

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen

Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rouen). Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1807.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

Cousin... à l'Académie

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1886-1887



ROUEN

IMPRIMERIE DE ESPÉRANCE CAGNIARD

PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte, 82

—
1888

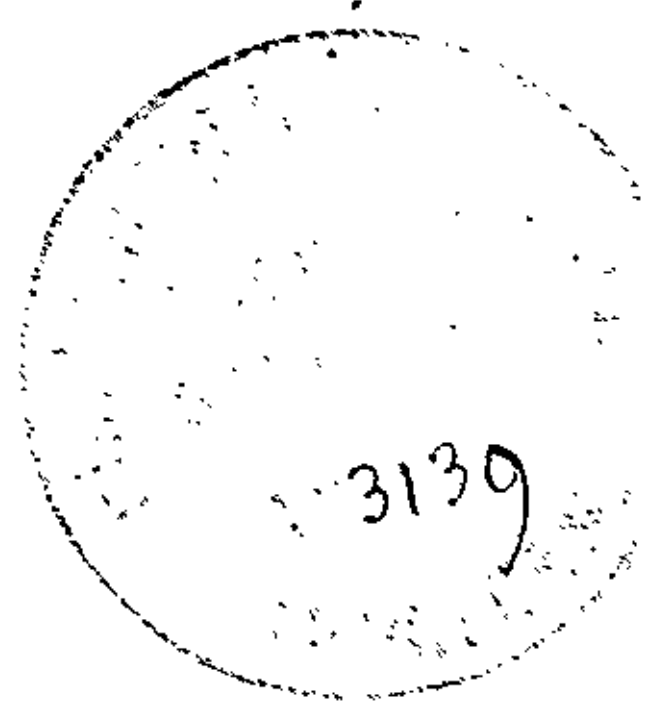
PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS
DE ROUEN
Pendant l'année 1886-1887

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1886-1887



ROUEN

IMPRIMERIE DE ESPÉRANCE CAGNIARD

PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte, 82

—
1888

Per. 80

12391

ARTICLE 59 DES STATUTS

L'Académie déclare laisser à leurs auteurs toute la responsabilité des opinions et des propositions consignées dans les ouvrages lus à ses séances ou imprimés par son ordre.

Cette disposition sera insérée, chaque année, dans le Précis de ses travaux.

SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

Tenue le 30 novembre 1887, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

Présidence de M. A. HÉRON.

L'Académie a tenu sa séance publique annuelle dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, suivant l'usage, à huit heures du soir.

M. le Préfet de la Seine-Inférieure, M. le général Béranger, M. le Maire de Rouen, et plusieurs notabilités du département et de la ville, ainsi que de nombreux membres des Sociétés savantes s'étaient rendus à l'invitation de l'Académie et ont pris place avec elle sur l'estrade.

Après avoir déclaré la séance ouverte, M. le Président a donné la parole à M. le pasteur Roberty pour la lecture de son discours de réception.

Le récipiendaire avait pris pour sujet : *le Pessi-*

misme. Il a combattu, avec une grande élévation d'idées et une haute éloquence, cette doctrine funeste, et son discours a été accueilli, à diverses reprises, par les applaudissements unanimes de l'auditoire.

M. le président Héron n'a pas été moins bien inspiré dans sa réponse à ce remarquable discours. Il a rappelé en même temps la perte que venait récemment de faire la science dans la personne de M. Caro, membre de l'Académie française, et il a payé un juste tribut d'éloges à l'éminent philosophe que l'Académie de Rouen s'honorait de compter parmi ses correspondants, après l'avoir possédé comme résidant pendant plusieurs années, lorsqu'il était professeur de philosophie au Lycée de Rouen.

Le rapport sur le prix Dumanoir a été lu ensuite par M. le docteur Merry-Delabost. Ce prix a été décerné au jeune Langlois, qui avait, à treize ans, par un courage et une présence d'esprit bien au-dessus de son âge, opéré le sauvetage de deux ouvriers ensevelis dans une marnière.

La médaille du prix Dumanoir et le livret ont été remis au jeune sauveteur, aux applaudissements du public, par M. le Préfet de la Seine-Inférieure, qui lui a donné l'accolade.

La séance s'est terminée par la lecture d'une très intéressante notice de M. Félix, secrétaire de l'Académie pour la classe des Lettres, sur un Rouennais émigré à Versailles : *M. de Gravelle de Fontaine et sa société au Val-Joyeux*. C'est une très curieuse et très fidèle étude des mœurs et de la littérature de la fin du XVIII^e siècle. Les réflexions du savant narrateur et ses citations de vers et de prose, habilement encadrés dans le récit, ont vivement occupé l'attention de l'auditoire et provoqué les témoignages les plus marqués du plaisir qu'on prenait à l'entendre.

La séance a été levée à dix heures.

CAUSES ACTUELLES

DE

L'EXTENSION DU PESSIMISME

Discours de réception de M. ROBERTY

MESSIEURS,

M'entretenant un jour avec un ami des joies et des merveilles du ciel, je lui disais qu'à mon avis, l'une des plus grandes surprises des élus devait être de n'y pas voir tous ceux qu'ils se croyaient certains d'y rencontrer, et d'y en trouver sur lesquels ils ne comptaient pas. La plus grande surprise, me répondit-il, doit être de s'y voir soi-même.

J'éprouve en ce moment, Messieurs (*mutatis mutandis*, et toute révérence gardée), un sentiment quelque peu semblable. J'ai, en effet, l'honneur d'être ici, au milieu de vous, non point par mes mérites et par mes œuvres, non pas même par ces bonnes intentions qui, si souvent, dit-on, s'agitent sans agir de l'autre côté de la porte, mais par votre seule bienveillance, par une élection toute gratuite qui, couvrant mes insuffisances, compose toute ma richesse de vos seules bonnes grâces.

Aussi, Messieurs, quelle joie étonnée est la mienne !

Etonnée, non pas de trouver en vous une si parfaite courtoisie, mais que j'en sois l'objet ! Et, en même temps, quelle reconnaissance ! Quel vif désir de vous la témoigner, en m'efforçant de devenir chaque jour plus digne de cette maison où se rencontrent, venus de points si divers, tant d'esprits distingués, heureux de pouvoir, à travers les différences qui sur d'autres terrains les séparent, s'unir dans un réciproque et affectueux respect, et dans ce commun amour du vrai, du beau et du bien, qui donne à la vie sa grâce la plus charmante et sa dignité la plus haute.

Sans doute, Messieurs, ce n'est pas la première fois que vous recevez dans vos rangs un ministre du Saint Évangile ; car je retrouve ici les traces et le souvenir respecté de mon vénéré prédécesseur, M. le pasteur Paumier. Mais, outre ses mérites personnels qui pouvaient le désigner à vos suffrages, les esprits étaient alors moins divisés peut-être qu'ils ne le sont malheureusement aujourd'hui ; si donc, malgré ces divisions plus accentuées, vous voulez bien m'accueillir comme lui, c'est qu'avec elles et plus qu'elles, votre amour de ce qui unit a grandi lui-même, les domine, et, j'en ai la conviction, les dominera toujours.

Soyez, vous aussi, convaincus que j'apporte ici le même esprit, le même besoin de paix, de bon accord, et qu'à ce point de vue du moins, vous n'aurez jamais à regretter l'honneur insigne que vous me faites.

I

Et maintenant, Messieurs, permettez-moi de vous présenter, comme sujet de ce discours, quelques simples réflexions sur l'une des maladies spirituelles dont notre société française est aujourd'hui menacée, maladie qui va grandissant chaque jour, pénètre jusque dans les plus hautes sphères de l'activité humaine, dans la littérature, dans la philosophie comme dans l'art, revêt un très grand nombre de leurs œuvres de je ne sais quelles sombres teintes de désespérance, d'amertume ou de révolte, et, gagnant de proche en proche dans les couches profondes de la nation, crée pour elle comme une atmosphère empoisonnée, où s'étiolent et peuvent périr quelques-unes de ses vertus les plus aimables et les plus nécessaires. Je veux parler de cette maladie du pessimisme dont les manifestations déjà si nombreuses chez les littérateurs, poètes ou romanciers de la première moitié de ce siècle, font aujourd'hui l'effroi du penseur, du moraliste et du citoyen.

Il ne me serait pas possible, dans le court espace de temps dont je dispose, d'en étudier la nature, les caractères et d'en raconter l'histoire. Vous n'ignorez pas d'ailleurs que ce travail a été fait, et admirablement, à n'y rien retrancher, par ce professeur et philosophe éminent, par cet éloquent défenseur des causes spiritualistes, M. Caro, dont l'Académie française porte aujourd'hui le deuil avec vous, Messieurs, avec cette

Académie de Rouen, justement fière et honorée de l'avoir compté au nombre de ses membres, et qui le salue, à travers la mort, de son plus respectueux hommage.

Si son livre, *le Pessimisme au XIX^e siècle*, ne me permet pas, en eussé-je le temps et le talent, de traiter à fond le même sujet, je désirerais du moins appeler votre attention sur quelques-unes des causes qui, de nos jours, aident le plus puissamment aux progrès de cette épidémie morale et en multiplient les ravages.

Il peut, toutefois, n'être pas inutile, avant de commencer cette recherche et en profitant de quelques travaux antérieurs, de rappeler les traits principaux du pessimisme (1).

La mort vaut mieux que la vie. Il vaudrait mieux n'être jamais né. La grande délivrance pour l'homme comme pour l'humanité, c'est le retour au néant ! Voilà, en quelques mots, le fond de sa doctrine : « Tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles », disait avec Leibnitz la philosophie optimiste.

(1) *Résumé de la philosophie de Schopenhauer*, par Ribot.

Hartmann. *Philosophie de l'Inconscient*, traduction par M. Nollet.

Pessimism, a history and a criticism, par M. James Sully.

Caro. *Problèmes de morale sociale. Le Pessimisme au XIX^e siècle*.

Le prix de la vie humaine. Revue des Deux-Mondes, 1^{er} août 1882.

Les Origines, par M. E. de Pressensé.

Schopenhauer. *Pensées et fragments*, traduits par Bourdeau. *Vie de Schopenhauer, sa correspondance*, par le même.

Renan. *Dialogues philosophiques*.

Léopardi. *Sa vie et ses œuvres*, par M. Bouché-Leclercq.

L. Ackermann. *Poésies*.

A cette maxime dont Voltaire, avec sa verve si étincelante et son esprit si merveilleux, mais aux envolées quelquefois un peu courtes, s'est si agréablement moqué dans son *Candide*, le pessimisme peut opposer comme sienne celle-ci : Tout est pour le pire dans le pire des mondes possibles.

C'est, vous le voyez, Messieurs, une doctrine née de cette formidable question soulevée dans l'âme humaine, du jour où elle a pris conscience d'elle-même, du monde et de la vie : Pourquoi souffrir, pourquoi mourir ? Le mal physique, le mal moral, d'où viennent-ils ? Comment en être délivré ?

A ce problème, il n'est pas un système de philosophie, pas une religion qui n'ait cherché et proposé une réponse. C'est pour ainsi dire leur raison d'être.

La solution pessimiste se retrouve dans des religions et des civilisations qui ont gouverné, pendant des siècles, et gouvernent encore des centaines de millions d'hommes. Ainsi, le panthéisme asiatique, dont le bouddhisme n'a fait que dégager la pensée, considère la vie individuelle comme une malédiction (1). Le christianisme lui-même, s'il était possible de le concevoir en dehors de sa grande doctrine de la rédemption, qui réagit sur les plus profondes douleurs de l'existence jusqu'à les transformer en instruments de progrès et en bienfaits, aurait de celle-ci une conception pessimiste.

Dans la succession des siècles, que de fois retentit, sous une prodigieuse diversité de formes et de langages,

(1) *Les Origines*, p. 222.

ce cri douloureux d'un Moïse : « Le plus beau de nos jours n'est que travail et tourment ; il est retranché et nous nous envolons » ; et celui-ci plus terrible encore de Job : « Périssent le jour où je naquis, et la nuit où il fut dit : « Un homme est né » ; et n'est-ce pas l'apôtre Paul qui s'écrie : « Si nous n'avons d'espérance que pour cette terre, nous sommes les plus misérables des créatures ! » N'est-ce pas de la Grèce elle-même, si brillante et si joyeuse dans la lumière dorée de son soleil et de son génie qu'est sortie cette plainte navrante : « Le mieux pour l'homme est de ne pas naître, et quand il est né de mourir jeune. » Et n'en trouverait-on pas facilement de semblables dans les écrivains et les poètes de la Rome impériale, depuis le *Sunt lacrymæ rerum* de Virgile, jusqu'à ce *Carpe diem* d'Horace, sous le frivole sourire duquel on devine tant de tristesse et de regrets.

Mais, si cette plainte tragique traverse toute l'histoire des expériences humaines, ce n'est guère que de nos jours qu'elle a pris une forme systématique et savante.

Déjà, dans le premier tiers de ce siècle, le grand poète italien Leopardi, généralisant et systématisant ses expériences personnelles, produisait sa théorie de l'*Infelicità*, ensemble de conceptions raisonnées et liées sur la vie humaine (1), dont nous retrouverons dans la philosophie des deux grands pessimistes allemands, Schopenhauer et Hartmann, les principales données.

La loi universelle pour lui, loi aveugle, inexorable,

(1) *Le Pessimisme au XIX^e siècle*, p. 34.

c'est la douleur. Alors que tout dans l'homme aspire au bonheur, veut le bonheur, il ne le trouve pas, et n'aboutit qu'à son contraire. Le demander à la vie présente, à ses jouissances matérielles toujours si courtes et si animales, aux joies de l'esprit, à la science, aux arts, à la gloire, à l'amour, n'est qu'une duperie. L'amour, la beauté ne sont qu'une chimère, l'ombre d'une ombre, l'ombre d'un rien. L'art se modifie sans cesse, avec l'idée elle-même du beau ; et l'artiste, passionné d'idéal, toujours dans l'exécution au-dessous de son rêve, souffre d'autant plus qu'il le conçoit plus élevé. Toute œuvre scientifique est bientôt dépassée et oubliée. D'ailleurs, qui s'accroît de science s'accroît de chagrin. Plus on sait, plus on sait qu'on ignore. Le génie est triste. La gloire ? autre chimère.

Plus j'ai pressé ce mot, plus je l'ai trouvé vide.
Et je l'ai rejeté comme une écorce aride
Que les lèvres pressent en vain.

s'écrie Lamartine, interprète en ces vers de la pensée de Léopardi.

Mais, s'oublier soi-même pour les autres, pour son pays, pour les générations futures, leur préparer par son dévouement une existence meilleure que la sienne, et devenir ainsi un instrument du progrès de l'humanité, n'est-ce pas mêler à ses misères et à ses douleurs quelque consolation. Non, dit Léopardi, car tout progrès aboutit à une souffrance plus grande, et y travailler avec cette conviction ne serait qu'une misère de plus. Avec le progrès de la pensée augmente chez l'homme le

sentiment de son impuissance ; et sa capacité de souffrir est dans la mesure même du développement de l'intelligence et de la délicatesse du cœur. L'infériorité de l'homme vis-à-vis de l'animal, au point de vue du bonheur, tient à ce qu'il sait plus que lui. L'animal meurt et il ne le sait pas. L'homme meurt et il le sait. Les peuples civilisés sont les plus malheureux. Plus ils connaîtront la vérité, moins ils pourront conserver les erreurs et les illusions qui leur permettent encore de supporter l'existence. La vérité, comme le génie qui la pressent ou la devine, est triste.

Mais, si tout est sombre sur la terre, n'y a-t-il pas un « au-delà », où se trouve, aux douleurs de la vie, une compensation mille fois plus que suffisante ? Qui est revenu, qui est remonté du tombeau pour le dire ? Qui a parlé ? Qui répond à toutes les inventions, à toutes les prières, à toutes les évocations de cette pauvre race humaine, vouée à la mort ? Le silence. Vide insondable ou mur d'airain, voilà où se perdent, où se brisent les plus ardentes supplications. Ainsi aucun bonheur digne de ce nom, ni sur la terre, ni dans un au-delà que l'on invente parce qu'on l'ignore. « J'envie les morts », tel est le dernier mot de Léopardi sur la vie, l'histoire et le progrès (1). Se résigner, se taire et mépriser, tel est pour lui le seul refuge devant l'éternelle et universelle souffrance.

Tout ce pessimisme si profondément senti et vécu par le poète italien, les deux philosophes allemands Scho-

(1) Ouv. cité, p. 68.

penhauer et Hartmann l'ont systématisé en une théorie objective et raisonnée qui a été le grand succès philosophique de notre temps. Non certes que la partie métaphysique en soit d'une haute et exceptionnelle valeur. C'est une pénible et en même temps fantaisiste construction pour expliquer comment la douleur et le mal absolu de l'existence peuvent coexister avec les nombreuses marques d'intentions intelligentes et bonnes que révèlent le spectacle et l'étude de l'Univers. Celui-ci, selon le système, est renfermé dans l'Un-tout, son principe ; puissance souveraine qui se compose, d'un côté, de l'Idée, Idée sage, raisonnable, bonne, mais qui s'ignore elle-même ; pur instinct du beau et du bon, mais qui ne sait pas ce qui est bon ou mauvais, juste ou injuste ; de l'autre, d'une Volonté (ou Vouloir-vivre), inconsciente aussi, tendant à réaliser aveuglément avec une sorte de furie productrice, sans savoir qu'elle le fait et ce qu'elle fait, la totalité des êtres possibles, cachés à l'état virtuel, c'est-à-dire à l'état de simples pensées dans l'Idée. Pour employer l'image de Hartmann, l'Idée est l'élément féminin, et le Vouloir-vivre lui fait violence pour en tirer l'existence réelle (1). Mais il n'en sait rien. De là le nom d'Inconscient, de Grand Tout Inconscient, donné par cette philosophie à ce principe de l'Univers. Or, cette Volonté-principe, ce désir aveugle de vivre, transforme peu à peu l'être possible en être réel, et, par une constante évolution à travers tous les degrés de l'existence, depuis la nature inorga-

(1) *Origines*, p. 226.

nique, le pousse jusqu'à l'homme. A ce moment un fait immense se produit. Le principe premier qui ne se connaissait pas encore prend dans l'homme conscience de lui-même. Et aussitôt la douleur qui existait déjà, mais obscure dans la plante et dans l'animal, sentie par celui-ci plutôt que connue, devient poignante. La tragédie commence. L'homme sent et sait qu'il souffre, et il souffre, parce que lui aussi, manifestation du Vouloir-vivre, veut vivre, qu'il n'y a pas de vie sans lutte et que toute lutte est une douleur. L'effort naît du besoin ; tant que celui-ci n'est pas satisfait, il y a douleur, et l'effort lui-même devient une fatigue. La satisfaction du besoin et le plaisir qui en résulte sont illusoires, tant ils sont passagers ; plaisir négatif, d'ailleurs, parce qu'il n'est qu'une suspension rapide de la douleur, tandis que celle-ci est positive et reparaît bientôt avec un nouveau besoin. Dans ce cercle, l'homme et l'existence s'épuisent à vouloir toujours durer sans motif raisonnable. La vie de l'homme ne dure que pour souffrir ; elle n'est qu'une lutte sans trêve avec la certitude de la défaite (1).

D'un autre côté, la souffrance grandissant dans la mesure de la croissance intellectuelle et morale de l'individu, on peut la définir « une fonction intellectuelle d'autant plus parfaite que l'intelligence est plus développée (2) ». Dira-t-on que si l'homme de génie souffre plus que l'homme ordinaire, sa capacité de jouissance est aussi plus grande, que les plus puissants instincts le poussent à la conquête de ces biens idéaux dont la pos-

(1) Ouv. cité, p. 124.

(2) Dr Richet, *Revue philosophique*, novembre 1877.

session ferait son orgueil et sa joie, et qu'il estime assez haut pour vouloir les obtenir au prix de mille douleurs? Tous ces instincts, répondent Schopenhauer et ses disciples (1), ne sont que les duperies du Vouloir-vivre et les ruses de l'Inconscient. Cette mystérieuse puissance cachée au fond de tout être n'a nul souci de nos intérêts les plus évidents et se joue de nos larmes. Elle veut vivre, vivre à tout prix, et pour nous pousser à son but, « la vie », elle nous trompe avec une merveilleuse habileté; elle met en nous tous ces instincts qui nous portent à perpétuer la vie, à la conserver, la parant à nos yeux de charmes illusoires, nous donnant la soif des prétendues joies que, séduits et trompés, nous croyons y trouver, et qui, une fois goûtées, ne nous laissent que tristesse et déception. Soif de bonheur, d'amour, de vérité, de justice, de vertu, toutes ces grandes choses ne sont que des ficelles par lesquelles, pauvres marionnettes que nous sommes, l'Inconscient nous meut comme il en a besoin pour vivre, c'est-à-dire pour nous faire désirer et vouloir nous-même la vie, nous la faire paraître supportable et même quelquefois aimable, alors que l'humanité devrait la rejeter avec dégoût s'il la voyait et la sentait ce qu'elle est en réalité pour chacun de ses membres, à la fois une comédie et une tragédie. Mais un jour peut venir où l'humanité arrivée à tout le développement de l'esprit, et à l'entière connaissance de la réalité, ne veuille plus rester le jouet d'une puissance aveugle, et se refuse à toutes les con-

(1) Renan. *Dialogues philosophiques*.

ditions de la vie. Vieillie, affaiblie dans ses instincts égoïstes par le progrès de la raison et de la conscience, affaiblie aussi dans ses passions, c'est-à-dire dans sa puissance d'illusions, reconnaissant l'universelle vanité, et la duperie de tout ce qu'elle appelait bien, et le vide final de l'existence, elle y renoncera d'un commun accord.

Ce sera le jour de la délivrance du monde, le jour de la paix suprême, par la rentrée de la Volonté dans le sommeil éternel et sans rêve.

Voilà, Messieurs, la doctrine qui plus ou moins philosophiquement comprise a rapidement pénétré dans un très grand nombre d'esprits, inspire des œuvres littéraires de plus en plus nombreuses, crée ou développe dans notre pays une disposition, un état d'âme qui peut avoir sur sa santé morale, et peut-être aussi sur sa prospérité matérielle, les plus redoutables conséquences. Comment expliquer ses progrès rapides dans une nation comme la nôtre, si pleine de bon sens, de vivacité joyeuse, si prompte à l'espoir, si amoureuse d'idéal, si spirituelle et au fond si spiritualiste ? C'est ce que je vais essayer de faire, en commençant par l'indication des causes, non les moins puissantes, mais les moins rattachées au pessimisme lui-même.

II

C'est d'abord ce besoin d'imitation, et d'imitation vaniteuse, qui fait de ce que l'on appelle la mode une puissance souvent despotique.

N'en avons-nous pas tous les jours la preuve sous les yeux ! Pouvez-vous supposer quelque'une de ses créations, si bizarre, si monstrueuse soit elle, qu'elle n'arrive à faire accepter par une multitude d'honnêtes gens, qui, à sa première apparition, l'ont peut-être accueillie par un sourire ou un haussement d'épaules ? Sans doute, l'habitude fait son œuvre ordinaire ; elle émousse nos impressions pénibles, acclimate notre œil, notre oreille, notre goût, hélas ! quelquefois notre conscience et notre cœur à des étrangetés souvent détestables, et peut même réussir à nous les faire admirer et aimer. Mais combien plus fréquemment ne les adopte-t-on pas parce qu'on les a déjà fait d'autres, considérés comme des supérieurs et des modèles, avec lesquels on est flatté d'avoir ou de paraître avoir quelque ressemblance ? Se distinguer de la foule encore attachée aux vieilles modes, aux vieilles coutumes, aux vieilles croyances, faire preuve de goûts moins communs, montrer qu'on est quelqu'un, un esprit original et non un écho, n'est-ce pas chez beaucoup le principe générateur d'une multitude de nouveautés plus ou moins dignes de vivre, et de leur triomphe chez le *servum pecus* des imitateurs.

Or, nul ne l'ignore, c'est le jeune homme qui est le plus facilement séduit par les nouveautés. Le vieillard, soit par expérience des difficultés et quelquefois de la vanité relative du succès si péniblement conquis, soit par attachement aux choses d'autrefois, restées toutes parées à ses yeux du doux reflet de sa propre jeunesse, est généralement conservateur, *laudator temporis acti*. Le jeune homme veut du nouveau. C'est le disciple né

d'une doctrine quelconque, pourvu qu'elle soit neuve ou remise à neuf, et qu'il y ait quelque gloire ou gloriole à la défendre. Et si cette doctrine est telle qu'à la professer on paraisse à soi-même et aux autres faire preuve d'une grande force ou originalité d'esprit, avoir fait le tour des expériences humaines, être revenu de toutes les illusions naïves ou puériles, avoir sondé sans pâlir les plus redoutables problèmes; ou qu'on puisse regarder avec une pitié dédaigneuse le profane vulgaire jouant avec conviction, comme si elle en valait la peine, la comédie ou la tragédie de la vie, et s'amuser de ce spectacle; ou bien s'attendrir sur le malheur universel, verser sur soi-même de délicieuses larmes, savourer ses désespérances, attirer peut-être sur soi, avec l'admiration des simples, les douces consolations des âmes compatissantes : Ah ! Messieurs ! quelle puissance de séduction une telle doctrine n'aura-t-elle pas sur une multitude d'esprits, surtout parmi les jeunes qui ont cet avantage, tout en proclamant le néant de la vie, au fond de n'en pas croire un mot ?

Quoi donc ! Ne seraient-ils que des hypocrites ou de purs comédiens ? Pas tout à fait. Ils ne veulent pas précisément tromper. Peut-être se trompent-ils eux-mêmes et s'imaginent-ils croire sérieusement ce qu'ils disent et être de vrais pessimistes, alors qu'en réalité ils ne le sont pas et trouvent fort doux de vivre. Ne nous en étonnons pas. Rien de plus fréquent. La croyance intellectuelle n'est pas toujours, nous le savons tous, la croyance sentie et vécue. Je n'en veux d'autre exemple, dans le sujet qui nous occupe, que celui de

Schopenhauer lui-même, ce sombre prophète et apôtre de la mort, cet impitoyable contempteur de la vie. Il multiplie les plus minutieuses précautions pour en porter le plus longtemps possible le lourd fardeau.

A la moindre menace d'épidémie, comme Léopardi, du reste, il fuit à toutes jambes. Il s'intitule lui-même cholérophobe de profession. S'il fait de Francfort sa demeure habituelle, c'est parce qu'on y vit plus longtemps qu'ailleurs. Il recueille avec le plus grand soin toutes sortes de recettes de bonnes femmes contre le mal de dents, l'insomnie, etc. La nuit, il a toujours des pistolets à sa portée, et il loge au premier étage pour être plus vite dans la rue en cas d'incendie et de tremblement de terre. A table, de peur de boire dans un verre qu'une lèvre malade pourrait avoir autrefois touché, il apporte toujours le sien et le remporte avec lui. Mêmes craintes pour tout rasoir inconnu et pour ses tuyaux de pipe. En un mot, selon la devise d'un de nos vieux satyriques, « il ne craint rien fors le dangier (1). »

Au reste, disait-il lui-même, c'est une prétention au moins étrange d'exiger d'un moraliste qu'il ne recommande d'autres vertus que celles qu'il possède lui-même. Ne soyons donc pas trop surpris si après avoir lu son livre célèbre *le Monde comme volonté et comme représentation* et particulièrement le chapitre intitulé la MÉTAPHYSIQUE DE L'AMOUR, dans lequel il dépeint avec une espèce de colère et de haine les ruses de l'Inconscient et conclut à l'ascétisme absolu, nous appre-

(1) *Vie et correspondance de Schopenhauer*, passim.

nons par le récit de sa vie qu'il lui était plus facile de le recommander que de le pratiquer, et que s'il méprise la monogamie, il ne voit d'autre objection à la polygamie, même à la tétragamie autorisée par le *Koran* que l'objection des quatre belles-mères.

Messieurs, les contradictions entre la théorie et la pratique sont de tout temps, surtout quand la première est en opposition avec les instincts les plus profonds de notre nature. La raison, la théorie acceptée par tradition, par imitation ou par mode, peuvent dire oui en nous ; nous ne le prononçons souvent que du bout des lèvres. Le vrai moi avec son tempérament, son caractère, ses instincts particuliers, sa volonté souvent inconsciente mais énergique, dit et fait non. Or, chez l'homme encore en pleine possession de toutes ses forces, quel est l'instinct puissant entre tous sinon le besoin, l'amour et la joie de la vie. Quand donc nous le voyons se précipiter plein de dédain ou d'imprécations dans les sombres avenues du pessimisme, et que nous l'y entendons chanter son chant de douleur, ne le croyons pas toujours si affligé. Il croit l'être ; mais il jouit de le croire ; et il en jouit, parce que dans le fond et le trefonds il ne l'est guère. Peut-être, en écoutant bien, entendrions-nous, mêlées à ses accents désolés, ces notes vives et alertes qui, dans la sérénade de *Don Juan*, soupirant ses tristesses et ses langueurs sous le balcon de dona Anna, frétille de moquerie et de gaîté.

Les douleurs profondes se cachent, et dans un sentiment de pudeur et de respect pour elles-mêmes s'enveloppent de silence.

Ah ! Messieurs, que de douleurs factices, que de désespoirs sincèrement joués, mais joués ! Que d'écrivains et de littérateurs, dans leur ardente recherche du succès et de la renommée, jouent du pessimisme comme de l'instrument aujourd'hui le plus retentissant et qui se prête le mieux aux thèmes et aux variations les plus pathétiques ! Virtuoses des tristesses et des désespérances humaines, ils les racontent, les amplifient, les chantent et pincent jusqu'à les faire saigner les cordes les plus douloureuses de l'âme, ne visant qu'à l'effet et aux applaudissements. Et quel texte plus fertile en faciles déclamations que la contradiction entre nos besoins infinis et l'impossibilité de les satisfaire, puisque, dit-on, ils ne répondent à rien et que rien ne leur répond. Sans doute, l'artiste peut être sérieusement ému à l'heure de son travail ; mais l'homme, l'homme vrai caché sous l'artiste l'est-il au même degré ? Et quand nous entendons l'un d'eux s'écrier (1) :

Oh ! quelle immense joie après tant de souffrance !
A travers les débris, à travers les charniers,
Pouvoir jeter enfin ce cri de délivrance :
Plus d'hommes sous le ciel ! Nous sommes les derniers !

Ah ! sans doute, nous sommes émus, le poète est sincère ; mais est-ce du cœur de l'homme réel caché sous le poète que peut jaillir un si terrible cri de joie ! N'oublions pas, d'un autre côté, qu'il n'est pas fort difficile de s'admirer soi-même dans la tragique attitude d'un Prométhée restant indomptable et dédaigneux sous les

(1) L. Ackermann. *Poésies*.

plus cruelles tortures, et que bien de fiers ou insolents défis, bien des blasphèmes jetés par quelques écrivains à des dieux déclarés absents, n'ont peut-être pas d'autre origine.

Toutefois, Messieurs, quelque soit, dans un très grand nombre de cas, le plus ou moins de sincérité des chefs ou des fidèles du pessimisme, il faut reconnaître qu'il a, si je puis ainsi dire, des partisans nés : ces âmes naturellement tristes, toujours ouvertes à la douleur, presque fermées à la joie, qui de l'une souffrent mille fois plus qu'elles ne jouissent de l'autre, et, selon l'expression populaire, voient tout en noir. Elles ont le tempérament pessimiste. Celui-ci est très souvent, reconnaissons-le, comme le tempérament opposé d'ailleurs, le résultat de l'organisme physique, de son état de santé, de ses dispositions particulières. Chacun subit l'influence de sa constitution intime. A certaines heures, selon notre disposition physique, nous pourrions être faciles ou bienveillants, et dans d'autres, selon une disposition différente, tout le contraire. Quand les courtisans de Louis XIV avaient à lui demander quelque faveur, ils avaient bien soin, en gens prudents, de s'informer de son état de santé auprès de son médecin.

Cette influence de l'organisme sur le caractère moral est universellement reconnue : *Mens sana in corpore sano*, disaient déjà les anciens. Certes, je n'affirmerai pas, avec quelques physiologistes de notre temps, que la nature de notre alimentation peut modifier notre manière de voir et de sentir, que la philosophie pessimiste avec ses tristes et sombres visions n'a pu naître

que chez un peuple buveur de bière, qu'elle ne peut avoir aucun succès durable dans les pays de la vigne, et surtout en France, aussi longtemps que subsisteront le vin de Bordeaux qui éclaircit les idées et le vin de Bourgogne qui chasse les cauchemars (1), que c'est peut-être aujourd'hui à leur rareté et à leur remplacement par une multitude de mauvaises boissons qu'il faut attribuer la tristesse croissante des esprits et les succès du pessimisme. Non ! toutefois, l'ouvrier ne peut bien travailler qu'avec de bons outils ; et si les instruments nécessaires à l'activité de l'âme sont faussés, celle-ci ne peut pas ne pas s'en ressentir. Aussi, peut-on dire avec raison, ce nous semble, que la disposition au pessimisme, chez un grand nombre d'individus, est autant un phénomène pathologique qu'un phénomène mental.

Très fréquemment ils s'engendrent, ils se fortifient mutuellement, et quand les circonstances extérieures les favorisent l'un et l'autre, ils peuvent atteindre une grande intensité.

Or, tel est le cas de nos jours. Sous l'influence de la culture générale, de l'éducation, du besoin grandissant de sensations, d'émotions et de jouissances raffinées, le système nerveux constamment excité et surexcité domine de plus en plus tout notre organisme.

Plus il a, plus il reçoit, plus il veut avoir et recevoir encore. Sa soif de sensations devient insatiable ; et alors, à son tour, il excite et surexcite l'esprit, l'enflamme de

(1) *Pessimisme au XIV^e siècle*, p. 286.

sa soif et de ses désirs, lui inspire les pensées, sentiments et actes qui lui reviendront en sensations nouvelles. Ainsi vont se développant, dans l'homme de notre temps, la capacité et le besoin d'émotions. Il devient moralement et physiquement tout nerfs. Le côté passionnel domine tous les autres. Sentir, jouir, c'est la chose, la seule chose nécessaire à laquelle sont subordonnées toutes les autres activités qui ne travaillent que pour elle. C'est un appétit, j'ai presque dit une convoitise de bonheur, qui, sous des formes diverses, est aujourd'hui plus ardent que jamais.

Or, il coïncide aujourd'hui plus que jamais avec l'aggravation des difficultés de l'existence, avec la tristesse des événements, avec l'affaiblissement des croyances spiritualistes et religieuses.

N'est-il pas vrai, au point de vue de la vie matérielle, d'un côté, que ce qui suffisait jadis à notre paix et contentement, serait à peine de nos jours une goutte d'eau pour notre soif plus ardente; qu'une poussée d'ambition, dont la contagion est universelle, a considérablement élargi le cercle du strict nécessaire; et, d'un autre côté, que, soit par une conséquence même de cet accroissement des appétits en quantité et en qualité, soit par suite des transformations économiques si profondes dans notre siècle, la lutte pour l'existence est devenue plus âpre, plus cruelle, dirais-je; et les difficultés de vivre, comme on veut vivre, avec la somme de jouissances sans lesquelles, selon le vieux proverbe, le jeu ne vaut pas la chandelle, plus nombreuses et plus sévères? De là, tant de catastrophes privées ou publiques, tant de

gêne et de malaise sociaux, tant d'animosité, d'envie, de sourde colère et quelquefois de violence chez les uns, tant de dureté ou de résistance chez les autres ; de là, l'importance chaque jour grandissante de ce qu'on appelle la question sociale, l'impossibilité qu'elle ne se pose pas avec toutes ses revendications, et l'impossibilité presque égale d'y trouver une solution pratique et conforme à la justice ; de là, ses périls qui assombrissent déjà l'heure présente, et font plus sombres encore les perspectives de l'avenir.

Pour échapper à ces causes de tristes préoccupations, regardera-t-on aux événements de l'histoire contemporaine ?

Hélas ! Messieurs, qu'il est facile au pessimisme d'y trouver des arguments en sa faveur. Jadis, quelles brillantes espérances, quels joyeux combats pour la réalisation de son idéal social, politique, philosophique ou littéraire ; quelle certitude de victoire, quelle foi dans le triomphe de ce que l'on considérait être le Vrai, le Bien, le Juste ! Et moins que jamais, ce semble, la réalité a répondu à de si grands espoirs et à de si persévérants efforts. Pour les uns, l'écroulement de leurs rêves a été complet ; c'est comme une faillite de leurs ambitions et de leurs espérances. Pour les autres, la victoire a été le commencement de leurs déceptions. Ils avaient cru combattre et triompher pour la paix, l'union, la prospérité matérielle et morale de leurs frères ; ils avaient acclamé la Raison, la Justice et le Droit comme les souverains du monde et le principe tout-puissant d'une fraternelle concorde entre les peuples. Et voici, c'est la

discorde partout, c'est la guerre dans tous les domaines, avec ses passions haineuses, sa mauvaise foi, ses brutalités, ses violations de la Justice et du Droit et leur écrasement sous les pieds insolents de la force ; ce sont les peuples armés jusqu'aux dents, prêts à se précipiter les uns contre les autres, versant à flots, dans ce but, le plus clair de leur argent, en attendant qu'ils versent à flots le plus pur de leur sang. Et quand on réfléchit à l'inanité des résultats qui sont toujours à conquérir ou à maintenir par la force ; quand s'agite et saigne encore au fond des cœurs le souvenir des détresses passées ; quand on se dit qu'on peut les retrouver plus terribles encore ; que les bonnes causes ne sont pas toujours les causes victorieuses ; qu'on a vu trop souvent le bon droit succombant dans la lutte, le vrai méconnu et rejeté, le faux triomphant et flatté, le bien méprisé ou sans puissance, et le mal souiller et gouverner le monde, ah ! quelle tentation pour plusieurs de donner raison au pessimisme, et de répéter avec lui, en l'appliquant à tous les biens idéaux, le mot de Brutus :

Vertu, tu n'es qu'un nom !

A ces causes déjà puissantes du progrès des tendances pessimistes, ajoutons, Messieurs, la plus importante de toutes et la plus féconde. Je veux parler de l'affaiblissement dans la conscience publique des doctrines religieuses et spiritualistes, et du progrès de la philosophie critique qui les combat et qui les nie. Je n'ai point ici à les juger, à apprécier leurs arguments,

à rechercher si dans le recul des unes et dans les conquêtes de l'autre ne peuvent se rencontrer des causes accidentelles ou étrangères à la valeur intrinsèque des doctrines elles-mêmes.

Je me borne à constater un fait et à en montrer les conséquences sur l'estimation du prix de la vie et des raisons de vivre.

La philosophie critique a d'abord nié la survivance du *moi* personnel qui disparaît avec le corps dont il ne serait que le produit ou la sécrétion plus ou moins subtile. Or, ce qui domine dans la vie terrestre du moi, la seule qu'il ait à vivre, est-ce la joie ou la douleur, les biens ou les maux ? Selon Hartmann, même en acceptant les premiers comme positifs, contrairement à l'enseignement de Schopenhauer qui ne leur reconnaît qu'un caractère négatif, les maux constituent le tissu même de la vie, les biens n'en seraient que la fragile et pâle broderie. La joie est toujours courte, de beaucoup inférieure aux efforts qu'elle a coûtés et très vite oubliée, soit par le désir de biens nouveaux qui la font paraître misérable, soit sous l'influence de l'habitude qui en émousse l'impression sur nos cœurs. En tout cas, sentie ou non, elle doit finir ; source d'amertume d'autant plus grande pour l'homme intelligent, sérieux et soucieux de l'avenir, que le bonheur dont il ne peut pas ne pas prévoir la fin est plus intense. Car la chute la plus profonde pend au sommet le plus haut.

Restent les maux. Qui niera que vérités ou illusions, ce qu'on appelle les espérances ou les certitudes de la foi, ne donnent à la vie individuelle, si dénuée, si misé-

nable soit-elle, une valeur immense, en jetant sur toutes ses détresses le glorieux reflet de cette vie immortelle vers laquelle elle est ou se croit en marche, et en les transformant sous l'action d'une volonté souveraine, mystérieuse souvent dans ses dispensations, mais toujours sentie et aimée comme parfaitement sage et parfaitement bonne, en moyens d'éducation et de progrès ? Affaiblissez plus ou moins ces croyances ou illusions, et les douleurs de la vie s'alourdissent d'autant. D'immenses multitudes ne travaillent que pour vivre et ne vivent que pour travailler, ces deux activités se dévorant l'une l'autre, la vie absorbant tous les produits du travail, le travail usant toutes les forces de la vie ; Puis, rien. D'autres, au prix de mille labeurs, et en combattant s'il le faut jusqu'au sang, font quelques pas vers ce qu'ils appellent la lumière et le bien ; ils deviennent des génies, des héros ou des saints. Puis, rien. Ils descendent au néant avec toutes leurs vaines richesses comme le plus coupable des hommes avec tous ses crimes. Je ne parle pas de l'atroce et inconsolable douleur de celui qui voit mourir un être adoré et qui croit que c'est pour jamais.

Si l'individu disparaît tout entier et pour toujours, la patrie, dira-t-on, le genre humain persistent, et aussi le bien, le devoir, Dieu lui-même ; et travailler, se dévouer pour son pays, pour sa race, pour ajouter quelque trésor nouveau, vérité ou vertu, au patriotisme commun de l'humanité, obéir, même au prix de mille déchirements, à l'ordre de la conscience, écho du bien

absolu, cela suffit en dehors de toute sanction pour qu'il vaille la peine de vivre.

La philosophie critique, qui a déjà nié la survivance du moi individuel et fini, n'a pas tardé à nier aussi le moi infini, aussi parfait en intelligence, en volonté qu'en justice et en bonté. S'il est autre chose que l'Un-Tout inconscient du pessimisme, il n'est plus que le mouvement, la force éternelle, inhérente à la matière éternelle, force inintelligente et aveugle, formant, déformant, formant de nouveau pour déformer encore, selon les lois de la mécanique ou de la chimie dont elle ne se distingue pas, sans motif, sans raison autre que la fatale nécessité d'agir, inhérente à la force. De Providence, il ne peut plus être question ; c'est l'*αναρχη*, la fatalité qui règne, et l'homme écrasé sous elle peut gémir et supplier, elle n'en sait rien, n'en peut rien savoir et n'y peut rien changer. Croire à l'absolu sous la forme du bien n'est qu'une illusion ; l'idole morale disparaît comme l'idole métaphysique, comme l'idole religieuse. Non seulement le bien n'est pas quelqu'un, il n'est pas même quelque chose en soi. Ce n'est que « le rapport toujours changeant des phénomènes entre eux, » et le devoir qui s'y rattache n'a, par suite, aucune réalité positive et fixe. Ce que nous prenons pour l'impératif catégorique de la conscience, n'est pas autre chose que le sentiment devenu instinctif, sous l'influence d'une hérédité séculaire, des conditions utiles ou nécessaires à l'existence de la société humaine. Or, pourquoi la vie individuelle se sacrifierait-elle pour la vie de l'espèce, alors que l'existence pour celle-ci est aussi malheureuse

que pour l'individu? Même en admettant que l'accomplissement du devoir, c'est-à-dire le sacrifice et le dévouement de chacun, contribue au progrès général, ce serait encore travail inutile et même nuisible, puisque la science démontre que « le progrès ne fait que développer notre misère et que l'infortune humaine s'accroît de tout ce que l'homme conquiert sur le temps, l'espace et sur les forces de la nature (1). » Le devoir n'est donc, lui aussi, qu'une des ruses de la nature qui en a besoin pour le prolongement de la vie de l'espèce, c'est-à-dire pour le prolongement de la souffrance. Or, qui, sachant cela, trouvera en soi la volonté et la force de triompher de cet autre instinct personnel et égoïste, condition de la conservation de la vie individuelle, qui nous porte à nous préférer à tout et à tous.

Si le devoir envers le Vrai, le Bien, le Juste, disparaît avec ces grandes choses devenues de simples illusions, s'il en est de même du devoir envers la société, qui ne trouverait à son accomplissement qu'un prolongement ou une augmentation de douleurs, le devoir envers soi-même, le respect de sa propre dignité s'écroule aussi. Car la valeur du moi sur lequel il repose disparaît tout entière, ce moi, selon les derniers enseignements de la philosophie critique, n'étant qu'une apparence produite dans le cerveau, qui n'a pas plus de réalité que l'idée de l'honneur et du droit par exemple (2).

Sans doute, Messieurs, la conscience de l'immense majorité de nos concitoyens est bien éloignée encore de

(1) *Pessimisme*, p. 298.

(2) *Philosophie de l'Inconscient*, 2^e vol., p. 458.

toutes ces négations ; mais qu'il est grand le nombre de ceux qui en subissent, à leur insu, la redoutable influence. Il y a des contagions morales, des épidémies d'idées comme des épidémies physiques. Sous des formes plus ou moins adoucies ou voilées, ces négations s'infiltrèrent peu à peu dans un grand nombre d'esprits, y apportant avec elles ce découragement, cette inhabileté à l'espérance, ce perpétuel à quoi bon qui caractérise la vieillesse morale des peuples comme celle des individus. Détournés des hauts et libres espaces, réduits à des horizons plus ou moins étroits, obligés d'y chercher les satisfactions et les joies dont ils ont besoin, et ne les y trouvant qu'incomplètes et pauvres, même les meilleures et les plus riches, quoi d'étrange qu'ils soient peu à peu accablés de ce lourd ennui ou de cette tristesse inquiète et morose dont un œil attentif reconnaît, jusque sous les apparences les plus contraires, les douloureux stygmates ! Et, d'un autre côté, quoi d'étrange que ce fléchissement des principes, dont l'influence sur la direction de la vie vers le bien est si considérable, produise ses naturelles et douloureuses conséquences ! S'il est vrai qu'en dehors de l'ordre et de l'accomplissement du devoir, il n'y ait pas de vraie et durable félicité, et que quelque violation de la justice se retrouve à l'origine de la plupart des tristesses individuelles ou nationales, quoi d'étrange que celles-ci se multiplient, et qu'alors, en méconnaissant la cause et accusant la vie de les produire fatalement, on y trouve un motif de plus de la condamner et de la maudire.

Oui, Messieurs, cet affaiblissement des croyances spi-

rituelles, morales et religieuses, est, à nos yeux, la cause la plus profonde et la plus énergique du succès du pessimisme. Qu'un esprit léger, vivant au jour le jour, allant comme le temps le pousse, sans souvenir de la veille, sans souci du lendemain, en qui, joie ou épreuve, tout est court comme l'heure présente dans laquelle il semble renfermer toute sa vie, ne souffre que peu ou point de l'absence ou de la négation des biens idéaux, on peut, à la rigueur, l'expliquer et le comprendre. Mais qu'une âme sérieuse, capable des longs espoirs et des longues pensées, réfléchie, prévoyante, puisse sentir s'écrouler dans sa conscience et dans son cœur, la foi au Vrai, au Juste et au Bien, la foi à l'invisible, arriver à n'avoir plus même des préjugés, et à ne croire à rien, pas même à l'erreur, sans considérer la vie comme mauvaise et l'homme comme la plus misérable des créatures, c'est-à-dire sans être pessimiste jusque dans les moëlles : non, on ne peut l'expliquer ni le comprendre, car la soif de tous ces biens demeure, et la coupe est vide !

Chose étrange, Messieurs, au premier abord. Ces doctrines de désespoir, cette malédiction ou ce mépris de la vie éclatent à l'époque du plus grand progrès matériel qui fut jamais, et au sein des plus merveilleuses conquêtes du génie de l'homme. C'est au moment même où l'industrie et le commerce transforment au gré de nos besoins les produits de la nature, jettent le rail par dessus les frontières comme un trait d'union et un signe d'alliance entre les peuples, font une ceinture au monde du sillon toujours ouvert de leurs navires ; où, pour l'en-

chantement de l'imagination, les arts créent presque des prodiges ; où la science arrache à la douleur physique ses plus terribles aiguillons, entre de plus en plus dans les secrets de l'Univers, fait de ses forces immenses qui nous enserrent et nous dominent de toutes parts, autrefois nos plus redoutables ennemies, nos infatigables et dociles esclaves ; monte jusqu'aux cieux et y montrant, sans les voir, les mondes par-delà les mondes, et l'immensité derrière l'immensité, semble elle aussi les peser à la balance ; c'est au moment, en un mot, où le genre humain tente chaque jour l'impossible, et chaque jour le force à reculer, au milieu de tant de progrès et de merveilles et d'une incomparable accumulation de jouissances pour l'esprit et pour le corps, que la tristesse grandit dans les âmes, et que le vide, dans lequel, pour le combler, sont jetées toutes les joies, toutes les séductions de la vie, va se creusant de plus en plus !

Messieurs, ne nous en étonnons pas ! Si grands que soient ces progrès et ces prodiges, l'âme humaine se sent ou se croit faite pour de plus grandes choses encore. Ils ne lui semblent pas de sa taille. Privée de ce qu'elle considère comme ses vrais biens, elle a beau essayer d'être heureuse loin d'eux, d'en donner tous les noms et tous les charmes à ce qui n'est pas eux, elle ne réussit que pour quelques instants à tromper sa soif divine, et proteste bientôt contre l'idole de ses mains, par sa tristesse et par son ennui. Le masque tombe et le héros s'évanouit.

Que faire alors ? Se résigner ? Inventer quelque distraction nouvelle, selon cette parole de Pascal : l'homme

ne pouvant éviter la mort, essaye de s'en consoler en n'y pensant pas? Éteindre dans son cœur, de peur d'en être dupe, le désir de biens impossibles, briser ces ailes inutiles qui, si haut qu'elles enlèvent, ne font que mieux mesurer la profondeur du vide? Se contenter de la terre, puisqu'aussi bien il n'y a rien au-delà, y travailler tout simplement son jardin, selon le conseil de Candide, revenu de ses curiosités et de ses illusions? N'y chercher, selon le conseil de M. Renan, si l'on appartient à la foule vulgaire, que les jouissances faciles, à la portée des lèvres et de la main, ou s'amuser du spectacle de la vie, de ses agitations et de ses sottises, si l'on est du nombre des esprits délicats et exquis? Ou bien, selon le conseil de Schopenhauer, faire mourir doucement en soi toute volonté, tout besoin d'action, tout désir de jouissance et de bonheur, toute pensée, même celle de sa propre misère, jusqu'au moment où s'évanouira pour jamais la conscience confuse de l'existence?

Ah! Messieurs, un tel suicide moral est impossible! Cette issue à la lutte de la vie et à ses douleurs, l'âme humaine ne la choisira jamais, parce qu'elle ne le peut pas, alors même qu'elle le voudrait, parce que bouleverser sa constitution intime et se mutiler elle-même dans tous les hommes d'un volontaire et unanime accord lui paraît aussi impossible et aussi absurde à accepter que cette unanime et volontaire abstinence proposée pour arrêter et tuer la vie; parce qu'en face même de l'évidence matérielle, en face du triomphe de la douleur, de l'erreur, de l'iniquité et de la mort, elle ne peut pas ne pas espérer, même contre toute espérance,

le triomphe de la Vérité et du Bien, le triomphe de la vie et du bonheur. Elle l'invente, dira-t-on. Oui, elle l'invente, mais parce qu'il est, parce qu'elle le devine, le pressent, à travers toutes les apparences contraires, et y croit quand même. L'évidence morale parle plus haut dans son cœur que l'évidence physique à ses yeux. C'est la réalité invisible qu'elle voit et la réalité visible qu'elle ne voit pas, ou qu'elle ne voit qu'éclairée, expliquée ou transformée par l'autre.

Aussi, Messieurs, quand, à certaines heures, elle paraît vaincue et comme écrasée sous son impuissance, qu'on lui conseille de se suicider et qu'on croit qu'elle va mourir, voici l'espérance, l'immortelle espérance de sa future victoire, vivante au sein même de son désespoir comme une étincelle sous la cendre, qui la ranime, l'enflamme de nouvelles ardeurs, l'arme de nouvelles forces, et la jette joyeuse à de nouveaux combats. C'est l'instinct d'en haut qui la soulève ; et quelque profonde et irrémédiable, ce semble, que soit sa chute, c'est à lui qu'elle doit l'honneur de ne pas l'accepter et de s'y résigner jamais.

Messieurs, le remède au mal de l'existence n'est pas dans l'appauvrissement de la vie, mais dans son intensité toujours plus grande : l'issue n'est pas en bas, mais en haut.

Messieurs, tenons-nous en joie.

LA PHILOSOPHIE ALLEMANDE

RÉPONSE AU DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. ROBERTY

Par M. A. HÉRON, Président

MONSIEUR,

Oserai-je commencer par un aveu qui ne peut manquer de surprendre les personnes qui viennent de vous entendre ? A la lecture de votre étude si remarquable sur le pessimisme contemporain, j'ai failli devenir subitement, contre toute prévision, un disciple de Leopardi, de Schopenhauer et de Hartmann. Non pas, je me hâte de le dire, que cette étrange doctrine ait eu prise auparavant sur mon âme, ou que je n'aie pas senti la puissance de ces considérations si larges et si profondes que vous nous avez présentées sur sa téméraire vanité et ses funestes conséquences. Mais il me fallait vous répondre, et l'obligation à laquelle je cherche en ce moment à satisfaire, de parler après vous devant un auditoire séduit par l'élévation de votre pensée et le charme de votre langage, suffisait bien, on le comprendra sans peine, à me remplir d'une vague inquié-

tude et à faire naître dans mon esprit quelques idées noires. Cette fâcheuse disposition n'a fort heureusement duré que peu d'instant ; j'ai bien vite renvoyé ces sombres chimères aux brouillards de l'Allemagne qui les ont enfantées, et, redevenu maître de moi-même, j'ai mis de côté tout souci personnel, pour ne plus songer qu'à l'honneur qui m'est fait de vous accueillir parmi nous. Me voici donc rentré, pour n'en plus sortir, dans le camp des optimistes, et bien disposé à conclure avec eux, aujourd'hui surtout, que tout pesé, tout débattu, tout est encore pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles.

Nous sommes donc d'accord, vous et moi, sur ce point essentiel. Cependant, Monsieur, ne vous hâtez pas trop de vous réjouir. J'ai, en vérité, un bien grave reproche à vous adresser. Comment se fait-il que vous, Monsieur, si pénétrant, si fin dans la recherche et l'exposé des causes qui ont valu, de notre temps, un si grand nombre d'adeptes à la philosophie du pessimisme, vous n'ayez pas reconnu la véritable raison qui nous a déterminés à porter sur vous nos suffrages. Non, Monsieur, nos bonnes grâces n'ont point couvert vos insuffisances et composé toute votre richesse ; nous n'avons pas été réduits, en vous choisissant, à nous payer de vos bonnes intentions ; c'est bien votre mérite, ce sont bien vos œuvres que nous sommes allés chercher, et si votre modestie ne voulait voir dans mes paroles qu'une vaine formule de courtoisie, je vous prierais d'interroger ces âmes découragées où vous avez fait germer à nouveau le bon grain de l'espérance, ces cœurs meurtris où

vous avez versé le baume salulaire de la résignation, ces esprits fourvoyés que vos sages conseils ont remis dans le droit chemin. Toutes ces âmes, tous ces cœurs, tous ces esprits, réconfortés, soulagés, redressés par l'emploi le plus heureux qui puisse être fait du don de l'éloquence, croyez-vous qu'ils hésiteraient bien longtemps dans le choix qu'on leur proposerait de vos œuvres ou des nôtres ?

Venez donc, Monsieur, occuper parmi nous une place qui vous était depuis longtemps destinée ; venez sans crainte. Nous ne connaissons point ici ces divisions dont on constate ailleurs la triste réalité. En franchissant le seuil de l'Académie, nous avons à cœur d'oublier ce qui sépare pour ne chercher que ce qui unit. Non pas que notre amour de la bonne harmonie, notre désir de conserver ces traditions de courtoise bienveillance que nous avons héritées de nos prédécesseurs, aient pour prix le sacrifice de nos convictions personnelles. Notre attachement sincère à ce que nous croyons la vérité est la source même de notre respect de la croyance ou de l'opinion d'autrui. Cette disposition d'esprit, Monsieur, est aussi la vôtre, et voilà encore un point sur lequel nous sommes sûrs de nous entendre.

Il y a un siècle, l'Allemagne entière répétait avec enthousiasme l'*Hymne à la Joie* qui venait de jaillir de l'âme ardente et tendre de son grand poète Schiller :
« Joie, divine étincelle, fille aimable de l'Élysée, nous
» entrons enivrés de tes feux, céleste génie, dans ton
» sanctuaire.... Millions d'êtres, soyez tous embrassés

» d'une commune étreinte.... Tous les êtres boivent la
» joie aux mamelles de la nature.... La Joie, c'est le
» nom du puissant ressort de la nature éternelle.... De
» l'éclatant miroir de la vérité, la Joie sourit au génie
» scrutateur. Elle guide le martyr vers la cîme escarpée
» de la vertu....Souffrez avec courage, millions d'êtres ;
» souffrez pour un monde meilleur ! Là haut, par dessus
» la tente étoilée, un Dieu puissant récompensera. »

Voici qu'un vent nouveau a passé sur l'Allemagne : les cieux se sont fermés, le Dieu puissant a fait place à l'Inconscient ; le mal règne en maître sur la terre ; plus de joie ici-bas ; plus d'espoir dans un monde meilleur ; nul repos que dans l'anéantissement, soit qu'on arrête, comme le veut Schopenhauer, le flot montant des générations, soit que, comme M.de Hartmann le croit possible, la volonté universelle, principe des choses, s'anéantisse elle-même et, cessant de produire, mette un terme au *processus* de l'univers. Les Allemands, grands assembleurs de nuages, nous avaient habitués à bien des conceptions audacieuses et étranges ; ils n'en avaient encore imaginé aucune qui fût plus en contradiction avec les aspirations les mieux établies de l'humanité. Et c'est pourquoi la doctrine du pessimisme me surprend plus qu'elle ne m'effraie. Quelque grand que puisse être le nombre des esprits qui se sont laissé envahir par ces sombres idées de désespérance, je me refuse à voir dans ce succès autre chose qu'un mal passager condamné à disparaître aussitôt que cesseront d'agir ces causes diverses, accidentelles et non nécessaires, que vous avez, Monsieur, si bien établies. Plus que toute autre cause,

la formidable poussée des idées matérialistes a facilité le développement du pessimisme ; il disparaîtra avec elles le jour où la pensée philosophique, qui, depuis tant de siècles, flotte incertaine entre le matérialisme et le spiritualisme, reviendra enfin à cette dernière doctrine, la seule qui satisfasse réellement le sentiment et la raison.

En attendant, nous aurions tort de nous laisser aller à des craintes chimériques. Une théorie qui ne tient aucun compte des tendances naturelles de l'homme, peut séduire d'abord par sa nouveauté et sa hardiesse ; son triomphe n'est qu'éphémère et la vérité ne tarde pas à reprendre son empire. Or, est-il une tendance plus puissante de l'âme humaine que le désir de vivre et l'horreur du non-être ?

Plutôt souffrir que mourir,
C'est la devise des hommes,

a dit La Fontaine. C'est sans doute une philosophie peu héroïque que celle du bonhomme, mais en revanche qu'elle est vraie !

Dans un de ses jours de sombre misanthropie, Alfred de Vigny s'est écrié : « N'est-il pas merveilleux que » lorsqu'on apprend à l'enfant qu'il doit mourir un jour, » il ne se couche pas jusqu'à ce que la mort vienne le » prendre ? » Il est pourtant une chose bien plus merveilleuse encore ; c'est qu'après la longue expérience de la vie dont il a pu apprécier ce qui n'est aux yeux du pessimiste qu'un tissu de tristesses réelles et de joies trompeuses, le vieillard s'attache obstinément à l'existence et voit venir avec tant de terreur une fin qui serait

pour lui la délivrance. Qu'on reconnaisse ici tant qu'on le voudra, les roueries de l'Inconscient et les duperies du Vouloir-Vivre, Schopenhauer et Hartmann n'ont qu'à se résigner ; ou plutôt ils peuvent, dans le tableau qu'ils dressent des calamités de ce monde, mettre au nombre des cas désespérés l'obstination des hommes à ne pas suivre les conseils salutaires qu'ils leur prodiguent ; le sentiment de l'humanité sera plus fort que leurs systèmes. A ces plaintes amères que des souffrances trop réelles arrachent à tant de malheureux, elle répondra pourtant toujours par ce vers gracieux et touchant qu'André Chénier a mis dans la bouche de sa *Jeune Captive* :

S'il est des jours amers, il en est de si doux !

A tout prendre, l'optimisme sagement entendu, dégagé de ces puérilités dont un Pope et un Buckland l'ont enveloppé, quand ils se sont efforcés de transformer en biens les maux les plus réels du monde, l'optimisme compris comme l'entendait Leibnitz, embrassant non pas seulement l'ensemble des êtres, mais la série indéfinie de leurs évolutions, est encore l'explication la meilleure que l'on ait tentée de l'énigme du monde.

Problèmes insolubles, dira-t-on, et que l'humanité agite depuis les premières lueurs de la pensée philosophique sans avoir encore pu les résoudre ! A quoi sert d'aborder sans relâche ces questions obscures dont la solution semble d'autant plus nous fuir que nous nous croyions plus près de l'atteindre ? Que sont devenues

toutes ces hardies constructions de tant de génies supérieurs ? Ne se sont-elles pas écroulées les unes après les autres en ne laissant que des ruines ? Et tant d'efforts inutiles tentés dans la prétention de sonder l'infini et d'entendre l'inintelligible, ne feront-ils pas enfin comprendre à ces esprits avides de chimères qu'il est temps de renoncer à saisir l'insaisissable, et que la sagesse consiste à se renfermer dans l'étude des phénomènes et la recherche de leurs lois immédiates ?

A cette condamnation de la métaphysique, une seule réponse est à faire. Il ne dépend pas de notre volonté de nous désintéresser de ces hautes questions. Quoique nous fassions, ces grands problèmes de la destinée humaine et de l'origine des choses s'imposeront toujours à nos esprits. Nous ne pénétrons jamais, dit-on, jusqu'au sein de ces insondables mystères. Peut-être, mais c'est encore notre honneur de le chercher.

J'applaudis donc à la métaphysique allemande quand elle essaie de satisfaire à ce besoin impérieux de l'esprit humain. L'entreprise est légitime et, quelque réserve qu'il convienne de faire sur la valeur des résultats obtenus, il serait injuste de méconnaître l'importance du mouvement philosophique qui s'est produit en ce siècle de l'autre côté du Rhin. Mais il est impossible de suivre les philosophes allemands jusqu'au bout de leurs déductions, et d'accepter sans contradiction leurs procédés et leurs méthodes. On peut dire de tous qu'ils ont tenu trop peu de compte des exigences de l'esprit humain aussi bien que des nécessités de notre époque. Leur imagination s'est donné trop libre carrière ; ils ont trop

négligé les croyances générales de l'humanité; ils ont eu le tort grave de mépriser l'observation et l'expérience; ils se sont perdus par l'abus de l'hypothèse et du raisonnement *à priori*. Leur œuvre est à refaire avec moins d'ambition et plus de mesure.

Et ces reproches, je les adresse non pas seulement aux doctrines de Schopenhauer et de Hartmann, auxquelles on accorde à mon sens une importance trop grande et qui n'ont peut-être pas dans l'Allemagne elle-même tout le succès qu'on leur suppose; je les adresse encore à ces hautes conceptions idéalistes des Fichte, des Schelling, des Hegel. Conceptions séduisantes par leur audace même, fécondes par quelques-unes de leurs conséquences, mais qui ne sont le plus souvent que des œuvres artificielles de raisonnement et de dialectique. Heureux encore quand on peut suivre la pensée de ces philosophes jusque dans ses énigmatiques profondeurs, car ils semblent avoir été parfois dédaigneux d'être exactement entendus. Au jour même où ils firent part au public de leurs hautes spéculations, on ne leur épargna pas ce reproche, qu'ils ne manquaient pas d'ailleurs de s'adresser les uns aux autres. Écoutons, à cet égard, ce fin critique, qui les connaissait si bien, cet esprit moitié allemand, moitié français, qui avait nom Henri Heine : « Quand Reinhold pensait comme lui, » nous dit-il, Fichte déclara que personne ne le comprenait mieux que Reinhold. Plus tard, celui-ci s'étant séparé de sa doctrine, Fichte dit : « Il ne m'a jamais compris. » Lorsqu'il s'éloigna de Kant, il imprima que Kant ne se comprenait pas lui-même.

» Je touche ici le côté comique de nos philosophes. Ils se
» plaignent sans cesse de ne pas être compris : Hegel,
» au lit de mort, disait : « Un seul homme m'a com-
» pris ; » mais il ajouta aussitôt : « Et encore celui-là
» ne m'a-t-il pas compris non plus (1). »

Que l'incomparable railleur ait un peu forcé la note, j'y consens ; mais il y a bien du vrai dans cette imputation qu'il dirige contre les métaphysiciens allemands de n'avoir pas cherché suffisamment à se faire entendre. De là une anecdote plaisante qu'il nous raconte encore. On sait que dans le système de Fichte, le *moi* commence par se poser lui-même, et qu'il pose ensuite le *non-moi*, d'où l'on peut inférer que le monde extérieur n'a de réalité que dans la pensée qui le conçoit. Le *moi*, tel que l'entendait Fichte, n'était sans doute pas son *moi* individuel, mais le *moi* universel, c'est-à-dire le *moi* du monde parvenu à la connaissance de soi. La distinction n'était pas facile à saisir pour le commun des mortels. Mais écoutons sur ce point Henri Heine : « Que
» l'idéalisme, dit-il, dans les conséquences de ses
» déductions, fût arrivé à nier même la réalité de la
» matière, cela parut à la grande masse du public une
» plaisanterie poussée trop loin. Nous nous amusâmes
» assez bien du *moi* de Fichte qui produisait par sa
» seule pensée tout le monde des faits. Nos plaisants
» eurent encore à rire d'un malentendu qui devint trop
» populaire pour que je puisse me dispenser d'en parler.
» La masse s'imaginait que le *moi* de Fichte était le

(1) Henri Heine, *De l'Allemagne*, Paris, 1855, t. I, pp. 136-137.

» *moi* particulier de Johannes Gottlieb Fichte, et que
» ce *moi* individuel niait toutes les autres existences.
» Quelle impudence ! s'écrièrent les bonnes gens ; cet
» homme ne croit pas que nous existons, nous qui avons
» plus de corps que lui, et qui, en qualité de bourg-
» mestre et d'archiviste du tribunal, sommes même ses
» supérieurs ! Les dames disaient : « Ne croit-il pas au
» moins à l'existence de sa femme ? — Non. — Et
» M^{me} Fichte souffre cela ! (1) »

Ces innocentes railleries sont vraiment peu de chose, comparées aux insultes que Schopenhauer a versées à plaisir sur ses illustres prédécesseurs. Passe encore si sa propre doctrine résistait mieux à un sévère examen ; mais, selon toute vraisemblance, elle ne formera pas encore le couronnement tant attendu de la philosophie, et les efforts de ce hardi penseur ne me semblent pas, plus que ceux de Hartmann, avoir ajouté une pierre au majestueux édifice. Assurément, ni l'*Un-Tout*, ni l'*Inconscient* et ses éléments essentiels, l'*Idée* et le *Vouloir-Vivre*, obscures conceptions où l'imagination a plus de part que la raison, ne sauraient remplacer dans la pensée et le cœur de l'homme le Dieu intelligent, libre et tout puissant du spiritualisme.

Le défaut capital de ces philosophies hautaines, c'est de ne pas tenir assez de compte des données du sens commun. Non pas que je veuille prétendre que le sens commun soit en philosophie un criterium d'une sûreté absolue ; je veux dire seulement que, dégagé par une

(1) Henri Heine, *De l'Allemagne*, Paris, 1855, t. I, pp. 138-139.

analyse délicate, difficile même, mais, après tout, possible, de ces superfétations que les préjugés et l'opinion y ajoutent, il nous montre à découvert les principes fondamentaux de la raison. Il est sage de ne pas dédaigner les avertissements qu'il nous donne, et c'est tout d'abord une mauvaise note pour un système philosophique que de s'être placé en contradiction avec les données du sens commun.

La mesure, cette qualité précieuse dont les anciens faisaient, sous le nom de tempérance, une des sources de l'honnête, et qu'ils considéraient comme la grâce même des actes et des pensées, la mesure, voilà la bonne fée qu'il faudrait appeler au berceau des futurs créateurs de théories et de systèmes.

Cette qualité, disons mieux, cette vertu, n'allons pas la chercher chez les philosophes d'Outre-Rhin ; nous pourrions entreprendre un voyage inutile, d'autant plus que nous la trouvons souvent chez nous et que nous en pouvons goûter le charme sans le moindre dérangement. Elle fut celle de bien des philosophes de notre France, et je la trouve visible dans les pensées et le style d'un des esprits les plus distingués de ce temps, d'un penseur dont l'Académie française et l'Académie des sciences morales et politiques déplorent la perte toute récente, et que notre Compagnie eut l'honneur de compter au nombre de ses membres. M. Emile Caro fut des nôtres, pendant qu'il occupait cette chaire de philosophie du Lycée de Rouen, dans laquelle avaient déjà brillé d'habiles maîtres, MM. Vacherot et Bénard. Lorsqu'il quitta notre lycée pour la Faculté des Lettres de

Paris, il nous demeura attaché par des liens moins étroits, mais qui durèrent autant que sa vie.

Ai-je besoin de dire que d'ici nous applaudissions au succès de son enseignement qui attirait autour de sa chaire un auditoire d'élite, au succès de ses livres attendus avec impatience, lus et discutés avec l'attention et la passion qui ne s'attachent qu'aux œuvres sérieuses ? Tout jeune encore, il avait fourni la preuve d'une rare maturité d'esprit dans son *Essai sur la vie et la doctrine de saint Martin, le philosophe inconnu*. Les chapitres consacrés dans ce livre à l'illuminisme au XVIII^e siècle, au mysticisme en général, aux doctrines ingénieuses ou étranges du théosophe dont la vie présente des aspects si dignes d'intérêt, attestent des qualités bien rares, et le philosophe qui les écrivait n'avait encore que vingt-six ans.

Les mêmes mérites d'analyse pénétrante et délicate, de style élégant et sobre, se retrouvent dans l'ouvrage que M. Caro publia en 1867 sous ce titre : *Philosophie de Goëthe*. Quiconque a étudié les écrits du grand poète allemand, reconnaîtra qu'il est parfois bien difficile de dégager sa pensée des obscurités où il se complaît à l'envelopper. M. Caro a souvent réussi à le faire par une habile critique de travaux relatifs aux sciences de la nature, ou des types philosophiques d'un relief si accentué qui portent les noms de Prométhée, de Méphistophélès et de Faust. Il a dégagé nettement le caractère naturaliste et panthéiste de la pensée du poète.

Mais ces œuvres, si remarquables qu'elles soient, aussi bien que les études d'un caractère plus littéraire

que sa plume élégante et fine se plaisait à esquisser avec un égal succès, le cèdent, au moins par l'importance, aux écrits consacrés par lui à la défense de la philosophie spiritualiste, contre les attaques du matérialisme, du positivisme et du pessimisme. Je veux parler des livres qui portent pour titre : *Problèmes de morale sociale, Études morales sur le temps présent, M. Littré et le positivisme, Le Pessimisme au XIX^e siècle*, et surtout *l'Idée de Dieu et ses nouveaux critiques et le Matérialisme et la Science*.

Si ces travaux tiennent une grande place parmi les œuvres philosophiques de la seconde moitié du XIX^e siècle, ce n'est pas que M. Caro ait été un novateur et ait entrepris d'ajouter un système inédit aux constructions déjà si nombreuses des métaphysiciens. Son ambition ne fut pas d'étendre par des acquisitions nouvelles le domaine de la philosophie, mais de rester fortement campé sur les positions conquises et de les défendre contre tout retour offensif. La constante préoccupation de cette âme d'élite, ce fut de chercher à résoudre le grand problème de la destinée humaine, le seul qui soit réellement agité au fond de tous ces débats ouverts entre le spiritualisme et le matérialisme. Dans le combat qu'il livrait pour la cause de la spiritualité, de la liberté, de l'immortalité de l'âme et de ses rapports avec Dieu, M. Caro apportait cette solidité de conviction, cette chaleur de sentiment qui, dans un esprit élevé et généreux comme le sien, n'excluent jamais les formes de la discussion la plus courtoise ; et les ménagements mêmes qu'il savait garder envers ses adversaires et qu'on

n'observait pas toujours envers lui, prouvaient la sérénité de sa pensée et n'ôtaient rien à la rigueur de ses déductions. On peut dire à son honneur qu'il resta jusqu'au bout fidèle à cette loi qu'il s'était imposée de respecter, tout en les combattant, les opinions de ses adversaires, et qu'on chercherait en vain dans son œuvre un terme dont on aurait à regretter l'excès.

Je voudrais qu'il me fût permis de parler ici des *Jours d'épreuve*, ce livre dans lequel M. Caro a réuni les articles écrits par lui sous l'impression des tragiques événements que nous avons vus s'accomplir en 1870 et 1871. Mais nous ressentons encore trop les effets de l'année maudite, les passions alors déchaînées sont encore aujourd'hui trop vivantes pour qu'il soit possible de juger, avec le calme qui convient à l'histoire, les faits de cette douloureuse époque, et prudent de s'aventurer, pour parler comme Horace, sur ces feux que recouvre une cendre trompeuse. Ce serait s'exposer à froisser des sentiments qui veulent être respectés, et manquer à cette loi de réserve que l'Académie s'est sagement imposée. Ce que je puis dire, toutefois, c'est que les pages émues, dont se compose ce livre, font le plus grand honneur à celui qui les a écrites, à quelque point de vue se place-t-on pour les juger; elles achèvent, pour ainsi dire, de peindre cette physionomie noble et pure. Qu'on en juge par cette page que je puis sans crainte détacher du livre parce qu'elle répond au sentiment universel; il s'agit de la patrie :

« La philosophie humanitaire, dit-il, condamne le
» patriotisme, en disant que c'est un sentiment étroit,

» fait de haine plus que d'amour, et que la haine est
» stérile et va au néant. Il n'est pas juste de dire qu'il
» entre de la haine dans l'essence du patriotisme. Cet
» amour implique une préférence passionnée, une
» subordination de sentiments, non une opposition
» nécessaire. La haine n'arrive qu'à l'instant où
» l'amour se révolte contre l'injure et la violence. En
» ce cas, comme dans tous les autres, elle n'est que le
» contre-coup de l'amour offensé. — Travaillons de
» toutes nos forces à préparer l'ère de la fraternité uni-
» verselle ; mais travaillons-y d'abord en faisant
» régner la justice sur la terre. Pour cela, exterminons
» la violence et le crime, déshonorons-les devant l'his-
» toire, ne craignons pas de les détester et de les com-
» battre par tous les moyens sous les noms divers des
» puissances qui les représentent. — Et puis, ne l'oublions
» pas, l'humanité est si vaste, qu'elle nous inspire : on
» risque de se perdre dans sa vague immensité. Habi-
» tuons-nous à l'aimer à travers cette humanité parti-
» culière dont nous faisons intimement partie, à
» laquelle nous tenons par les racines de notre passé,
» par toutes les fibres de notre cœur. Ce sera l'initiative
» naturelle à un ordre plus large de sentiments et de
» devoirs, si nous avons d'abord bien connu et pratiqué
» les sentiments précis que la patrie nous inspire et les
» devoirs positifs qu'elle nous impose..... » (1).

Je laisserai l'auditoire sous l'impression produite par ces nobles paroles. Que pourrais-je ajouter maintenant ?

(1) *Les Jours d'épreuve*, 1870-1871, Paris, 1872, pp. 116-117.

Aussi bien, ce que j'ai prétendu faire en parlant ici de M. Caro, n'est ni une étude : la compétence m'aurait manqué encore plus que le temps dont je dispose ; ni un éloge : il sera fait bientôt, et avec quelle autorité, dans une autre enceinte. J'ai cru simplement qu'il était de mon devoir, de rendre, dans cette séance publique, un solennel hommage à ce philosophe éminent dont les écrits font honneur à la pensée humaine. D'autres auraient su remplir, bien mieux que moi, ce devoir ; mais j'ose affirmer que nul ne l'aurait fait avec plus d'émotion et de sincérité.

RAPPORT SUR LE PRIX DUMANOIR

Par M. MERRY-DELABOST

MESSIEURS,

Il est des actes de dévouement que l'on raconte, mais que l'on ne commente pas ; ce serait affaiblir leur mérite.

Tel est celui que l'Académie a jugé digne, entre beaucoup d'autres, du prix institué par le généreux Dumanoir pour récompenser une belle action accomplie dans le département de la Seine-Inférieure.

Aussi le rapporteur, qui a pour mission de vous faire connaître le lauréat, va-t-il se borner au simple rôle de narrateur.

Le 14 septembre 1886, quatre ouvriers étaient occupés, dans la commune de Quièvre-court, à extraire de la terre à pot, dans une carrière à laquelle donne accès un puits profond de vingt-deux mètres, lorsque la chambre souterraine fut envahie par un dégagement d'acide carbonique.

Enveloppés de ce gaz qui, plus lourd que l'air, vient prendre sa place dans les parties inférieures de la carrière, les travailleurs sont menacés d'une prompte

asphyxie. Deux d'entre eux réussissent à se soustraire au danger ; mais les autres, plus gravement atteints, sont incapables de saisir les engins de sauvetage.

Frappés de stupeur et comme affolés, les assistants demeurent dans l'inertie, ne sachant comment porter secours aux deux malheureux. Quelques minutes encore et ceux-ci auront cessé de vivre.

C'est alors que, surmontant la terreur qui paralyse les hommes sur les bords de ce dangereux abîme, un enfant de treize ans, Jules Langlois, vient leur donner l'exemple de la présence d'esprit et du dévouement. Il se fait attacher et, muni de cordes, descend dans la fosse.

L'un des ouvriers n'est pas encore complètement inanimé ; il peut se soulever. Jules Langlois en profite pour lui passer autour de la poitrine la corde libératrice.

Mais le second gît sur le sol, privé de mouvement et de sentiment.

L'enfant, que sa petite taille expose plus qu'un autre au danger des émanations du gaz carbonique, et que l'asphyxie commence à affaiblir, n'a pas la force de le soulever pour l'entourer d'un lien sauveur. Que faire ? — Va-t-il l'abandonner, pour échapper lui-même aux étreintes de la mort qui s'approche ? — Non, car au courage il joint le sang-froid ; le danger inspire ce vaillant petit homme, loin de le terrifier. Il se hâte, faute de pouvoir mieux faire, d'enrouler la corde autour des jambes, et, grâce à cet artifice, la seconde victime peut être ainsi tirée au dehors, et, après de longs efforts, rappelée à l'existence.

Ce double sauvetage, accompli avec une telle pré-

sence d'esprit et dans des conditions aussi périlleuses, par un enfant qui, seul, s'était montré à la hauteur des circonstances, ne pouvait manquer d'appeler l'attention.

Informé du fait par M. l'Ingénieur en chef des mines, M. le Préfet s'empressa d'adresser à son auteur une lettre de félicitations, et de solliciter pour lui un témoignage de la satisfaction du gouvernement.

Mais si, chez notre lauréat, comme chez le héros de notre grand poète, la valeur n'avait pas attendu le nombre des années, il n'en devait pas être de même de la rémunération honorifique qu'il avait pourtant si bien méritée.

Les règlements n'interdisent pas, sans doute, aux enfants d'accomplir de belles actions ; mais, pour des raisons que j'ignore et ne puis deviner, ils ne permettent pas qu'une médaille d'honneur puisse récompenser un acte dont l'auteur n'a pas atteint sa quatorzième année.

Langlois n'avait alors que treize ans et demi. Il fallut donc attendre et renouveler la proposition six mois plus tard, lorsque, au mois d'avril 1887, les quatorze années furent révolues ; ce fut alors seulement que la médaille d'honneur put être accordée, avec un diplôme destiné à perpétuer le souvenir de cet acte de dévouement.

La Société des Sauveteurs rouennais a ouvert ses rangs au jeune Langlois, et lui a décerné, avec le titre de pupille, une médaille de bronze.

Aujourd'hui, l'Académie de Rouen éprouve une vive

satisfaction à lui remettre le prix de 800 francs, fondé par un bienfaiteur de l'humanité, et à lui exprimer les sentiments d'affectueuse estime que lui a inspirés sa belle conduite.

Vous conserverez, mon cher enfant, le souvenir de cette solennité, et de ces témoignages de la reconnaissance publique; vous n'oublierez pas que si parfois, trop souvent même, des actes vraiment méritoires passent inaperçus, parfois aussi, comme en ce jour, les services rendus reçoivent leur légitime consécration ; vous saurez, d'ailleurs, que, de toutes les récompenses, la plus belle, la plus certaine, la plus durable, est celle que porte avec elle-même toute bonne action : la satisfaction de la conscience ; et si, dans le cours de votre existence, d'autres occasions se présentent à vous de témoigner encore de votre dévouement à vos semblables, à la Patrie, peut-être, nous avons la ferme conviction, car le passé garantit et engage l'avenir, que, dans ces circonstances, de même que lors de l'accident de Quièvre-court, vous n'hésiterez jamais à remplir votre devoir.

UN ROUENNAIS ÉMIGRÉ A VERSAILLES

M. GRAVELLE DE FONTAINE ET SA SOCIÉTÉ
AU VAL-JOYEUX

Par M. J. FÉLIX

Le chef de l'école du bon sens, pour laquelle on ne risquerait rien à décréter l'enseignement obligatoire, Boileau, en un de ses vers frappés au coin de la raison, maltraite rudement, à son habitude, l'auteur malencontreux,

« Qui de tant de héros va choisir Childebrand » (1).

L'impunité octroyée à plus d'une publication contemporaine m'a donné la conviction que la fêrule du fameux satyrique a été enterrée avec lui ; c'est pourquoi je me hasarde, avec une confiance que l'on ne trouvera pas présomptueuse, je l'espère, à vous présenter un personnage que nul ne prétendrait placer au rang des héros et dont la notoriété, inférieure à celle du frère oublié de Charles Martel, ne s'est même pas élevée jusqu'au

(1) Boileau. *Art poétique*, chant III.

renom modeste du monarque populaire qui régna dans une cité voisine et dont nos mœurs égalitaires ont réduit le royaume déchû à l'importance mesquine d'un simple arrondissement.

Interrogé sur ce qu'il avait fait durant la terreur, Sieyès répondit : « J'ai vécu ». L'honnête homme dont je viens vous entretenir, quoique aussi « peu connu dans l'histoire » que le roi chansonné (1), fut, pour des motifs qu'elle a jusqu'à présent ignorés, un instant signalé à la haine de ses concitoyens et faillit devenir une victime de la politique à laquelle il demeura constamment étranger. Avec une prudence toute normande qu'expliquait son origine et que justifiait d'ailleurs la rigueur des circonstances, il s'esquiva devant le péril et dans la retraite tutélaire qu'il s'était choisie, plus heureux encore, meilleur peut-être que l'abbé législateur, non seulement il échappa comme lui à la mort dont la proscription les menaçait ; mais des communications intimes, que je puis trahir sans scrupule, le montrent « vivant fort bien, sans gloire » assurément, utilement pourtant d'abord, gaiement plus tard, pratiquant la charité et le dévouement, partageant tous ses moments entre les charmes de l'amitié, les devoirs de la famille et le culte des lettres jusqu'au jour où, après avoir tremblé sous la tyrannie sanglante de Robespierre, espéré sous la réaction thermidorienne, respiré sous le Consulat, le magistrat de l'ancienne monarchie s'éteignit administrateur municipal sous l'Empire ; exis-

(1) Béranger. *Le Roi d'Yvetot*.

tence marquée par ce trait singulier que le début et la fin sont voués à l'exercice abrégé de fonctions publiques interrompues par un intervalle de vingt-quatre années, exclusivement absorbé par les amusements les plus délicats de l'esprit, les satisfactions les plus douces du cœur. L'intérieur champêtre dont la porte m'a été ouverte par une courtoisie à laquelle je ne puis offrir que le tribut respectueux d'une reconnaissance posthume et qui, par la politesse exquise des manières, l'élégance légèrement apprêtée du langage, la grâce un peu convenue du ton, la familiarité à demi guindée des habitudes, le large emploi d'une belle fortune, offrirait, s'il ne s'en distinguait par la profondeur et la sincérité des sentiments, l'idée d'un salon du XVIII^e siècle transplanté par delà la Révolution, m'a, je dois l'avouer, trop vivement attiré pour qu'à l'exemple des amoureux vraiment épris je ne me sente pas disposé à l'indiscrétion de divulguer ma bonne fortune, souhaitant que mon goût obtienne l'agrément des confidents dont je me fais l'introducteur dans ce monde pour une heure ressuscité.

Jacques-Nicolas Gravelle de Fontaine, baptisé à Rouen, le 29 mai 1749, était fils de Jacques Gravelle de Fontaine, nommé le 30 janvier 1741 à l'office de notaire secrétaire de la Cour des Comptes, aydes et finances de Normandie, au lieu et place de Pierre Gravelle de Chauvin, son père, et qui obtint le 13 janvier 1762 des lettres d'honneur, enregistrées le 31 mars suivant. Avocat au Parlement, il fut nommé le 21 juin 1775, à l'office de conseiller lay en la Cour du Parlement, dont

Jacques-François Démarest de Saint-Aubin s'était démis en sa faveur, et le 25 juillet de la même année il était reçu en cette compagnie. Il portait d'azur au chevron d'or accompagné de trois croissants d'argent, 2 et 1.

La courageuse tentative du chancelier Maupeou pour abolir la vénalité des offices venait en effet d'échouer et le rétablissement de cette scandaleuse institution, concédé aux attaques passionnées des intéressés par la faiblesse malhabile de Louis XVI, faisait asseoir sur les hauts sièges de la magistrature un conseiller de 26 ans, en attendant que l'Assemblée constituante, s'inspirant des éternels principes qui doivent régir les sociétés, supprimât du même coup les parlements et le privilège d'acquérir à prix d'argent le droit de rendre la justice.

Pendant les quatorze années qu'il siégea au Parlement, quels furent les services du jeune homme? La vérité oblige de reconnaître que sa participation à l'œuvre judiciaire ne fut signalée par aucun incident digne d'être noté; consciencieusement assidu aux travaux qu'il partageait avec ses collègues, il dût leur prêter une collaboration efficace, mais qu'alors comme aujourd'hui la nature de ses fonctions condamnait à l'obscurité, se prélassant, je le crains, dans la situation facile dont les devoirs sont plaisamment résumés en cette règle imaginaire de je ne sais quel couvent établi sans doute aux environs de la fameuse abbaye de Thélème (1) : « *Bene dicere de Priore, facere officium*

(2) Rabelais. Livre I, chap. 52.

» *taliter qualiter, sinere mundum ire quomodo va-*
» *dit,* » « Dire du bien du Prieur (du premier prési-
» dent, en l'espèce, comme on dit au Palais), remplir
» sa charge tellement quellement, laisser le monde
» aller comme il va. »

Mais le repos n'est qu'une tente dont le frêle abri s'ébranle et croule au souffle de la tempête et voilà que des événements imprévus détruisent la quiétude à laquelle s'abandonnait le parlementaire rouennais. La révolution avait éclaté et à côté d'actes généreux surgissaient des désordres exploités par la malveillance. Avec l'admirable élan qui, après la chute de la Bastille, inspirait dans la nuit du 4 août 1789 aux privilégiés de l'Assemblée la renonciation aux droits féodaux, l'admission de tous les citoyens aux emplois civils et militaires, l'égalité des impôts, l'abolition de la vénalité des offices contrastait lugubrement le meurtre de Foulon et de Berthier, commis par la populace parisienne en démence. L'acteur Bordier, qui, en passant par Gisors, s'était vanté d'avoir joué un rôle dans cette ignoble tragédie, arrive à Rouen où il s'abouche avec Jourdain, un banqueroutier qui se pare du titre d'avocat à Lisieux et a su obtenir du marquis d'Herbouville, colonel des volontaires, armés pour la sécurité de la cité, le grade de capitaine. L'heure est favorable aux pêcheurs en eau trouble que le moindre tumulte fait surgir des bas-fonds : la difficulté des approvisionnements, la cherté des subsistances, la misère qui en résulte, les excitations des meneurs et la présence des mauvais sujets prêts à profiter de tout prétexte pour

satisfaire leurs appétits sauvages poussent à se soulever une foule affolée par le besoin et dont la crédulité se persuade aisément que la famine imminente est produite par d'odieux accaparements. Guidée par ces deux aventuriers, à une heure du matin, elle envahit et sacage l'hôtel de l'intendant qui peut avec peine se soustraire aux recherches furieuses dont il est l'objet ; puis la journée se complète par le pillage des bureaux des commis des aides et l'incendie de leurs registres. L'intervention énergique de la garde bourgeoise, obéissant aux ordres de la municipalité entre les mains de laquelle le Parlement a résigné ses pouvoirs de police, met enfin un terme à ces scènes hideuses et la justice est appelée à en punir les auteurs. Les déclarations du Roi des 21, 23, 24 mai et 21 août 1789 attribuaient à la juridiction des prévôts des maréchaux la connaissance et le jugement des « émotions populaires, attroupements, excès et violences commis à force ouverte ». Les 19 et 20 août furent employés à la lecture des pièces du procès, l'audition des témoins, les interrogatoires des accusés, et le 21, le tribunal prononçait la sentence en exécution de laquelle, le même jour et malgré de puissantes recommandations parties de la capitale, Bordier et Jourdain étaient pendus à une potence plantée sur le port à l'entrée du pont.

En politique, le triomphe est d'autant plus impitoyable que les craintes ont été plus vives : c'est ce sentiment qui dût inspirer la comédie de « Bordier aux enfers », dont je crois pouvoir attribuer la paternité à Louis Beffroy de Reigny, le cousin Jacques, et

surtout la caricature qui montre Bordier en habit d'Arlequin, prononçant, au pied de la potence, ces mots extraits d'une pièce de son répertoire, « la Nuit aux aventures », dans laquelle il représentait Frontin : « Vous verrez que je serai pendu pour arranger l'affaire », estampe qui porte en tête ce titre : « Avis aux perturbateurs du bon ordre par feu Bordier, mort en l'air à Rouen, le 21 août 1789 (1). » Cependant le mérite artistique de Bordier, dont la verve comique égayait chaque soir les spectateurs des Variétés en avait fait une célébrité des boulevards de Paris et quoique les événements aient transformé bien des comédiens en révolutionnaires (à ne citer que Grammont, Collot d'Herbois et Fabre d'Eglantine) (2), l'on

(1) Du cabinet du regretté M. Edouard Frère, l'érudit et vénéré bibliothécaire de la ville de Rouen, cette gravure est passée dans mes mains. — *La nuit aux Aventures*, comédie en trois actes et en prose, de Dumaniant, acteur dans la même troupe que Bordier, avait obtenu un grand succès à Paris et en province.

(2) Grammont et Collot d'Herbois jouaient à Rouen sous la direction de la Montansier. Collot d'Herbois s'y distinguait des autres comédiens en rimant des couplets, en composant des impromptus en l'honneur des personnages marquants, tels que le duc de Bourbon ou le prince de Condé, de passage dans cette ville et il y faisait représenter, lors de la naissance du fils de Louis XVI, dont il devait être le proscripteur, « *La fête dauphine* », à propos où les flatteries au roi et à la reine, dont il allait aussi bientôt hâter la mort, ne sont pas ménagées par le terroriste en herbe. Quant à Grammont, après avoir quitté la scène rouennaise pour jouer à Paris la tragédie avec M^{lle} Sainval, il obtint, grâce à l'exagération de ses manifestations politiques, le grade de général ; c'est en cette qualité qu'il commanda l'escorte qui conduisit à l'échafaud Marie-Antoinette, circonstance dont il profita pour désigner l'auguste

avait, à cette époque encore, quelque peine à se figurer un acteur aimé et joyeux commandant une troupe de pillards prêts à verser le sang. Ainsi s'expliquent aisément, sans recourir à l'hypothèse invraisemblable d'une connivence avec le duc d'Orléans, alléguée par des partisans du condamné ou des ennemis du prince, les démarches tentées en faveur du comédien par l'archevêque de Bordeaux, Lafayette et Bailly ; ainsi se justifie la vivacité de l'écrit publié par Dumaniant, son camarade au théâtre, sous le titre de « Mort de Bordier » ; ainsi se pardonne le ton violent de la « lettre à M. le marquis d'Herbouville, colonel des volontaires de Rouen, par quatre d'entr'eux détenus prisonniers », sans qu'il soit facile d'étendre cette indulgence à la brochure intitulée : « les Iniquités découvertes ou l'Innocence » reconnue des sieurs Bordier et Jourdain ». Mais, si ardentes que soient les récriminations dirigées dans ces factums contre M. d'Herbouville, contre Turgis, l'un des juges, contre le chevalier Flambart, lieutenant de la maréchaussée, -brave officier, décoré de l'ordre de Saint-Louis, qui exposait chaque jour sa vie pour assurer le service des subsistances, l'on n'y peut découvrir

victime aux injures et aux vociférations de la foule. Bientôt après il était guillotiné, précédant de peu de temps Collot d'Herbois qui mourait à Cayenne, où il avait été déporté. Pour Fabre d'Eglantine, l'une des victimes de Robespierre, après avoir été son ami, *les Annales du bibliophile belge*, tome VIII, Bruxelles, Olivier, 1882, signalent sa présence sur les scènes des Pays-Bas, notamment au théâtre de Liège, en 1781, avant qu'il ne figure dans les drames qui ont successivement décimé la Convention, dont il fut l'un des membres actifs tant que dura l'influence de Danton.

la moindre allusion à Gravelle de Fontaine, dont le nom ne se trouve mêlé à aucun incident touchant de près ou de loin aux affaires publiques et que ses fonctions rendaient étranger à la répression des troubles, alors malheureusement trop fréquents, même en cette région où les excès révolutionnaires furent rares et n'eurent pas de conséquences graves.

Tout à coup néanmoins paraît à Paris un pamphlet dont le titre seul dénote les tendances sanguinaires. « La Chasse aux bêtes puantes et féroces qui, après » avoir inondé les bois, les plaines, etc., se sont répandues à la Cour et à la capitale » met à prix la vie de la reine, « panthère échappée de la Cour d'Allemagne », et de tout son entourage. Une liste suit cette injurieuse nomenclature et l'on y classe parmi les « proscrits de la nation, avec la notice des peines qui » leur sont infligées par contumace, en attendant le » succès des poursuites qui sont faites de leurs personnes, ou l'occasion », l'intendant de Maussion promis à l'échafaud terroriste sur lequel il devait périr cinq ans plus tard environ, le premier président de Pontcarré, le procureur général de Belbeuf, signalés tous trois comme accapareurs de grains, le marquis d'Harcourt, gouverneur de Rouen, le chevalier Flambart, Jarry, procureur au Parlement, le commissaire de police Renard. En tête de tous ces citoyens de sa ville natale, et sans que rien semble motiver ce périlleux honneur, Gravelle de Fontaine se trouve dénoncé à la vengeance populaire par cette notice spéciale :

LE SIEUR FONTAINE, CONSEILLER AU PARLEMENT
DE ROUEN.

« Comme rien n'est si dangereux qu'un faux témoin,
» et que nous avons malheureusement des preuves
» certaines de la mauvaise foi de celui-ci, le condam-
» nons à être promené, pendant trois jours, dans la
» ville et les carrefours de Rouen, et ensuite à être
» pendu. Exhortons les habitants de cette ville, dont la
» moitié nous donne des témoignages d'un refroidis-
» sement criminel envers la nation, à réparer cette
» négligence en tenant la main à cette exécution et
» surtout à toutes celles des accapareurs de grains,
» dont le nombre est considérable.

» Les mémoires sûrs que nous avons reçus contre
» cet infâme agent de l'aristocratie nous donnent la
» liste de quantité de victimes de ce faux témoin. La
» malheureuse affaire du sieur Bordier, des Variétés de
» Paris, ajoute à sa scélératesse. Un tel événement,
» loin de faire honneur aux rouennais, ne peut que
» rendre leur fidélité très suspecte ; il leur est important
» de se justifier d'une aussi criante injustice ».

L'accusation était aussi inepte qu'inique. Gravelle de Fontaine, qui n'avait été témoin ni dans l'affaire Bordier, ni dans d'autres procès, qui n'avait pu juger des causes que la loi avait distraites de sa juridiction et qu'une existence paisible, un caractère inoffensif n'avaient pu défendre contre cette manifestation haineuse d'une basse animosité, prit le parti conseillé jadis par le

président de Harlay, de parlementaire mémoire, et, bien qu'il n'eut pas plus commis de parjure qu'il n'avait enlevé les tours de la cathédrale, il ne tarda pas à soustraire sa personne à la promenade exceptionnelle qu'on se proposait de lui infliger et au traitement encore moins tentant dont cette exhibition devait être suivie. Sans prévoir dès ce moment le succès de la violence et sa main mise sur le gouvernement, sans se douter que 1793 verrait la réhabilitation officielle et éphémère de Bordier et Jourdain et que pendant deux ans leurs noms désigneraient les quais, témoins de leur juste supplice, il profita de la liberté que lui offrit la suppression des parlements et quitta pour un village retiré la ville où ses jours n'étaient plus en sûreté.

S'il cacha sa vie, il cacha aussi celle d'autrui et il faut proclamer à son honneur que, sans souci des craintes égoïstes dont ces temps malheureux ont souvent offert le douloureux spectacle, il ouvrit, au risque de dénonciations mortelles, l'asile qu'il s'était ménagé à plus d'un proscrit ainsi sauvé de l'échafaud. Bientôt le mystère dont ses jours étaient entourés prit fin avec le retour de l'ordre, et cette société que l'infortune avait groupée, accrue des amis et voisins qu'un accueil prévenant attirait et que retenaient des plaisirs favorisés par une fortune largement dépensée, jouissait des loisirs nouveaux dont le charme lui paraissait d'autant plus doux en les consacrant à la danse, la pêche, le jardinage. L'esprit avait sa part aussi dans les distractions de ces hommes distingués, de ces femmes aimables : on jouait des pièces, des proverbes, des charades et pas

un anniversaire, qu'il s'agît des maîtres du logis ou de leurs hôtes, n'était célébré sans qu'un divertissement scénique, des couplets, des compliments en vers ou en prose ne fussent employés à fêter Louise, Julie, Sophie ou à établir un parallèle louangeur entre les deux Annettes. A l'exécution comme à la composition de ces bluette poétiques (l'épithète est-elle exacte?), sans qu'on pût facilement distinguer la collaboration individuelle, tous et toutes concouraient avec assez peu de prétention, d'ailleurs, pour que les dames n'y fussent pas suspectes d'un pédantisme ridicule, pour que des lèvres galantes pussent se poser respectueusement sur des mains dont l'encre ne noircissait pas les doigts mignons et effilés et surtout pour que la malignité envieuse fût incapable de teindre d'une nuance azurée la blancheur du vêtement jumeau, soigneusement tiré que décelait à des yeux parfois curieux le bord imperceptiblement relevé des robes écourtées par la mode.

L'on me permettra à ce propos de me constituer, par une digression légitime, le champion d'un sexe qui se plaint d'être souvent sacrifié et de le venger d'une allusion blessante pour la plus belle partie de l'humanité en rétablissant la vérité trop longtemps méconnue. Pour sa défense contre d'indiscrètes révélations l'on a trouvé d'ingénieuses ressources :

« Madame alléguera qu'elle monte en berline,
» Qu'elle a passé les ponts quand il faisait du vent »,
..... (1).

Inutile plaidoyer, auquel il suffit de substituer la

(1) A. de Musset, *Namouna*.

sincérité historique en constatant que, par un abus évident de leur suprématie sociale, les hommes ont rejeté sur leurs compagnes docilement résignées un sobriquet que l'un d'eux a mérité le premier. Parmi les esprits distingués qui donnaient le ton au monde lettré en Angleterre, de 1670 à 1740, et s'assemblaient au foyer de mistress Montagu, avec le critique Samuel Johnson, Goldsmith l'auteur du *Vicaire de Wakefield*, les historiens Burke et Hume, le peintre Reynolds, le tragédien Garrick, se rencontrait, en effet, Benjamin Stillingfleet, insoucieux de sa toilette et chaussé de façon telle, qu'en dépit de la pruderie britannique qui avait déjà admis l'ordre de la jarretière, malgré son origine galamment légère, l'on donna à ce salon naturellement jalouse le surnom de club des bas bleus (1). La lâcheté masculine, qui aurait peut-être dû désarmer devant M^{me} de Sévigné, M^{me} de Staël et Georges Sand, a sournoisement transféré ce sobriquet aux femmes auteurs, qui le garderont, j'en ai peur, malgré la protestation que ma conscience m'a dictée en leur faveur.

Cette appellation malséante ne pouvait être de mise dans le milieu simple où à côté d'André, de Jacquelin, de la petite Francine figuraient M^{me} de Luzine, femme d'un fonctionnaire de l'ancien régime, fixée avec son mari à Versailles, ainsi que M^{me} de Mainville et surtout M^{me} Beaujouan, dont la vivacité contrastait avec l'air sérieux de son mari, qui avait quitté Paris et le commerce de la joaillerie pour le commerce plus aimable

(1) Esquiros, *Revue des Deux-Mondes*, 1860.

et l'agrément plein de charme que lui offraient la campagne et l'amitié. Au sein de ces ménages dont le malheur des temps avait resserré l'union, en supposant que sous un ciel plus clément elle eût été tant soit peu relâchée, quelques célibataires avaient pénétré, dont la gaieté communicative n'effarouchait pas ces couples bienveillants, et mal venu eût été le théoricien qui eût proposé de soumettre leur isolement à la redevance fiscale imaginée par ces économistes contemporains en quête d'impôts dont la timidité partielle n'ose même courber les deux sexes sous une loi égalitaire, en dépit, ou plutôt à cause de tout ce qu'on dit des vieilles filles. Dans leur cordiale intimité se glissait quelquefois le souvenir des jours d'épreuves ; mais ces cœurs d'élite, ces âmes indulgentes auraient jugé de mauvais goût des paroles amères, des tableaux empreints d'un fatalisme dramatique. Leur description du champêtre refuge que, près de Versailles et de Saint-Cyr, Villepreux leur avait prêté et qu'ils ne tardèrent pas à rebaptiser de son nom ancien du Val-Joyeux, semble empruntée à une idylle, dans laquelle s'entrevoit en un vague lointain le loup, une bergerie de Florian contigue à la boucherie de la Terreur :

« Près des lieux consacrés aux élèves de Mars,
» Aux champs où de Vilpreux s'élèvent les remparts
» Est un vallon riant que jadis la nature
» Laboura de sa main et taille tous les ans ».

C'est dans ce cadre immuable que les proscrits rendus

à l'existence ont pu retrouver le coin rustique où ils fuyaient leurs persécuteurs :

- « La maison de l'homme de bien,
- » Cet asile inconnu, ce séjour tutélaire,
- » De l'hospitalité devint le sanctuaire.
- » Libre, mais frémissant sous ces ombrages verts,
- » Plus d'un infortuné sût éviter des fers.
- » Je vois d'ici le bois et la porte secrète :
- » Quand le soir arrivait, au fond de sa retraite,
- » On se disait tout bas, en se serrant la main :
- » Encore un jour ! à demain, à demain ».

Délivrés alors des angoisses qui troublaient chacun de leurs instants, c'est avec une émotion vraie qu'ils ajoutaient en s'adressant à leurs bienfaiteurs :

- « Êtres généreux et sensibles,
- » Ce souvenir vous reste ; il est digne de vous.
- » De l'homme vertueux tous les moments sont doux.
- » Enfin avec des jours plus sereins, plus paisibles,
 - » Des ris escortés par les jeux
 - » L'essaim revint au Val-joyeux ;
- » L'ordre qui naît des lois ramena l'abondance ».

Ce témoignage de gratitude s'applique à deux personnes et je m'aperçois que je n'ai pas encore nommé M^{me} Gravelle de Fontaine : oubli inexcusable, car ses grâces physiques attiraient et captivaient l'attention. Obéissant au penchant irrésistible de l'amour, le conseiller au Parlement de Rouen, avait épousé une parisienne, Marie Louise Wantin, veuve de Jean-Jacques-Léonard Talbot, qu'il aurait fait sortir de la condition la plus humble. Une tradition, dont la destruction des registres

de l'état civil de Paris (1) ne permet pas de vérifier le fondement, en fait la fille d'un ouvrier fleur ; mais son mari pouvait invoquer sa beauté d'abord, plus tard sa bonté pour justifier une mésalliance dont il n'eut jamais qu'à se féliciter, quoique, au temps où elle se produisit, elle constituât une dérogation bien rare aux exigences sociales. En admettant cette inégalité de situation entre les époux, il faut convenir que le portrait qui se voit à la bibliothèque de Versailles, dans la collection donnée par M. Vastel, offre une excuse plausible à l'entraînement du jeune homme. Peinte dans le goût du XVIII^e siècle, M^{me} Gravelle de Fontaine, dans sa robe de soie entr'ouverte, avec ses cheveux discrètement poudrés, séduit par la légèreté élégante et la souplesse gracieuse de sa taille, la blancheur de sa peau, le coloris animé de son teint, la distinction de ses traits, le sourire caressant de sa physionomie, la finesse purpurine de ses lèvres fraîches, l'éclat humide et pénétrant de ses yeux bruns qui lancent un regard modeste à la fois et piquant. J'ignore si, même à ce premier quartier de la lune de miel, la passion de celui auquel elle confiait son avenir pouvait se comparer à l'enthousiasme du poète espagnol (2), qui, contemplant sa maîtresse endormie sous un arbre, s'écriait : « Venez voir le soleil couché à l'ombre ! » mais je sais qu'il l'aimait encore lorsque, après les malheurs dont ils avaient ensemble subi la menace

(1) Ce n'est pas le moindre des désastres causés par la Commune de 1870 qui a aussi anéanti par l'incendie les précieuses bibliothèques du Louvre et de l'Hôtel-de-Ville.

(2) Cité par Louis Racine.

mortelle, ils atteignirent leur automne, « ces beaux jours de cristal », comme dit M^{me} de Sévigné, « qui ne sont plus chauds, qui ne sont pas froids ». Il ne connut point, grâce au naturel égal et affectueux de celle qu'il avait associée à son sort et élevée à une position inespérée, les ennuis qu'une femme supérieure par son esprit ou ses charmes inflige trop habituellement au compagnon humilié de leur voyage conjugal sur cette terre, imposant à sa personnalité relativement insignifiante un rôle nécessairement effacé. Et lorsque l'hymen de ces honnêtes gens, dont la vie bienfaisante et l'affabilité inaltérable avaient appelé et retenu autour d'eux de solides amitiés et de sympathiques prévenances, parvint à son hiver, Nicolas pouvait dire de sa Louise, dont, le 25 août de chaque année, la colonie du Val-Joyeux chantait le cœur sensible et bon, ce qu'Emile Deschamps disait d'une autre beauté célèbre, M^{me} Récamier : « Elle n'est pas vieille, seulement elle est jeune depuis très longtemps (1) ».

Aussi comme on aimait cette royauté qui, dans ce coin perdu au milieu du feuillage, ne se révélait que par son aménité ! Ecoutez plutôt la chanson du jardinier qui cueille des fleurs pour sa fête :

« Si nous fournissions de bouquets
» Tous ceux dont elle est adorée,
» Et que d'la ville on vint exprès
» Pour qu'elle soit mieux célébrée,
» S'il nous fallait faire l's honneurs
» Et contenter tout ce biau monde,
» Je n'trouverions pas assez d'fleurs
» A dix lieues à la ronde ».

(1) De Falloux. *Mémoires d'un royaliste*.

Le bonheur, en effet, se compose autant de celui qu'on reçoit que de celui qu'on donne et l'on pouvait, en embrassant ce couple vénéré, répéter sur l'air « des bonnes gens », qui ne détonne ni avec les paroles, ni avec la situation :

« Epouse, père et fille,
» Bons amis et bons parens,
» Ne font qu'une famille
» De vingt êtres différens.
» Vous qu'pour jouir rien n'arrête,
» Voulez-vous voir des heureux ?
» Venez célébrer la fête,
» La fête du Valjoyeux ».

Riante oasis ! aucun nuage n'altérerait la pureté de ses horizons et le moindre regret, qui pouvait faire souffrir ces âmes tendres, était prévenu par les ingénieuses compensations que leur suggérait un attachement réciproque. Leur mariage était resté stérile, mais leurs cœurs charitables s'étaient entendus pour satisfaire à leur besoin d'aimer en adoptant une jeune fille dont la reconnaissance s'épanchait en ces gracieux accents :

« L'espoir de combler vos vœux
» Me tient sans cesse éveillée ;
» Mais quand je vous vois heureux,
» Un sourire m'a payée ».

Rappelant à celle dont les soins avaient protégé son enfance les bienfaits que sa sollicitude lui avait prodigués, elle l'en remerciait dans ce couplet empreint d'une douce naïveté :

« Le Ciel, dès mes plus jeunes ans
» Près de toi, par un sort prospère,

» Me fit trouver les sentiments
» D'une bonne et sensible mère ;
» De même, fidèle à sa loi,
» Je suis digne de ta famille,
» Car j'éprouve que j'ai pour toi
» Le cœur et l'amour d'une fille ».

Une tradition consacrée par de fréquents exemples enseigne que les cousins élevés avec leurs cousines résistent rarement à l'influence séductrice des charmes dont la familiarité d'une existence commune renouvelle incessamment à leurs yeux le spectacle enchanteur, sympathie naturelle qui grandit parfois et se fortifie lorsqu'à l'attrait naturel de la jeunesse vient s'ajouter un prestige, auquel, sous l'Empire du moins, peu de femmes demeureraient insensibles, celui de l'uniforme militaire. Dans un divertissement imaginé pour la fête de sa mère adoptive, Julie rencontre Melcour et sous ce pseudonyme le neveu des maîtres de la maison lui pose cette question, que je n'ose recommander aux jeunes danseurs embarrassés d'entamer une conversation avec leur timide partenaire :

« Votre première contredanse,
» Vous la rappelez-vous ? — Pourquoi ?

répond-elle.

« Vous la dansâtes avec moi »,

reprend Melcour :

« Depuis, j'ai voyagé. Les Français à la gloire
» Marchant tous et, comme eux, appelé par la loi
» J'ai servi mon pays. A plus d'une victoire

- » Je fus présent au champ d'honneur ;
- » Mais, dans tous ces combats où triomphe la France,
- » Je n'ai point oublié les jours de mon enfance
- » Et tous mes souvenirs sont restés dans mon cœur ».

Si, par la noblesse affectée et la déclamation sentimentale de son langage emphatique, le fringant Melcour avait qualité pour faire valoir ses titres à porter l'épaulette à fils d'or dans le régiment badin où ont servi le soldat Montauciel, le sergent Max, le chevalier de Florival et le sous-lieutenant George Brown (1), le neveu du savant historien du droit public dont il portait le nom, le brillant officier qui revenait de la guerre d'Espagne (2), l'aide de camp futur et le collaborateur du célèbre Jomini, le tacticien qui devait être un des professeurs les plus distingués de l'école d'application d'état-major ne ressemblait certes que par son déguisement transparent à un prétentieux soupirant d'opéra-comique, bien que l'amitié pût, comme au théâtre, applaudir au dénouement classique de ce joli roman de famille en assistant au mariage de la pupille, si galamment courtisée, de Gravelle de Fontaine, avec Frédéric de Koch, dont la longue carrière se termina par le grade de général.

(1) Est-il nécessaire d'indiquer autrement le nom des chefs-d'œuvre de Monsigny, Adam, Grétry, Boïeldieu et de citer *le Déserteur*, *le Chalet*, *l'Amant jaloux* et *la Dame blanche* ?

(2) Il convient de rappeler ici les vers du poète rouennais :

- « Le fringant officier du temps de l'Empereur,
- « Quand son sabre trainait, en sonnant sur les dalles,
- « Pouvait montrer, du moins, aux nations rivales,
- « La blessure à son front et la croix sur son cœur. »

Louis Bouilhet : *Festons et Astragales*, LE LION.

Aux séparations temporaires que les garnisons du jeune ménage allaient leur imposer, les parents, dans leur inépuisable bonté, avaient d'avance assuré une atténuation consolante par la présence sous leur toit d'une amie, dont l'enjouement triomphait de la maladie et dont l'humeur joyeuse égayait toute la maison. Voici son portrait tracé par un pinceau fidèle :

- « Sans cesse débile et souffrante,
- » Elle a su conserver un front toujours serein ;
- » La douleur siège dans son sein,
- » Son regard est tranquille et sa bouche riante.
- » Plus elle excite l'intérêt,
- » Plus elle veut cacher le mal qui la dévore
- » Et d'elle seule on apprendrait
- » Le secret de souffrir et d'être aimable encore ».

Douce figure, en effet, que cette femme, dont la frêle énergie surmonte des douleurs ininterrompues, pour remercier par son entrain les bienfaiteurs qui avaient recueilli son isolement au milieu de là tourmente et auxquels elle adressait, lors d'un anniversaire, ce cordial compliment :

- « Si je consultais toujours
- » Mon cœur ainsi que ma tête,
- » O dignes amis, vos jours
- » Seraient toujours des jours de fête ».

Fille d'un magistrat d'Alençon, mort avant la Terreur, M^{lle} Boulley avait introduit dans l'asile hospitalier où elle avait retrouvé une famille un rire éclatant, dont la franchise ne ménageait même pas la claudication dont elle était, je n'ose dire, affligée, et qui la contrai-

gnait à l'usage constant d'une béquille, si j'en juge par ce couplet qu'elle chantait à M^{me} Gravelle de Fontaine :

« Près de toi quand je suis assise,
» Le cœur content,
» Rien ne me manque en ce moment.
» Mais, s'il faut que je vous le dise,
» Je vais, quand je quitte Louise,
» Clopin, clopant ».

A côté d'elle, et doué d'une bonhomie, dont la jovialité prouvait sa parenté avec cette excellente personne, un ancien émigré, qui devait sous la Restauration obtenir un grade élevé dans les gardes du corps, et qui a signé l'acte de décès de Gravelle de Fontaine, dont il était le voisin et l'ami, Bouley de Blesbourg accommodait aisément sa gaieté aux jeux toujours renouvelés d'une joyeuse jeunesse et ne se vantait pas lorsqu'il disait :

» La dame du château
» Rit toujours quand je parle, et je la ferai rire ».

Faisant chorus avec le gentilhomme normand, un autre héritier des traditions du siècle passé célèbre à son tour, en vers inférieurs à ses sentiments, la maîtresse du logis :

» Vous nous dites que la tristesse
» Naquit de l'uniformité,
» Qu'elle exile au loin la tendresse
» Et mène à la satiété.
» Moi, bien loin de la voir paraître,
» Près d'elle occupant mes loisirs,
» A chaque instant je vois renaître
» Nouvelles fleurs, nouveaux plaisirs »

C'est Girard. A Versailles, il habite, dans la rue de

Montboron, le même hôtel que l'ancien conseiller au Parlement de Rouen, dont il signera aussi l'acte de décès. Jadis employé dans les fermes, il a gardé l'élégance fastueuse du financier et le grand ton, dont les événements qu'il a traversés n'ont pu le deshabituer, l'oblige encore à n'user pour nettoyer les allées du Val-Joyeux que de rateaux dont le manche est garni de velours.

Et, comme dans ce cercle sans cesse animé, l'on parle moins qu'on ne fredonne, sans se soucier d'encourir l'application du mot de Figaro : « Ce qui ne vaut pas la peine d'être dit, on le chante (1) », voici que, donnant l'exemple aux époux de notre temps, le mari lui-même ne craint pas de braver les plaisanteries, les périls même qui, depuis la mésaventure échue au roi Candaule pour s'être imprudemment targué des mérites de sa femme, suivent parfois de bien près des éloges conjugaux trop complaisamment détaillés, et à la

« Bonne et sensible amie
» Qu'aime si tendrement son cœur »,

il adresse ces souhaits émus :

« Près de toi, compagne chérie,
» Je n'ai connu que le bonheur.
» Puisse la Parque, favorable
» Aux vœux que je fais chaque jour,
» T'offrant une main secourable,
» Te conserver à mon amour ! »

C'est que l'affection, lorsqu'elle est inspirée par la bonté de ceux qui la font naître, demande sans cesse à se

(1) Beaumarchais. *Le Barbier de Séville*.

manifestar. Elle s'emparait de tous ceux qui étaient admis dans un intérieur ouvert, comme le cœur de ses habitants, à des sentiments honnêtes, à des âmes généreuses et dictait à des hôtes toujours satisfaits ce témoignage sincère de leur gratitude :

« Elle fait naître sous les pas
» De l'époux dont elle est chérie
» Des fleurs qui ne se fanent pas
» Et dureront toute leur vie.
» Eh ! comment auraient-ils besoin
» De veiller à leur existence,
» Quand ils ont pour en prendre soin
» L'amitié, la reconnaissance ? »

L'hiver chasse à Versailles cette charmante nichée de gens aimables ; mais vienne le printemps, aussitôt les oiseaux retournent sous la feuillée et vont peupler les bocages de Villepreux. Que les absents, retenus dans la ville de Louis XIV, à Saint-Germain ou à Paris, se rassurent ! ils recevront des nouvelles de ceux dont ils regrettent la société par le journal manuscrit du Val-Joyeux qui, chaque semaine, comblera la lacune créée par leur éloignement. « M^{mes} de Fontaine, de Luzine, » de Mainville sauront ainsi », écrit le journaliste, « quel vide terrible elles ont laissé en quittant notre » ville. Je rencontre souvent des jeunes gens qui ne » voient pas arriver un lundi, un mardi, un jeudi ou un » dimanche

» Sans qu'un profond soupir, exhalé de leurs bouches,
» N'attendrisse à la fin les cœurs les plus farouches ».

« S'il m'était permis d'exprimer un vœu général, qu'il

» me serait doux, Mesdames, de l'interpréter ainsi et
» de dire :

» Pour vous avoir toute l'année,
» Du printemps on se passerait;
» L'été serait d'une journée.
» L'automne en huit jours finirait;
» Toute affaire enfin ajournée,
» Le temps qu'on vous possède on le prolongerait
» Et l'hiver ainsi durerait
» A Versailles toute l'année ».

Mais puisque ce souhait subversif des règles climatologiques est irréalisable, le rédacteur s'inquiète des difficultés que sa plume devra surmonter :

« Amuser des êtres heureux
» Est une tâche difficile,
» Quand chaque jour on voit chez eux
» L'esprit, les grâces de la ville.
» Des fleurs, ornement du printemps,
» La gaîté pare leurs demeures;
» Au Val-Joyeux, dans tous les temps,
» Les ris semblent compter les heures ».

Il ne sera pas méchant, malgré des exemples nombreux (c'est lui qui parle), dont il ne se fera pas l'imitateur :

« Une gazette est un prodige,
» Quand avec grâce on y médit;
» La malignité la rédige,
» L'orgueil satisfait en jouit;
» Lorsqu'on rit après l'avoir lue,
» Les traits piquants sont pardonnés;
» Mais une feuille ainsi conçue
» Au Val n'aurait point d'abonnés ».

Et il tient à recruter des lecteurs, des lectrices surtout :

ne lui ont-elles pas promis d'exécuter les clauses qu'il a formulées pour l'abonnement ?

- « Toute peine vaut un salaire ;
- » Mais si j'ai le bonheur d'amuser et de plaire,
- » Qu'exiger d'un travail payé par le plaisir ?
- » L'ouvrage commencé, la parole donnée,
- » Je demande à chaque abonnée
- » De tems en tems un petit souvenir ».

Cette solution une fois trouvée du problème de la presse à bon marché, des recettes pour la pêche alternent avec le compte-rendu des travaux opérés à Trianon, ou avec des conseils aux jardiniers dans la feuille hebdomadaire qui, si elle ménagera les hommes, s'attaquera avec moins d'hésitation aux compagnies dont ils sont membres et raillera, sur l'air bien à propos choisi de « Bouton de rose », l'amateur d'horticulture, tenant d'une main le livre de Linnée, de l'autre un sécateur :

- « L'agriculture
- » L'a depuis longtemps adopté ;
- » C'est aux champs qu'il voit la nature
- » Mieux que dans la société
- » D'agriculture ».

Puis des nouvelles de la guerre d'Espagne varieront l'intérêt : avec M^{me} de Sérriaque, inquiète du sort de son fils qui combat en Andalousie, l'on se rend sur la route de Paris, malgré une chaleur accablante, et l'on ne se rassure avec cette tendre mère qu'en voyant accourir au galop de son cheval et le chapeau sur sa canne, signal convenu, l'oncle qui apporte de Paris des lettres du jeune officier. Plus loin, c'est un conte amusant que l'on ne me saura pas mauvais gré de reproduire.

« LE JOLI PROFIL

- » Le bon peintre qu'Amour pour flatter les portraits!
- » Un Gascon vantait sa maîtresse :
- » Sa taille était charmante, elle avait mille attraits,
- » Elle était digne enfin de toute sa tendresse ;
- » Ce n'était pas peu dire. Un plaisant sur ce point
- » Malignement fait l'incrédule
- » Et dit : « Sa belle est borgne et ne mérite point
- » Un éloge aussi ridicule ».
- » On riait du Gascon. — Eh ! Messieurs, repart-il,
- » Pour un moment, s'andis, mettez-vous à ma place :
- » Moi, je ne l'aime pas de face,
- » Mais je l'adore de profil ».

Racine passe pour avoir dit à son ami Boileau, effrayé du bruit qui se faisait autour de sa satire contre le sexe faible, que l'armée féminine n'était qu'un corps composé de langues : en est-il moins redoutable pour cela et la prudence, à défaut de bien d'autres motifs, ne conseillait-elle pas de chercher à ne lui point déplaire ? L'on m'excusera donc, si, pour me concilier les suffrages des dames, je ne commets pas la faute, qu'elles ne me pardonneraient point, de clore la revue de cette presse familière, sans en extraire les fragments qui peuvent fixer la chronologie de la mode et reconstituer les éléments de l'histoire de leur costume aux premières années de ce siècle :

« Les couleurs à la mode sont ponceau, gros vert,
» jaune, puis lilas, rose et gros bleu semé de pois
» blancs.

» Les marguerites autour des chapeaux de paille
» blanche se portent de toutes les couleurs.

» Il n'est pas en ce moment question de fichus mon-
» tants ; nos dames jettent négligemment sur une pèle-
» rine, plissée ou non, simple ou brodée, un fichu de
» couleur à mouches.

» Pour peu que vous prêtiez une religieuse attention
» à mes récits, vous saurez, Mesdames, que la longue
» redingote, blanche et nouée avec des rubans de cou-
» leur, a succédé aux grandes robes de parure.

» Ce négligé charmant doit être cher aux belles,
» En même temps il cache et trahit leurs appas :
» L'hymen pourra fort bien en murmurer près d'elles,
» Mais l'amour ne s'en plaindra pas.

» Un ruban détaché a l'air d'une négligence, d'un
» aimable désordre, dit le roi des modes, et quand la
» main droite relève avec grâce les plis de la redingôte,
» l'ouverture va sur le côté gauche et découvre un joli
» pied, une jambe charmante.

» Ne pourrions-nous pas quelquefois nous permettre
» de dire :

» Souvent un beau désordre est un effet de l'art ».

Après avoir ainsi terminé par une observation maligne cette description qui pourrait ramener l'attention sur un vêtement cher à nos aïeules, et dont les révolutions de la toilette féminine ne rendent pas la réapparition absolument invraisemblable, le publiciste mondain passe à un objet plus intime, accessoire indispensable à toute époque du costume porté par le beau sexe, ingé-

nieuse et durable invention, dont le centenaire pourrait être célébré, et qui du sol de la France a étendu sa conquête pacifique sur toutes les régions civilisées. La glorification de l'œuvre nationale appelée à un tel succès, au moment même où commençait à peine son existence, dénote chez l'écrivain une prescience qui doit trouver sa récompense dans la reproduction des lignes qu'il lui consacre :

« On prétend qu'un artiste célèbre, après être resté
» quelques instants en contemplation, au Musée, devant
» la Vénus de Médicis, s'écria dans un moment d'inspi-
» ration : Je veux que toutes les Françaises lui ressem-
» blent ! et, de retour à son établi, inventa les nouveaux
» corsets, espèces de bustes sans tête, qui, au moyen de
» ressorts souples et élastiques, se modèlent sur le
» corps, ou plutôt, le modèlent sur eux ».

Au milieu de ces distractions, la vie de Gravelle de Fontaine poursuivait son cours paisible et l'ambition ne hantait pas de ses rêves la demeure tranquille où le proscrit de 1789 avait rencontré le calme et le repos. Il n'avait demandé ni faveurs, ni réparations au gouvernement que la France s'était donné et n'avait pas plus assiégé de ses requêtes Bonaparte que Napoléon. Tout pouvoir nouveau a à se défendre contre des solliciteurs de deux espèces : les premiers réclament le prix des services qu'ils soutiennent avoir rendus pendant la lutte, tel ce tory qui, à l'avènement de Charles II n'hésitait pas à demander une place dans la maison royale pour avoir, sous le protectorat de Cromwell, trompé un mari whig. Les autres supputent les torts que la lenteur

du triomphe leur a fait subir et n'exigent pas moins qu'une indemnité égale au préjudice dont ils prétendent avoir souffert dans leur carrière, semblables à cet enseigne de vaisseau qui, après avoir quitté la marine pour ne pas obéir à l'autorité républicaine, exposait à Louis XVIII que, même sans compter l'avancement dû aux actions d'éclat qu'il aurait pu accomplir, il se serait sûrement, sans sa démission, élevé à l'ancienneté jusqu'au grade de contre-amiral, dont la justice du roi devait payer son dévouement ; calculateur aussi courroucé que stupéfait quand on lui répondit que le spirituel monarque, en reconnaissant ses droits, l'invitait à remarquer qu'il avait oublié un fait essentiel, c'est qu'il avait été tué à la bataille de Trafalgar (1). Exempt de pareilles velléités et plus que jamais dégagé de toute préoccupation politique, l'ancien conseiller au Parlement de Rouen ne songeait guère à quitter, pour de nouvelles fonctions, l'existence si douce que les événements et sa sagesse lui avaient créée. Je ne sais si la lecture de la *Coutume de Normandie* et de ses doctes commentaires avait jadis beaucoup absorbé les loisirs que lui laissait l'intervalle de ses audiences, et je ne doute pas qu'il n'ait préféré le jardinage, les chansons, les agréments de la société à l'étude austère des nouveaux codes dont de grands jurisconsultes venaient de doter sa patrie.

Loin de moi l'idée d'insinuer qu'il y a imprudence à être au mieux avec son préfet ; la fin de l'honnête homme dont j'ai retracé la vie coïncida cependant

(1) Valbert (Cherbuliez). *Revue des Deux-Mondes*, 1885.

avec les témoignages de cette amitié officielle. Le salon largement ouvert de la rue de Montboron avait reçu plus d'une fois le comte de Montalivet, père de celui qui fut le ministre et l'intendant de la liste civile du roi Louis-Philippe. Appelé de la Préfecture de Seine-et-Oise au ministère de l'intérieur, M. de Montalivet se montra trop reconnaissant de l'accueil affable qui lui avait été fait, et le 25 mars 1813 Gravelle de Fontaine était nommé maire de Versailles. Installé le 22 avril suivant, le philosophe aimable, qui n'était plus apte à supporter le fardeau des affaires publiques, mourait le 17 juin de la même année, ne laissant de son administration passagère que le nom d'une rue affecté à sa mémoire dans la ville où il comptait de nombreux amis et le discours prononcé par son premier adjoint sur une tombe aujourd'hui disparue.

Le 4 août 1834, sa veuve s'éteignait à Versailles, âgée de 78 ans. Elle était suivie bientôt par les derniers survivants de la société d'élite, groupée autour des propriétaires de Val-Joyeux, couple béni, dont l'affection s'était accrue et développée par les épreuves d'une existence vouée à ce qui élève l'âme et améliore le caractère et, nul n'y contredira, bien digne de l'éloge que lui avait décerné l'amitié :

- « Aimables hôtes de ces lieux,
- » Recevez aussi notre hommage.
- » Tous nos moments les plus heureux,
- » Tous nos plaisirs sont votre ouvrage :
- » Chez vous on trouve à Val-Joyeux
- » Gayté, liberté, complaisance ;
- » Qui peut jamais mériter mieux
- » Notre reconnaissance? »

La mort de M^{me} Gravelle de Fontaine a précédé de quelques années celle d'une des femmes les plus séduisantes de son cercle, M^{me} Beaujouan, liée avec M. Vastel, qui appartenait à la société des Antiquaires de Normandie et qui s'était retiré à Villepreux, après un long exercice au barreau de Versailles. C'est dans la conversation de cet admirateur passionné, de ce chevalier errant de Charlotte Corday (ses voyages pour élucider les points obscurs de la vie de son héroïne lui avaient mérité ce titre, spirituellement relevé par M. Eugène de Beaurepaire dans la notice nécrologique qu'il lui a consacrée), c'est dans les papiers de sa vieille amie, dont je dois la communication à l'obligeance de cet homme bienveillant et érudit, qui, lui aussi, vient de disparaître (1), que j'ai puisé les renseignements à l'aide desquels j'ai cherché à faire revivre une société dont le charme, il me plaît de le reconnaître, ne m'a pas laissé insensible. Le XVIII^e siècle y a marqué son empreinte ; mais l'influence du XIX^e s'y fait jour aussi et la coquetterie piquante, mais un peu sèche du premier semble y amollir son élégance et y affiner sa grâce au contact de sentiments vrais, trahis sans doute par une expression insuffisante, mais sous la pauvreté de laquelle perce la franchise du cœur. De ces expansions

(1) Société des Antiquaires de Normandie, Rapport sur les travaux de l'année 1885, par M. E. de Beaurepaire, secrétaire. — M. Charles Vastel, qui a publié neuf volumes ou brochures sur Charlotte Corday, n'a pas laissé sur le même sujet moins de 45 cartons de notes et documents déposés à la bibliothèque de Versailles. Né dans cette ville, le 4 décembre 1817, il y est mort le 30 janvier 1885.

familiales dont la sincérité naïve est faite pour toucher, de cette poésie de salon, plus facile que littéraire, avec Alceste l'on pourrait dire (1) :

« La rime n'est pas riche et le style en est vieux ».

Mais, en dépit d'une versification négligée, on se sent pris à la saveur exquise de l'intimité qui règne entre des âmes honnêtes, à la pureté de leurs pensées, à la sérénité reposée de leur vie, et, comme le voyageur lassé se défatigue au bord d'une onde limpide et fraîche, l'on s'abandonne à la contemplation du spectacle de ces jours qui s'écoulent sans bruit, à l'abri des agitations, dans une ombre salubre et fortifiante. L'impression douce, qui m'a dominé à la vue de ce tableau riant du passé, m'a fait éprouver un vif plaisir à le retracer : il serait doublé si je n'avais pas été seul à le goûter.

(1) Molière. *Le Misanthrope*, Acte I, sc. II.

CLASSE DES SCIENCES

COMPTE-RENDU
DES
TRAVAUX DE LA CLASSE DES SCIENCES
(Année 1886-87)
Par M. MALBRANCHE

Quoique les tendances dominantes de l'Académie soient pour l'histoire et la littérature, elle n'en reste pas moins fidèle à sa devise, *Tria limina pandit* ; les communications de quelques-uns de ses membres montrent qu'elle ne se désintéresse pas des questions purement scientifiques.— Nous donnerons le pas, comme d'usage, à l'astronomie et aux mathématiques.

M. Lechallas nous a entretenu d'un travail récent de M. Stroobant sur l'agrandissement des astres à l'horizon. La lune, en effet, bien qu'elle soit un peu plus loin de nous, paraît beaucoup plus grosse observée à l'horizon qu'au zénith. Les mesures micrographiques démontrent qu'il n'y a aucun grossissement réel de l'image et que le phénomène est dû à un faux jugement de la vue, à une pseudoscopie. Le philosophe Malebranche avait déjà établi que cette apparence est due à l'épaisse couche d'atmosphère que la lumière de la lune est obligée de traverser à l'horizon. Cette théorie soutenue par plu-

sieurs physiciens vient d'être confirmée par une nouvelle expérience de M. Stroobant. Ce savant a comparé l'écartement d'étincelles électriques, produites au plafond ou au niveau de l'œil de l'observateur, à une distance égale ; il a trouvé un rapport de 81 à 100. La différence constatée généralement est de 50 ou 60 à 100 ; M. Stroobant explique cet écart en admettant que la diminution d'éclat intervient non pour augmenter la distance apparente mais pour dilater la pupille. La note de M. Lechalas est imprimée au Précis ; les conclusions de M. Stroobant ne lui paraissent pas suffisamment justifiées et il souhaite que ces délicates observations soient complétées au célèbre laboratoire de M. Wundt.

Le phénomène des marées a été depuis longtemps l'objet des études des astronomes, et il n'en est pas résulté encore une explication qui satisfasse complètement l'esprit. La théorie de Laplace, généralement admise, laisse encore, d'après M. Lechalas, des points obscurs. La question a été portée au sein de l'Académie par notre zélé et respectable correspondant, M. Jubé. Notre confrère, sans entrer dans le vif de la question, s'est proposé simplement de rendre accessible, par le moyen des mathématiques élémentaires, la théorie de Laplace sur le flux et le reflux de la mer ; et il y a réussi. Cette note a fourni à M. Lechalas l'occasion de présenter quelques objections au système qui ne donne pas une solution complète du phénomène. Laplace a considéré la terre comme une sphère solide, entièrement entourée d'eau, et s'est appuyé uniquement sur la loi de la gravitation. L'ingénieur hydrographe Hatt a exposé dans son cours

une théorie qui montre que d'autres facteurs concourent à la production du phénomène. La question des marées, dit notre savant confrère, reste ouverte après comme avant le système de Laplace et les vues de M. Hatt méritent la plus sérieuse attention.

« L'étude des grands phénomènes célestes, conclut M. Jubé, agrandit le cercle de nos idées, les ennoblit en quelque sorte, en nous faisant mieux connaître, malgré la variété de leurs effets, la simplicité des lois que la sagesse infinie du Créateur a imposées à l'univers. »

Ces travaux sont au Précis.

Les Forces non définies, tel est le titre d'un ouvrage de M. de Rochas dont notre laborieux confrère, M. Lechallas, a fait une analyse, publiée dans la *Revue philosophique*. On y trouve de nombreux renseignements sur beaucoup de questions à l'ordre du jour : l'hypnotisme, l'attraction exercée sur le corps humain, la variation du poids des corps, le déplacement des objets à distance, la divination etc. ; tous phénomènes controversés, discutés, parmi lesquels il est bien difficile de démêler ce qui appartient à la science, à la prestidigitation et peut-être au surnaturel. L'intérêt principal de l'ouvrage de M. de Rochas se trouve, d'après notre confrère, dans ses expériences sur les phénomènes de polarité.

Les corps animés et notamment le corps humain se divisent en deux parties, douées de polarité différente ; on obtient des effets différents suivant que les actions sont en isonome ou en hétéronome. Il faut donc, si l'on veut systématiser les expériences, être fixé d'abord sur

la localisation des deux polarités. Les recherches de l'auteur lui ont fait reconnaître que le côté gauche de la tête et du tronc est positif ainsi que les membres et les doigts. Il paraît certain qu'une action en isonome provoque l'anesthésie, puis la contracture et enfin l'état de crédulité, si l'action se propage jusqu'au cerveau. Une action en hétéronome fait disparaître les effets de la première et supprime les suggestions.

M. de Rochas signale même un moyen qui permettrait aux sujets de reconnaître si l'impulsion qu'ils éprouvent ou plutôt qui les pousse à faire un acte, provient ou non d'une suggestion. Presque toujours le sujet perd sa sensibilité cutanée au moment où la suggestion va se produire. Il suffit donc qu'avant d'accomplir l'acte provoqué, le sujet se pince pour vérifier s'il est ou n'est pas en état de suggestion. S'il constate l'absence de sensibilité, il lui faut, pour sortir de cet état, recourir à une action en hétéronome. Des frictions énergiques sur le crâne ou sur le front amènent, au dire de M. de Rochas, le même résultat.

Des observations de quelques membres de la Compagnie, il paraît ressortir que l'homme sain ne peut pas être hypnotisé malgré lui. Il faut un état maladif spécial ; de plus, le caractère du sujet, la disposition d'esprit ont également une grande influence. On sait que ces expériences sont interdites en Italie et même punies dans d'autres pays ; elles peuvent donner lieu à des phénomènes d'une moralité très douteuse.

A l'appui de sa candidature, M. le Dr Pannetier avait adressé à l'Académie quelques ouvrages dont M. Houzeau

nous a rendu compte : 1° *Recherches sur la prétendue faculté de résurrection attribuée aux rotifères et aux tardigrades des toits*, complétées récemment par une étude présentée à l'Académie des sciences sur la résistance vitale des anguillules de la Nielle ; 2° *L'origine de la Vie*, ouvrage qui reproduit, dans une forme un peu vive, la théorie de la génération spontanée, un peu oubliée aujourd'hui ; 3° enfin le *Résumé des leçons de l'auteur à l'école supérieure du commerce sur les matières premières*. C'est une très heureuse application de la micrographie à l'essai des marchandises et à la recherche des fraudes et des falsifications dont elles sont trop souvent l'objet. Ces études qui tendent de plus en plus à se généraliser ont déjà rendu de grands services à l'hygiène et à l'industrie.

Dans son discours de réception, M. Pennetier, sous le titre de *la Limite du savoir*, s'est montré partisan déclaré et convaincu de l'école positiviste. Des trois formes dans lesquelles se résument nos connaissances : Foi, raison, savoir ou théologie, métaphysique et science ; notre confrère rejette la théologie comme n'offrant aucune prise au raisonnement ni à l'expérience ; il condamne le rationalisme parce que la raison n'est pas infaillible et ne nous offre qu'un frêle gouvernail. Il se renferme dans les limites de l'expérience et de l'observation. « Je devins assez humble, dit-il, pour ne plus m'élever au-dessus de la preuve et me résigner devant l'immensité fermée de l'incognoscible. » Il nous paraît inutile d'analyser ce discours qui reproduit la théorie

d'A. Conte et qui se trouve d'ailleurs imprimé dans notre Précis.

M. le Président Héron, dans sa réponse au récipiendaire, a rétabli le rôle et la puissance de la métaphysique. S'il nous est interdit de parler de la théologie qui fournit des solutions aux grands problèmes de notre destinée, la métaphysique ne peut-être écartée ; au-delà du phénomène observé, il peut y avoir d'autres réalités et il est bien difficile de tracer des limites au connaissable et à l'inconnaissable. Les positivistes eux-mêmes font de la métaphysique ; les systèmes de Moleschott, de Buchner, de Darwin ne résultent pas de l'observation des faits, mais sont aussi en très grande partie une conception de l'esprit. Les connaissances psychologiques sont générales et aussi anciennes que le monde et la physiologie est née d'hier.

La science positiviste, dit en terminant M. Héron, n'est qu'un pur matérialisme qui s'est déjà produit sous différentes formes. Lucrèce, dans l'antiquité, a écrit l'épopée du matérialisme antique, mais la théorie de l'atomisme triomphant a succombé. Un *credo* scientifique n'est pas souvent de longue durée ; en sera-t-il de même du transformisme moderne et ne doit-on pas le considérer comme une brillante hypothèse.

Dans la séance du 13 mai, vous avez procédé à la réception de M. Merry Delabost, médecin des prisons de Rouen. Depuis longtemps déjà, M. Delabost a publié divers mémoires sur le *système pénitentiaire*, relatifs surtout à l'hygiène. Autrefois on considérait plus particulièrement le châtiment, le côté pénitentiaire ; au-

jourd'hui on est trop enclin à ne voir que le côté hygiénique. Il lui paraît utile de réagir contre un sentimentalisme exagéré ; on se fait une idée fausse de l'alimentation. Il ne faut pas réclamer pour des criminels ce que la société ne peut faire en faveur des soldats, des malades des hospices et des honnêtes gens aux prises avec les difficultés de la vie. Améliorer l'hygiène du prisonnier, ne pas chercher à accroître son bien être ; aux prisonniers tout le nécessaire mais le strict nécessaire. Telle est la thèse que poursuit M. Delabost. — On peut citer encore avec éloge le remarquable article, consacré au système pénitentiaire, inséré dans le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*.

Pour son discours de réception, notre confrère avait pris pour sujet *les Prisons et les Récidivistes*. Après avoir constaté que le ressort de la cour de Rouen dispute à celui de la cour de Paris la première place dans la criminalité, il examine les causes des récidives et les moyens de les atténuer. On a mis en avant le bien-être dont jouissent les criminels dans les prisons : toutes les conditions d'alimentation suffisante, d'hygiène, de propreté, de repos, de travail rétribué leur sont assurées. Devenus libres, ces ressources leur échappent. M. Delabost pense que l'on ne doit pas se départir des règles d'une bonne hygiène, que la nourriture doit réunir le nécessaire, mais rien au-delà. Mais, au moyen du gain que lui crée son travail, le prisonnier peut se procurer une alimentation supplémentaire ; cela appelle une réforme.

Notre confrère examine ensuite la nouvelle loi sur la

rélegation et constate la dépense considérable qu'entraîne son application. Il fournit beaucoup de chiffres intéressants qu'il faut lire dans le discours imprimé plus loin. M. Delabost examine aussi l'influence néfaste des détenus les uns sur les autres et les avantages de l'emprisonnement cellulaire. Il rend justice au bien qu'opèrent les sociétés de patronage pour l'amendement et le placement des condamnés libérés.

M. le Président Héron a répondu au récipiendaire. Il pense que tous les progrès que l'on a fait faire au bien-être matériel des prisonniers ont été contre le double but auquel doit tendre tout système pénitentiaire : la punition et l'amendement du coupable. Il adopte cette formule d'un conseiller de la Cour de Paris : « Intimider à tout prix, moraliser autant que possible. » M. le Président compte peu sur la rélegation : l'amendement ne peut être obtenu que par l'action bienfaisante des sociétés philanthropiques qui s'occupent des prisonniers et des libérés et par une éducation morale préventive.

M. Héron, en terminant, flagelle énergiquement, le cynisme de cette presse licencieuse, nourriture malsaine et habituelle de la jeunesse, et cette théorie monstrueuse du déterminisme qui voudrait supprimer toute responsabilité. Mais la morale, la conscience, le bien, le devoir, la responsabilité existent et les âmes généreuses, malgré de nombreux insuccès, peuvent encore espérer ramener à ces grandes vérités quelques-uns de ces esprits égarés, objet de leur sollicitude.

M. Niel a pris le soin de nous rendre compte de plusieurs ouvrages renvoyés à son examen ; un des plus

curieux est un travail du Dr Saint-Lager, de Lyon, sur les anciens herbiers. Les premiers en date qui nous soient parvenus sont ceux d'Aldrovandi et de Cæsalpin (1553-1563), mais on peut supposer, d'après une lettre de Mathioli, que Gehin, de Pise, qui fut leur maître, avait déjà usé de ce procédé. Le muséum de Paris possède un herbier de Gevaud, de 1558. On désignait alors ces collections sous le nom d'*Hortus hiemalis-Hortus siccus*. Il est à remarquer que la confection des herbiers se trouve étroitement unie, comme celle de l'imprimerie, aux progrès de l'industrie du papier.

L'herbier d'Aldrovandi, le plus volumineux de cette époque (xvi^e siècle), a subi beaucoup de vicissitudes. Il est touchant de voir avec quelle insistance il recommande au Sénat de Bologne son *caro tesoro*, auquel il avait consacré, disait-il, sa fortune, son activité, ses forces et cinquante-six ans de son existence pour l'honneur de Dieu et l'utilité des étudiants présents et futurs.

L'analyse de M. Niel est au Précis. Signalons seulement ce fait très intéressant, que grâce aux efforts de M. Bureau, membre de l'Institut, l'herbier de Lamark a enfin fait retour au muséum de Paris.

L'Institut smithsonien de Washington est vraisemblablement le musée le plus riche du monde entier. Il ne contient pas moins de 1,500 milles objets classés qui ont trait à l'ethnologie, à l'histoire naturelle, à la géologie. M. Niel nous a dit son immense bibliothèque de travail, ses laboratoires de chimie, de physique, ses installations photographiques, ses ateliers de taxidermie,

de modelage, de préparation. Vous avez vu les magnifiques ouvrages qu'il publie et qui nous sont envoyés régulièrement ainsi qu'à tous les principaux corps savants du globe, réalisant ainsi le vœu du fondateur « pour l'accroissement et la diffusion de la science parmi les hommes ».

On a tout dit sur l'usage du Tabac : on est d'accord pour y reconnaître beaucoup d'inconvénients et presque aucun effet bienfaisant. Il est certain, dit M. Niel, d'après le professeur Sée, qu'il émousse la sensibilité et amène l'anéantissement de l'intelligence. C'est un facteur des phénomènes d'alcoolisme qui produisent la folie. Les tabacs supérieurs renferment moins de nicotine que les autres. On a calculé que, dans notre ville, on fume six millions de cigares, 318,000 paquets de cigarettes et 70,500 k. de tabac à fumer.

M. Verrier nous a entretenu d'une conférence de M. Denry sur la crise agricole. Il se plaint surtout de l'unité des programmes ; l'enfant des campagnes n'entend parler que du mal qu'on y a, du peu de bénéfice qu'on en retire et des satisfactions qu'on trouve dans les villes. Le conférencier compte aussi beaucoup sur la création des syndicats agricoles, qui permettent d'avoir à prix réduits des outils, des engrais, et de vendre les produits sans passer par les intermédiaires qui prélèvent le plus clair des bénéfices.

M. Levavasseur nous a rendu compte d'un ouvrage sur le coton, adressé à l'Académie par M. Deschamps. L'Inde et l'Amérique sont aujourd'hui les fournisseurs attitrés de nos filatures ; l'Asie est cependant la patrie

du cotonnier ; bien avant la découverte de l'Amérique, elle envoyait dans le monde entier ces tissus délicats dont la perfection est à peine atteinte aujourd'hui par nos mécanismes les plus parfaits. On peut admettre que les fibres du coton ont perdu une partie de leur longueur et de leur délicatesse primitives. L'ouvrage est accompagné de planches qui font ressortir les caractères des fibres des diverses variétés de coton et les anomalies même que l'on peut rencontrer. Il y a là un côté nouveau tout à fait scientifique qui rend le livre de M. Deschamps précieux pour la science et pour l'industrie.

J'ai eu l'honneur de rendre compte des ouvrages envoyés par le Dr Boucher. Le principal est une *Histoire de la Salpêtrière de 1656 à 1790*, c'est-à-dire de sa réorganisation par Louis XIV jusqu'à la Révolution. Sous Henri IV et après la Ligue le nombre des mendiants était considérable à Paris ; un document de cette époque porte leur nombre à 40,000. C'étaient les beaux jours de la cour des miracles. Auprès des rues de Paris, écrivait Boileau, après le soleil couché, le moindre bois est un lieu de sûreté. L'édit de Louis XIV prescrivit, sous des peines sévères, l'internement des mendiants ; de vastes terrains furent concédés avec des ressources pécuniaires importantes, dues autant à l'espoir de voir cesser la tyrannie des mendiants qu'au pur amour de l'humanité. Telle fut l'origine de la Salpêtrière.

M. Boucher nous fait parcourir les différents services de la maison : la *correction* où l'on était envoyé par lettre de cachet ; les *communs* qui réunissaient tous les

genres de prostituées ; la *prison* avec ses affreux cachots, peuplés des hystériques de Saint-Médard et des condamnées par le Parlement ; le quartier des *Folles* ; on peut à peine se figurer la malpropreté des loges et la brutalité des traitements dont souffraient ces malheureuses.

Des chapitres sont consacrés au corps médical, aux méthodes de traitement, à l'enseignement et enfin à l'administration. Cet ouvrage est rempli de faits curieux qui rendent sa lecture aussi intéressante qu' instructive.

M. Lechalas nous a lu quelques notes biographiques sur Barré de Saint-Venant qui fut un des correspondants de l'Académie les plus distingués.

Élève de l'école polytechnique, puis de l'école des ponts et chaussées, Barré de Saint-Venant fut suppléant du professeur de mécanique dans cet établissement. Attaché au service du pavé de Paris, il fut disgracié en 1843 pour avoir pris l'initiative d'une mesure à laquelle on revint plus tard. Ce fut alors qu'il s'adonna aux mathématiques, s'appliquant aux problèmes les plus difficiles de la mécanique. Des travaux sur les questions agricoles et hygiéniques lui valurent d'être nommé à la chaire de génie rural, à l'Institut agronomique de Versailles. Doué d'une activité prodigieuse, il n'a pas publié moins de 162 mémoires sur les questions les plus ardues. M. Lechalas fait cette remarque singulière que Saint-Venant, métaphysicien profond, cherche à chasser la métaphysique de la mécanique. Dans son traité intitulé : *Les Principes de mécanique fondés*

sur la cinématique, les forces se présentent scientifiquement dégagées de la notion métaphysique de *cause* et de la notion physiologique d'*effort musculaire* qui en obscurcissaient le sens cinématique accessible au calcul.

Dans la classe des sciences, l'Académie a admis au nombre de ses membres résidents :

MM. PENNETIER, directeur du Muséum d'histoire naturelle ;

MERRY-DELABOST, médecin en chef des prisons.

Au nombre de ses membres correspondants :

MM. Le D^r BOUCHER, de Rouen.

Louis DESCHAMPS, du Petit-Quevilly.

Signalons enfin un fait honorable pour l'Académie, la nomination de M. Houzeau, comme membre correspondant de l'Académie des sciences.

A. MALBRANCHE.

C'est la dernière fois que je tiens la plume comme secrétaire de l'Académie. Vaincu par la maladie, je me vois forcé de résigner des fonctions que j'occupais depuis longtemps. Permettez-moi de consigner ici combien j'ai ressenti l'honneur de ce poste où vos bienveillants suffrages m'avaient porté et avec quel bonheur j'en remplissais les devoirs.

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE M. LE DOCTEUR G. PENNETIER

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESSIEURS,

Mon premier devoir, comme mon premier soin, est de prier l'Académie de recevoir l'expression de ma gratitude pour l'honneur qu'elle me fait en me conviant à occuper ici la place laissée vacante par la mort de Pouchet, mon maître et mon ami.

Loin de moi, certes, la prétention de combler jamais le vide que cette perte a produit dans vos rangs ; accordez-moi seulement l'ambition de marcher sur ses traces, pardonnez-moi le rêve que je fais en suivant derrière lui le sentier de la science, d'y laisser à mon tour, l'empreinte de mes pas.

Elève de Pouchet et comme lui disciple de l'Ecole expérimentale, je suis cependant séparé de lui au point de vue philosophique. M. Pouchet n'appartenait, à proprement parler, à aucune école définie. Libre chercheur sur le terrain de la science, il était, en philosophie, libre penseur et rationaliste. Elevé à une époque où la science n'avait pas encore définitivement rompu avec les conceptions à *priori*, il ne put se dégager des langes

de la métaphysique. Lorsqu'au contraire, je commençai mes études médicales, les découvertes de Bichat sur les propriétés des tissus faisaient déjà autorité dans la science; elles étaient complétées et sanctionnées par celles des histologistes sur les propriétés des éléments anatomiques; la nature de la matière organisée était pour la première fois dévoilée et la doctrine de la transcendance n'avait plus guère de prise sur les esprits positifs.

J'ai donc pensé, Messieurs, que j'avais le devoir, en prenant place au milieu de vous, de déployer le drapeau sous les plis duquel je m'abrite et j'ai, dans cette intention, choisi pour sujet de ce discours : *la Limite du savoir*.

Affranchi de la sujétion de ses précepteurs, Descartes quitta l'étude des lettres qui, devant lui tout apprendre, ne lui avaient enseigné, dit-il, que son « ignorance »; il laissa de côté les vérités révélées, estimant que, pour entreprendre de les examiner et y réussir : « il était besoin d'avoir quelque extraordinaire assistance du ciel et d'être plus qu'homme »; il abandonna enfin la philosophie, considérant qu'« il ne s'y trouve encore aucune chose dont on ne dispute et par conséquent qui ne soit douteuse » et, se confiant à sa seule raison, il se mit à penser par lui-même.

Mais, partant de cette idée que « les choses que nous concevons fort clairement et fort distinctement sont toutes vraies », il enfanta cette méthode qui met au premier rang le raisonnement et la déduction, n'invoque l'expérience qu'à titre accessoire et il aboutit à cette

métaphysique qui, après avoir rallié tant de bons esprits, finit par avoir le sort de ses devancières.

Comment un si puissant génie a-t-il pu croire à l'infailibilité de la raison? Comment, celui auquel les sciences doivent de si précieuses découvertes, a-t-il pu se contenter d'un aussi frêle gouvernail? Comment, le philosophe qui avait formulé ces admirables règles qui le font parfois considérer comme l'un des fondateurs de la méthode scientifique moderne, a-t-il pu s'égarer ensuite dans les nébuleuses régions?

Lui-même nous le dit : « La diversité de nos opinions ne vient pas de ce que les uns sont plus raisonnables que les autres, mais seulement de ce que nous conduisons nos pensées par diverses voies, et ne considérons pas les mêmes choses. »

Toute philosophie a, en effet, pour point de départ, une conception limite au delà de laquelle l'esprit n'aperçoit plus rien. Ces axiomes sont admis ou rejetés suivant l'état mental des individus ou des sociétés, mais ils ne sauraient être discutés.

Trois mots les résument : foi, raisonnement, savoir.

Ou l'Univers est gouverné, régi par des volontés arbitraires et surnaturelles ; ou il est tel que peut le concevoir la seule raison affranchie et libre ; ou il est soumis à des lois immuables et immanentes qu'il s'agit de découvrir. De chacune de ces prémisses, découle une suite forcée de raisonnements auxquels correspondent la théologie, la métaphysique, la science.

Je n'ai pas l'intention de discuter ici ces divers modes de philosophie. Ils parlent d'axiomes admis *à priori* ;

on ne discute pas des axiomes. Il importe seulement d'être logique et de reconnaître qu'étant contradictoires, leurs conséquences s'excluent réciproquement. Chacun d'eux possède dans cette enceinte des défenseurs aussi éloquents que zélés et mon rôle doit se borner à faire ma profession de foi.

Mon esprit a progressivement évolué de la foi sincère à la réflexion libre. J'ai supposé, un moment, qu'il suffisait que ma pensée fût dégagée de toute entrave pour raisonner juste et trouver le vrai, mais je suis bien vite revenu de cette illusion. Je me suis aperçu qu'en prenant pour base les préceptes de la métaphysique, on arrivait à démontrer mille faits reconnus faux par l'expérience. Lorsqu'enfin je voulus aborder la psychologie, les métaphysiciens m'apprirent que l'étude des phénomènes intellectuels se devait faire par l'observation intérieure et je me suis demandé comment appliquer une méthode dans laquelle l'organe observateur se trouvait être, en même temps, l'organe observé.

Une réflexion d'Auguste Comte me tira d'embarras. « D'un côté, dit-il, on vous recommande de vous isoler, autant que possible, de toute sensation extérieure, il faut surtout vous interdire tout travail intellectuel; car, si vous étiez seulement occupés à faire le calcul le plus simple, que deviendrait l'observation intérieure? D'un autre côté, après avoir enfin, à force de précautions, atteint cet état parfait de sommeil intellectuel, vous devez vous occuper à contempler les opérations qui s'exécuteront dans votre esprit lorsqu'il ne s'y passera plus rien ! »

Ma destinée me poussa alors vers les sciences et leur étude m'amena à me défier des solutions dues au seul raisonnement, m'apprit à savoir douter, me fit reconnaître que l'esprit de l'homme avait des limites qu'il ne saurait franchir, me fit comprendre enfin ce qu'il m'était permis de connaître et ce qu'il m'était à jamais interdit de savoir. « Une fois engagé dans la voie scientifique, dit fort bien M. Littré, le résultat est soustrait à notre volonté, il ne dépend plus de nous, il dépend de la réalité. » Après avoir cru à la toute-puissance du raisonnement, je devins donc assez humble pour ne plus m'élever au-dessus de la preuve et savoir me résigner devant l'immensité fermée de l'incognoscible.

La méthode scientifique diffère essentiellement de celle des métaphysiciens.

Partant de ce principe que le monde ne saurait être deviné, elle rejette les solutions purement rationnelles. Elle ne se préoccupe nullement de l'essence des choses, de l'ensoi des phénomènes sur lequel tant d'intelligences d'élite se sont évertuées sans résultat; elle se désintéresse des causes premières et des causes finales inaccessibles à l'expérience.

Son objet est la recherche des faits primordiaux, irréductibles; son but, comme son suprême effort, la découverte de la loi qui doit remplacer la cause et qui donne les limites de la certitude.

Elle ne reconnaît comme vrais que les faits vérifiables, constatés par l'observation et l'expérimentation. Pour être scientifique, un fait doit être conforme aux lois naturelles et relever de ces lois, accessible à tous ceux

qui sont versés dans la science corrélatrice, comme il doit toujours pouvoir être prévu ou reproduit lorsqu'on connaît les conditions de sa manifestation.

Est-ce à dire pour cela, que la méthode expérimentale réprouve toute hypothèse? Non certes; mais il faut, pour être légitime, que l'hypothèse revête, elle-même, le caractère scientifique. Il faut qu'elle soit impersonnelle, car toute supposition individuelle est de nulle valeur; qu'elle rende compte de tous les faits connus et s'impose comme une nécessité logique, sans jamais toutefois passer à l'état de croyance. C'est une conception imaginaire permettant de relier entre eux les phénomènes observés, un simple procédé provisoire d'investigation que la loi doit un jour remplacer. Tel est le cas de l'hypothèse de l'éther en physique ou celui de l'atomisme en chimie. Les métaphysiciens feignent de voir des idées *à priori* dans le travail intellectuel qui précède l'expérience et se complaisent à montrer une science idéale à côté de la science positive. Il y a confusion. Lorsqu'un homme de science parle d'idées *à priori*, c'est uniquement comme synonyme d'hypothèses provisoires.

Les notions de force et de matière représentent une seule et même idée. La moindre parcelle de matière ne saurait être conçue sans l'attraction et la répulsion qui retiennent ses molécules unies. En dehors de la matière et de la force immanente, forme sous laquelle nous apparaît la phénoménalité, nous n'apercevons plus rien.

La science est la même pour tous. Le fait démontré

est admissible par tous et la science générale qui coordonne les lois des sciences particulières peut être proposée à l'acquiescement universel. En est-il de même des nombreuses doctrines qui se disputent l'empire des intelligences ? Non, puisque leurs vérités ne sont telles que pour une catégorie d'individus, ce qui faisait dire au grand Frédéric que s'il avait une province à punir, il la donnerait à gouverner à des philosophes. Pour être tolérées, les sectes rivales doivent tolérer elles-mêmes ; c'est la condition de leur existence et c'est, en même temps, le gage de leur faiblesse. Le mot de Descartes sur la philosophie n'a, en effet, rien perdu de sa valeur pour avoir vieilli de deux siècles.

La science vient changer la conception du monde et nous apporter une dogmatique nouvelle.

L'Univers nous apparaît comme ayant ses causes en lui-même.

Nous ne pouvons assigner ni commencement ni fin à la matière ; la forme seule est passagère. Rien ne se crée, rien ne se perd, tout se transforme. L'herbe que paissent aujourd'hui les animaux de la ferme, sera demain de la chair musculaire et fera après-demain partie de nous-mêmes pour se résoudre en poussière d'où surgiront de nouvelles prairies. Or, ce qui est vrai pour la matière, l'est également pour la force immanente. La pesanteur, la force mécanique, la chaleur, la lumière, l'électricité ne sont, en effet, que des manières d'être transformables les unes dans les autres.

A l'éternité de la substance correspond l'infini de l'espace et l'infini des mondes, car une limite à la dis-

persion de la matière devrait avoir pour résultat la conflagration des astres.

Néanmoins, fidèle aux principes de la méthode expérimentale, je reconnais que nous ne savons ces choses que relativement à nous; que la notion du temps est, pour nous, réduite à ce qu'il nous est permis d'embrasser comme celle de l'espace est restreinte aux régions accessibles à l'observation. Nous pouvons logiquement, il est vrai, plonger en deçà ou au delà de ces limites et, à l'exemple des métaphysiciens spiritualistes ou matérialistes, parler de l'infini dans le sens absolu du mot; mais, à quoi bon et pour quel usage se servir d'expressions dont on ne saisit pas le sens, pour affirmer des choses que l'on conçoit encore moins? Nous ne pouvons, en vérité, connaître qu'un moment de cette éternité que l'ancien symbole indien du serpent tenant sa queue dans sa bouche, représente si bien par un cercle; mais le domaine qu'il nous est possible d'explorer n'est-il pas assez vaste pour suffire à notre curiosité?

L'apparition de l'homme sur la terre remonte à une époque dont nos chronologies ne sauraient nous donner la moindre idée et la science nous le montre évoluant péniblement, tant au physique qu'au moral, de l'état bestial à l'état d'être civilisé. A cette époque fort reculée, éloignée de nous de plusieurs centaines de milliers d'années, séparée de nous par plusieurs révolutions géologiques, par trois ou quatre renouvellements partiels de la faune et de la flore, l'homme existait déjà sur la terre. Nous avons donc derrière nous un passé près duquel s'évanouissent les affirmations de la légende. Nos

ancêtres, loin de vivre dans une contemplative oisiveté, dans cet âge d'or célébré par les poètes, étaient sans cesse en lutte avec les bêtes fauves, se réfugiaient dans les cavernes et travaillaient le silex pour s'en faire des armes. Loin d'être supérieurs à nous en intelligence et en moralité, ils étaient grossiers de corps et d'esprit, peu distincts de la brute et ils ne se sont qu'à force de labeur élevés à la dignité d'hommes. Loin d'être dégénérés comme on nous en accuse, nous nous sommes lentement et progressivement perfectionnés et civilisés, nous nous sommes faits peu à peu ce que nous sommes, et là est notre gloire, notre encouragement pour grandir encore, notre espérance pour l'avenir. On a dit que l'homme à ses débuts fut un être parfait, achevé de corps et d'esprit; on a dit également que, malgré la dégradation momentanée de beaucoup d'hommes, la civilisation est leur dernier but comme elle a été leur premier état : qui oserait, si prévenu qu'il soit, soutenir aujourd'hui semblable thèse devant les découvertes de la science ?

La psychologie, qui étudie nos facultés intellectuelles et morales, n'est qu'un chapitre de la physiologie. Ceux qui disent qu'elle renferme des notions dont la biologie ne peut rendre raison, confondent les facultés cérébrales avec les produits de ces facultés. La pensée nécessite un corps pensant. Le cerveau n'est, au début, qu'un organe de perception d'impressions dont l'évolution entraîne celle de la pensée. Lorsque les philosophes parlent de l'esprit en faisant abstraction de la substance nerveuse, leurs paroles ne s'appliquent à rien de réel. Lorsqu'ils écrivent des livres sur le cerveau et la pensée, tout en

avouant n'avoir fait qu'entrevoir un cerveau d'homme, ils rappellent, ainsi qu'on le leur a déjà reproché, les gens de qualité du temps de Molière qui savaient tout sans avoir jamais rien appris.

La propriété inhérente à la substance nerveuse, la névrité, est à l'élément nerveux ce que la contractilité est à l'élément musculaire. Le cerveau pense comme la chair se contracte et le travail cérébral détermine, comme le fait le travail des muscles, des déchets que la chimie peut isoler et peser.

D'après le dogme scientifique actuel, l'âme représente l'ensemble des fonctions du cerveau et rien n'autorise à l'abstraire de la matière nerveuse. Le physicien qui parle du calorique et de l'électricité comme les anciens métaphysiciens parlaient de l'âme, de l'aimant, sait parfaitement que ces êtres n'existent pas par eux-mêmes; et, il en est de même de la vie pour le biologiste. La vie générale est, pour lui, la résultante des fonctions de l'organisme.

Le physiologiste n'est ni athée, ni déiste; ce qui est invérifiable lui reste étranger. Les phénomènes de la vie jusqu'ici expliqués ont pu l'être par des causes naturelles, qui peut l'autoriser à en admettre d'autres?

Comme les phénomènes physiques, les manifestations vitales s'exécutent fatalement, aveuglément, avec un résultat utile, inutile ou nuisible. En faut-il quelques exemples? Un lambeau de la membrane qui recouvre les os, un lambeau de périoste, transplanté en un autre point du corps, s'ossifie : dans quel but? Le bout périphérique d'un nerf séparé des centres, s'atrophie d'abord

et se régénère ensuite : pour quel usage puisque ses fonctions sont définitivement perdues ? Un segment nerveux, pris à la langue et introduit sous la peau de l'aîne, se régénère également après s'être désorganisé : pourquoi ? Cette restauration est désormais inutile. La patte ou la queue d'un animal se greffe sous la peau d'un autre : pourquoi encore et dans quel but ? Enfin, une section pratiquée sur la ligne médiane d'une planaire ne tarde pas à se réparer et la soudure à se faire. Soudure utile ? Non ; mais soudure nuisible car il en résulte un monstre à deux têtes dont chacune a des instincts propres et souvent opposés. Que deviennent donc ces tendances intentionnelles de l'âme si chères aux spiritualistes ? Avouons-le donc, car cela est de toute évidence : les propriétés de nos tissus dont on avait cherché la cause ailleurs, leur sont, au contraire, inhérentes et il est inutile et trompeur d'admettre des principes indépendants de nos organes pour en expliquer l'action.

Parmi les adeptes de l'école expérimentale, il en est qui bornent à la biologie le domaine de la positivité et qui abandonnent à la métaphysique la solution des problèmes de sociologie. Ce n'est pas mépris, mais indifférence et désintéressement. Je ne saurais les suivre dans cette voie et admettre deux symboles contradictoires : l'un pour la science, l'autre pour l'ordre social. La biologie n'est que le fondement de l'histoire où tout a été le produit des facultés humaines et l'étude de l'homme individuel est indispensable à la connaissance de l'homme collectif. La physiologie étudie les instincts égoïstes et

fait connaître la somme des droits de chacun, tandis que la sociologie met en saillie les instincts altruistes nés de l'état de société et fournit la somme des devoirs.

L'histoire démontre que l'individu isolé est incapable d'actes qu'il accomplit dans la vie sociale. Si les sentiments égoïstes et la morale bestiale sont le partage du sauvage ou de l'animal solitaire, ils sont paralysés par un sentiment opposé aussitôt qu'apparaît l'organisme social. Voyez les animaux solitaires à la saison des amours ; voyez-les, durant les courts instants de leur vie de famille ; voyez également ceux qui, d'ordinaire, vivent en société : les fourmis, les abeilles, les castors ; voyez l'homme, enfin, métamorphosé par le plus petit rudiment de civilisation ?

De l'altruisme naissent la conscience et la raison qui, progressivement, s'élèvent en même temps que se développe l'être collectif. Alors, seulement, apparaît la notion du bien et du mal, car cette notion n'est pas innée dans l'âme humaine et, en regard de celui qui sait éprouver toute la volupté du dévouement, se place le criminel aux instincts égoïstes qui n'a pu s'incorporer à la collectivité.

L'expérience fournie par les siècles démontra que l'histoire est un enchaînement nécessaire de faits, une science dans le sens vrai du mot.

L'honneur d'avoir, le premier, entrevu cette fatalité des phénomènes sociaux revient à Bossuet : « Tous ceux qui gouvernent, dit-il, se sentent assujettis à une force majeure ; ils font plus ou moins qu'ils ne peuvent, et leurs conseils n'ont jamais manqué d'avoir des effets im-

prévus; ni ils ne sont maîtres des dispositions que les siècles passés ont mises dans les affaires, ni ils ne peuvent prévoir le cours que prendra l'avenir, loin qu'ils puissent le forcer. » Mais, là où Bossuet ne voyait que la manifestation d'une volonté supérieure, la science reconnaît un ensemble de lois immanentes. Les phénomènes de la vie sociale s'enchaînent, nécessairement, comme le font ceux de la vie individuelle et l'être collectif a dû passer par l'état d'enfance et celui de jeunesse avant d'atteindre l'âge mûr.

Pour saisir la raison des transformations de l'histoire, Condorcet renouvela la tentative de Bossuet, mais dans un esprit opposé et il échoua pour les mêmes raisons. Théologien, Bossuet vit ses théories sombrer devant le triomphe de l'hérésie; anti-théologien, Condorcet ne comprit rien aux âges qui précédèrent la Réforme.

La science, au contraire, recueille sans parti-pris les enseignements de l'histoire; elle suit l'humanité se développant à travers les siècles; elle voit l'état mental des sociétés se modifier peu à peu, passer successivement par les mêmes phases et elle peut ainsi constater les lois de ces changements.

Tant que les sciences particulières restèrent isolées, aucune généralisation ne fut possible; mais le jour où elles furent coordonnées en science générale, celle-ci se confondit avec la philosophie et devint le point de ralliement de ceux qui, ayant rompu avec les anciennes traditions, ont soif d'une nouvelle croyance. Pour philosopher scientifiquement, c'est-à-dire dans le cercle même de l'observation, il faut, en effet, de toute nécessité, em-

brasser les sciences dans leur ensemble et saisir le lien qui les enchaîne ; car l'étude de chacune d'elles en particulier, peut aboutir aux doctrines les plus opposées : la mathématique conduire au spiritualisme et la biologie mener au matérialisme.

La philosophie scientifique regarde les divers modes de penser comme représentant les étapes nécessaires de l'évolution mentale ; elle considère la théologie et la métaphysique comme ses sœurs aînées ; c'est pourquoi elle ne sait pas maudire ; elle ne s'arroe pas la mission de convertir mais celle de convaincre et elle exige, pour cela, une préparation lente et graduelle.

La foi de ceux qui croient doit être inébranlable et les solutions scientifiques ne sont pas faites pour les émouvoir. En est-il autrement ? Le doute alors a déjà pénétré dans leur âme ; ils ont, sans le savoir, rompu avec le passé ; à leur insu, peut-être, ils n'ont plus de croyance. C'est à ces esprits, de jour en jour plus nombreux, que la philosophie scientifique s'impose. Ce n'est que lentement, progressivement, que la science née d'hier, peut modifier l'état mental des sociétés ; mais son triomphe est certain car il sera le résultat d'une des lois de l'histoire.

Dans ses Conférences aux dames de la Rochelle, un prélat français disait naguère : « La science monte à la tête comme le vin, et la tête une fois partie on ne sait plus où va le cœur. » Que Monseigneur Landriot se rassure ; l'éducation scientifique développe, plus que toute autre, les instincts altruistes et met le dévouement désintéressé au premier rang de nos devoirs : dévoue-

ment à la famille, dévouement à la patrie, dévouement à l'humanité. Elle fait plus, elle légitime jusqu'aux aspirations du sentiment pourvu qu'il ne se traduise pas par des énoncés dogmatiques. Elle n'enseigne rien sur l'essence des choses, sur l'immortalité de l'âme ou sur la vie future parce que l'homme n'a aucun moyen direct ou indirect de résoudre ces questions ; mais, elle respecte sur tous ces points les opinions individuelles. Elle nous montre, il est vrai, la vie future dans le souvenir des hommes : vie immortelle ou éphémère, méprisée ou glorieuse, chérie ou détestée ; mais, à côté de cette immortalité réelle et observable, elle ne nous interdit pas d'en espérer une autre ; elle nous refuse seulement le droit de transformer en réalités et de porter dans la région des faits, nos sentiments, nos rêves ou nos désirs.

Un mot encore pour terminer.

On voit au Vatican une fresque de Raphaël connue sous le nom d'*École d'Athènes*. Elle représente les deux chefs de la philosophie grecque, accompagnés de leurs disciples. Platon montre le ciel du doigt à Aristote qui l'écoute froidement, la main droite étendue vers la terre. Toutes les philosophies sont là, résumées dans un geste. Le métaphysicien rêve avec Platon, l'homme de science pense avec Aristote.

LE POSITIVISME ET LA MÉTAPHYSIQUE

Réponse au Discours de Réception de M. le D^r PENNETIER

Par M. A. HÉRON, Président

MONSIEUR,

L'Académie doit beaucoup à l'éminent naturaliste que vous êtes si justement fier d'appeler votre maître. Pouchet était de ceux dont le caractère et les œuvres jettent un grand éclat sur une société savante et dont la mémoire ne saurait jamais s'effacer. Aussi, n'est-ce pas sans émotion que nous venons de vous entendre, au début de votre remarquable discours, évoquer pieusement le souvenir de celui dont vous avez recueilli en vous l'esprit scientifique et qui vous considérait et vous aimait comme « un troisième fils (1). » Permettez-moi d'ajouter que nous ne connaissions pas encore, avant cette séance où je suis appelé à l'honneur de vous répondre, tous les titres qu'il pouvait avoir à notre gratitude. Avoir formé pour nous le savant confrère qui remplira désormais avec autorité une place demeurée

(1) *Actes du Muséum d'histoire naturelle de Rouen*, IV, 1878.

— Discours prononcé par M. Georges Pouchet dans la séance d'inauguration du buste de son père, le 22 novembre 1877, p. 20.

trop longtemps vacante, n'est-ce pas un service peu commun et que nous oublierons d'autant moins que vous serez toujours là pour nous le rappeler ?

N'est-ce pas d'ailleurs votre destinée de lui succéder, et l'Académie ne devait-elle pas s'ouvrir elle aussi au savant qui le remplace dans la direction du Muséum d'histoire naturelle ? Cet établissement, créé et développé par Pouchet, n'a rien perdu en passant dans vos mains. Grâce à votre illustre maître, grâce à vous aussi, Monsieur, notre Muséum est un des plus riches et des mieux organisés de la province, et les collections qu'il renferme sont bien dignes de figurer à côté de celles que présentent le musée départemental d'antiquités, les musées municipaux de peinture et de céramique et la bibliothèque de la ville. A cet égard, je ne crois pas qu'il y ait en France, si toutefois l'on excepte Paris, une cité, qui, mieux que la nôtre, offre de précieuses ressources aux littérateurs, aux artistes et aux savants. Ils doivent cet avantage à la sollicitude éclairée des administrations du département et de la ville, ils le doivent aux conservateurs habiles qu'elles ont su choisir et que nous avons eu ou que nous avons encore l'honneur de compter presque tous au nombre de nos confrères.

Les qualités scientifiques que vous montrez dans la direction du Muséum, nous les retrouvons, Monsieur, dans votre enseignement et dans vos écrits. Je n'en veux pour preuve que les différents travaux publiés par vous au cours des expériences instituées par Pouchet dans la grande lutte qu'il soutint en faveur de l'hétérogénie contre les panspermistes, et, plus récemment, cet

ouvrage, fruit de recherches patientes et consciencieuses, dans lequel vous avez bien voulu nous faire profiter tous de vos *Leçons sur les matières premières organiques*, professées à l'école supérieure de Commerce et d'Industrie. Le premier, vous avez eu le mérite de comprendre et mieux encore de prouver quels services la micrographie peut rendre au commerçant et à l'industriel pour constater les fraudes commises à leur détriment, au consommateur pour vérifier les qualités qu'il est en droit d'exiger dans les produits (1). Votre enseignement a été fécond et l'exemple que vous avez donné a trouvé des imitateurs.

Faut-il s'étonner après cela que nos établissements supérieurs d'instruction publique, je veux dire l'école de Médecine, et l'école préparatoire à l'enseignement supérieur des Sciences et des Lettres, aient tenu, aussi bien que l'école de Commerce et d'Industrie, à s'attacher un savant et un vulgarisateur aussi habile, et que votre place ait été nécessairement marquée dans ces comités ou ces commissions qui s'occupent à divers titres de l'hygiène et de la santé publiques, et relèvent, avec une vigilance salubre, les moindres traces des maladies épidémiques? Encore moins serons-nous surpris des distinctions qui sont venues vous trouver aux grands applaudissements de vos amis, et sous ce nom vous me permettrez de ranger tous ceux qui ont l'honneur de vous connaître.

(1) *Leçons sur les matières premières organiques*, 1 vol. in-8°, 1881, p. vii.

Les succès que vous devez aux sciences naturelles, dont l'étude a rempli votre vie, ne pouvaient qu'augmenter l'amour que vous avez pour elles. Fort des résultats obtenus par la méthode qu'elles emploient, vous pensez que les mêmes procédés sont les seuls qui puissent nous conduire à l'acquisition de nos autres connaissances. Vous vous rangez à l'opinion des philosophes et des savants contemporains qui considèrent comme des chimères les données des théologies et des métaphysiques et qui n'accordent qu'à la science positive le pouvoir de nous faire connaître la nature et l'homme. Au delà de ces phénomènes que l'observation et l'expérimentation saisissent, de ces lois auxquelles on remonte par une induction légitime, de ces hypothèses qui, s'appuyant solidement sur les faits scientifiquement constatés, expliquent provisoirement l'ensemble des choses, votre esprit n'aperçoit plus rien. Il se peut faire que d'autres réalités existent, mais vous n'avez nul moyen de les atteindre, elles ne sont pas pour vous, et vous vous arrêtez avec résignation devant l'immensité fermée de l'incognoscible.

Grave et redoutable problème que celui qui consiste à tracer la limite qui sépare le connaissable de l'inconnaissable ! Dans le domaine des sciences expérimentales, qui donc oserait fixer un terme aux découvertes de l'esprit humain ? Jamais sans doute la science ne s'achèvera ; notre intelligence imparfaite n'arrivera jamais à embrasser l'ensemble des choses matérielles. Où s'arrêtera-t-elle pourtant ? Nul ne saurait le dire. Il semblait, il y a peu d'années, qu'il devait nous être à tout jamais

refusé de connaître la composition chimique des astres. Déterminer les éléments dont sont formés ces globes immenses qui gravitent dans l'espace, séparés de nous par des millions de lieues, quel rêve ! Il s'est réalisé pourtant. Qui ne connaît les merveilleux résultats dus à l'emploi du spectroscope ?

Mais ce n'est pas là, je le sais bien, ce que les partisans exclusifs de la science positive entendent par l'incognoscible. Il me paraissait cependant nécessaire de donner cet exemple ; à mon avis, il n'est pas plus possible d'indiquer les limites où l'intelligence doit s'arrêter dans les divers ordres de connaissances que de prétendre borner la portée de nos sens aidés des instruments que notre invention leur fournit.

Pour la science positive, l'incognoscible, c'est tout ce qu'elle-même ne peut atteindre. Jusqu'à présent l'esprit humain a usé de trois procédés pour pénétrer dans le domaine de l'inconnu, la foi, la raison, l'observation. De là, trois formes distinctes de la connaissance : la théologie qui tient de la révélation la connaissance de l'être surnaturel qui a créé et organisé le monde, et des lois que sa puissance et sa sagesse y ont établies ; la métaphysique, qui, s'appuyant sur les seules idées que conçoit l'esprit, et laissant de côté toute étude de la matière, découvre l'essence des êtres et explique le monde entier par la seule puissance de la raison ; enfin la science qui se borne « à chercher les faits primordiaux, irréductibles, et dont le but et le suprême effort est la découverte de la loi qui doit remplacer la cause et qui donne les limites de la certitude ».

C'est ce qu'on appelle la loi des trois états, formule précise et nette, séduisant l'esprit par sa clarté et sa simplicité mêmes, mais ayant peut-être plus d'apparence que de réalité. C'est Auguste Comte qui a mis en honneur cette célèbre formule ; il n'en est pas l'inventeur. On la trouve en germe dans la *Science Nouvelle* de Vico qui reconnaît dans l'humanité trois âges : l'âge divin, l'âge héroïque, l'âge humain. Turgot et Kant l'ont indiquée, sans insister. A Auguste Comte le mérite, si c'en est un, d'avoir mis en relief ce qui est le principe fondamental du positivisme, ce que Stuart Mill, un des meilleurs disciples, mais un disciple indépendant du maître, appelle « l'épine dorsale de la philosophie. » Eh bien ! cette formule, que vaut-elle ?

Un mot d'explication d'abord. J'écarterai du débat la théologie. Je ne chercherai pas si les grandes religions qui se sont jusqu'à ce jour partagé l'humanité, et qui ont fourni des réponses à ces problèmes de notre destinée actuelle et de notre destinée future, les plus intéressants à coup sûr comme les plus redoutables que nous puissions nous poser, je ne chercherai pas, dis-je, si ces grandes religions n'ont plus qu'à céder aux injonctions de la science positive, et lui abandonner l'empire qu'elles auraient injustement usurpé sur les âmes. Cette question ne m'appartient pas. Des raisons de sage réserve et de haute convenance interdisent aux membres de l'Académie toute excursion sur les terres de la politique et de la religion, et plus que tout autre je dois me conformer à nos règles. La théologie demeurera donc en dehors de cette discussion. Mais la métaphy-

sique est également contestée ; on la regarde comme un mode inférieur d'explication ; elle n'est, dit-on, qu'une science chimérique dont la vogue a trop longtemps duré et qui doit disparaître peu à peu, à mesure que les découvertes de la science positive substitueront aux déductions tirées par elle de principes arbitrairement supposés, des explications dont des observations et des expérimentations ayant un caractère vraiment scientifique, seront le point de départ. Cherchons la valeur de ces affirmations.

On dit que les procédés de la métaphysique et de la science positive sont contradictoires. A cela je réponds : différents oui, contradictoires non. Il n'est pas prouvé que ces modes d'explication s'excluent réciproquement. Depuis quand, pour établir une vérité quelconque, une preuve est-elle exclusive de toute autre ? N'y a-t-il dans les sciences expérimentales qu'une manière de remonter à la loi d'un phénomène ? N'y a-t-il dans les mathématiques qu'une façon de démontrer un théorème ? Pourquoi l'expérience d'une part, le raisonnement de l'autre ne pourraient-ils pas, sur un point donné, aboutir à un résultat identique ?

En fait, n'est-il pas vrai d'ailleurs que la science positive et la métaphysique ont parfois formulé les mêmes conclusions ? « Les sciences positives, dit M. Littré, » n'empruntent rien à la métaphysique. En quel sens, » répond un philosophe contemporain, faut-il entendre » cette brève et catégorique sentence ? Veut-on dire que » les sciences ont désormais répudié toutes les concep- » tions que les métaphysiciens s'étaient faites du monde

» des corps et du monde des esprits ? Ce serait une
» erreur historique ; car aujourd'hui nous voyons quel-
» ques-unes de ces conceptions, et des plus générales,
» faire corps avec les sciences. N'est-ce pas un méta-
» physicien, Pythagore, qui le premier a réduit l'univers
» sensible aux nombres et à leurs rapports ? N'est-ce
» pas un métaphysicien, Démocrite, qui le premier a vu
» dans le monde un mécanisme géométrique ? N'est-ce
» pas encore un métaphysicien, Descartes, qui, retrou-
» vant par une autre voie cette conception de Démocrite,
» a chassé de la nature les entités et les causes occultes,
» et tenté de tout expliquer, dans le monde des corps,
» par les lois du mouvement ? Les explications de détail
» sont depuis longtemps déjà abandonnées ; mais la
» conception générale demeure toujours, et elle est le
» terme auquel semblent tendre chaque jour davantage
» les sciences positives de la nature. N'est-ce pas tou-
» jours à la métaphysique que ces sciences sont
» redevables de l'idée d'une évolution universelle qui
» ferait sortir les êtres les uns des autres sans l'action
» d'aucune puissance surnaturelle ? Dans un autre ordre
» d'idées, n'est-ce pas à la métaphysique que la science
» positive des sociétés doit les notions du droit et du
» devoir, de la liberté et de l'égalité civiles et politiques,
» et les efforts de la méthode expérimentale appliquée
» de nos jours au gouvernement des hommes ne ten-
» dent-ils pas à faire passer du domaine spéculatif dans
» les faits ces idées métaphysiques et les conséquences
» qui en découlent ? Ce ne serait donc pas tout à fait un
» paradoxe de dire que les sciences positives ont toutes

» pour objet de retrouver et de confirmer par l'expérience les intuitions à priori de la métaphysique (1). »

La science positive donne encore à son argumentation une autre forme. La métaphysique n'est arrivée jusqu'ici à aucun résultat valable ; donc elle est impuissante à établir quoi que ce soit. Le passage que je viens de citer montre que les prémisses de ce raisonnement peuvent être contestées. Mais tenons-les un instant pour vraies, qu'est-ce que cela prouve ? De l'incapacité d'hier pouvez-vous conclure à l'incapacité de demain ? Et quand tous les systèmes de métaphysique n'auraient été jusqu'à présent qu'un tissu d'absurdités, serait-il impossible qu'un système nouveau vînt donner à la pensée humaine la satisfaction qu'elle cherche depuis si longtemps ? D'où la science positive sait-elle qu'il ne sortira jamais rien de vrai de la métaphysique ?

D'où elle le sait, le voici. Les problèmes, dit-elle, que la métaphysique se propose de résoudre sont insolubles, autrement la science parviendrait à les résoudre ? L'argument est au moins singulier. Ainsi l'impuissance d'une méthode devient une preuve de l'impuissance d'une autre ? Il eût fallu tout au moins commencer par prouver que les procédés employés par les sciences positives sont les seuls qui puissent conduire à la vérité. On cherche en vain cette démonstration.

C'est que la science positive ne peut la faire. Pour établir qu'il n'y a pas d'autre science qu'elle, pour

(1) M. Liard, *la Science positive et la métaphysique*. Paris, 1883, 1 vol. in-8°, pp. 59-60.

démontrer que la métaphysique est absolument impuissante, que faudrait-il en effet ? Une critique de l'entendement, c'est-à-dire une métaphysique. C'est ce qu'il est interdit à la science positive de tenter. Chercher à établir l'inanité de la métaphysique, en se servant de sa propre méthode, ce serait prouver sa légitimité même.

Que reste-t-il donc de cette fameuse loi des trois états ? Ce fait que personne ne conteste, que la science positive et la métaphysique s'efforcent d'atteindre la vérité en suivant des voies différentes. Rien de plus, rien de moins.

Ainsi la métaphysique demeure debout malgré les attaques de la science positive. Peut-être lui est-il impossible de connaître et d'expliquer, non pas l'absolu moral, nous l'estimons à cet égard toute puissante, mais l'essence du monde matériel et les lois qui le régissent. Je n'examinerai pas ici dans quel sens peut être résolue la question. Ce qui est certain, c'est que la science positive n'établit pas cette impossibilité.

En tirerons-nous quelque conclusion contre la science positive elle-même ? En aucune façon. Toute chose est excellente en sa place. Nous reconnaissons qu'on ne saurait mieux faire que de s'adresser à la méthode de la science positive, si l'on veut connaître la nature. Toutes les sciences expérimentales physiques et naturelles se sont développées de notre temps avec une rapidité et une sûreté merveilleses et c'est un des côtés où l'esprit humain a le mieux montré sa puissance. Ces sciences doivent leurs étonnants progrès aux procédés de plus en plus précis et rigoureux qu'elles emploient. En présence

des phénomènes qui les entourent, les hommes ont senti de tout temps la nécessité d'ouvrir, si je puis parler ainsi, les yeux et les oreilles pour les connaître. De tout temps on a observé, mais il s'est passé des siècles avant qu'on sût comment il fallait observer. J'usqu'à Bacon, ce n'est que par exception et pour ainsi dire, par un hasard heureux, qu'on appliqua à la recherche des lois naturelles la méthode qui seule peut mener à leur découverte. Auparavant la plupart des savants, cédant à leur imagination ou se laissant entraîner par des considérations extra-scientifiques, expliquaient les phénomènes par les raisons les plus singulières. L'induction baconienne fit entrer les sciences expérimentales dans leur véritable voie, elles y ont marché d'un pas rapide, en perfectionnant leur instrument par l'usage même qu'elles en faisaient, et cet instrument est devenu d'une délicatesse et d'une puissance vraiment surprenantes entre les mains d'un expérimentateur habile, consciencieux et dégagé de toute idée préconçue.

Car la première condition pour arracher à la nature ses secrets, c'est l'indépendance de la pensée. En présence du fait, le savant doit tout oublier, car rien ne peut prévaloir contre un fait scientifiquement constaté. Doctrines religieuses, systèmes métaphysiques, théories scientifiques, il met tout de côté pendant qu'il observe. L'acquisition de la vérité est à ce prix. Le savant sans doute peut avoir des croyances, mais en tant que savant, il sera indépendant de ses croyances ; il peut avoir adopté telle ou telle conception de la nature et de la science, mais il sera indépendant de ses théories et ne

s'inquiétera pas de savoir si les faits qu'il observe s'accordent ou non avec elles. Il ne cherchera qu'une chose : voir ce qui est.

Les adeptes de la science positive se sont-ils soumis à cette condition essentielle quand ils ont prétendu qu'on pouvait parvenir à connaître l'homme tout entier par un procédé unique et que la physiologie seule devait rendre raison de la matière et de l'esprit ? Ne se sont-ils pas mis en contradiction avec les faits les mieux établis ?

On conçoit qu'ils se soient attachés à nier la psychologie ; c'était supprimer du même coup la métaphysique. Lorsque Descartes a montré par le *Cogito, ergo sum*, « que la conscience est le seul fondement sur lequel » repose la certitude de notre propre existence, et par » suite celle des autres êtres, il a fait de l'observation » de soi-même, de l'analyse de la pensée, le début nécessaire et la partie la plus essentielle de la philosophie. En effet, autant vaudra cette analyse, autant » vaudront les conséquences que nous en pourrons tirer » relativement à Dieu, à la nature, à la substance de » notre être, à la fin qui nous est proposée, puisque, » de toutes ces choses, nous ne savons absolument rien » que par les idées qui sont en nous, que par la connaissance que nous avons de notre propre pensée (1) ». Ainsi posée, la question est, on le voit, d'une haute importance, et il est nécessaire d'examiner ce que vaut la prétention de la science positive.

Et d'abord, elle ne peut soutenir que la psychologie

(1) *Dictionnaire des Sciences philosophiques*, v^o Psychologie.

doit être ramenée à la physiologie qu'à la condition d'admettre préalablement que tous les phénomènes qui se produisent dans l'être humain émanent du même principe et concourent à la même fin. Mais c'est admettre comme résolu ce qui est précisément en question et donner pour point de départ à la connaissance positive de l'homme ce qui ne saurait résulter que de l'achèvement même de cette connaissance. C'est débiter par une conception *à priori* de l'essence même de l'homme. Ou les mots n'ont aucune valeur, ou c'est bien là une métaphysique.

D'ailleurs, les grands adversaires de la psychologie, Broussais et A. Comte, en niant la possibilité de l'observation intérieure, se placent en dehors de la réalité ; ils méconnaissent l'autorité toute puissante des faits, la seule pourtant que la science positive prétende reconnaître. C'est un fait qu'il ne se passe dans notre esprit aucun phénomène que nous n'en soyons directement et immédiatement avertis. Nous ne pouvons ni sentir, ni penser, ni vouloir, sans en avoir conscience, et qu'est-ce donc qu'avoir conscience, sinon connaître ? Cette connaissance d'abord sommaire et confuse se développe et s'éclaircit par la réflexion. Lorsque Comte vient dire que pour se mettre dans les conditions nécessaires à l'observation intérieure, il faut avoir atteint un état parfait de sommeil intellectuel, et qu'alors on devra s'occuper à contempler les opérations qui s'exécuteront dans l'esprit alors qu'il ne s'y passera plus rien, je reconnâtrai, si l'on veut, que l'objection est piquante et que son auteur a eu la main plus légère que d'habitude, mais je croirai

pouvoir remarquer qu'il a donné le droit de dire une fois de plus qu'un trait d'esprit n'a jamais été un argument.

Qu'il soit étrange ce pouvoir que possède l'esprit de faire retour sur lui-même, de se dédoubler pour ainsi dire, d'être à la fois sujet et objet, d'agir et en même temps de s'observer, que ce pouvoir soit étrange, je n'en disconviens pas. Mais il existe, et c'est une vérité d'expérience.

Est-ce que de tout temps les faits psychiques n'ont pas été connus ? Est-ce que depuis des milliers d'années, les moralistes et les poètes dramatiques n'ont pas fait l'analyse des passions ? Est-ce la physiologie qui les leur a fait connaître ? Cette science est d'hier ; elle n'existait pas alors. C'est en observant les autres hommes, dira-t-on peut-être, que les moralistes et les poètes sont parvenus à connaître la nature humaine. Je reconnais la valeur de l'observation objective et de tous les procédés auxiliaires qui viennent au secours de l'étude directe des phénomènes de l'âme ; mais ils ne peuvent servir qu'à contrôler les résultats donnés par l'observation subjective. Car, je le demande, comment les moralistes, comment les poètes, auraient-ils pu comprendre ce qui se passe chez les autres hommes, si ce n'est par l'analogie et la comparaison qu'ils ont établie avec les phénomènes qui se passent en eux ? Est-ce ma joie ou ma peine que je sens ou la joie et la peine d'autrui, et que saurais-je des sentiments qu'éprouvent les êtres qui me ressemblent, si je ne les avais pas sentis moi-même ?

La conscience que nous avons des phénomènes psychiques fait partie de leur existence même ; tous les hommes l'ont plus ou moins nette, à proportion du degré d'observation dont ils sont capables. Il n'en est pas de même des faits qui appartiennent à la vie des corps. A part les physiologistes, qui connaît la plupart de ces faits ? Combien de temps n'ont-ils pas eux-mêmes ignoré la circulation du sang et les fonctions du système nerveux ?

C'est que l'observation intérieure est plus directe que l'observation externe ; elle est plus sûre en même temps. Du monde qui nous entoure, on ne perçoit que des apparences et la connaissance est relative à la nature du sujet qui connaît. Le milieu qui sépare l'objet du sujet n'en altère-t-il pas quelquefois l'image ? Nos sens mêmes sont-ils faits pour voir les choses telles qu'elles sont ? Nous le croyons et nous avons raison de le croire. Mais ce doute est possible et la science même l'autorise, puisqu'elle établit par ses théories de la couleur et du son, qu'elle ramène à des mouvements, qu'il n'y a rien de semblable dans la nature à ces couleurs, à ces sons que nous croyons percevoir.

« Dans la connaissance du corps a-t-on-dit, tout est
» apparence ; la science physique elle-même se meut
» dans ce monde d'apparence et n'en sort pas. Elle ne
» fait que *systématiser* les apparences sensibles. Il faut
» qu'une métaphysique plus ou moins hardie et aventu-
» reuse intervienne pour écarter ce voile d'apparences
» interposé entre les choses et nous, et nous faire jeter
» un regard sur le monde des vraies réalités. Dans le

» monde de l'âme au contraire, tout est, *en soi, tel*
» *qu'il est connu* par la conscience. Il y a donc, puisque
» la conscience appartient à tous les hommes, comme
» une psychologie universelle, très rudimentaire sans
» doute, mais vraie du moins, d'une vérité absolue.
» L'humble connaissance que l'homme le plus vulgaire,
» qui ne réfléchit pas, a de lui-même est, en ce sens,
» hors de pair avec la connaissance qu'un Laplace a du
» ciel. Car le ciel de Laplace n'est qu'un *ciel apparent*,
» mais la connaissance que l'homme le plus vulgaire a
» de soi est l'appréhension immédiate du *réel*. Il y a
» plus de réalité absolue dans le simple sentiment qu'un
» homme, qu'un animal même, a de sa douleur quand
» on le frappe, que dans toutes les théories de la phy-
» sique; car, par delà ces théories, on peut se demander
» ce que sont les choses. Mais c'est une absurdité de se
» demander si, par delà la douleur dont on a conscience,
» il n'y a pas une autre douleur différente de celle-là.
» Si donc on définit, comme on le fait quelquefois, la
» métaphysique : la connaissance des choses telles
» qu'elles sont, des choses en soi, de l'absolument réel,
» il est faux d'ajouter, comme c'est l'habitude, que toute
» métaphysique est impossible, ou du moins conjectu-
» rale et incertaine. Il est au contraire une métaphy-
» sique d'une certitude incontestable : c'est justement
» cette *simple conscience* du phénomène psychologique
» actuel, conscience dont les sceptiques les plus déter-
» minés, comme Pyrrhon ou David Hume, n'ont jamais
» douté, et par où la connaissance humaine, à son point

» de départ, prend pied dans la *réalité absolue* (1). »

J'aurais voulu rappeler ici les différences profondes qui séparent les faits psychiques des fonctions organiques. Le peu de temps dont je dispose et la crainte de fatiguer l'attention de l'Académie ne me permettent pas même d'effleurer ce sujet. Il me suffira d'avoir établi que la connaissance des phénomènes de l'âme, que la psychologie est un fait. Maintenant, que l'observation interne soit difficile, qu'elle soit sujette à des erreurs, qu'elle demeure toujours incomplète, qui pourrait s'en étonner? C'est la condition de toute science, et ces mêmes inconvénients se rencontrent aussi dans l'observation des phénomènes de la nature. La constatation des faits naturels est-elle toujours si claire qu'elle entraîne toutes les adhésions, et dans le grand procès de l'hétérogénie et du panspermisme les faits observés étaient-ils si patents qu'ils aient amené tous les partisans de l'hétérogénie à se rendre? La science positive proclame bien haut l'autorité toute puissante des faits bien constatés ; elle a raison de le faire. Mais qu'elle prenne bien garde à ceci ; elle est et sera toujours forcément incomplète ; des faits nouveaux seront découverts demain, et qui pourrait dire que les systèmes échafaudés si hardiment par elle sur les phénomènes observés jusqu'ici ne seront pas profondément modifiés ou même renversés par les faits qui restent à découvrir?

Pour en finir avec cette question de la physiologie,

(1) E. Rabier, *Leçons de philosophie* ; I, Psychologie, 1 vol. in-8°, 1886, p. 33.

ce qu'il faut accorder, c'est que ces deux sciences, la psychologie et la physiologie doivent se prêter un mutuel appui. L'intime union de l'esprit et du corps, l'action constante du moral sur le physique et du physique sur le moral, font que ces deux sciences sont solidaires et qu'il ne peut y avoir de bonne psychologie sans physiologie ni de bonne physiologie sans psychologie.

Parmi les partisans de la science positive, il en est qui veulent se désintéresser des questions qui excèdent l'expérience. D'autres, et ce sont les plus nombreux, ne s'arrêtent pas aux phénomènes et à leurs causes immédiates ; ils s'efforcent de trouver une explication du monde matériel ; c'est ainsi que la métaphysique rentre dans la science qui prétend la bannir. Et je ne m'étonne pas qu'il en soit ainsi ; l'esprit humain est ainsi fait qu'il ne peut se refuser à poser ces hautes questions.

Emportés par le tourbillon de la vie, la plupart des hommes, dira-t-on, passent à côté de ces problèmes sans y arrêter leur pensée. Grave erreur ; les religions d'une part, de l'autre les systèmes philosophiques et scientifiques qui transpirent jusqu'à eux, leur donnent sur ces sujets des solutions toutes faites dont ils se contentent.

Personne n'échappe ainsi à l'influence des religions et des métaphysiques ; les adeptes de la science positive pas plus que le reste des hommes ; eux aussi ils ont leur métaphysique, et les systèmes de Moleschott, de Buchner et de Darwin ne résultent pas seulement de l'observation des faits ; ils sont aussi, et en très grande partie, une conception de l'esprit.

Au fond, la philosophie des sciences naturelles et positives n'est pas autre chose qu'un pur matérialisme. Il serait intéressant de l'étudier, mais à quels développements cet examen n'entraînerait-il pas ? Je n'ai pas d'ailleurs la prétention de croire que la vieille querelle du spiritualisme et du matérialisme se videra dans cette enceinte. Aujourd'hui cette dernière doctrine semble triompher, elle réunit un grand nombre de partisans sincères et convaincus, un nombre peut-être plus grand encore d'esprits que toute nouveauté séduit ou qui aspirent à détruire le vieux monde pour y substituer je ne sais quel idéal mal défini. Lutte d'idées et de doctrines d'un intérêt puissant, auquel on se plairait à assister en simple curieux, en juge des coups qui s'échangent dans ce grand tournoi scientifique, s'il ne s'agissait des plus graves intérêts de l'humanité, et si les conséquences qui peuvent résulter de la lutte n'étaient pas redoutables. Il n'est pas question seulement d'interpréter de telle ou telle manière la nature des choses, d'attribuer telle ou telle origine au monde ; les fondements de la moralité humaine sont en jeu, l'antique doctrine du devoir est déclarée surannée et caduque.

Il faudra voir pourtant. Certes, c'est une puissante conception que celle du transformisme et de l'évolution, et parmi les systèmes matérialistes qui l'ont devancée, je ne trouve guère à lui comparer pour la grandeur et l'étendue que celui de Démocrite et d'Epicure. Qui ne connaît ce poème incomparable où Lucrèce a écrit, pour ainsi dire, l'épopée du matérialisme antique ? Quel

chant de victoire ! Les antiques préjugés ont été vaincus, et de ces hauteurs sereines où plane la pensée du sage (1) la vérité pure est descendue. Mais un système, un *credo* scientifique n'est pas de longue durée. L'atomisme triomphant a succombé comme ce qu'il avait détruit, ou plutôt, car les systèmes ne sont ni toute vérité ni toute erreur, il a laissé comme les doctrines qui l'avaient précédé, un certain nombre de faits et d'explications acquis à la science.

En sera-t-il autrement du transformisme qu'on nous présente comme une explication définitive du monde ? Le croire, ce serait ignorer l'histoire des idées. Sa victoire d'ailleurs est-elle si complète qu'on se plaît à l'affirmer et peut-on le considérer autrement que comme une brillante hypothèse, une explication supérieure à celles qui l'ont précédé ? Tous les fondements sur lesquels il s'appuie sont-ils également solides ; l'imagination n'est-elle pas parfois un des architectes de ce grand édifice, et quand l'enthousiasme se sera refroidi, n'y aura-t-il pas lieu à revision sérieuse ! Pour ne parler que d'une de ces sciences dont on fait aujourd'hui grand bruit, celle du préhistorique, tous les faits sur lesquels on prétend l'établir sont-ils bien positivement démontrés, et dans sa construction ne montre-t-on pas plus de hardiesse que de critique ?

On objecte aux spiritualistes qu'ils négligent trop les sciences de la nature, on leur reproche de fermer les

(1) *Edita doctrina sapientium templa serena*. Lucrèce, *De Natura rerum*, lib. II, v. 8.

oreilles et les yeux aux faits qui pourraient modifier leur doctrine ou leur en démontrer l'inanité. L'objection est parfois juste, mais ne peut-on pas faire le même reproche aux naturalistes et les accuser ou de négliger l'étude des sciences morales ou d'appliquer à l'examen des faits et des principes qui appartiennent à ces sciences une méthode qui ne leur convient pas ?

Ce n'est pas par une synthèse partielle, mais par la synthèse de toutes les sciences naturelles, métaphysiques et morales que pourra s'établir la science complète et définitive, si toutefois ces épithètes peuvent s'appliquer aux produits de l'activité humaine. En tout cas, c'est un idéal vers lequel nous devons tendre, sans jamais nous décourager.

Oserai-je, Monsieur, vous inviter à vous proposer cette tâche ? La pénétration de votre esprit, l'étendue de vos connaissances, cette probité scientifique, qui vous a conduit à faire votre profession de foi, avec une franchise qui ne peut que vous valoir l'estime de ceux mêmes qui ne partagent pas vos idées, toutes les conditions enfin semblent réunies en vous pour marquer une étape dans cette marche vers le progrès indéfini auquel tend la science.

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE M. LE D^r MERRY-DELABOST

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESSIEURS,

A la veille de contracter mariage, un de mes confrères d'il y a deux cents ans, qui tenait son diplôme de Molière, n'avait trouvé de divertissement plus agréable à offrir à sa fiancée que le spectacle d'une dissection.

N'ai-je pas à craindre, aujourd'hui, de ne vous paraître guère mieux inspiré que Thomas Diafoirus lorsque, pour reconnaître votre bienveillance et vous remercier de l'honneur que vous me faites en m'accueillant au milieu de vous, je viens vous proposer de vous conduire en prison, et de passer une partie de votre soirée au milieu de récidivistes ?

Je me hâte d'ajouter que je n'ai pas l'intention de vous y retenir ; je m'efforcerai, pour emprunter le langage du lieu, de ne pas vous faire trop attendre la levée de l'écrou.

En faisant d'une étude sur *les Prisons et les récidivistes* le sujet de ce discours obligatoire, il m'a paru, d'ailleurs, que je répondrais à une préoccupation assez générale, et qui ne vous est pas demeurée étrangère. Je

n'en voudrais pour preuve que les remarquables articles publiés, il y a peu de temps, par l'un des maîtres les plus écoutés du barreau rouennais, membre de votre Académie.

Le cri d'alarme jeté par les criminalistes a ému, à juste titre, le pays. N'y a-t-il pas à s'effrayer, en effet, de voir, en une seule année (1884), le nombre des récidivistes s'élever à 89,169, et, dans l'espace de quatre années (de 1876 à 1880), la proportion des récidivistes s'accroître de 23 p. 100 ?

Notre contrée n'échappe pas à cette progression néfaste. Le ressort de la Cour d'appel de Rouen dispute à celui de Paris la première place dans la criminalité ; s'il n'occupe que le second rang, quant au nombre des relégables, il tient le premier pour celui des condamnés.

De tels résultats doivent conduire à rechercher et les causes susceptibles de les produire, et les remèdes capables, sinon de les faire entièrement disparaître, du moins de les atténuer.

C'est ainsi que j'ai été amené, Messieurs, à vous communiquer les réflexions que me suggère, à cet égard, une expérience acquise par vingt-trois années de pratique médicale dans un établissement pénitentiaire important, — ma participation aux travaux du Congrès international de Rome, — et enfin mes fonctions de Président de la Commission d'examen des condamnés à la relégation.

Mon dessein n'est pas de traiter à fond, dans les limites restreintes de ce discours, un sujet aussi vaste. Je me bornerai à vous soumettre un aperçu rapide des

questions qui préoccupent l'opinion publique et sur lesquelles elle demande à être éclairée.

I

Dans la pensée du plus grand nombre, la fréquence des récidives provient surtout du *bien-être* dont jouissent les criminels dans les prisons. — N'y sont-ils pas à l'abri de tout souci d'existence, logés, chauffés, éclairés aux frais de l'Etat, souvent mieux nourris qu'ils ne le seraient en liberté? — Ne veille-t-on pas, avec un soin scrupuleux, à la propreté de leur habitation, de leur linge, de leurs vêtements et de leurs personnes? — L'emploi de leur journée n'est-il pas réglé de façon qu'ils aient un travail suffisamment rétribué, jamais excessif, coupé de temps de repos et de promenades, et suivi d'un sommeil réparateur? — Ne voit-on pas, enfin, et cela très fréquemment, des détenus qui, trouvant trop courte, au gré de leurs désirs, la peine à laquelle ils viennent d'être condamnés, s'ingénient à en prolonger la durée par des appels et des pourvois? Et n'est-il pas évident que si le séjour des prisons n'offrait pas des avantages incontestables, ceux qui les habitent se hâteraient d'en sortir et s'efforceraient de n'y plus rentrer?

Je reconnais volontiers, Messieurs, que ces allégations ne sont pas sans quelque vérité. Mais, dans une question de cette importance, il convient de ne pas s'arrêter à la superficie des choses, et d'en envisager le fond, froidement, sans exagération ni parti-pris de sentimentalisme ou de rigueur.

Jusqu'à la fin du siècle dernier, il est permis de dire qu'il n'y avait pas de système pénitentiaire. Les crimes étaient presque toujours punis de châtimens corporels. Les rares prisons qui existaient alors étaient des lieux abjects où s'entassaient, dans la plus odieuse promiscuité d'âge, parfois même de sexes, innocents et coupables, accusés et condamnés. Ceux qui y entraient, le plus souvent n'en pouvaient sortir qu'irrévocablement perdus.

Des notions plus exactes des devoirs de la société pénétrèrent dans les esprits. On comprit qu'il devait y avoir des degrés dans la répression comme il y en a dans le crime ; qu'il ne suffit pas de châtier ni même d'intimider le coupable pour l'engager à éviter des rechutes, mais qu'il faut essayer de lui inculquer de meilleurs principes et de le ramener au bien. On comprit encore que, si des criminels n'ont point encouru la peine de mort ou la détention perpétuelle, il n'est que juste de leur assurer la possibilité de vivre dans le monde à l'expiration de leur peine.

La société moderne a donc inscrit, à côté du *châtiment* et de l'*intimidation*, l'*amendement* comme condition fondamentale des systèmes pénitentiaires.

Le travail, ce grand moralisateur, a été introduit et rendu obligatoire dans les prisons. Pour qu'il ne fût pas considéré comme un châtiment, mais devînt, au contraire, un stimulant pour le retour au bien, une part de ses produits dût être accordée au condamné. La rétribution du travail est juste et nécessaire.

D'un autre côté, si l'on veut que le détenu puisse, à sa sortie de prison, rentrer dans la société, et s'y con-

duire honnêtement, il ne suffit pas qu'il ait répudié son passé et se soit amendé moralement ; il faut encore qu'il ait assez de force pour subvenir aux besoins de l'existence.

Or, il est bien évident que le maintien des forces dépend le plus souvent d'une bonne hygiène. Que le détenu ne rencontre pas, dans la prison, les éléments de la santé, et il en sortira affaibli, malade, hors d'état de travailler. Il n'aura d'autre ressource que la mendicité ou le crime.

A ces raisons d'humanité et de préservation sociale s'ajoute une question d'intérêt pécuniaire. Durant son séjour en prison, le détenu, lorsqu'il est valide, allège par son travail, les charges de l'Etat ; si, par le fait d'une hygiène défectueuse, il devient malade, il les aggrave par les soins qu'il nécessite.

L'enchaînement logique des idées, le devoir et l'intérêt veulent donc que la société se préoccupe d'assurer le maintien des forces et de la santé des détenus.

Mais les pratiques de l'hygiène ne sont pas inconciliables avec la nécessité du châtiment et de l'intimidation. Si le condamné a besoin de trouver, dans la prison, une nourriture saine et suffisante, il ne faut pas que celle-ci puisse devenir un attrait. Qu'elle contienne donc tout le nécessaire, mais rien au-delà du strict nécessaire. L'hygiène, non le bien-être.

Tels sont les principes que, sur mes propositions, le Congrès de Rome a adoptés.

Au sujet de la nourriture des détenus on entend souvent deux opinions diamétralement opposées. Ceux-ci

l'accusent d'être insuffisante et de mauvaise qualité ; ceux-là prétendent qu'elle est trop abondante et que les prisonniers sont mieux nourris que nos soldats.

Il n'est pas difficile d'expliquer ces contradictions.

Il y a, dans les prisons, deux sortes de rations : les vivres réglementaires, ou l'ordinaire, et les vivres de supplément ou de cantine.

L'*ordinaire* se compose, tous les jours, de pain et de soupes variées aux légumes. On y ajoute de la viande, une fois par semaine, dans les prisons départementales ; deux fois dans les maisons centrales où le séjour plus prolongé prédispose à l'anémie.

Si l'on compare cette ration à celle du soldat, elle lui est, certes, inférieure ; et il est aisé de concevoir que les prisonniers qui y sont soumis la jugent un peu sévèrement. Avec l'exagération inévitable en pareil cas, il n'est pas étonnant qu'ils la déclarent non seulement insuffisante, mais malsaine. Appelé à m'en expliquer ailleurs, j'ai démontré que cette ration répond aux exigences de l'hygiène, qu'elle suffit aux détenus inoccupés.

Ceux qui travaillent peuvent avoir recours aux vivres supplémentaires ; et, tandis que le soldat, plus pourvu d'appétit que d'argent, qui trouve sa ration insuffisante, n'a, pour la compléter, que le *sou de poche*, le détenu peut y consacrer une part assez importante de son pécule. Quelques-uns se procurent ainsi une alimentation dépassant en qualité et quantité les limites du strict nécessaire. Sous ce rapport, une réforme paraît désirable.

Pour ce qui est des autres soins hygiéniques, tels que

la salubrité des locaux, la propreté du linge et des individus, je ne suppose pas que ceux-là même songent à en blâmer l'emploi qui seraient le plus disposés à conseiller la rigueur envers les détenus. Il me souvient pourtant d'avoir entendu un magistrat, félicitant le directeur des prisons de Rouen de la bonne tenue de son établissement, lui dire : « Si j'avais un reproche à faire, ce serait que les prisonniers sont trop bien soignés. N'ont-ils pas un système de bains comme n'en ont pas les honnêtes gens ? Et le coupable, ajoutait-il en désignant le médecin de la prison, le voici. » Mais la critique était plus apparente que réelle, car le ton bienveillant de l'observation en excluait toute intention de blâme.

Il n'est pas inutile d'ajouter que la plupart des prisonniers sont loin de considérer comme une satisfaction de bien-être l'observance de ces règles de la propreté, et qu'il y a là, à côté des raisons d'humanité, une question d'économie bien entendue.

Ainsi donc, à part la restriction relative à une réglementation plus sévère des vivres de supplément, je ne vois pas quelle modification l'on pourrait introduire dans le régime des prisons, qui ne fût en désaccord avec les principes qui régissent actuellement les systèmes pénitentiaires chez toutes les nations civilisées.

Je dois faire remarquer, Messieurs, que j'ai envisagé jusqu'ici cette question à un point de vue tout à fait général ; les mêmes règles d'hygiène s'appliquent, en effet, aussi bien à l'emprisonnement individuel qu'à l'emprisonnement en commun.

Il me reste à montrer qu'en dehors de ces mesures que l'on appelle à tort « le bien-être » des prisonniers, l'on doit pouvoir trouver le remède au mal de la récidive.

II

Diverses solutions ont été proposées, et, il y a deux ans, sous la pression évidente de l'opinion publique, le législateur a édicté contre les récidivistes une pénalité nouvelle « la Relégation ».

Or, en pareille matière, l'opinion publique est un conseiller d'une autorité et d'une compétence fort discutables.

Il en est de la science pénitentiaire comme de la science médicale ; on s' imagine aisément les connaître, et volontiers on les applique, sans s'être donné la peine de les étudier. Ne voit-on pas tous les jours des praticiens improvisés distribuer l'éloge, et plus souvent le blâme, donner des conseils, bien convaincus d'ailleurs qu'ils ne sauraient se tromper ? Tandis que le médecin apporte dans le diagnostic et le traitement des maladies d'autant plus de réserve qu'il a plus d'expérience, ces praticiens amateurs n'éprouvent, eux, jamais d'embarras ; semblables au héros légendaire du Vaudeville, ils ne connaissent pas d'obstacles.

Leur moyen préféré c'est la thérapeutique de M. Purgon ; et il est rationnel qu'il en soit ainsi. N'y a-t-il pas, dans le corps humain, des humeurs peccantes, comme disaient nos anciens, ou, comme l'on dit maintenant, des microbes pathogènes à expulser ?

Ce procédé *rationnel* a été, par analogie, transporté de la pratique médicale à la pratique pénitentiaire, et l'on a eu l'idée de purger le territoire des récidivistes, ces microbes malfaisants du corps social.

Si tous les récidivistes frappés par la loi de relégation étaient des criminels dangereux, je serais assez porté à n'y point contredire.

On l'a dit, rien ne coûte plus cher que le crime, et l'on ne saurait faire trop de sacrifices pour chercher à en éviter d'inévitables.

Mais la loi n'atteint pas que des récidivistes dangereux. Il en est, dans le nombre, et je crois même qu'il en est beaucoup, qui ne présentent pas ce caractère.

Il y a peu de temps, mon attention se trouvait attirée par une énorme liste de condamnations, en même temps que je remarquais l'air de contentement du détenu soumis à notre examen. Je lui en fis l'observation ; il me répliqua que cette condamnation à la relégation lui avait été très agréable, qu'il l'avait recherchée ; mais qu'il n'était pas un voleur, ainsi que je semblais le croire. C'était cependant un vol qui avait motivé sa dernière condamnation, mais il l'expliquait ainsi : Ne trouvant pas de travail pour vivre, en France, il avait pensé qu'il se procurerait plus facilement des moyens d'existence à la Nouvelle-Calédonie ; il lui fallait, pour cela, comparaître devant la justice ; il alla donc prendre un broc de lait devant la boutique d'une fruitière et le porta chez le commissaire de police en le priant de l'arrêter comme voleur.

Je tins à vérifier le fait, il était exact.

On se figure assez généralement qu'un prisonnier est d'autant plus dangereux qu'il a eu plus souvent affaire à la justice. « Voyez cet homme, il n'a que quarante-six ans, et déjà il a été quarante-huit fois condamné. Quel scélérat ! »

Les récidivistes de cette catégorie, et ils sont nombreux, ne sont sans doute pas à proposer pour le prix de vertu de l'Académie, mais je tiens à faire remarquer que des condamnations si nombreuses, chez un homme encore jeune ne peuvent s'expliquer que par de courtes peines, prononcées, par conséquent, pour des infractions peu graves.

Un autre de ces condamnés soumis à l'examen de la Commission médicale n'avait pu trouver de travail au Havre, après sa dernière libération ; il avait voulu passer à Honfleur. Quelques sous lui manquaient pour payer le prix du bateau. Il avait imploré la pitié des passagers et s'était vu arrêter pour mendicité.

Le vagabondage simple figure dans la proportion de 31 p. 100 parmi les délits qui ont entraîné la dernière condamnation et, par suite, la relégation.

Quand on songe à ce que devra coûter à la France chaque condamné à la relégation, comment ne serait-on pas amené à reconnaître qu'il conviendrait d'en restreindre le nombre ?

Je ne voudrais pas faire ici ce calcul, de même que je ne veux pas examiner si l'on peut sérieusement compter sur de semblables éléments pour la colonisation.

Permettez-moi seulement de vous présenter quelques chiffres dont vous apprécierez l'importance.

Au Congrès de Stockholm, en 1878, M. Michaux, sous-directeur des colonies, reconnaissait que la transportation avait déjà coûté plus de 100 millions à la France.

Dans son rapport à l'enquête parlementaire sur le régime des établissements pénitentiaires, en 1873, M. d'Haussonville évalue les frais de voyage de chaque transporté à 900 francs environ pour la Nouvelle-Calédonie, à 400 francs pour la Guyane ; et il établit que l'entretien d'un forçat, aux colonies, coûte, en moyenne, le double de l'entretien d'un réclusionnaire en France.

Cela n'a pas lieu de nous surprendre. M. Chessé, gouverneur de la Guyane, ne nous a-t-il pas appris, dans la discussion de la loi de relégation, que les frais de bureau, les simples frais de bureau, sans parler ni des vivres, ni de l'entretien, s'élevaient en 1884, dans cette colonie, à 441,900 francs pour 2,443 transportés, c'est-à-dire à 180 francs environ par tête ?

Et ne savons-nous pas encore, par un rapport du gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, publié à l'occasion de l'exposition d'Anvers, que les condamnés reçoivent dans cette colonie, chaque jour, 250 grammes de viande, 15 grammes de café et de sucre, 13 centilitres de vin trois fois par semaine, et 6 centilitres de tafia quatre fois par semaine. Il est vrai que les condamnés de 4^e et 5^e classe sont privés de vin et de tafia. Or, savez-vous, Messieurs, ce que sont les condamnés de 4^e classe ? — Ce sont les *incorrigibles*. — Ceux de la 5^e classe leur sont supérieurs, ce sont les *pires sujets* de la transportation ! !

Il est vraisemblable que s'ils n'ont ni vin ni tafia, ils peuvent, du moins, s'en consoler en prenant leur café sucré, puisque le rapport ne mentionne pas qu'ils en soient privés.

Ces quelques détails ne suffisent-ils pas à donner une idée du surcroît de dépenses que l'application de la loi sur les récidivistes doit introduire dans notre budget ? Certaines personnes, il est vrai, s'imaginent et prétendent qu'une fois arrivés à leur destination, les relégués ne devront plus rien coûter à la mère-patrie ; ils seront livrés à eux-mêmes, obligés de pourvoir à leur entretien et à leur subsistance.

C'est là une dangereuse illusion. Ainsi que le disait malicieusement M. Beltrani Scalia, au Congrès de Stockholm : « Si civilisé qu'il puisse être, un peuple ne sera jamais assez barbare pour abandonner ses transportés sur une plage déserte et ne plus s'en inquiéter ».

Mais, dit-on encore, forcés par la nécessité, ou par les règlements, de travailler, les relégués apporteront un nouvel appoint aux progrès de la colonisation, ils seront les *pionniers de la civilisation*. Cela ne serait pas à dédaigner, car, s'il faut en croire M. Moncelon, délégué de la Nouvelle-Calédonie au Conseil supérieur des colonies, après 30 ans de transportation pénitentiaire, la Nouvelle-Calédonie n'a presque pas de routes, pas de ponts, de jardins, de pépinières publiques ; les places et les rues de Nouméa sont des cloaques ; la ville n'a ni égouts, ni docks, ni bassins, ni chantiers, ni ateliers de construction ou de réparation. — D'après M. de Lanesan, les difficultés de transport sont assez grandes pour

que la colonie, qui possède de belles forêts, soit obligée de s'approvisionner, par eau, de bois provenant des pays voisins.

Si l'on n'a pu réussir à effectuer ces travaux indispensables avec les 10 à 12,000 condamnés aux travaux forcés que renferme la colonie, est-il possible de compter, pour cette besogne, sur des relégués, condamnés à des peines moins sévères ?

Pour moi, je désire me tromper, mais je crains fort que l'expérience à peine commencée ne ménage à notre pays de sérieuses déceptions et que les relégués ne deviennent, en réalité, que des « pensionnaires de France à la Nouvelle-Calédonie ».

Qu'il s'agisse de transportation ou de relégation, il est hors de doute que la plupart des criminels, loin d'en être effrayés, la recherchent et ne reculent devant rien pour l'obtenir.

Puis-je oublier qu'il y a quatre ans, un digne et excellent gardien était lâchement assassiné, dans notre prison de Rouen, par un jeune détenu de dix-neuf ans qui ne le connaissait même pas ? Et le meurtrier avouait cyniquement que le seul mobile de son crime était d'être envoyé à *la Nouvelle* !

Pour ce genre de condamnés, la transportation n'est qu'un mode d'émigration presque enviable ; elle a cessé absolument de présenter un des caractères essentiels de la répression, l'*intimidation*.

Mais est-il donc impossible de lutter contre le torrent sans cesse grossissant de la récidive autrement que par un moyen aussi coûteux, aussi contraire aux véritables principes de la science pénitentiaire ? Non, sans doute.

III

Parmi ces hommes qui s'exposent aux coups répétés de la justice, il en est, certes, qu'on ne peut espérer ramener à des sentiments meilleurs. Paresseux, vagabonds, voleurs et pis encore, ils ont été, sont et resteront, quoi qu'on fasse.

Mais il en est d'autres qu'une première faute, parfois sans gravité, a fatalement entraînés dans un tourbillon dont ils ne peuvent se dégager sans un secours tutélaire. Ceux-là ne sont pas perdus sans ressource ; il appartient à la société de leur venir en aide.

Pour un travail sur l'alimentation, j'eus besoin de renseignements que me fournit, avec une compétence parfaite et une remarquable intelligence, un détenu employé comme comptable dans la prison, ancien sergent-major, blessé, médaillé et pensionné de l'État.

Peu de temps après, à la veille de sa libération, il sollicitait de l'Inspecteur, et cela en vain, on le comprend, la faveur de lui conserver son poste de comptable, ajoutant qu'il ne tarderait pas à rentrer. Je lui fis observer qu'avec son intelligence, ses aptitudes, et un passé honorable, il ne devrait pas se faire ainsi une carrière de la vie de prison. — « Que voulez-vous, Monsieur le docteur, me répondit-il, dès qu'on apprend que je sors de prison, je suis partout repoussé. Ici, du moins, je suis assuré de vivre. »

Les craintes, trop souvent légitimes, qu'inspire le passé de l'homme sortant de prison, s'opposent, en effet,

à ce que celui-ci trouve du travail ; et, quels que soient ses sentiments, quelque amendé qu'il puisse être, elles deviennent pour lui une cause de récidive difficile à combattre.

Néanmoins, les *Sociétés de patronage* rendent déjà, et elles sont appelées, en se développant, à rendre, sous ce rapport, d'incontestables services. Il en sera sans doute de même de la loi du 14 août 1885 sur la *libération conditionnelle* et la *réhabilitation*.

Une autre cause de récidive, plus grave encore que la précédente, résulte de l'influence néfaste des détenus les uns sur les autres. Mais contre celle-ci la Société possède un correctif puissant : l'*emprisonnement individuel* ; il ne s'agit que de le mettre sérieusement en pratique.

Le mot et l'idée de *cellule* effraient, bien à tort, les honnêtes gens. Que de personnes qui ne voient de remède à la récidive que dans l'expulsion des récidivistes !

Ceux-ci une fois transportés, il n'y aurait plus à s'en occuper ; pour nous, ils n'existeraient plus.

Si l'on veut y réfléchir, ce simple abandon d'un homme, qui peut n'être pas un grand criminel, sur une terre inconnue, sans guide, sans soutien, n'équivaudrait-il pas, le plus souvent, à une condamnation à mort ?

En agissant ainsi, la société n'excéderait-elle pas la mesure de ses droits ?

Et, — singulière contradiction, — lorsqu'on parle d'emprisonnement cellulaire, ces mêmes personnes, naguère si disposées à la rigueur, se récrient : « La cel-

lule ! Est-il un supplice plus barbare ! Y condamner un être humain, c'est l'enterrer tout vif ! »

On se fait, dans le monde, une idée très fausse de ce mode de répression.

La cellule moderne n'est point l'ancien cachot noir et humide, où jamais n'entrait un rayon de soleil, d'où jamais le détenu ne sortait, où il vivait sans travail, sans livres, totalement séparé de ses semblables.

De nos jours, la *cellule de travail*, d'*amendement*, n'est pas luxueuse, ce qui dépasserait le but ; mais elle est saine, convenablement ventilée et chauffée ; elle reçoit largement l'air, la lumière et, autant que possible, le soleil. Une partie forme le *logement* du détenu, avec son lit qui se relève, sa table, sa chaise, et ce qui est nécessaire aux besoins de la vie. L'autre partie est l'*atelier*, diversement aménagé suivant les divers genres d'occupations.

Le détenu en sort chaque jour, au moins une heure, pour se promener dans un préau.

En Belgique, où la durée de la détention cellulaire atteint jusqu'à dix années, les détenus peuvent rendre leur cellule plus gaie en la parant de fleurs, de dessins.

En France, la durée est moins longue, la règle plus sévère. On tolère, néanmoins, certaines distractions inoffensives.

Il me souvient d'un détenu, connu dans la prison de Rouen pour son caractère difficile, ses querelles constantes avec ses camarades d'atelier ou son insubordination vis-à-vis des gardiens. Sur le conseil du directeur, celui-ci avait demandé à subir sa condamnation en cel-

lule ; et là, tout en travaillant à faire des chaussons de lisière, il avait entrepris d'apprivoiser un jeune rat et un petit oiseau. Plus sociables que leur éducateur, ces animaux vivaient en bonne intelligence et exécutaient, à son commandement, des exercices assez divertissants.

Dans sa cellule, le détenu reçoit les visites, les conseils, les encouragements du directeur, des membres des commissions de surveillance, de l'aumônier, du médecin, des entrepreneurs ou directeurs de travaux.

Il n'est isolé que de ses compagnons de captivité.

Mais cet isolement, que redoutent les *criminels d'habitude*, les piliers de prisons, n'est-il pas, au contraire, absolument désirable pour le *criminel d'occasion* ?

Se figure-t-on les tortures morales de l'honnête homme injustement soupçonné, ou de celui chez lequel la faute commise n'a pas étouffé tous les bons sentiments, lorsqu'ils se voient jetés au milieu de ces professeurs de crimes qui peuplent les prisons ? Et les conseils détestables, les railleries, les incitations qu'ils y trouvent ? Puis, à leur sortie, les chantages dont ils deviennent l'objet ?

Avec l'emprisonnement individuel, rien de semblable à redouter. Le nom du détenu, son visage même demeurent inconnus. Dès qu'il sort de sa cellule, dès qu'il peut être aperçu d'une personne étrangère à l'administration, il abaisse un capuchon formé d'une étamine de fil qui ne laisse pas distinguer ses traits, mais lui permet de voir très nettement les objets et ne gêne en rien la respiration.

J'ai visité, il y a quelques mois, la prison cellulaire

d'Angers, et, bien que j'appartinssse à l'administration pénitentiaire, que je fusse accompagné du procureur général, je ne vis pas un seul visage de détenu.

On conçoit les garanties que donnent ces précautions à celui qui n'a pas fait du crime un métier, à celui qui désire reprendre sa place dans la société.

On peut, au contraire, se figurer l'effroi qu'elles inspirent à ceux qui ont pris l'habitude de fréquenter les prisons, parce qu'ils y rencontrent une société selon leur goût.

Ce double résultat si avantageux a été constaté par une enquête spéciale. On sait, notamment, que depuis l'établissement de la prison cellulaire d'Angers, les récidivistes de l'arrondissement vont chercher leur condamnation dans les arrondissements voisins, pour continuer à jouir des douceurs de l'emprisonnement en commun.

Est-il une preuve plus convaincante de l'efficacité du système cellulaire contre la récidive ?

Quant aux accusations portées contre la cellule au point de vue de la santé physique et de l'état mental, elles ne sont pas motivées, ainsi que le démontrent et cette même enquête et les renseignements que j'ai recueillis en Belgique, où le système fonctionne depuis longtemps, même pour des peines de longue durée.

Les suicides sont, il est vrai, plus fréquents dans les prisons cellulaires que dans les prisons en commun ; mais ils ne sont pas, comme on pourrait le supposer, une conséquence de l'ennui produit par l'isolement ; la cellule les rend simplement plus faciles. C'est sous l'empire

de la honte, de la crainte, du remords, et non de l'ennui que les détenus mettent fin à leurs jours.

Cet inconvénient est-il assez grave pour être la condamnation de l'emprisonnement individuel? — Je ne le suppose pas; je partage, à cet égard, l'opinion qu'exprimait en ces termes l'aumônier de la prison cellulaire de Pontoise, M. l'abbé Ricbourg : « Le régime en commun s'oppose peut-être matériellement au suicide; » mais un côté accidentellement défectueux ne saurait » balancer tous les autres avantages que nous présente » le régime cellulaire. »

IV

Le sujet que j'ai abordé devant vous, Messieurs, serait loin d'être épuisé, et il m'a fallu omettre beaucoup de points d'une importance considérable. Mais déjà je n'ai que trop abusé de votre bienveillance. Le moment est venu de tenir ma parole, de lever l'écrou, de vous rendre à la liberté. Permettez-moi seulement de résumer en peu de mots la pensée qui m'a inspiré ce travail.

La progression effrayante des récidivistes a fait naître de légitimes préoccupations. Que convient-il de faire pour y remédier ?

Je me suis efforcé de démontrer qu'on ne pouvait logiquement songer, dans ce but, à priver les détenus des améliorations qu'une hygiène bien comprise a introduites dans le régime des prisons. La seule modification désirable consisterait en une réglementation des vivres de supplément plus conforme aux principes de la science pénitentiaire.

Ensuite, j'ai essayé de vous pénétrer de ma conviction que la relégation, telle qu'elle résulte de la loi du 27 mai 1885, pourra bien débarrasser le territoire des récidivistes, mais nécessitera des dépenses hors de proportion avec ses résultats.

Enfin, sans prétendre que l'emprisonnement individuel dût être un remède infailible, je vous ai indiqué les raisons de ma préférence pour ce mode de répression, ainsi que pour le développement des institutions philanthropiques destinées à le compléter.

Malheureusement, la loi du 5 juin 1875, sur l'emprisonnement individuel, préparée par les remarquables rapports de MM. Béranger, d'Haussonville et Voisin, bien que rendue obligatoire pour les accusés et les condamnés à de courtes peines, n'a reçu qu'un commencement d'application tout à fait insuffisant.

C'est que deux obstacles principaux s'opposent à sa mise en œuvre.

Le premier résulte de la situation toute spéciale des prisons affectées aux peines de courte durée. Depuis le cadeau que Napoléon I^{er} en fit aux départements, en 1811, l'État n'en est que le locataire ; les départements, qui en ont la propriété, fort onéreuse, du reste, se montrent très peu soucieux d'engager leurs finances dans des dépenses improductives.

Il est à désirer, et il n'est certes pas impossible qu'une transaction entre les intéressés vienne mettre un terme à ce fâcheux état de choses.

Le second obstacle provient des frais que nécessite la construction des prisons cellulaires ; il est fort grave,

sans doute, mais non insurmontable. Déjà l'on est arrivé à rendre ces constructions moins onéreuses. Il ne me semble pas douteux qu'en se conformant aux règles d'économie si bien tracées, au Congrès de Rome, par l'éminent directeur de notre administration pénitentiaire, M. Louis Herbette, on ne parvienne encore à en réduire les dépenses ; et, pour résumer en deux mots toute ma pensée, si l'on consacrait à cet usage les sommes considérables qui vont être affectées au transfert et à l'entretien, dans nos colonies lointaines, de nombreux récidivistes inoffensifs, j'ai la conviction que la question pénitentiaire ferait un grand pas dans la voie d'un réel progrès.

Je ne me dissimule pas, Messieurs, toutes les difficultés d'un problème aussi vaste, aussi complexe, et je n'ai pas la prétention d'en indiquer la solution définitive. Mon unique ambition a été d'apporter ma pierre à l'édifice ; et toutes mes espérances seraient dépassées si mes faibles efforts se trouvaient couronnés de l'approbation d'une Compagnie aussi éclairée que la vôtre, aussi dévouée à la chose publique.

LA CRIMINALITÉ, LA RÉPRESSION

ET L'AMÉLIORATION DU COUPABLE

RÉPONSE AU DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. LE D^r DELABOST.

Par M. A. HÉRON, Président

MONSIEUR,

L'Académie éprouve une satisfaction toute particulière quand il lui est permis de recevoir, sur des titres aussi sérieux que ceux que vous présentez, un homme de votre profession et de votre caractère. Il lui semble, ce jour-là, qu'elle revient à ses origines. Peut-elle oublier, en effet, que parmi les savants et les littérateurs qui l'ont fondée, il y a bientôt un siècle et demi, figuraient au premier rang plusieurs membres distingués du corps médical de cette ville, les médecins Delaroche, Lecat, Boisduval, Pinard, les chirurgiens Moyencourt, Thibault et Dufay? Jusqu'au moment où une Société spéciale de Médecine vint détourner vers elle, par une dérivation bien légitime, le courant des travaux consacrés à la médecine et à la chirurgie, c'était l'Académie qui recueillait, à son grand profit, le fruit de ces savantes communications. Les premiers volumes de notre

Précis mentionnent ou reproduisent un grand nombre d'importants *Mémoires* sur toutes les questions qui se rattachent à l'art de guérir. Est-il besoin de rappeler que parmi les noms de leurs auteurs, le nom de l'illustre Lecat est celui qui revient le plus souvent?

N'allez pas croire pourtant, Monsieur, que, lorsque nous accueillons des médecins parmi nous, nous obéissions uniquement à un sentiment de reconnaissance bien dû à la mémoire de nos fondateurs? Un moraliste a prétendu que toutes nos actions, même celles qui paraissent les meilleures, ont pour ressort quelque motif de nature personnelle et égoïste. Toute fausse qu'elle est dans son principe, cette théorie est souvent justifiée par les faits et je crains bien qu'il n'en soit ainsi dans le cas qui nous occupe. Quoi que j'en aie, il faut bien me résigner à l'avouer : nous poursuivons aussi notre intérêt bien entendu. Nous savons trop tout ce qu'il y a à gagner dans le commerce des esprits étendus et sagaces que développent la science et la pratique médicales.

On a bien médité de la médecine et des médecins ; on en a dit presque autant de mal que de l'amour et des femmes : est-ce aversion, ou dépit? Les femmes, j'en suis convaincu, ne seraient nullement embarrassées de décider lequel de ces deux sentiments a inspiré des attaques dont elles ne songent guère à se plaindre. Les médecins le seront-ils davantage? A bien prendre les choses, ne pourrait-on pas dire que leur grand ennemi Molière est tout simplement un malade qu'ils n'ont pu guérir et qui, dans son dépit, s'est refusé à comprendre qu'on avait cependant tout fait pour lui et qu'il n'avait

rien à dire, puisqu'on l'avait traité suivant les règles?

Ce qu'il y a de certain, c'est que, malgré toutes les médisances passées, présentes et à venir, la médecine demeure une des professions les plus nobles et les plus utiles, et que les médecins ont les droits les mieux établis à la reconnaissance et à l'estime publiques.

Pour notre part, nous avons toujours trouvé en eux des confrères aussi aimables que dévoués, et nous savons d'avance que vous continuerez, Monsieur, parmi nous la tradition qu'ils ont établie.

Le bon combat que les médecins livrent journellement à la maladie et à la mort, leur fait de l'observation et de la réflexion une nécessité de chaque instant. Ce n'est pas seulement, comme chez d'autres savants, la poursuite désintéressée du progrès scientifique, c'est encore, c'est surtout le devoir professionnel, et comme une sorte d'obligation morale qui les attache à l'étude attentive, incessante, des faits physiologiques. Et leurs malades ne sont pas les seuls à profiter de leurs patientes recherches. *Par un juste retour des choses d'ici-bas*, les médecins recueillent eux-mêmes le fruit de leurs travaux. L'exercice de leur profession met en eux de précieuses habitudes intellectuelles, une sagacité d'esprit, une sûreté de jugement qui leur permettent d'aborder avec autorité les questions même étrangères à leur pratique, en même temps que la connaissance qu'ils acquièrent de la nature morale de l'homme et des mystères du cœur en fait de sage conseillers et d'excellents guides.

Ces qualités, Monsieur, ne vous sont pas étrangères. Je n'en veux pour preuve que la place que vous avez su

vous faire dans l'esprit de vos concitoyens. Le public est sans doute mauvais juge des questions scientifiques, mais il ne se trompe guère sur la valeur des personnes, et le public vous estime. La pratique consciencieuse, en même temps qu'habile, de votre profession a attiré depuis longtemps sur vous l'attention de nos administrateurs, et d'importantes fonctions vous ont été confiées. Je ne les rappellerai pas toutes, je ne parlerai que de celle qui vous est à bon droit la plus chère, parce que vous lui devez vos meilleurs succès. Médecin des prisons de Rouen depuis vingt-trois ans, vous avez succédé, en 1872, à un savant dont l'Académie, qui s'honorait de le compter au nombre de ses membres, a gardé le meilleur souvenir, je veux parler du D^r Vingtrinier. A son exemple, vous ne vous êtes pas contenté de remplir auprès des prisonniers vos devoirs professionnels, vous vous êtes appliqué à l'étude des questions multiples qui se rapportent à la condition matérielle et morale des détenus, et l'on peut lire avec grand profit votre exposé si complet et si clair du système pénitentiaire publié par vous dans le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*. L'hygiène des prisons a surtout provoqué, comme il était naturel, vos recherches et vos méditations. De là ce mémoire sur l'*Alimentation des détenus au point de vue hygiénique et pénitentiaire*, que citent comme une autorité ceux qui s'occupent du même sujet; de là aussi certaine invention (1)

(1) *Note sur un système d'ablution pratiqué à la prison de Rouen, etc.*, 1875.

des plus ingénieuses et des mieux appréciées, puisqu'on ne s'est pas contenté de vous l'emprunter, mais qu'on a cherché, de plus, à vous en dérober l'honneur. On comprend bien, après tout cela, que nos gouvernants aient jeté sur vous les yeux pour représenter la médecine française au Congrès de Rome, et l'on ne s'étonne pas qu'elle y ait été dignement représentée.

Vous aviez bien tort, Monsieur, de vous excuser de nous conduire en prison ; nous y avons trouvé le temps bien court en votre compagnie, et vous pouviez retarder sans crainte la levée de l'écrou. Traitées par vous, les questions les plus sévères voient s'ajouter à leur intérêt propre celui que leur communique votre science et votre parole, et nous n'aurions pas même reculé, je vous l'assure, à l'annonce d'une dissection sur laquelle vous auriez raisonné. D'ailleurs, l'Angélique de Molière n'est plus de notre siècle, et par ce temps qui court d'étudiantes en médecine et de doctresses, le spectacle d'une dissection offert à une fiancée ne serait peut-être pas si mal venu. Tout arrive en ce monde, et votre confrère diplômé par Molière, comme vous l'appellez si plaisamment, a bien des chances aujourd'hui de passer pour un précurseur.

Mais par le choix même que vous avez fait du sujet de votre discours, vous m'avez imposé, Monsieur, une tâche bien difficile. Je dois vous répondre et il me faut examiner après vous ces redoutables problèmes qui préoccupent si justement tous les esprits. Je dois vous répondre et j'ai pour auditeurs des magistrats, des membres du barreau auxquels leurs études et leurs tra-

vaux de chaque jour rendent familières toutes les questions qui touchent à la criminalité. Que pourrai-je leur dire qu'ils ne sachent bien mieux que moi? Aussi cette indulgence que le récipiendaire se croit souvent obligé de réclamer de son auditoire, c'est le Président de l'Académie qui se voit en ce moment contraint de la solliciter de ses confrères.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'opinion publique est douloureusement émue et légitimement effrayée par le nombre toujours croissant des récidives. Malgré l'adoucissement général des mœurs, malgré le développement de l'instruction, malgré les progrès de toute sorte accomplis en notre siècle, il s'est produit un accroissement graduel de la criminalité qu'attestent les statistiques judiciaires publiées à partir de 1826. On s'en plaignait déjà sous le gouvernement de la Restauration. Dès 1830, dans un procès-verbal de la *Société royale pour l'amélioration des prisons du royaume*, on lit le passage suivant : « Le grand nombre des récidives est affligeant ; ce nombre est de *deux* sur *onze* dans les maisons centrales ; il s'élève même à *un* sur *quatre* parmi les détenus correctionnels. Ne nous le dissimulons point, nos prisons ne sont point un objet d'effroi ; elles punissent sans corriger, et la question de la régénération des prisonniers est encore à résoudre parmi nous. Les nombreux essais tentés jusqu'à ce jour ont été peu fructueux. C'est aujourd'hui vers ce but que doivent tendre tous nos efforts. L'humanité réclamait d'abord ses droits. Le régime matériel des prisons centrales a reçu les améliorations qu'il était possible d'y introduire,

et on ne pourrait aller plus loin sous ce rapport sans blesser la morale publique » (1).

Plus tard, sous le gouvernement de Juillet, un conseiller honoraire à la Cour royale de Paris, M. Demetz, directeur de la colonie de Mettray, s'écriait : « Que penser, lorsqu'on voit que, pour le seul département de la Seine, le nombre des affaires criminelles, qui était, en 1814, de deux mille sept cent quatre-vingt-une par année, s'est élevé progressivement jusqu'à treize mille quatre-vingt-trois, et que le nombre des récidives a doublé? Quelle sécurité pour le présent et quelle perspective pour l'avenir! Eh bien! il faut l'avouer, une augmentation si prodigieuse dans le chiffre des délits est due, en grande partie, à cette philanthropie, louable dans son principe, mais fausse et dangereuse dans ses conséquences, qui ne s'est occupée que d'améliorer la condition physique des prisonniers, sans s'inquiéter de leur correction et de leur amendement. On oublie qu'améliorer le régime des prisons, c'est le rendre plus efficace et non plus agréable pour les détenus. . . » (2).

Que diraient maintenant et le rédacteur du procès-verbal de 1830 et le directeur de la colonie de Mettray, en présence de cette mer montante de crimes et de délits qui menace d'engloutir l'ordre social? Sous ce titre : *le Combat contre le vice*, M. le comte d'Haussonville, dont on connaît la haute compétence en ces matières,

(1) *Procès-verbal de l'Assemblée générale tenue le 29 janvier 1839, sous la présidence de S. A. R. Monseigneur le Dauphin*, p. 14.

(2) *Résumé sur le système pénitentiaire*, pp. 34-35.

publie en ce moment, dans la *Revue des Deux-Mondes*, une série d'articles où tout est à lire et à méditer. Prenant pour base un travail de M. Yvernès, directeur de la Statistique, travail publié en 1882, et dans lequel sont réunies en un seul volume les principales constatations relevées par la statistique criminelle depuis sa création en 1826, M. d'Haussonville fait la comparaison des deux périodes extrêmes, celle de 1826 à 1830 et celle de 1876 à 1880. Il établit après une étude minutieuse des données fournies par ces statistiques, en discutant avec soin leurs chiffres et en se gardant, dit-il, de toute illusion, que de la première à la seconde de ces périodes « les attentats de toute catégorie contre les personnes ont presque doublé ». La constatation est encore plus triste à l'égard de la petite criminalité, ou, en d'autres termes, des délits. « Pendant la première période quinquennale de la statistique judiciaire, nous dit-il, le nombre moyen annuel des délits poursuivis devant les tribunaux correctionnels a été de 119,446. Ce même nombre moyen a été de 167,229 pendant la dernière période, c'est-à-dire de 1876 à 1880. Cette moyenne est aujourd'hui dépassée. En 1884, les tribunaux correctionnels ont eu à connaître de 184,949 délits. L'augmentation ici est énorme, et il est triste d'avoir à dire qu'elle est encore plus considérable qu'elle ne paraît. Parmi les infractions de toute nature soumises aux tribunaux correctionnels figurent, en effet, en plus ou moins grand nombre, des contraventions fiscales ou forestières, poursuivies à la requête des administrations publiques, douanes, forêts, etc. Le nombre

de ces contraventions était autrefois considérable, avant qu'une loi de 1859 eût autorisé l'Administration forestière à transiger avant jugement dans un grand nombre d'affaires. L'usage fréquent que l'Administration fait de ce droit a diminué d'une façon sensible le nombre des contraventions. Cette diminution rend plus attristante encore l'augmentation du nombre général des poursuites, qui porte exclusivement sur les délits de droit commun. Le nombre moyen annuel de ces délits a passé de 41,140, pendant la première période de la statistique judiciaire, à 146,024, pendant la dernière. Bien loin de s'arrêter, cette augmentation ne fait que croître. Le nombre des délits de droit commun poursuivis en 1884 a été de 163,728. De telle sorte que, si la grande criminalité a doublé, malgré les apparences contraires, la petite criminalité a quadruplé. Tel est le fait brutal dont l'exactitude ne saurait être mise en doute. Dans une certaine et très faible mesure, cette augmentation peut s'expliquer, d'une part, par l'accroissement de la population (38 millions d'habitants au lieu de 31), et, d'autre part, par une meilleure organisation de la police judiciaire, qui laisserait échapper moins d'infractions. Mais cette double explication est tout à fait insuffisante en présence d'une augmentation aussi considérable » (1). Pour éclaircir un peu le sombre effet de ce tableau tracé par M. d'Haussonville, faisons remarquer que le nombre des délits a dû son augmentation dans une certaine mesure à la création de lois spéciales, telles que la loi sur

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} avril 1887, pp. 570-571.

l'ivresse, et à la répression plus vigoureuse du vagabondage et de la mendicité : mais cette explication n'apporte qu'une atténuation bien minime au déplorable état de choses mis en lumière par les statistiques, et cette progression de la criminalité qui s'est produite sous tous les régimes, est de nature à causer de sérieuses inquiétudes.

Sans doute, les causes qui nous ont placés en face d'un mal si redoutable sont multiples et diverses, et, pour ne parler que des cas de récidive, on aurait tort de prétendre que les misérables qui, après avoir subi une première condamnation, se mettent dans le cas d'en mériter une nouvelle, soient uniquement excités par le souvenir qu'ils ont gardé du « bien-être » de la prison. Reconnaissons, toutefois, qu'il y a quelque chose de fondé dans cette allégation.

Il est fâcheux qu'il n'y ait pas eu de statistique criminelle sous l'ancien régime. Il serait intéressant de savoir quel était, proportionnellement à la population du royaume, le nombre des crimes et des délits, à cette époque où les punitions étaient corporelles, où la rigueur et même la cruauté des châtiments étaient bien faites pour intimider les natures les plus perverses. Aujourd'hui, non seulement en France, mais dans la plupart des Etats, les peines corporelles ont disparu, et la répression consiste uniquement dans la privation de liberté. Chez nous, en matière de pénalité, les distinctions mêmes, établies par la loi, n'existent pas dans les faits ; que les coupables aient été condamnés à l'emprisonnement ou à la réclusion, ils sont soumis au même régime

pénitenciaire, et la proportionnalité entre le crime ou le délit d'une part, et la peine de l'autre, n'existe plus pour le condamné que dans la durée pendant laquelle la liberté lui est ôtée. Ce n'est pas tout : depuis la suppression des bagnes, les pires criminels, les condamnés aux travaux forcés, déportés dans les colonies où ils jouissent d'une demi-liberté, astreints à un travail auquel ils savent bien se soustraire, se trouvent dans une position meilleure que celle des condamnés, moins coupables qu'eux, que renferment les prisons centrales. Etrange confusion bien faite pour troubler nos idées de justice ; on est moins puni quand on s'est enfoncé plus avant dans le crime.

Cet adoucissement apporté à la condition matérielle des prisonniers a commencé depuis longtemps et s'est poursuivi sans interruption sous tous les régimes. Sous la Restauration, on travaillait déjà à le réaliser tout en en redoutant les conséquences. Il est si difficile de résister à un courant de pitié, et que répondre à un philanthrope qui vient, les larmes aux yeux, gémir sur le sort de ces infortunés renfermés entre les quatre murs sombres d'une prison ? On rougirait de n'être pas aussi humain que lui ; à le combattre, on craindrait de passer pour cruel. Cruel ! le philanthrope qui prodigue à ces misérables les trésors de sa sollicitude, ne l'est-il pas pour les honnêtes gens qu'il expose à de plus nombreux dangers, en ôtant à la peine tout son effet d'intimidation ? Est-il même vraiment humain pour ceux auxquels il s'intéresse et croit-il travailler sérieusement à leur amendement ?

Il est de toute évidence que les efforts faits pour améliorer le régime matériel des prisonniers ont été contre le double but auquel doit tendre tout système pénitentiaire : la punition et l'amendement du coupable. C'est l'opinion de tous ceux qui ne se laissent pas entraîner par les élans d'une sensibilité aussi facile qu'irréfléchie. Et, à ce propos, qu'il me soit permis de rappeler les paroles d'un de mes prédécesseurs que je voudrais voir occuper aujourd'hui ce fauteuil, où il saurait traiter ces douloureuses questions avec l'autorité d'une science et d'une expérience que je n'ai pas. « Sous l'empire, nous dit-il, d'un sentiment de philanthropie exagérée, on s'est mis à bâtir des palais dans lesquels le confort le dispute à l'élégance des proportions. Le prisonnier devient un objet de sollicitude publique. A l'abri des murs protecteurs, où la rigueur des hommes l'enferme pour un temps, quels soins ! Grâce aux précautions prises, les hivers lui seront cléments et les étés favorables ; un travail facile l'occupe sans le fatiguer ; le prisonnier y trouve même le moyen d'amasser un petit pécule ; est-il souffrant, les remèdes les plus dispendieux ne lui sont pas marchandés, et sa précieuse personne reçoit les secours des meilleurs médecins de la ville. Ne parlons pas de son ordinaire, il est excellent et ferait la joie de plus d'un ménage bourgeois. Et pendant ce temps, l'ouvrier honnête, chargé de soucis et de famille, peine depuis l'aube pour apporter, le soir, un morceau de pain dans son réduit, le plus souvent malsain et obscur. Et pendant ce temps, nos braves soldats subissent, sans se plaindre, les intempéries des saisons, affrontent les cli-

mats meurtriers, et reçoivent une nourriture parcimonieusement mesurée ! Franchement, s'il n'y a pas dans ce contraste de quoi dégoûter d'être pauvre et de rester honnête, il faut bien reconnaître que la prison, en de telles conditions, perd toute apparence de rigueur » (1). Je craindrais, en ajoutant quoi que ce soit, d'affaiblir l'effet des paroles de mon savant et éloquent confrère.

De tous ceux qui ont contribué à réformer en ce sens le régime pénitentiaire, c'est aux médecins seuls que je me sens disposé à pardonner. Leur fonction est de guérir et, mieux encore, de prévenir la maladie ; ils sont dans leur rôle quand ils s'efforcent de faire accepter les mesures les plus profitables à l'hygiène, et il faut leur tenir compte de leur réserve quand ils demandent : « Tout le nécessaire, rien que le strict nécessaire. » Et quand ils admettent la possibilité de la suppression des vivres de cantine, est-ce un commencement de réaction ?

Pour moi, qui n'ai pas l'honneur d'être médecin, s'il me fallait une formule, j'irais l'emprunter au savant conseiller de la cour de Paris que j'ai déjà cité : « Intimider à tout prix, moraliser autant que possible ».

Intimider et moraliser ! Est-ce le régime cellulaire ou la relégation qui permettra d'atteindre ce double résultat ?

Je n'ajouterai rien aux excellentes considérations présentées en faveur du régime cellulaire dans le dis-

(1) *Journal de Rouen* du 18 octobre 1884, article de M. O. Marais.

cours que l'on vient d'entendre. Je suis convaincu que ce système, qu'on accuse de cruauté parce qu'on le connaît mal, peut produire toute l'intimidation que nos mœurs permettent, et qu'il n'en est pas qui soit capable d'amener plus sûrement l'amendement du coupable.

J'ai des doutes sur le résultat à attendre de la relégation, au double point de vue qui nous occupe. Elle a pour elle, il est vrai, le grand exemple de l'Angleterre, qui s'est bien trouvée de l'avoir appliquée pendant près de trois siècles. Dès 1597, sous le règne d'Elisabeth, les juges furent autorisés à ordonner le bannissement ou la transportation des malfaiteurs et des vagabonds, et cet usage a duré jusqu'en 1867. Les *convicts* furent d'abord envoyés dans les colonies anglaises d'Amérique; la révolte de ces colonies contre leur métropole, en 1774, et la guerre qu'elles soutinrent jusqu'à la reconnaissance de leur indépendance, en 1783, firent cesser temporairement la transportation, qui fut reprise, en 1788, par l'envoi de condamnés dans l'Australie, que le capitaine Cook venait de reconnaître. C'est alors que fut fondé l'établissement de Botany-Bay. Si la relégation des malfaiteurs anglais a cessé, ce n'est pas que l'Angleterre ait renoncé d'elle-même à cette façon de se débarrasser de ses criminels, c'est que les colonies australiennes n'ont plus voulu les recevoir. Longtemps même avant 1867, les débouchés se fermaient, et l'on s'inquiétait en Angleterre de la présence des criminels libérés sur le sol de la patrie. Les Anglais eurent alors une idée qui tient du génie, ils imaginèrent de s'en débarrasser aux dépens des pays voisins. Un convoi de libérés fût dirigé

vers la France; on devait le débarquer à Calais. Nos bons voisins, semblables aux deux héros de la fable de la Fontaine, trouvaient sans doute

.... double profit à faire,
Leur bien premièrement, et puis le mal d'autrui;

malheureusement pour eux, les traités de commerce n'autorisaient pas en France l'introduction de ce produit, pour lequel les droits *ad valorem* eussent été sans doute peu considérables; la police veillait et le convoi dut rebrousser chemin. Ajoutons, pour être juste, que tous les Anglais n'approuvèrent pas cette façon d'agir, et que lord Brougham protesta en plein Parlement contre le sans-gêne de son gouvernement.

Il serait trop long de chercher pour quelles causes la transportation a donné, à la longue, d'excellents résultats dans les colonies anglaises, tout en purgeant la mère-patrie des rebuts de sa population. Voyons en quelques mots ce qu'elle a produit pour la France.

Depuis longtemps déjà, nos gouvernements ont songé à se débarrasser des criminels par la transportation ou la relégation. Sous le règne de Louis XV, on jetait sur les bords du Mississipi les malfaiteurs et les filles perdues. C'est là que l'abbé Prevost fait expier à Manon Lescaut les désordres de sa vie. Sous le gouvernement de la Restauration, les Conseils généraux, pendant leurs sessions de 1826 et 1827, demandèrent que la peine de la transportation fût substituée à celle des travaux forcés, ou que les forçats fussent, après leur libération, envoyés dans les colonies. Quarante et un Conseils

sur quatre-vingt-six, s'étaient prononcés pour l'une ou pour l'autre de ces deux mesures. Il y avait là un sérieux courant d'opinion. Une protestation se fit aussitôt entendre. Barbé-Marbois, qui, lors du coup-d'état du 18 fructidor, avait été, par mesure politique, déporté en Guyane, à Sinnamari, combattit dans un long mémoire les projets de transportation et l'on n'y donna alors aucune suite (1). Ce système conservait néanmoins des partisans. Dans son *Histoire de la colonisation pénale et des établissements de l'Angleterre en Australie* (1859), un membre correspondant de cette Académie, M. le marquis de Blosseville, s'appuyant sur l'exemple donné par nos voisins d'outre-Manche, et sur le développement vraiment surprenant de leurs colonies océaniques, concluait hardiment en faveur de la déportation, qu'il ne voulait toutefois « que restreinte à une certaine catégorie de condamnés, précédée d'une incarcération pénitentiaire, et préparée par la transportation bienveillante d'un certain nombre de libérés choisis avec soin, et de grâciés en pardon conditionnel » (2).

En 1851, la transportation fut établie par décret pour les affiliés aux sociétés secrètes et les repris de justice en rupture de ban. Plus tard, la loi du 20 mai 1854 sup-

(1) *Observations sur les notes de quarante-un Conseils généraux de départements, concernant la déportation des forçats libérés, etc.* Paris, 1828.

(2) Voir l'ouvrage cité, nouvelle édition fortement remaniée de l'*Histoire des colonies pénales de l'Angleterre*, publiée en 1831, et le rapport de M. Homberg, dans le *Précis de l'Académie*, année 1858-1859.

prima les bagnes en France et les remplaça par la transportation en Guyane. Les dangers réels, mais peut-être exagérés, que présente le climat de ce pays, décidèrent ensuite le gouvernement à placer dans la Nouvelle-Calédonie ses établissements pénitentiaires. Mais, quelles qu'en aient été, d'ailleurs, les causes, la transportation n'a fourni jusqu'à présent aucun autre résultat avantageux que de faire de ces deux colonies les exutoires de la France. La colonisation n'a rien gagné ou à peu près.

Voici un fait qui l'établit surabondamment. En 1883, après vingt ans de colonisation pénale, sur dix mille criminels transportés dans la Nouvelle-Calédonie, il n'y avait que trois cents libérés concessionnaires, c'est-à-dire ayant demandé des terrains à mettre en culture.

Réussira-t-on mieux par le moyen pratique de la nouvelle loi? Souhaitons-le, mais gardons-nous de trop l'espérer. Il est facile, réserve faite toutefois de la question d'argent dont l'importance, il faut le reconnaître, est en ce moment considérable, il est facile de rejeter loin du pays des misérables qui l'inquiètent et le déshonorent; mais quand cette œuvre est accomplie, il en reste une autre à faire, moins simple assurément, mais qui s'impose comme un devoir : diriger vers un but utile ces forces dangereuses et les moraliser par le travail. Y a-t-il un plan nouveau d'organisation, ou va-t-on reprendre les anciens errements qui ont si mal réussi jusqu'à présent? Je crains de répondre.

Ce n'est pas seulement en France que la réforme pénitentiaire est à l'ordre du jour, et si, par un excès de vanité nationale, nous n'étions pas persuadés que l'Eu-

rope envie nos institutions et que nous n'avons rien à emprunter aux autres peuples, nous pourrions recevoir sans doute plus d'une bonne leçon. En ce moment même, M. Nieto, directeur général des établissements pénitentiaires de l'Espagne, prépare un ensemble de réformes, inspirées, dit-on, par des vues neuves et hardies, et dont il nous sera possible, peut-être, de tirer quelque utile enseignement.

Il est bien, il est nécessaire d'améliorer le régime intérieur des prisons, surtout si l'on s'attache à rendre à la peine ses caractères indispensables d'intimidation et d'amendement; il serait encore mieux qu'il n'y eût pour les remplir ni coupables ni égarés, et que ceux qui en sortent n'y rentrassent jamais. Mais c'est là un idéal qui ne saurait être réalisé. Il y aura toujours des criminels. Toujours le vice, la débauche, la convoitise, la paresse, les passions de toute sorte, enfin la misère, entraîneront certains hommes hors du droit chemin. Mais ne pourrait-on pas parvenir à en diminuer le nombre, le ramener tout au moins aux proportions d'autrefois ?

Question des plus complexes qui exigerait, pour être traitée, des développements que je ne saurais ni ne pourrais lui donner. Sans doute, à l'aide des moyens matériels dont elle dispose, à l'aide d'institutions de toute sorte, la charité aussi ardente à combattre le mal que le vice à le commettre, arrive à réduire le nombre des misérables et des vagabonds parmi lesquels se recrute si largement le monde des prisons. Mais les remèdes matériels ne suffisent pas, c'est à la nature mo-

rale de l'homme qu'il faudrait surtout s'adresser, et c'est ce que l'on songe le moins à faire. Il faut le reconnaître : les gouvernements et les particuliers ont dans l'état de choses qui nous préoccupe une lourde part de responsabilité. Les liens de la discipline se sont relâchés dans la société et dans la famille, et sans discipline l'éducation morale de l'homme est impossible à faire. Ce n'est pas tout que de préparer l'enfant par une instruction spéciale au combat de la vie, à ce que l'on a coutume d'appeler la lutte pour l'existence ; il est désirable sans doute qu'il réussisse à surmonter les difficultés de tout genre qu'il rencontre sur son chemin et qu'il parvienne au bonheur matériel ; il est encore mieux qu'il reste malgré tout honnête homme, si ce n'est pas toutefois aujourd'hui une idée trop surannée de considérer comme la première des félicités celle que donne une bonne conscience. Mais je veux que l'enfant ait été bien élevé et qu'on ait tout fait pour le préserver de ces funestes tendances qui font asseoir aujourd'hui tant d'adolescents sur les bancs de nos tribunaux ; mes inquiétudes n'auront pas encore cessé pour lui. Il est beau sans doute de n'apporter aucune entrave à l'expression de la pensée humaine, mais toute médaille a son revers. Dans la presse populaire et jusque dans certains journaux qui s'adressent aux classes élevées, que de théories funestes, que de thèses contraires à la saine morale, que d'excitations coupables, que de romans où s'étale un cynique dévergondage ! Et combien d'esprits ignorants et faciles à égarer font de tout cela leur nourriture de chaque jour ? Encore devons-nous nous estimer

bien heureux qu'une ombre de censure que certains voudraient faire disparaître empêche l'infamie de s'étaler à son gré en plein théâtre. Faudra-t-il donc toujours répéter que l'abus n'est pas l'usage et que la licence n'est pas la liberté ?

Mais à quoi bon ces plaintes et quel remède au mal, si, comme le prétendent certains théoriciens, nos actions sont soumises aux lois d'un déterminisme contre lequel la volonté ne peut rien ?

Un des personnages du théâtre de Molière, Scapin, voulant excuser Octave de s'être, en l'absence de son père, marié de but en blanc avec une inconnue, finit par dire à Argante : « Que voulez-vous ? il y a été poussé par sa destinée. — Ah ! ah ! s'écrie Argante, voici une raison la plus belle du monde. On n'a plus qu'à commettre tous les crimes imaginables, tromper, voler, assassiner, et dire, pour excuse, qu'on y a été poussé par sa destinée. »

Nous ne sommes pas bien loin, aujourd'hui, d'en être arrivés là, et si les prévenus qui s'assoient sur les bancs de la cour d'assises ou de la police correctionnelle avaient un peu plus de littérature, ils pourraient invoquer eux-mêmes ou suggérer à leur avocat un argument tout semblable.

Il n'y a plus en effet, dit-on, d'hommes vertueux ou coupables ; chacun de nous obéit fatalement à des influences bonnes ou mauvaises qu'il a héritées de ses pères, ou bien encore il apporte en naissant une conformation physique qui le prédispose nécessairement au mal ; il reproduit le type qui constitue l'homme crimi-

nel. Quelques mots seulement sur ces deux doctrines. L'hérédité n'est pas niable, et chaque homme, outre les tendances générales qui constituent l'espèce, a reçu certaines dispositions physiques, intellectuelles et morales, qui tiennent de la famille et constituent la variété. La distinction est ingénieuse, bien qu'il semble qu'on fait souvent bon marché de l'observation et de l'expérience, et qu'on se hâte d'attribuer sans raison péremptoire à l'action de l'hérédité ce qui pourrait être affirmé, au moins tout aussi sûrement, de l'influence des milieux, de l'éducation et de l'exemple. Mais, qu'y a-t-il au fond de changé avec tout cela ? Nous savions déjà bien que nous apportons en naissant des instincts, des inclinations, des penchants, des passions. Qu'importe, qu'ils appartiennent à l'espèce ou à la variété ? L'essentiel serait de démontrer qu'ils agissent par nécessité et non par influence, et qu'il nous est impossible de résister à leur action. Cette preuve n'est pas encore faite ; j'ose dire qu'elle ne le sera jamais.

Mais, à quelles conséquences singulières serions-nous forcés d'aboutir, s'il était établi que la transmission héréditaire des vertus et des vices nous fait fatalement bons ou méchants ? Il y aurait de par la nature des familles privilégiées et nous devrions nous hâter de renoncer à cette égalité que nous devons à la Révolution, de défaire l'œuvre de la nuit du 4 août et de reconstituer une aristocratie.

Un savant italien, le docteur Lombroso, a cherché, dans un livre célèbre, qui vient d'être traduit en notre langue, l'*Homme criminel*, à déterminer les caractères

physiques qui constituent le type criminel, c'est-à-dire les particularités régulières et constantes qui permettraient de reconnaître qu'un individu est fatalement voué au crime. De là, des recherches menées avec beaucoup de talent et de conscience, et qui l'ont conduit aux conclusions suivantes. Le criminel-né, celui qu'on appelle d'ordinaire le criminel d'habitude, a les bras démesurément longs, les oreilles saillantes, écartées de la tête et en forme d'anses, les mâchoires inférieures très prononcées, les apophyses zygomotiques écartées, caractères qui le rapprocheraient de l'homme préhistorique. De plus, les assassins seraient brachycéphales et les voleurs dolichocéphales. D'autres savants, qui se sont livrés à des études analogues, ont constaté des faits qui contredisent les observations faites par le Dr Lombroso; lui-même, d'ailleurs, en a fait de contradictoires et reconnaît de bonne foi que quarante pour cent seulement des criminels d'habitude, observés par lui, offrent ces caractères spécifiques et que les autres en sont exempts. Si tous ces criminels ne passent pas sous la formule, si d'autre part beaucoup d'honnêtes gens présentent plus ou moins les particularités qui distingueraient le criminel-né, nous n'avons plus qu'un recueil d'observations intéressantes, mais la loi reste à découvrir. Le docteur Lombroso a donc tort de prétendre que, en l'absence d'autres preuves, le juge peut, pour condamner un prévenu, s'autoriser de la constatation des caractères physiques tous réunis de la criminalité. La science a tous les droits et rien ne saurait être interdit à son examen, mais il faut au moins qu'elle soit prudente et qu'elle

n'affirme rien dans ses conclusions qui ne soit contenu dans les prémisses. C'est ce que le docteur Lombroso paraît avoir oublié. Le plus fâcheux, c'est que les esprits à la recherche de toute nouveauté et souvent bien moins heureux de mettre la main sur une vérité que sur un paradoxe, qui, soutenu avec verve, est toujours d'un excellent effet, interviennent étourdiment dans ces recherches scientifiques et jettent dans la circulation des doctrines encore contestées qu'ils présentent comme certaines. Il n'est pas pourtant besoin de troubler davantage la conscience du jury ; il montre déjà trop souvent de regrettables défaillances.

Ne serait-il pas, après tout cela, permis de dire, en modifiant un mot célèbre : « Si la morale n'existait pas, il faudrait l'inventer ? »

Mais la morale existe, et la conscience, et le bien, et le devoir, et la responsabilité. Elles n'en doutent pas, ces âmes généreuses qui s'efforcent d'arracher sa proie au vice et au crime, qui tendent une main secourable à l'homme tombé, qui provoquent ses efforts et l'aident à sortir de sa fange, et pratiquent ainsi la grande, la vraie, la saine philanthropie. Quand, à l'expiration de sa peine, le libéré sort de prison, si sa conscience n'est pas entièrement oblitérée, s'il lui vient quelque désir de se racheter par une vie meilleure, il lui est presque impossible de le faire. Une suspicion trop légitime l'enveloppe ; le seul nom de repris de justice le fait repousser par tous. Le gouvernement n'y peut rien ; quand il a remis au libéré le petit pécule que son travail lui a valu pendant la durée de sa détention, il a rempli son rôle.

C'est alors qu'interviennent les sociétés de protection des libérés. Leur mission est difficile et le succès douteux. Qu'importe ! La bienfaisance ne se place pas à gros intérêts ; le moindre bien réalisé la paie de ses peines, et les déceptions, si grandes qu'elles puissent être, ne sauraient refroidir le zèle de ces nobles cœurs qui savent qu'en sauvant un malheureux que l'abîme va de nouveau engloutir, ils rendent un double service, puisqu'ils accomplissent en même temps un acte de préservation sociale. Mais l'œuvre que s'imposent les sociétés de protection serait singulièrement facilitée, si les pouvoirs publics se décidaient à réaliser la réforme édictée par la loi de 1875, si l'emprisonnement cellulaire, en isolant le condamné, en le préservant de ces hideuses associations de crime et de débauche qui se forment dans les prisons, en le soumettant aux bienfaisantes influences, qui ne demandent qu'à le chercher au fond même de sa cellule, préparait l'amendement du coupable. Dans l'état actuel, la promiscuité des condamnés, même avec l'obligation du travail, même avec l'obligation du silence, qu'ils savent, d'ailleurs, éluder, n'est pas autre chose qu'un enseignement mutuel de dépravation cynique. Vous connaissez ces vers fameux que Dante a lus à l'entrée de l'enfer :

Per me si va nella città dolente,
Per me si va nell' eterno dolore
.
Lasciate ogui speranza, voi ch'intrate.

Nos prisons sont bien l'enfer du Dante, et l'on serait

tenté d'écrire à leur fronton : « Vous qui entrez, laissez toute espérance ».

Il ne faut jamais désespérer; les sociétés de protection le savent bien, et, quoique trop souvent l'hypocrisie d'un misérable feignant le repentir et le désir de se réhabiliter leur cause d'amères déceptions, elles ne se découragent pas, et le succès finit par les payer de leurs peines. Un écrivain qui a sondé dans leurs profondeurs toutes les plaies du corps social et signalé les efforts tentés pour les amener à guérison, ou tout au moins pour les empêcher de s'étendre, M. Maxime Du Camp, nous a fait récemment connaître l'action bienfaisante exercée par l'œuvre des libérées de Saint-Lazare, créée par M^{lle} Pauline de Grandpré et par la Société de patronage des libérés adultes, fondée en 1871 par M. de Lamarque, et dirigée actuellement par M. Béranger (1).

L'œuvre des libérées de Saint-Lazare a fourni des secours à 1,412 femmes pendant l'année 1886. « Sur cette quantité, dit M. Maxime Du Camp, 216 y sont retournées, réclamant l'intervention, les conseils de la Société, ou venant lui apporter un témoignage de gratitude; celles-là sont en volonté de bien faire et y reviennent ». La Société de patronage des libérés adultes n'a pas donné de moins bons résultats; le sauvetage moral a exercé son action, en 1885, sur 1,241 libérés, dont 1,143 hommes et 98 femmes. « L'œuvre est ouverte; elle reçoit indifféremment et avec une égale bienveillance les détenus qui sortent des prisons de la Seine

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 15 mars et 15 avril 1887.

et ceux qui arrivent des maisons centrales. Elle ne demande même pas le repentir, que toujours l'on peut feindre ; elle n'exige que la volonté de travailler et de se tenir en dehors des méfaits ». Grand et noble exemple à suivre, et qui sera suivi, n'en doutons pas, par tous les cœurs généreux, toujours si nombreux dans notre belle France.

J'ai tort, Monsieur, d'avoir osé m'étendre après vous sur ces questions qui vous sont si familières, et de m'exposer ainsi à de dangereuses comparaisons. La haute expérience que vous avez acquise par vingt-trois années de pratique dans les prisons de Rouen, la largeur et l'élévation de vos vues, les sentiments généreux qui vous portent à entourer de votre sollicitude toutes les infortunes, même les mieux méritées, ont donné à vos paroles une valeur et un intérêt qu'il serait difficile d'égaliser. Aussi, en vous invitant à bien vouloir prendre place parmi nous, je serai le fidèle interprète des sentiments de l'Académie, heureuse aujourd'hui de vous avoir entendu, si je vous engage à nous donner, par de fréquentes communications, l'avantage de profiter de votre science et le plaisir d'applaudir à votre talent.

THÉORIE ÉLÉMENTAIRE DES MARÉES

Par M. JUBÉ.

I. — Peu de phénomènes naturels sont plus majestueux et plus admirables par leur régularité que ces mouvements des eaux de l'Océan qu'on nomme le *flux* et le *reflux*. Bien longtemps ils ont excité à la fois l'étonnement et la curiosité, car on ne savait à quoi attribuer ce gonflement périodique des flots. On reconnaissait bien cependant une certaine relation entre les marées et le cours apparent de la Lune ; Plinè va même un peu plus loin lorsqu'il dit au livre II de son *Histoire naturelle*, § XCIX : *Æstus maris accedere et reciprocare maximè mirum, pluribus quidem modis, verùm causa in Sole Lunâque*, et quand il expose ensuite, assez fidèlement, l'inégalité observée dans la hauteur des marées selon les différentes phases de la Lune. Mais on s'en tint bien longtemps encore aux seules observations, et ce n'est guère qu'au xvi^e siècle qu'on chercha à se rendre compte de ces effets mystérieux et à découvrir la cause qui les produit.

Képler observa la tendance des eaux vers les centres du Soleil et de la Lune ; mais, ne connaissant pas la loi de cette tendance, il ne put donner une raison vraisem-

blable de leurs mouvements. Galilée considéra ceux-ci comme une conséquence du mouvement de la Terre, sans en donner non plus une raison suffisante. Vint enfin Newton, qui le premier, en 1687, dans son traité des *Principes de la philosophie naturelle*, les expliqua véritablement et les soumit au calcul comme conséquence de la loi de l'attraction universelle qu'il avait découverte. Cependant les résultats auxquels il est parvenu se rapportent principalement à l'hypothèse d'un sphéroïde solide entouré d'eau de toutes parts.

En 1738, l'Académie des Sciences proposa la cause du flux et du reflux de la mer pour sujet d'un prix à décerner en 1740. Daniel Bernoulli, Euler, Maclaurin et le jésuite Cavalleri envoyèrent des mémoires qui furent couronnés, quoique celui de Cavalleri fût basé sur le système des tourbillons de Descartes. Ce fut, dit Laplace, le dernier hommage rendu à ce système. Le mémoire de Daniel Bernoulli est celui qui renferme les développements les plus étendus.

La question n'a été absolument résolue que par Laplace, en 1775. Ce grand géomètre, dans une longue et savante analyse, qui occupe une notable partie de sa *Mécanique céleste*, dans le second et le cinquième volumes, et qui est fondée sur les lois de l'attraction universelle, attribue uniquement à la Lune et au Soleil la cause du flux et du reflux de la mer. En combinant l'action de ces astres avec le mouvement de rotation de la Terre, il arrive à des résultats confirmés pleinement par les observations faites pendant plus de quinze ans, d'après ses instructions, au port de Brest. Sa théorie est fort

laborieuse, complexe, mais en même temps complète. Elle exige la connaissance des parties les plus élevées du calcul intégral.

J'ai toujours pensé qu'il serait utile de chercher à ramener à des méthodes aussi élémentaires que cela est possible, et mieux à la portée de la généralité des lecteurs, l'étude des questions qui ont pour objets les grands phénomènes célestes. Intéressante en elle-même, elle agrandit le cercle de nos idées et les ennoblit en quelque sorte, en nous faisant mieux connaître, malgré la variété de leurs effets, la simplicité des lois que la sagesse infinie du Créateur a imposées à l'univers. La question du flux et du reflux de la mer est une des plus importantes, car *ces mouvements sont les effets les plus près de nous et les plus sensibles de l'attraction des corps célestes.* (LAPLACE, *Exposition du système du monde*, page 292.) J'ai donc tenté de les traiter avec le secours seul des notions enseignées dans les classes de mathématiques de nos lycées. C'est ce travail que j'ai l'honneur de soumettre à l'Académie.

II. — Nous partirons de ce principe énoncé par Laplace, page 283 de son *Exposition du système du Monde* : *l'État d'un système de corps dans lequel les conditions premières du mouvement ont disparu par les résistances que ce mouvement éprouve, est périodique comme les forces qui animent ce système.*

Nous nous appuierons aussi sur celui-ci : *Dans une masse fluide, les impressions que reçoit chaque molécule se communiquent à la masse entière.* Il en

résulte que l'action de la Lune, par exemple, pouvant être insensible sur une molécule isolée, devient d'autant plus forte que le nombre des molécules est plus considérable; il en est de même de l'action du Soleil. Par conséquent, plus une mer est vaste, plus les phénomènes des marées doivent être sensibles, surtout si la masse d'eau soulevée se précipite vers un espace resserré par la configuration des côtes, ou le relief du fond. C'est pour cette raison que les marées sont si fortes dans la Manche, principalement à Granville.

Enfin, il faut nous rappeler ce fait d'observation (qui se démontre d'ailleurs en dynamique), c'est que *dans une masse fluide soumise à plusieurs ébranlements, les ondulations coexistent et se superposent.*

Cela posé, entrons en matière.

III. — Supposons que m soit une molécule du globe terrestre attirée par un astre L , la Lune par exemple. Nommons d la distance mL (fig. 1). Soit O le centre de gravité du globe terrestre considéré comme sphérique; désignons par r la distance OL . Menons mP perpendiculaire sur OL et mn parallèle à cette même ligne; puis décomposons suivant mP et mn la force exercée sur le point m suivant mL par l'attraction de l'astre L , que nous supposons être la Lune. Si nous désignons par L l'intensité de la force accélératrice que cet astre exercerait sur une molécule à l'unité de distance, $\frac{L}{d^2}$ sera celle qu'elle exercera sur la molécule m , d'après la loi de l'attraction universelle, à la distance d .

Nommons ω l'angle mOL ; alors $mP = Om \sin \omega$,
 $LP = OL - OP = r - Om \cos \omega$.

La composante de la force $\frac{L}{d^2}$ suivant mP sera

$$\frac{L}{d^2} \times \frac{mP}{mL}; \text{ ou } \frac{L \times Om \sin \omega}{d^3};$$

sa composante suivant mn sera

$$\frac{L}{d^2} \times \frac{LP}{mL}, \text{ ou } \frac{Lr}{d^3} - \frac{L \times Om \cos \omega}{d^3}.$$

Le triangle mOL donne

$$d^2 = r^2 - 2r \times Om \cos \omega + Om^2,$$

par suite

$$\frac{1}{d^3} = \frac{1}{r^3} (r^2 - 2r \times Om \cos \omega + Om^2)^{-\frac{3}{2}} = \frac{1}{r^3} + \frac{3}{2} (2r \times Om \cos \omega - Om^2) \frac{1}{r^5} \dots$$

Si la molécule m appartient à la mer, nous pourrons sans erreur sensible supposer Om égal au rayon du globe terrestre, vu le peu de profondeur de la mer relativement à ce rayon; nous prendrons ce même rayon pour unité de distance, alors Om sera égal à 1, et l'expression de $\frac{1}{d^3}$ deviendra $\frac{1}{r^3} + \frac{3 \cos \omega}{r^4} - \frac{3}{2} \frac{1}{r^5} \dots$

Comme la distance OL du centre de la Terre à la Lune est un peu plus grande que 60 rayons terrestres, $\frac{1}{r}$ sera plus petit que $\frac{1}{60}$, et il nous sera permis de négliger les puissances de $\frac{1}{r}$ supérieures à la troisième, de sorte que

$$\frac{L \times Om \sin \omega}{d^3} \text{ deviendra } \frac{L \sin \omega}{r^3}, \text{ et } \frac{Lr}{d^3} - \frac{L \times Om \cos \omega}{d^3}$$

$$\text{sera } \frac{L}{r^2} + \frac{3L \cos \omega}{r^3} - \frac{L \cos \omega}{r^3}, \text{ ou } \frac{L}{r^2} + \frac{2L \cos \omega}{r^3}.$$

La force qui agit parallèlement à OL se compose donc de deux parties : l'une, $\frac{L}{2}$, est commune à toutes les molécules du globe et produit une force motrice qui peut être considérée comme appliquée au point O ; elle entraîne le globe entier vers la Lune ; l'autre $\frac{2L \cos \omega}{3}$ agit tout particulièrement sur la molécule m , de même que la composante $\frac{L \sin \omega}{3}$; ce sont ces deux forces qui peuvent déplacer la molécule par rapport au reste du globe, si elle est mobile, par conséquent si elle appartient à la partie liquide de notre planète ; elles doivent donc concourir à la production des marées.

Composons maintenant ces deux forces suivant la verticale Oz de la molécule m . La composante de $\frac{2L \cos \omega}{3}$ suivant mz sera $\frac{2L \cos^2 \omega}{3}$; celle de la force $\frac{L \sin \omega}{3}$ sera $-\frac{L \sin^2 \omega}{3}$. Leur action totale sur m suivant la verticale de ce point, sera donc $\frac{L}{3}(2 \cos^2 \omega - \sin^2 \omega)$, ou $\frac{L}{3}(3 \cos^2 \omega - 1)$. Telle est la modification que l'attraction de la Lune apporte à l'intensité de la pesanteur en ce point.

IV. — On peut arriver directement à cette formule en composant tout de suite la force $\frac{L}{2}$ suivant la verticale mz , puis retranchant du résultat la composante de l'accélération imprimée par la Lune à la masse entière du globe terrestre considéré comme réuni à son centre de gravité, afin d'obtenir l'expression de la force qui peut produire le mouvement relatif de la molécule m par

rapport à ce centre. Nous obtenons ainsi $\frac{L \cos Lmz}{d^2} - \frac{L \cos \omega}{r^2}$.

Or, $\cos Lmz = -\cos LmO = -\frac{1+d^2-r^2}{2d}$; en outre, $d^2 = 1 + r^2 - 2r \cos \omega$, nous trouvons donc pour expression de l'accélération relative de la molécule m , $-L \left(\frac{1-r \cos \omega}{d^3} + \frac{\cos \omega}{r^2} \right)$. La valeur que nous avons trouvée pour $\frac{1}{d^3}$ ramène cette expression, quand on néglige les puissances supérieures de $\frac{1}{r}$ supérieures à la troisième, à $\frac{L}{r^3} (3 \cos^2 \omega - 1)$.

V. — Le soleil, quoique plus éloigné de nous que la Lune (sa distance est d'un peu plus de 23,000 rayons terrestres), exerce aussi, à cause de sa masse énorme (354,936 (1) fois celle de la Terre), une action sur les eaux de la mer. Si nous représentons par S la force attractive de cet astre à l'unité de distance, par R sa distance au centre de la Terre, par ω' l'angle que la verticale mz fait avec le rayon vecteur R , l'action du Soleil sur la molécule m sera exprimée semblablement par $\frac{S}{R^3} (3 \cos^2 \omega' - 1)$.

Les autres astres sont trop éloignés de nous, ou bien ont des masses trop faibles pour que leur action soit appréciable.

VI. — Figurons-nous maintenant le globe terrestre; (fig. 2), O son centre, PP' l'axe de rotation, $EBAE'$

(1) Laplace, Exposition du système du Monde. Quelques astronomes réduisent ce chiffre à 325,100.

l'équateur, dans le plan duquel se trouve le point équinoxial, Υ , du ciel où apparaît le Soleil lors de l'équinoxe du printemps ; $PO\Upsilon$ sera le plan du cercle horaire de ce point ; nous le prendrons pour celui du tableau, et le globe tourne dans le sens $EBAE'A'$. Soit OL le rayon vecteur de la Lune, Oms la verticale du point m , dont le méridien est alors le cercle $PmAP'$.

Le cercle horaire de la Lune, dont le plan coupe le globe terrestre suivant le cercle PBP' , fait avec le cercle horaire de Υ un angle variable avec le temps, que nous supposons être EOB au bout du temps t ; nous le désignerons par ψ . C'est ce qu'on nomme *l'ascension droite* de la Lune à cet instant. Au bout de ce même temps t le méridien du point m fait avec le plan $PO\Upsilon$ un angle EOA que nous désignerons par $nt + \omega$, n étant la vitesse angulaire de rotation de la Terre, c'est-à-dire celle d'un point du globe situé à l'unité de distance de l'axe PP' , du point A par exemple, puisque nous prenons le rayon OA pour unité, ω étant l'angle que faisait le méridien du point m avec le plan $PO\Upsilon$ à l'origine du temps, c'est-à-dire quand il était minuit pour le point m . Comme nous prendrons *l'heure sidérale* pour unité de temps, et que nous compterons celui-ci d'un minuit au minuit suivant, marqué par une horloge réglée sur le mouvement apparent des étoiles, n devra être égal à 15 degrés comptés sur l'équateur, pour qu'au bout du temps t égal à 24 heures nt vaille 360 degrés. Les horloges astronomiques marquent toutes les heures de 0 à 24, et sont réglées de manière à marquer $0^h 0^m 0^s$ toutes les fois que le point Υ passe au méridien supérieur.

Il résulte de notre construction que l'angle mOP , mesuré par l'arc mP est le complément de la latitude mA du point m ; nous le nommerons θ . L'angle LOB , mesuré par LB , est la déclinaison de la Lune; nous le désignerons par ν . Enfin l'angle LOm , que nous avons nommé ω , a pour mesure l'arc ml .

Le triangle sphérique Pml donne

$$\cos ml = \cos Pm \cdot \cos Pl + \sin Pm \cdot \sin Pl \cdot \cos P.$$

D'après les notations que nous venons d'établir cette équation devient

$$\cos \omega = \cos \theta \sin \nu + \sin \theta \cos \nu \cos (nt + \bar{\omega} - \psi)$$

puisque l'angle sphérique P est mesuré par l'angle rectiligne BOA .

L'action de la Lune sera donc exprimée par

$$\frac{L}{3} \left[3 \left(\cos \theta \sin \nu + \sin \theta \cos \nu \cos (nt + \bar{\omega} - \psi) \right)^2 - 1 \right]$$

Développons la quantité comprise entre les crochets, comme le fait Laplace dans *la Mécanique céleste* (tome II, page 183), en remplaçant $\cos^2 (nt + \bar{\omega} - \psi)$ par $\frac{1}{2} (1 + \cos 2 (nt + \bar{\omega} - \psi))$, puis, dans la partie indépendante de t , $\sin^2 \theta$ par $\frac{1}{2} (1 - \cos 2 \theta)$ et $\cos^2 \theta$ par $\frac{1}{2} (1 + \cos 2 \theta)$, enfin 1 par $\sin^2 \nu + \cos^2 \nu$; nous arrivons à la somme

$$\begin{aligned} & \frac{L}{2r} \left(\sin^2 \nu - \frac{1}{2} \cos^2 \nu \right) (1 + 3 \cos 2 \theta) \\ & + \frac{3L}{2r} \sin 2 \theta \sin 2 \nu \cos (nt + \bar{\omega} - \psi) \\ & + \frac{3L}{2r} \sin^2 \theta \cos^2 \nu \cos 2 (nt + \bar{\omega} - \psi). \end{aligned}$$

En désignant, comme nous l'avons fait, par S l'action

du Soleil à l'unité de distance, par R la distance de cet astre au centre de la Terre, par ν' sa déclinaison et par ψ' son ascension droite, nous trouverons trois expressions analogues dont la somme sera l'action du Soleil sur la molécule m , composée suivant la verticale mz , de sorte que les actions combinées du Soleil et de la Lune pourront être considérées comme la somme de trois forces ayant pour expressions

$$\begin{aligned} & \frac{(1 + 3 \cos 2\theta)}{2} \left[\frac{L}{r^3} (\sin^2 \nu - \frac{1}{2} \cos^2 \nu) + \frac{S}{R^3} (\sin^2 \nu' - \frac{1}{2} \cos^2 \nu') \right] \quad A \\ & + \frac{3 \sin 2\theta}{2} \left[\frac{L}{r^3} \sin 2\nu \cos(nt + \varpi - \psi) + \frac{S}{R^3} \sin 2\nu' \cos(nt + \varpi - \psi') \right] \quad B \\ & + \frac{3 \sin^2 \theta}{2} \left[\frac{L}{r^3} \cos^2 \nu \cos 2(nt + \varpi - \psi) + \frac{S}{R^3} \cos^2 \nu' \cos 2(nt + \varpi - \psi') \right] \quad C \end{aligned}$$

Ces deux dernières sont nulles aux pôles où $\theta = 0$; la seconde est aussi nulle à l'équateur où $\theta = 90^\circ$.

Nous pourrions considérer séparément les actions de chacune de ces trois forces que nous nommons A, B, C. En effet, elles sont périodiques puisque les quantités $\nu, \nu'; \psi, \psi', r, R$ et nt , variant avec le temps, mais dans certaines limites, les expressions ci-dessus repassent successivement par les mêmes valeurs; les effets produits seront donc aussi périodiques; ce seront des ondulations plus ou moins longues qui coexisteront puisqu'elles se produiront sur un liquide.

VII. — Avant d'aller plus loin, nous pouvons reconnaître que si nous considérons une autre molécule m' , diamétralement opposée à la première, pour laquelle, par conséquent, l'angle $POm' = 180^\circ - \theta$, dont le méridien fait avec le plan de cercle horaire POY un angle égal à $180^\circ + nt + \varpi$, les actions du Soleil et de la Lune

sur cette dernière molécule seront identiquement les mêmes que celles qui s'exercent sur la première, m , au même instant, car les expressions de A , B , C sont absolument les mêmes pour l'une et pour l'autre. Le Soleil et la Lune exercent donc sur ces deux points diamétralement opposés du globe terrestre des actions égales et tendant, en même temps, à produire des mouvements semblables. Si en ces points se trouvent des océans, ce sont deux montagnes d'eau qui sont formées, qui suivent ces astres dans leur course diurne apparente, et finissent par s'abattre sur les côtes.

VIII. — La force A , qui a pour expression

$$\frac{1 + 3 \cos^2 \theta}{2} \left[\frac{L}{r^3} (\sin^2 \nu - \frac{1}{2} \cos^2 \nu) + \frac{S}{R^3} (\sin^2 \nu' - \frac{1}{2} \cos^2 \nu') \right]$$

varie lentement, et varie peu pour un même lieu, à cause de la lenteur des variations de ν et de ν' , et aussi à cause des limites assez étroites entre lesquelles peut varier le facteur renfermé dans les crochets.

En effet, l'écliptique que le Soleil semble décrire en une année est inclinée de $23^\circ \frac{1}{2}$ environ sur l'équateur, par conséquent, en un an, ν' varie de $-23^\circ \frac{1}{2}$ à $+23^\circ \frac{1}{2}$, et comme l'orbite que la Lune décrit autour de la Terre en 27 jours et demi est inclinée de 5 degrés sur l'écliptique, ν varie dans cet espace de temps entre $-28^\circ \frac{1}{2}$ et $+28^\circ \frac{1}{2}$. Il en résulte que $\sin^2 \nu$ et $\sin^2 \nu'$ sont tous deux moindres que $\sin^2 30^\circ = \frac{1}{4}$.

D'ailleurs, $\sin^2 \nu - \frac{1}{2} \cos^2 \nu = \frac{1}{2} (3 \sin^2 \nu - 1)$; cette différence est donc négative et plus grande en valeur absolue que $\frac{1}{8}$. *A fortiori* en est-il de

même pour $\sin^2 \nu - \frac{1}{2} \cos^2 \nu$. La force A aura donc une valeur absolue plus grande que $\frac{1+3\cos 2\theta}{16} \left(\frac{L}{r^3} + \frac{S}{R^3} \right)$.

Lorsque le Soleil et la Lune sont dans le plan de l'équateur, ν et ν' sont nuls ainsi que leurs sinus, tandis que leurs cosinus sont égaux à l'unité; la force A atteint alors son maximum $\frac{1+3\cos 2\theta}{4} \left(\frac{L}{r^3} + \frac{S}{R^3} \right)$ en valeur absolue.

Ainsi donc les variations de A dans un même lieu sont lentes et peu étendues, par conséquent les oscillations que produit cette force sur les eaux de la mer sont aussi lentes et peu sensibles.

Pour tous les lieux où le facteur $1+3\cos 2\theta$ est positif, la force A est négative, c'est-à-dire exerce une pression sur les eaux de la mer; elle est au contraire positive et les soulève dans les lieux pour lesquels $1+3\cos 2\theta$ est négatif. Enfin, elle est constamment nulle aux parallèles où $1+3\cos 2\theta=0$. Pour ceux-ci $\cos 2\theta = -\frac{1}{3}$, par suite $\cos^2 \theta$, ou $\frac{1}{2}(1+\cos 2\theta)$, a pour valeur $\frac{1}{3}$, et $\cos \theta = \frac{1}{3}\sqrt{3}$. Comme θ est le complément de la latitude λ , $\sin^2 \lambda = \frac{1}{3}$ et $\lambda = 35^\circ 14' 30''$. Pour tous les lieux compris entre l'équateur et les parallèles dont la latitude est $\pm 35^\circ 14' 30''$, le binôme $1+3\cos 2\theta$ est négatif et A est positive; pour tous ceux dont la latitude est plus grande, soit boréale, soit australe, la force A est négative. C'est ce dernier cas qui se produit sur nos côtes puisque leurs latitudes sont supérieures à 42° .

Il résulte d'un grand nombre d'observations faites au port de Brest, qu'on a pu distinguer les marées lunaires des marées solaires, et les comparer entre elles pour une

même inclinaison, ω , du rayon vecteur allant du centre de la Terre à la Lune ou au Soleil avec la verticale, et lorsque ces astres sont à leurs moyennes distances de la Terre. On a remarqué que le rapport de ces marées est 2,3533 (*Mécanique* de POISSON, tome I, page 473, et *Mécanique céleste* de LAPLACE, tome V, page 206). D'après ce que nous avons vu plus haut, les forces qui la produisent sont alors $\frac{L}{r^3} (3 \cos^2 \omega - 1)$ et $\frac{S}{R^3} (3 \cos^2 \omega - 1)$; le rapport de ces forces doit être le même que celui de leurs effets, d'où l'on conclut $\frac{L}{r^3} = 2,3533 \frac{S}{R^3}$, r et R exprimant les moyennes distances des deux astres à la Terre. On en a déduit que la masse de la Lune est environ $\frac{1}{75}$ de celle de notre globe; par conséquent, d'après la loi de Newton, $L = \frac{1}{75} g$, si nous désignons par g , comme on le fait généralement, l'intensité de la pesanteur à l'équateur, corrigée de la diminution provenant de la force centrifuge due à la rotation de la Terre.

Ces données nous permettent d'avoir une idée approchée de la force A; celle-ci, en effet, est comprise entre le $\frac{1}{16}$ et le $\frac{1}{4}$ de $(1 + 3 \cos 2\theta) \frac{3,3533}{2,3533} \frac{g}{75 \times 216000}$, en prenant $r = 60$ rayons terrestres.

IX. — La force B, exprimée par

$$\frac{3 \sin 2\theta}{2} \left[\frac{L}{r^3} \sin 2\nu \cos (nt + \varpi - \psi) + \frac{S}{R^3} \sin 2\nu' \cos (nt + \varpi - \psi') \right]$$

doit produire un mouvement d'oscillation ayant un jour environ pour période. En effet, au bout d'un temps t' , cette force sera devenue

$$\frac{3 \sin 2\theta}{2} \left[\frac{L}{r^3} \sin 2\nu \cos (nt' + \varpi - \psi_1) + \frac{S}{R^3} \sin 2\nu' \cos (nt' + \varpi - \psi'_1) \right]$$

si nous observons que les déclinaisons ν et ν' variant fort lentement, nous pouvons les considérer comme constantes dans l'espace d'une journée ; celle de la Lune varie de 4 degrés tout au plus en 24 heures, celle du Soleil de 15 minutes environ. Il n'en est pas de même des ascensions droites de ψ et ψ' ; celle de la Lune varie de 13° par jour, celle du Soleil d'un degré tout au plus. Nous supposons donc que ces ascensions droites soient devenues ψ_1 et ψ_1' au bout du temps t' .

Les cosinus des angles $nt' + \bar{\omega} - \psi_1$ et $nt + \bar{\omega} - \psi$ seront les mêmes si ces angles diffèrent de 360° , c'est-à-dire si $t' - t = \frac{360^\circ + \psi_1 - \psi}{n}$. Mais nous savons que $n = 15^\circ$ et que le quotient $\frac{360^\circ}{n}$ donne 24 heures sidérales, donc $t' - t = 24^h + \frac{\psi_1 - \psi}{15}$. Au bout de 24 heures $\psi_1 - \psi$ est égal à 13° , par suite $\frac{\psi_1 - \psi}{15}$ est inférieur à 1 heure. Le quotient $\frac{\psi_1' - \psi'}{15}$ donnerait tout au plus quatre minutes. Nous voyons ainsi qu'en moins de 25 heures sidérales la force B passe périodiquement par les mêmes valeurs ; il doit en être de même des effets qu'elle produit sur les eaux de la mer.

Cette force est nulle au moment d'un équinoxe, si en même temps la Lune est à l'un de ses nœuds, puisqu'alors le Soleil et la Lune étant dans le plan de l'équateur ν et ν' sont nuls.

D'ailleurs elle n'est jamais considérable. En effet, si dans son expression nous remplaçons chaque cosinus par $+1$ ou -1 , puis $\sin 2\nu$ par $\sin 57^\circ$ et $\sin 2\nu'$ par

$\sin 47^\circ$ qui sont leurs maximums, nous trouvons pour limite de la force B en valeur absolue

$$\frac{3 \sin 2 \theta}{2} \left(\frac{L}{r^3} \sin 57^\circ + \frac{S}{R^3} \sin 47^\circ \right)$$

Or $\sin 47^\circ$ et $\sin 57^\circ$ sont tous deux plus petits que $\sin 60^\circ$ qui est $\frac{1}{2} \sqrt{3}$, donc B varie entre des limites plus étroites que $\pm \frac{3 \sin 2 \theta}{2} \frac{\sqrt{3}}{2} \left(\frac{L}{r^3} + \frac{S}{R^3} \right)$. Son intensité est ainsi bien moindre que $\frac{3 \sin 2 \theta}{2} \frac{\sqrt{3}}{2} \frac{3,3533}{2,3533} \frac{g}{75 \times 216000}$.

A la latitude de 45° elle est la plus grande puisque alors $\sin 2 \theta = 1$. A Brest, où la latitude est $48^\circ 23' 30''$, la force B ne produit pas sur les eaux de la mer une élévation de plus de *deux décimètres* (*Système du Monde* de LAPLACE, page 288).

X. — Occupons-nous maintenant de la force C dont l'expression est

$$\frac{3 \sin^2 \theta}{2} \left[\frac{L}{r^3} \cos^2 v \cos 2 (nt + \varpi - \psi) + \frac{S}{R^3} \cos^2 v' \cos 2 (nt + \varpi - \psi') \right]$$

Elle produit sur la mer des oscillations d'une amplitude moindre que celles qui correspondent aux forces précédentes et dont la période est d'un demi-jour environ.

En effet, au bout d'un temps t' les angles $2 (nt + \varpi - \psi)$ et $2 (nt + \varpi - \psi')$ deviennent $2 (nt' + \varpi - \psi_1)$ et $2 (nt' + \varpi - \psi'_1)$; les cosinus reprendront les mêmes valeurs quand les angles correspondant aux temps t et t' différeront de 360 degrés. Ainsi, par exemple, pour ce qui se rapporte à la Lune dont l'action est plus considérable que celle du Soleil, $\cos 2 (nt' + \varpi - \psi_1)$ sera devenu égal à $\cos 2 (nt + \varpi - \psi)$ lorsque $nt' + \varpi - \psi_1$ sera égal à $nt + \varpi - \psi + 180^\circ$; par conséquent, lorsque

$t' - t = 12^h + \frac{\psi - \psi_1}{15}$. Comme l'ascension droite de la Lune augmente de $13^\circ 10'$ en moyenne en 24 heures, au bout de 12 heures environ $\psi_1 - \psi = 6^\circ 35'$ et $\frac{\psi_1 - \psi}{15} = 26^m 20^s$. D'ailleurs, en 12 heures l'ascension droite du Soleil augmente de $30'$, par suite $\frac{\psi_1' - \psi'}{15} = 8^s$ à peu près. La période de la force C sera donc sensiblement de 12 heures, 26 minutes et 20 secondes de temps sidéral. Les effets de cette force seront périodiques comme elle et se renouvelleront aussi dans ce même intervalle; ce sont ce qu'on nomme les marées.

Entre deux marées consécutives, ν et ν' changent peu, c'est pourquoi nous avons considéré $\cos^2 \nu$ et $\cos^2 \nu'$ comme constants dans le calcul précédent; leurs variations ne seraient appréciables que si l'on considérait des marées ayant lieu à des jours éloignés.

XI. — Nous venons de voir que les oscillations produites par la force C sur les eaux de la mer sont plus fréquentes que celles qui sont dues aux forces A et B, c'est-à-dire moins lentes. Elles sont aussi plus fortes sur nos côtes, quoique parfois la force C ne soit pas bien supérieure à la force B; cela tient à des circonstances accessoires, à la réflexion des ondes sur des côtes même fort éloignées, ou autres causes semblables qui influent sur la grandeur des marées. *On n'en sera pas surpris, dit Laplace, si l'on considère que dans le cas même où la surface de la Terre serait régulière et recouverte entièrement par la mer, le flux diurne disparaîtrait si la profondeur de la mer était constante.*

Les circonstances accessoires peuvent encore faire

disparaître dans un port les inégalités semi-diurnes, et rendre très sensibles les inégalités diurnes. Alors il n'y a chaque jour qu'une marée, qui disparaît lorsque les astres sont dans l'équateur. C'est ce qu'on a remarqué à Batsham, port du Tonquin, et dans quelques îles de la mer du Sud. (Exposition du système du monde, page 289.)

La force C, au moment du passage de la Lune dans le plan du méridien, ou dans un plan perpendiculaire à celui-ci, a pour expressions

$$\pm \frac{3 \sin^2 \theta}{2} \left[\frac{L}{r^3} \cos^2 \nu + \frac{S}{R^3} \cos^2 \nu' \cos 2(\psi - \psi') \right]$$

puisque alors les deux plans PLB et PmA coïncidant ou étant rectangulaires, $\cos 2(nt + \varpi - \psi) = +1$ ou -1 , et $\cos 2(nt + \varpi - \psi') = +\cos 2(\psi - \psi')$ ou $-\cos 2(\psi - \psi')$. Dans la durée d'une demi-journée les variations de la force C seront donc comprises entre ces limites extrêmes. Leur minimum aura lieu lorsque $\psi - \psi'$ sera égal à 90° ou à 270° , car alors $\cos 2(\psi - \psi')$ sera égal à -1 . Dans ce cas l'expression précédente devient

$$\pm \frac{3 \sin^2 \theta}{2} \left(\frac{L}{r^3} \cos^2 \nu - \frac{S}{R^3} \cos^2 \nu' \right)$$

Comme ν est inférieur à 30° , ainsi que ν' , $\cos^2 \nu$ et $\cos^2 \nu'$ sont plus grands que $\cos^2 30^\circ = \frac{3}{4}$; alors, quand $\psi - \psi' = 90^\circ$ ou 270° , les limites des variations de la force C seront

$$\text{moins étroites que } \pm \frac{3 \sin^2 \theta}{2} \times \frac{3}{4} \times \frac{1,3533}{2,3533} \times \frac{g}{75 \times 60^3}.$$

Mais cette force atteint une grande valeur aux syzies (nouvelles ou pleines lunes), lors du passage de la

Lune dans le plan du méridien, si ces deux astres sont en même temps sur l'équateur, c'est-à-dire à l'époque d'un équinoxe coïncidant avec le passage de la Lune à l'un de ses nœuds. Alors, en effet, ψ et ψ' sont égaux ou différent de 180° , $\cos 2(nt + \varpi - \psi)$ et $\cos 2(nt + \varpi - \psi')$ ont pour valeur commune l'unité; ν et ν' étant nuls, leurs cosinus sont égaux à 1, et l'expression de la force C devient $\frac{3 \sin^2 \theta}{2} \left(\frac{L}{r^3} + \frac{S}{R^3} \right)$, qu'on peut évaluer à $\frac{3 \sin^2 \theta}{3} \times \frac{3,3533}{2,3533} \times \frac{g}{75 \times 216000}$. A cette époque, dans l'intervalle de $12^h 26^m$, les variations de la force C seront donc comprises dans les limites extrêmes $\pm \frac{3 \sin^2 \theta}{2} \left[\frac{L}{r^3} + \frac{S}{R^3} \right]$.

C'est à l'équateur, où $\sin^2 \theta = 1$, que la force C s'exerce avec le plus d'énergie.

XII. — Comparons l'action de cette force sur la molécule m , avec celle qu'elle exerce, au même instant:

1° Sur une molécule m' , ayant même latitude $90^\circ - \theta$, mais une longitude différant de celle de m de 45° ; à l'origine du temps t le méridien de m' faisait donc avec le plan POY un angle égal à $\varpi + 45^\circ$;

2° Sur une molécule m'' , ayant aussi même latitude que m , mais une longitude différant de celle de m de 90° , par conséquent pour laquelle, dans l'expression de C, ϖ serait remplacé par $\varpi + 90^\circ$.

Les actions exercées sur ces trois molécules seront ainsi :

$$\begin{aligned} \text{pour } m & \quad \frac{3 \sin^2 \theta}{2} \left[\frac{L}{r^3} \cos^2 \nu \cos 2(nt + \varpi - \psi) + \frac{S}{R^3} \cos^2 \nu' \cos 2(nt + \varpi - \psi') \right] \\ \text{pour } m' & \quad - \frac{3 \sin^2 \theta}{2} \left[\frac{L}{r^3} \cos^2 \nu \sin 2(nt + \varpi - \psi) + \frac{S}{R^3} \cos^2 \nu' \sin 2(nt + \varpi - \psi') \right] \\ \text{pour } m'' & \quad - \frac{3 \sin^2 \theta}{2} \left[\frac{L}{r^3} \cos^2 \nu \cos 2(nt + \varpi - \psi) + \frac{S}{R^3} \cos^2 \nu' \cos 2(nt + \varpi - \psi') \right] \end{aligned}$$

Lorsque la Lune passe dans le plan du méridien de m , les plans PLB et PmA coïncident, $nt + \varpi - \psi = 0$ ou 180° ; à cet instant, ces actions deviennent :

$$\text{pour } m \dots \quad \frac{3 \sin^2 \theta}{2} \left[\frac{L}{r^3} \cos^2 \nu + \frac{S}{R^3} \cos^3 \nu' \cos 2(\psi - \psi') \right],$$

$$\text{pour } m' \dots \quad - \frac{3 \sin^2 \theta}{2} \left[\frac{S}{R^3} \cos^2 \nu \sin 2(\psi - \psi') \right],$$

$$\text{pour } m'' \dots \quad - \frac{3 \sin^2 \theta}{2} \left[\frac{L}{r^3} \cos^2 \nu + \frac{S}{R^3} \cos^2 \nu' \cos 2(\psi - \psi') \right].$$

Enfin, si c'est l'époque d'une syzygie, $\psi - \psi' = 0$ ou 180° , ces actions se réduisent aux expressions suivantes :

$$\text{pour } m \dots \quad \frac{3 \sin^2 \theta}{2} \left[\frac{L}{r^3} \cos^2 \nu + \frac{S}{R^3} \cos^2 \nu' \right],$$

$$\text{pour } m' \dots \quad 0,$$

$$\text{pour } m'' \dots \quad - \frac{3 \sin^2 \theta}{2} \left[\frac{L}{r^3} \cos^2 \nu + \frac{S}{R^3} \cos^2 \nu' \right].$$

Toujours l'action sur la molécule m'' est égale et contraire à celle qui s'exerce sur la molécule m . Dans le dernier cas elle est nulle pour la molécule m' .

Nous voyons ainsi qu'en des lieux dont les longitudes diffèrent de 90° les effets de la marée sont, au même instant, inverses : la mer tend à monter autant dans l'un d'eux qu'à descendre dans l'autre ; tandis qu'en un méridien intermédiaire, le jour d'une syzygie, lorsque la Lune passe au méridien d'un des lieux précédents, la mer semble avoir atteint le niveau qu'elle conserverait si elle n'était plus soumise à l'action des deux astres.

XIII. — On peut reconnaître que l'action de la Lune sur la mer est plus forte que celle du Soleil en observant

les marées correspondant aux instants où l'on a en même temps : 1° soit $nt + \varpi - \psi = 0$ avec $nt + \varpi - \psi' = 45^\circ$; 2° soit $nt + \varpi - \psi = 45^\circ$ avec $nt + \varpi - \psi' = 0$. Dans le premier cas, l'expression de C se réduit à $\frac{3 \sin^2 \theta}{2} \frac{L}{r^3} \cos^2 \nu$, et dans le second cas, à $\frac{3 \sin^2 \theta}{2} \frac{S}{R^3} \cos^2 \nu'$.

Le rapport des deux marées observées sera évidemment le même que celui des deux forces qui les produisent, c'est-à-dire le quotient de $\frac{L}{r^3} \cos^2 \nu$ divisé par $\frac{S}{R^3} \cos^2 \nu'$. Si de plus on choisit pour faire l'observation l'époque où le Soleil et la Lune sont en même temps dans le plan de l'équateur, ce rapport se réduit à celui de $\frac{L}{r^3}$ à $\frac{S}{R^3}$.

On a trouvé à Brest, quand r et R sont les distances moyennes de la Lune et du Soleil à la Terre, que ce rapport est 2,3533. Dans le second volume de sa *Mécanique céleste*, Laplace prend pour ce rapport 2,89841 (page 290), et même, pour simplification, 3 (page 287). Nous ferons aussi usage de ces deux derniers nombres, afin de comparer nos résultats avec ceux de Laplace, qu'on adopte généralement.

XIV. — Aux syzygies, la Lune et le Soleil sont en conjonction ou en opposition; alors ψ et ψ' sont égaux ou différent de 180° ; $\cos 2(nt + \varpi - \psi) = \cos 2(nt + \varpi - \psi')$, et l'expression de C devient

$$\frac{3 \sin^2 \theta}{2} \cos 2(nt + \varpi - \psi) \left[\frac{L}{r^3} \cos^2 \nu + \frac{S}{R^3} \cos^2 \nu' \right]$$

La force atteint son maximum lorsque les deux astres passent en même temps, ou à peu près, dans le plan du

méridien. A cet instant $nt + \varpi - \psi = 0$, et la force C a pour valeur $\frac{3 \sin^2 \theta}{2} \left[\frac{L}{r^3} \cos^2 \nu + \frac{S}{R^3} \cos^2 \nu' \right]$.

Aux quadratures (premier et dernier quartiers de la Lune) $\psi - \psi' = 90^\circ$ ou 270° ,

$$\cos 2 (nt + \varpi - \psi) = -\cos 2 (nt + \varpi - \psi'),$$

et l'expression de C est alors

$$\frac{3 \sin^2 \theta}{2} \cos 2 (nt + \varpi - \psi) \left[\frac{L}{r^3} \cos^2 \nu - \frac{S}{R^3} \cos^2 \nu' \right]$$

La force C a seulement pour valeur

$$\frac{3 \sin^2 \theta}{2} \left[\frac{L}{r^3} \cos^2 \nu - \frac{S}{R^3} \cos^2 \nu' \right]$$

quand la Lune passe dans le plan du méridien.

Enfin, à l'époque d'un équinoxe, si en même temps que le Soleil est dans le plan de l'équateur la Lune s'y trouve également, c'est-à-dire passe à l'un de ses nœuds, et qu'il y ait syzygie au moment où les deux astres passent ensemble, ou à peu près, au méridien supérieur ou inférieur, la force C atteint sa plus grande valeur de la journée, exprimée par $\frac{3 \sin^2 \theta}{2} \left[\frac{L}{r^3} + \frac{S}{R^3} \right]$, puisque ν et ν' sont nuls. Par conséquent aux époques des syzygies équinoxiales et *nodales* doivent avoir lieu de fortes marées. D'autres marées syzygies peuvent être plus fortes encore si la Lune est à son périgée et qu'en même temps la terre soit près de son périhélie, parce qu'alors r et R atteignent leurs valeurs les plus petites.

Quand le Soleil paraît traverser le plan de l'équateur, il se trouve à peu près à sa moyenne distance de la Terre; nous la désignerons par (R) . Représentons sem-

blement par (r) la moyenne distance de la Lune à la Terre; lorsque cet astre est à l'un de ses nœuds, sa distance r est environ $\frac{40}{41}(r)$. A l'époque d'une syzygie équinoxiale et nodale, au moment où le Soleil et la Lune sont dans le plan du méridien, la force C , qui produit la marée, a donc pour valeur $\frac{3 \sin^2 \theta}{2} \left[\left(\frac{41}{40} \right)^3 \frac{L}{(r)^3} + \frac{S}{(R)^3} \right]$.

Si, comme le fait Laplace dans le second volume de sa *Mécanique céleste* (page 287), nous supposons $\frac{L}{(r)^3} = 3 \frac{S}{(R)^3}$, ce qui augmente un peu ce facteur, et que d'un autre côté nous remplacions $\left(\frac{41}{40} \right)^3$ par $\left(\frac{41}{40} \right)$ qui est un peu plus petit, le premier terme entre les crochets a pour valeur assez approchée $\frac{123}{40} \frac{S}{(R)^3}$, et par suite l'expression précédente devient $\frac{3 \sin^2 \theta}{2} \times \frac{163}{40} \times \frac{S}{(R)^3}$, pour représenter la force C au moment du passage de la Lune dans le plan du méridien à l'époque d'une syzygie *équinoxiale et nodale*.

A l'époque d'une syzygie quelconque, lorsque le Soleil et la Lune sont dans le plan du méridien, par conséquent à midi ou à minuit du temps vrai, selon que la Lune est nouvelle ou pleine, la force C a, comme nous l'avons vu,

pour valeur $\frac{3 \sin^2 \theta}{2} \left[\frac{L}{r^3} \cos^2 \nu + \frac{S}{R^3} \cos^2 \nu' \right]$ que nous pouvons

écrire $\frac{3 \sin^2 \theta}{2} \left[\frac{L}{(r)^3} \frac{(r)^3}{r^3} \cos^2 \nu + \frac{S}{(R)^3} \frac{(R)^3}{R^3} \cos^2 \nu' \right]$, ou bien, puisque

$$\frac{L}{(r)^3} = 3 \frac{S}{(R)^3}, \quad \frac{3 \sin^2 \theta}{2} \frac{S}{(R)^3} \left[3 \frac{(r)^3}{r^3} \cos^2 \nu + \frac{(R)^3}{R^3} \cos^2 \nu' \right]$$

Le rapport de cette force à celle qui correspond à une syzygie équinoxiale et nodale sera donc, pour le même

lieu, lors du passage des deux astres au méridien,

$$\frac{40}{163} \left[3 \frac{(r')^3}{r^3} \cos^2 v + \frac{(R)^3}{R^3} \cos^2 v' \right]$$

Il est certain que le rapport des marées correspondantes sera le même.

On l'écrit sous une forme plus commode pour les observations, et qui dispense de calculer r et R . Nommons (d) et d les demi-diamètres apparents de la Lune correspondant aux distances (r) et r ; puis représentons semblablement par (D) et D les demi-diamètres apparents du Soleil aux distances (R) et R du centre de la Terre. Nous aurons $\frac{(r)}{r} = \frac{d}{(d)}$, $\frac{(R)}{R} = \frac{D}{(D)}$; alors le rapport ci-dessus s'écrira $\frac{40}{163} \left[3 \frac{d^3}{(d)^3} \cos^2 v + \frac{D^3}{(D)^3} \cos^2 v' \right]$.

La connaissance des temps donne pour chaque jour, avec une avance de quatre ans, les diamètres apparents et les déclinaisons du Soleil et de la Lune; il sera donc facile de calculer ce rapport. On peut aussi obtenir approximativement le rapport de la force C pour un jour quelconque à celle qui correspond à une syzygie équinoxiale et nodale. En effet, l'expression générale de cette force peut s'écrire

$$\frac{3 \sin^2 \theta}{2} \left[\frac{L}{(r)^3} \frac{(r')^3}{r^3} \cos^2 v \cos 2(nt + \varpi - \psi) + \frac{S}{(R)^3} \frac{(R)^3}{R^3} \cos^2 v' \cos 2(nt + \varpi - \psi') \right]$$

ou en opérant comme nous l'avons fait plus haut,

$$\frac{3 \sin^2 \theta}{2} \frac{S}{(R)^3} \left[3 \frac{d^3}{(d)^3} \cos^2 v \cos 2(nt + \varpi - \psi) + \frac{D^3}{(D)^3} \cos^2 v' \cos 2(nt + \varpi - \psi') \right]$$

Au moment du passage de la Lune au méridien

$nt + \omega - \psi = 0$ ou 180° , cette expression devient alors

$$\frac{3 \sin^2 \theta}{2} \frac{S}{(R)^3} \left[3 \frac{a^3}{(a)^3} \cos^2 v + \frac{D^3}{(D)^3} \cos^2 v' \cos 2(\psi - \psi') \right]$$

Le rapport de cette force à celle qui correspond à une syzygie équinoxiale et nodale au moment du passage de la Lune au méridien, instant voisin du maximum, est

$$\frac{40}{163} \left[3 \frac{a^3}{(a)^3} \cos^2 v + \frac{D^3}{(D)^3} \cos^2 v' \cos 2(\psi - \psi') \right]$$

Lorsque $\psi - \psi' = 0$ ou 180° , on retrouve le rapport obtenu plus haut pour une syzygie quelconque.

Les marées, effets de ces forces, sont naturellement dans le même rapport que les forces qui les produisent ; aussi ce rapport est-il nommé *coefficient* de la marée. Tous les éléments dont il dépend se trouvent donnés à l'avance dans la connaissance du temps. On y trouve aussi les coefficients des marées.

Dans l'*Annuaire du bureau des longitudes* pour 1884, les coefficients des marées sont donnés (page 125) pour les syzygies de cette année.

XV. — Quand on connaît le coefficient de la marée pour un jour donné, ainsi que la hauteur moyenne des marées syzygies équinoxiales nodales pour un port, on peut calculer la hauteur que la mer atteindra ce même jour dans ce port.

Pour en faire le calcul il faut, avant tout, tenir compte du retard de trente-six heures environ observé sur nos côtes dans l'effet produit par les actions réunies du Soleil et de la Lune sur les eaux de l'Océan, retard dû peut-être à la résistance des eaux environnantes, ou du

fond, car, d'après Laplace, les attractions du Soleil et de la Lune se transmettent instantanément pour ainsi dire de ces astres aux corps célestes ou à la Terre, et réciproquement. Si, par exemple, on veut obtenir la hauteur qu'atteindra la pleine mer au Havre dans la journée du 6 octobre prochain, il faut calculer le coefficient de la force C pour la nuit du 4 octobre.

On est convenu de compter la hauteur de la marée à partir d'un niveau moyen entre les plus hautes et les plus basses mers qui ont lieu trente-six heures après des syzygies équinoxiales et nodales, par conséquent lorsque le Soleil et la Lune, en conjonction ou en opposition, se trouvaient en même temps dans le plan de l'équateur, et à leurs moyennes distances à peu près de la Terre. Ce niveau moyen est considéré comme celui que la mer occuperait si les actions du Soleil et de la Lune sur ses eaux venaient à cesser. On suppose que par l'effet de ces actions les eaux s'élèvent à marée haute au-dessus de ce niveau autant qu'elles s'abaissent au-dessous à marée basse.

Au Havre, les observations ayant montré que la moyenne de la différence de niveau entre les hautes et les basses mers à ces époques était de 7 m. 14, on prend 3 m. 57 pour hauteur moyenne d'une marée syzygie équinoxiale et nodale; on la choisit pour terme de comparaison, par conséquent pour *unité de hauteur*, dans la mesure des marées de ce port.

Ces unités de hauteur sont données pour plusieurs ports dans l'*Annuaire du bureau des longitudes*, page 127.

Le 6 octobre, dans la journée, aura lieu la marée correspondant à la valeur de C dans la nuit du 4. Ce soir là à 10 h. 9 m., aura lieu la pleine lune. Le coefficient calculé de la force C , et, par conséquent, le rapport de la marée qu'elle produira à une marée syzygie équinoxiale et nodale est 1,07 ; la hauteur de la pleine mer dans la journée du 6 sera donc $3^m 57 \times 1,07 = 3^m 82$ au-dessus du niveau moyen que nous avons indiqué plus haut.

Le retard de trente-six heures environ que l'on observe dans l'effet produit par les actions du Soleil et de la Lune était connu de Pline. Au livre II il dit : *Nec tamen in ipsis, quos dixi, temporum articulis, sed paucis post diebus ; sicuti neque in plenâ aut novissimâ, sed postea.*

La formule que nous avons obtenue pour le coefficient de la marée, est celle qui a été donnée par Laplace et qu'ont adoptée les astronomes.

Nous venons de voir comment ce coefficient sert à calculer la hauteur de la pleine mer dans un port, à un jour donné, quand on connaît l'unité de hauteur de ce port. En nommant a cette dernière et z le coefficient de la force C pour l'époque précédant de trente-six heures le jour donné, az sera la hauteur de la pleine mer au-dessus du niveau moyen pour ce point-là.

Les hauteurs calculées ainsi seraient celles qu'on observerait réellement si le temps était parfaitement calme. Mais le plus souvent des modifications, parfois considérables, y sont causées par les vents, dont il est impossible de connaître à l'avance ni l'intensité, ni la

direction. Néanmoins la connaissance des effets que doivent produire, à un jour donné, les actions du Soleil et de la Lune sur la mer, peut rendre de grands services à la navigation, et provoquer aussi sur les côtes des précautions utiles pour prévenir des inondations.

XVI. — Voyons maintenant comment on peut calculer l'heure de la marée.

Si la partie solide de notre globe et la mer elle-même n'opposaient aucune résistance au mouvement des deux montagnes d'eau, qui, aux antipodes l'une de l'autre, sont soulevées par l'attraction du Soleil et de la Lune, chaque marée aurait lieu rigoureusement à l'instant où la force C atteint sa plus grande valeur dans chaque demi-journée, par conséquent, lorsque t a pour valeur celle qui rend maximum le facteur,

$$\frac{L}{r^3} \cos^2 \nu \cos 2(nt + \varpi - \psi) + \frac{S}{R^3} \cos^2 \nu' \cos 2(nt + \varpi - \psi').$$

L'heure exacte du phénomène serait d'ailleurs fort difficile encore à déterminer, car non seulement nt , mais r , R , ν , ν' , ψ , ψ' varient avec le temps, même aussi ω , à cause du déplacement, fort lent, il est vrai, du point équinoxial Υ dans le ciel. Mais comme toutes ces grandeurs varient d'une quantité insensible, ou au moins fort petite, en l'espace de 12 h. 26 m., nous les considérerons comme constantes. Nos seules variables seront donc les fonctions qui renferment nt et dans lesquelles nous ferons varier t qui y entre explicitement.

En opérant ainsi nous voyons que le facteur ci-dessus

et sa dérivée sont des signes contraires. Cette dernière, égale à 0, fournit l'équation

$$\frac{L}{r^3} \cos^2 \nu \sin 2(nt + \varpi - \psi) + \frac{S}{R^3} \cos^2 \nu' \sin 2(nt + \varpi - \psi') = 0,$$

qui doit donner pour t la valeur correspondant au maximum.

Remplaçons-y $2(nt + \varpi - \psi')$ par $2(nt + \varpi - \psi + \psi - \psi')$ et développons $\sin [2(nt + \varpi - \psi) + 2(\psi - \psi')]$; puis divisons ensuite tous les termes par $\cos 2(nt + \varpi - \psi)$; nous arriverons à l'équation

$$\text{Tg. } 2(nt + \varpi - \psi) = \frac{\frac{S}{R^3} \sin 2(\psi' - \psi) \cos^2 \nu'}{\frac{L}{r^3} \cos^2 \nu + \frac{S}{R^3} \cos \nu' \cos 2(\psi' - \psi)}$$

En employant nos précédentes notations nous pourrions l'écrire

$$\text{Tg. } 2(nt + \varpi - \psi) = \frac{\frac{S}{(R)^3} \frac{D^3}{(D)^3} \sin 2(\psi' - \psi) \cos^2 \nu'}{\frac{L}{(r)^3} \frac{d^3}{(d)^3} \cos^2 \nu + \frac{S}{(R)^3} \frac{D^3}{(D)^3} \cos^2 \nu' \cos 2(\psi' - \psi)}$$

La valeur de t correspondant au maximum de l'expression de la force C , qui produit la marée, est donc fournie par la relation

$$nt + \varpi - \psi = \frac{1}{2} \text{ arc Tg. } \frac{\frac{S}{(R)^3} \frac{D^3}{(D)^3} \sin 2(\psi' - \psi) \cos^2 \nu'}{\frac{L}{(r)^3} \frac{d^3}{(d)^3} \cos^2 \nu + \frac{S}{(R)^3} \frac{D^3}{(D)^3} \cos^2 \nu' \cos 2(\psi' - \psi)}$$

Pour soumettre cette formule au calcul, nous remplacerons $\frac{L}{(r)^3}$ par $2,89841 \frac{S}{(R)^3}$, comme le fait Laplace (*Mécanique céleste*, tome II, page 290), puis nous diviserons les deux termes de la fraction par $\frac{S}{(R)^3} \frac{D^3}{(D)^3} \cos^2 \nu'$, en

observant que $\frac{(D)}{(d)} = 1,02$ à peu près, d'où $\frac{(D)^3}{(d)^3} = 1,06$ au plus, ce qui nous donnera

$$nt + \varpi - \psi = \frac{1}{2} \text{arc Tg.} \frac{\sin 2(\psi' - \psi)}{3,06 \frac{d^3 \cos^2 \nu}{D^3 \cos^2 \nu'} + \cos(\psi' - \psi)}$$

Dans l'*Annuaire du bureau des longitudes* pour l'année 1884, on fiat

$$A = 3,06 \frac{d^3 \cos^2 \nu'}{D^3 \cos^2 \nu} \text{ et } C = \frac{1}{30} \text{arc Tg.} \frac{\sin 2(\psi' - \psi)}{A + \cos 2(\psi' - \psi)}$$

Notre formule donne donc ainsi, en prenant] pour unité de temps l'heure sidérale, et en faisant par conséquent $n = 15$, $t = \frac{\psi - \varpi}{15} + C$.

Remarquons qu'au moment où la Lune passe au méridien du lieu pour lequel on calcule l'heure de la marée, $nt + \varpi - \psi = 0$; par conséquent l'heure de ce passage est $\frac{\psi - \varpi}{15}$. Désignons-la par p , et nommons c le retard que la configuration des côtes apporte à la production de la marée; l'heure de celle-ci sera donc, en la représentant par H , $H = p + c + C$.

Une table publiée dans l'*Annuaire du bureau des longitudes* (pages 135 et 136) donne pour chaque jour de l'année 1884 la valeur du nombre A , multipliée par 10 pour plus de commodité, qui a été calculée d'après celles que doivent avoir D , d , ν et ν' . Une seconde table (pages 137 et 138) donne les valeurs correspondantes de C . Mais, pour s'en servir, il faut d'abord calculer en *temps vrai* la différence $\psi' - \psi$ des ascensions droites du Soleil et de la Lune. Or, ce temps serait donné par l'heure du passage de la Lune au méridien supérieur, si l'horloge

dont on se sert était réglée de manière à marquer midi au moment même où le Soleil passe à ce méridien, c'est-à-dire quand il est *midi vrai* au lieu considéré. Mais quoique les horloges soient réglées sur le *temps moyen*, il est facile de calculer en *temps vrai* la différence $\psi' - \psi$ si l'on connaît l'heure moyenne quand il est midi vrai, et aussi l'heure, en temps moyen, du passage de la Lune au méridien supérieur du lieu considéré. Occupons-nous d'abord de celle-ci.

L'heure du passage de la Lune au méridien de Paris est donnée pour chaque jour dans l'*Annuaire* en temps moyen, pages 27 et suivantes. Comme chaque jour ce passage retarde de 50 minutes en moyenne, ce qui fait environ $2^m, 1$ par heure, en multipliant ce dernier nombre par la longitude du lieu considéré, exprimée en heures et fraction d'heure, on obtiendra l'heure du passage pour ce lieu, au moyen de celle qui se rapporte à Paris.

Au Havre, par exemple, où la longitude exprimée en temps est de 9 minutes vers l'Ouest, l'heure du passage de la Lune au méridien est celle de Paris augmentée de $2^m, 1 \times \frac{9}{60} = 19$ secondes environ.

Pour Brest, le plus occidental des ports de France, la longitude est de 27 minutes, en temps ; la correction à ajouter à l'heure du passage de la Lune au méridien de Paris serait $\frac{2^m, 1 \times 27}{60} = 56$ secondes. Comme dans le calcul de l'heure de la pleine mer il n'est guère utile d'avoir un résultat rigoureusement exact à moins d'une minute près, on néglige le plus ordinairement la correction due à la longitude de nos ports, et on prend pour

heure du passage de la Lune à leurs méridiens, celle qui est relative à Paris.

Revenons à l'évaluation de la différence $\psi' - \psi$, et supposons, pour fixer les idées, qu'il s'agisse de calculer pour le 6 octobre, dans la journée, l'heure de la pleine mer dans un port déterminé.

Soit p' l'heure du passage de la Lune au méridien supérieur de ce port l'avant-veille, 4 octobre; p'' celle du passage suivant, le 5, et p celle du passage trente-six heures avant le 6, dans le plan du méridien.

Alors $p = p' + (p'' - p') 0,55$. (On multiplie la différence $p'' - p'$ par 0,55 et non par 0,50 parce que le retard de la marée, que nous avons supposé être de trente-six heures sur le moment où la force qui la produit atteint son maximum, est en réalité un peu moindre).

Les heures p' et p'' sont données dans l'*Annuaire* en temps moyen; il faudra retrancher du résultat ci-dessus l'heure moyenne à midi vrai, que donne aussi l'*Annuaire*, pour avoir p exprimé en temps vrai. Alors cette valeur de p sera la différence $\psi' - \psi$.

XVII. — Dans le calcul qui précède nous avons tenu compte du retard de trente-six heures observé dans l'effet des actions réunies du Soleil et de la Lune sur la mer, condition indispensable si l'on veut se servir de la formule $H = p + c + C$ pour avoir l'heure de la pleine mer. Désignons par P l'heure du passage de la Lune au méridien le jour même où se produit la marée dont il

s'agit ; $P = p + 75^m$, puisque la Lune retarde en moyenne de 50 minutes par jour ; alors $H = P - 75^m + c + C$.

Le jour d'une syzygie équinoxiale $\psi = \psi'$ ou $180 + \psi = \psi'$. Pour ce jour-là, $C = 0$; mais en supposant la Lune à sa moyenne distance de la Terre, trente-six heures auparavant la différence des ascensions droites du Soleil et de la Lune était de 18° ou de $180^\circ + 18^\circ$; dans l'un et l'autre cas, C avait la même valeur, et en la calculant après avoir d'abord obtenu celle de A , on trouve, en définitive, $C = 19$ minutes. Alors le jour d'une nouvelle lune ou d'une pleine lune, vers l'équinoxe, la Lune étant à sa moyenne distance,

$$H = P - 75^m + c + 19^m.$$

On nomme *Établissement* d'un port le temps $H - P$ écoulé entre le passage de la Lune au méridien et l'heure de la pleine mer, le jour de cette syzygie équinoxiale. Si nous le désignons par E , nous trouvons

$$E = c + 19^m - 75^m, \text{ par suite } c - 75^m = E - 19^m.$$

De sorte que la formule générale donnant l'heure d'une pleine mer, un jour quelconque, sera

$$H = P + E - 19^m + C. \quad (1).$$

XVIII. — La théorie mathématique des marées, confirmée par l'observation, nous montre que l'action exercée par la Lune et par le Soleil sur les eaux de

(1) Les Établissements de la pleine mer, dans les principaux ports des côtes de l'Europe, sont donnés dans l'*Annuaire du Bureau des Longitudes* pour 1884, pages 139 et 140.

l'Océan se manifeste par une intumescence, un soulèvement, qui varie à chaque instant pour un même lieu à mesure que ces astres, par l'effet du mouvement diurne, semblent se déplacer.

Il en résulte des ondulations, d'amplitudes différentes, dues aux forces que j'ai désignées par A, B, C, à ces deux dernières principalement. Ces ondulations se composent chacune d'une onde soulevée et d'une onde déprimée, c'est-à-dire d'un flux et d'un reflux ; elles se propagent de proche en proche, sans qu'il y ait, à proprement parler, de courant, par un mouvement oscillatoire à peu près analogue à celui de l'éther dans les phénomènes de lumière ou de chaleur.

Lorsque dans leur marche elles rencontrent des continents, des îles, ou simplement des fonds plus relevés, elles se brisent, se réfléchissent en partie, s'entrecroisent, se superposent, enfin se modifient de mille façons en variant à la fois de direction et de vitesse. Ainsi, par exemple, une partie des ondulations qui viennent fondre sur les Iles-Britanniques fuient le long de ces îles en se dirigeant vers le Nord, tandis que d'autres s'inclinent vers le Sud et arrivent plus directement sur le continent européen. Il s'ensuit qu'une onde, après avoir contourné la Grande-Bretagne, vient se mêler à celles qui, d'une origine plus récente et retardées par moins d'obstacles, se précipitent du large sur nos côtes. Si deux ondes qui se joignent ainsi et se superposent sont de même nature, c'est-à-dire toutes deux en même temps flux ou reflux, leurs effets s'ajoutent et alors les phénomènes de la marée sont plus intenses,

soit dans l'élévation, soit dans l'abaissement des eaux.

C'est ce qu'on observe dans la Manche, et principalement dans les baies de Cancale et de Saint-Malo, où l'énorme amplitude du flux et du reflux est causée par la superposition de deux vagues qui s'entre-choquent.

Quand, au contraire, deux ondes qui arrivent simultanément au même lieu sont de nature différente, l'une le flux et l'autre le reflux, il y a interférence, comme dans les ondes lumineuses, leurs effets se neutralisent. C'est ce que Fitz-Roy a observé dans l'estuaire de la Plata, où les marées sont à peine appréciables. Il a reconnu, en effet, qu'en ce point a lieu la rencontre de deux marées contraires, l'une venant du Nord et l'autre du Midi.

Une circonstance analogue peut en certains parages annuler les effets des ondulations dues aux marées semi-diurnes produites par la force que j'ai nommée C, tout en laissant persister celles que produit la force B et qui sont diurnes ; ce serait l'explication des marées diurnes qui, d'après Laplace, sont les seules qu'on observe à Balsham, dans le Tonkin.

On a reconnu que la propagation de la vague de marée est d'autant plus rapide que la mer est plus profonde. Sa vitesse est, paraît-il, de 850 kilomètres à l'heure quand la profondeur est de 8,000 mètres ; de 96 kilomètres pour une profondeur de 100 mètres ; enfin, elle s'abaisse jusqu'à 25 kilomètres quand la profondeur diminue jusqu'à 10 mètres (Elisée RECLUS, *les Phénomènes terrestres*).

A mesure que cette vague se rapproche des côtes

resserrées et dont le fond est plus relevé, elle se ralentit donc et en même temps sa hauteur augmente, ainsi que nous le voyons à l'embouchure de nos grands fleuves où elle produit le mascaret. C'est aussi la cause des fortes marées de la baie du Mont-Saint-Michel, et surtout de la baie de Fundy, près du Nouveau-Brunswick, où la mer s'élève quelquefois jusqu'à 21 mètres. Dans le voisinage du Mont-Saint-Michel la côte est basse, unie, rien ne s'oppose à l'envahissement du flot ; celui-ci avance avec tant de rapidité que souvent on peut à peine le fuir, même à cheval.

Comme nous le voyons, la configuration des côtes, l'existence de continents ou d'îles, même assez éloignés, ont une influence notable sur l'intensité des effets de la marée. Le ralentissement que celle-ci subit dans sa course à travers l'Océan, et en approchant du continent, produit le retard de trente-six heures que nous observons sur nos côtes dans l'apparition des mouvements causés par l'attraction de la Lune et du Soleil sur les eaux de la mer ; c'est aussi à la même cause que nous devons attribuer les différences, parfois assez grandes, que présentent les *Etablissements* de nos ports, même lorsque ceux-ci sont assez voisins.

Sur les côtes abruptes de la Norwège, qui s'enfoncent presque verticalement dans une mer pour ainsi dire sans fond, et qui sont sillonnées du haut en bas par de nombreux *fjords*, accourent avec impétuosité les vagues de marée ; elles rebondissent, s'entre-choquent, mêlent leurs ondulations profondes à celles des vagues arrivant du large, à d'autres encore, plus tardives, que la ren-

contre de l'Islande et des nombreux archipels semés aux abords de l'Ecosse a ralenties dans leur course. Ces remous, joints sans doute à un courant profond, venant des régions polaires, ne seraient-ils pas la cause de ces dangereux tourbillons qui règnent au sud des îles Lof-foden et constituent le Mael-Strom, ou Moskoe-Strom, si redouté des marins et que les légendes ont rendu célèbre? C'était, disait-on, un gouffre hanté par des monstres marins, pieuvres à cent bras longs d'un quart de mille, faisant tourbillonner les eaux pour y attirer les navires, puis les y engloutir; tant il est vrai que les grands phénomènes physiques ont presque toujours été le jouet de la Fable.

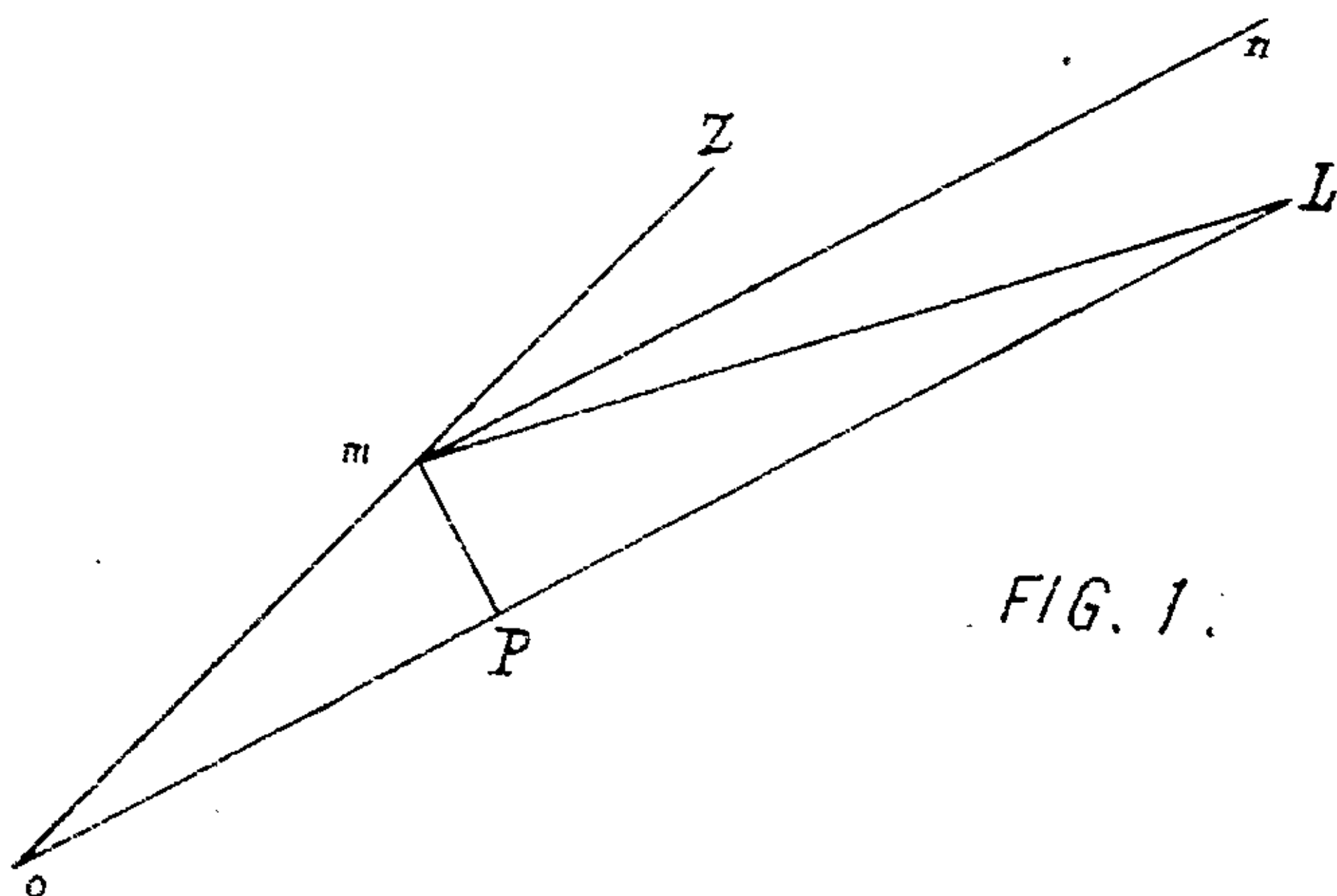


FIG. 1.

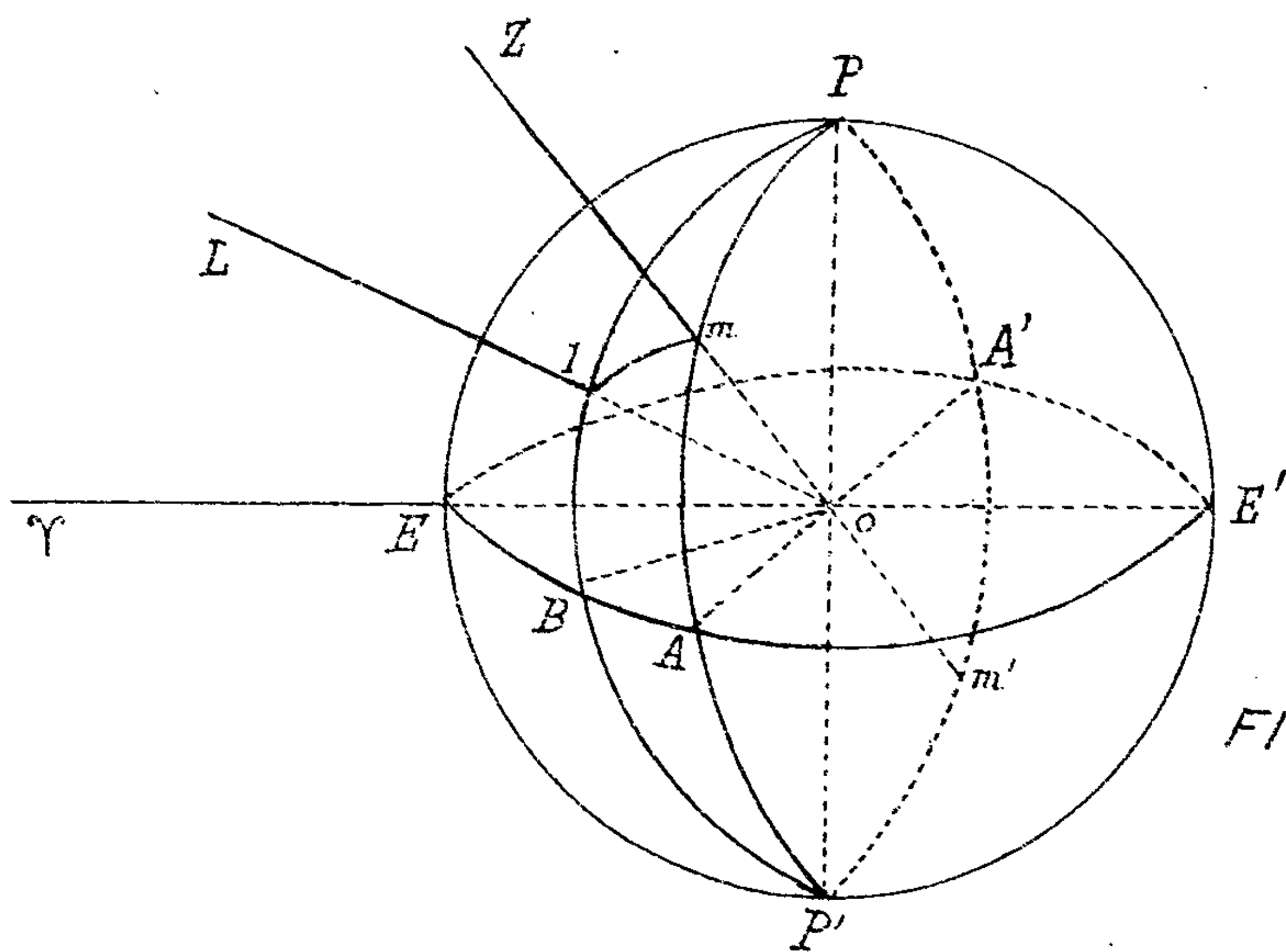


FIG. 2.

OBSERVATIONS SUR LA THÉORIE DES MARÉES

Par M. LECHALAS

L'envoi à l'Académie par l'un de ses correspondants, M. Jubé, d'un précieux travail ayant pour objet de rendre accessible, au moyen des mathématiques élémentaires, la théorie des marées de Laplace, nous a fait penser qu'il y aurait quelque intérêt à indiquer quelle est la valeur logique de cette théorie. Quelques mots à ce sujet nous ont paru d'autant plus motivés que M. Jubé nous a paru attribuer à la théorie de Laplace une autorité plus considérable qu'elle ne le mérite, en principe, et qu'elle ne possède, en fait.

Considérant la terre comme une sphère solide complètement entourée d'eau, Laplace remarque que l'eau voisine du rayon dirigé vers la lune ou le soleil subit, de la part de cet astre, une attraction par unité de masse plus grande que celle à laquelle est soumis le globe solide, qu'on peut considérer comme concentré en son centre; ce globe, à son tour, est plus attiré que l'eau voisine du prolongement du rayon considéré d'abord. Il tend donc à se produire un double renflement de la masse liquide aux deux extrémités du diamètre passant par le centre de l'astre considéré, puisque, à l'une de ces extrémités,

l'eau *tombe* plus vite vers l'astre que le globe solide, et moins vite que celui-ci à l'autre extrémité.

On voit de suite que cette théorie rend immédiatement compte de l'élément le plus caractéristique du phénomène des marées; mais, en envisageant le problème général des oscillations d'une masse d'eau recouvrant entièrement le globe terrestre et n'éprouvant que de très légères résistances dans ses mouvements, Laplace n'a obtenu que des résultats théoriques qui ne s'accordent pas et ne pouvaient s'accorder avec la réalité des faits.

Les calculs de Laplace ne paraissent pas contestables, s'appuyant sur la loi de la gravitation; mais rien ne prouve qu'ils suffisent à expliquer les phénomènes réels, en sorte que la question des marées est restée ouverte, en principe, après comme avant son travail, et, en fait, il s'est produit récemment une nouvelle théorie qui paraît mériter la plus sérieuse considération.

En 1885, le *Dépôt des cartes et plans de la Marine* a publié, d'après une décision du Comité hydrographique, les leçons faites sur le phénomène des marées, par M. l'Ingénieur hydrographe Hatt, aux élèves ingénieurs de ce dépôt. Or, ces leçons contiennent une théorie toute différente de celle de Laplace, bien que reposant aussi, bien entendu, sur la loi de la gravitation. L'attraction de la lune ou du soleil a pour effet, en se combinant avec la pesanteur, de faire dévier la verticale; les eaux tendant à prendre une surface toujours normale à celle-ci, cette déviation engendre des courants, dont le conflit et les variations produisent le mouvement vertical des ondes. La théorie de Laplace présente l'avantage de

se prêter à une exposition élémentaire suffisante pour faire concevoir le phénomène dont les oscillations en hauteur constituent le caractère le plus apparent, tandis que celle de M. Hatt, n'expliquant qu'indirectement ces oscillations, exige des développements mathématiques notables, même pour un exposé général. Mais il est clair que cette différence entre les deux théories ne touche en rien à leur valeur scientifique, que nous n'avons pas la prétention de discuter, n'ayant du reste étudié à fond aucune d'elles. Nous ajouterons simplement que M. Hatt regarde la variation de la pesanteur, qui n'est que de un douze-millionième sous l'action de la lune, comme impuissante à produire les phénomènes réels, tandis que ceux-ci seraient expliqués par une déviation de la verticale atteignant environ une tierce, dans la région de l'équateur, quand la déclinaison de la lune est nulle.

Avons-nous besoin de dire que ces quelques observations n'ont aucunement pour objet de réduire en quoi que ce soit l'importance et la valeur du travail de M. Jubé? Quelque sort que lui réserve l'avenir, la théorie de Laplace conservera une place éminente dans l'histoire de la science, et son exposé élémentaire présentera toujours un vif intérêt.

L'AGRANDISSEMENT DES ASTRES A L'HORIZON

D'APRÈS M. STROOBANT

Par M. LÉCHALAS.

Le Bulletin de l'Association scientifique de France, du 1^{er} mars 1885, contient une note intéressante de M. Stroobant sur l'agrandissement des astres à l'horizon ; cette note est extraite du journal *Ciel et Terre*. Nous avons tous remarqué combien la lune paraît beaucoup plus grosse, lorsqu'elle est près de l'horizon, bien qu'elle soit un peu plus loin de nous qu'au zénith, ce qui devrait la réduire très légèrement ; d'ailleurs les mesures micrographiques prouvent qu'il n'y a aucun grossissement réel de l'image, et qu'on est en présence d'un faux jugement de la vue. Ces mesures, conformes à la théorie de la réfraction, montrent que le diamètre horizontal reste constant et que le diamètre vertical est *réduit* près de l'horizon ; ainsi tombe la théorie de Régis, si bien réfutée par Malebranche. Ce dernier a soutenu qu'on se trouve en présence d'un faux jugement, provenant de ce que, la lune étant près de l'horizon, nous voyons qu'elle est au-delà de tous les objets terrestres, tandis que, loin de l'horizon, elle nous paraît plus proche et par

suite plus petite à égalité de diamètre apparent. Cette théorie a été généralement adoptée, après de très vives discussions : Helmholtz, Faye et Huxley déposent en sa faveur en Allemagne, en France et en Angleterre. Berkeley a donné du phénomène en question une explication parfaitement conciliable avec la précédente : l'absorption de la lumière par l'atmosphère donne lieu à la perspective aérienne, qui nous fait juger les objets plus loin, quand ils sont moins brillants ; or, la lune a sa lumière éteinte, près de l'horizon, par l'épaisse couche d'atmosphère inférieure que celle-ci traverse. Reid combat l'explication de Berkeley en disant que « quand nous regardons la lune à l'horizon à travers un tube qui nous cache le sol et tous les autres objets terrestres, elle ne garde rien de cette apparence extraordinaire. »

Cette expérience est d'accord avec celle de Malebranche, qui se servait d'un verre enfumé pour cacher les objets autres que la lune. Ce qu'il y a de curieux, c'est que M. Stroobant, qui du reste ne parle ni de Malebranche ni de Reid, invoque précisément l'expérience du verre enfumé pour prouver que l'on peut cacher les objets terrestres sans réduire la grosseur apparente des astres à l'horizon. La contradiction est curieuse : peut-être provient-elle d'un défaut de précaution de la part de M. Stroobant, car il parle d'un verre *légèrement enfumé*, tandis que Malebranche insiste sur la nécessité de faire disparaître absolument les objets terrestres. Enfin M. Stroobant cite comme dernier argument un extrait du *Bulletin de l'Académie de Belgique* où M. Houzeau dit que le soleil et la lune paraissent

aussi grands à l'horizon de la mer qu'à celui du paysage le plus accidenté. L'argument me paraît peu concluant, car l'horizon de la mer m'a toujours semblé aussi éloigné que n'importe quel horizon terrestre.

Après avoir ainsi discuté la théorie en vogue et quelques autres, M. Stroobant aborde sa théorie personnelle, qui repose sur une expérience intéressante. « Dans » une salle complètement obscure, dit-il, on produisait » près du plafond, deux étincelles électriques séparées » l'une de l'autre de 0^m20. Au niveau de l'observateur » on en produisait deux autres dont on pouvait aug- » menter ou diminuer l'intervalle à volonté et l'on faisait » mouvoir l'une d'elles jusqu'à ce que son écartement » de l'autre parût le même que celui des étincelles du » plafond. On avait soin que la distance de l'œil aux » étincelles horizontales et zénitales fût la même. L'in- » tervalle des étincelles du zénith étant posé égal à 100, » j'ai trouvé 81 pour les étincelles de l'horizon. Une autre » personne ayant fait la même expérience a eu pour » résultat 79... » Notons que M. Stroobant a pris soin que les droites joignant respectivement les étincelles du zénith et celles de l'horizon fussent toujours situées de la même manière par rapport à la section verticale passant par l'œil de l'observateur. La précaution était essentielle, car Wundt a constaté que les dimensions verticales paraissent plus grandes que les dimensions horizontales, M. Stroobant a encore observé deux étoiles près de l'horizon, puis deux autres d'égale distance apparente vers le zénith : 32 observations lui ont donné, comme rapport entre les distances angulaires vraies, la

moyenne $\frac{79,7}{100}$, qui concorde bien avec la première expérience.

Mais, remarque M. Stroobant, ceci ne nous donne qu'un agrandissement dans le rapport de 8 à 10 tandis qu'on admet généralement pour la lune et le soleil le rapport de 5 ou 6 à 10; comment expliquer cet écart? Pour lui, c'est la diminution d'éclat qui intervient, non pour augmenter la distance apparente, mais pour faire dilater la pupille : c'est une des considérations qu'avait soutenues Régis. M. Stroobant ajoute, comme preuve, qu'è, si, la lune étant près de l'horizon, on vient à éclairer vivement l'œil, cet astre semble diminuer. Cette expérience ne me paraît pas très concluante, car elle s'explique parfaitement par le fait que l'illumination ajoutée doit réduire l'irradiation de la lune; en outre, je me demande si cette vive lumière n'a pas eu pour résultat de rendre invisibles les objets terrestres. De même, l'observation que le soleil paraîtrait plus gros à travers un brouillard intense ne serait pas démonstrative, puisque, comme l'a remarqué Berkeley, la réduction d'éclat peut augmenter la distance apparente; notre expérience personnelle nous a d'ailleurs montré le soleil moins gros à travers un brouillard intense qu'à travers un brouillard faible.

Quoi qu'il en soit de ces objections, l'étude de M. Stroobant nous paraît très intéressante et il serait bien à désirer que Wundt reprît et complétât ses expériences, dans son célèbre laboratoire de psychologie physiologique, car les observations de cette nature sont des plus délicates (1).

(1) Nous voyons, dans les Bulletins de l'Académie de Belgique de l'année 1885, que M. Stroobant a poursuivi ses observations.

NOTE

SUR

L'HISTOIRE DES HERBIERS DE M. SAINT-LAGER

Par M. E. NIEL

Un botaniste distingué, M. le docteur Saint-Lager, de Lyon, a fait hommage à l'Académie d'une étude intéressante à plus d'un point de vue, et qui est appelée à combler une lacune dans les annales de la botanique. Jusqu'à ce jour, l'histoire des herbiers avait été tout à fait négligée, et l'on doit savoir gré au savant auteur d'avoir mis en lumière des faits curieux, qui, sans lui, eussent été ignorés de la plupart des naturalistes.

En effet, dans les ouvrages de Tournefort, de Linné, de Haller et de Séguier, non plus que dans l'*Historia rei herbariæ* de Sprengel, et dans l'*Histoire de la Botanique* de Stœfer, il n'est fait mention de ces collections de plantes desséchées que nous appelons un herbier.

Meyer le premier, disait à ce sujet en 1857. « J'étais » tellement accoutumé à considérer les herbiers comme » tout-à-fait indispensables à l'étude des plantes, qu'il

» ne m'était jamais venu à l'esprit de soupçonner qu'on
» n'en ait pas fait usage dès la plus haute antiquité. »

La coutume de recueillir les plantes, et de les soustraire à une destruction immédiate, ne date pas d'une époque bien reculée.

Dans la langue latine le mot *herbarius* désignait comme le mot français *herboriste*, un collectionneur de plantes, et *herbarium* un traité de botanique ordinairement accompagné de dessins représentant des plantes.

Ceci n'a pas été toujours expliqué de la sorte ; prenez, par exemple, un des dictionnaires (1) latin-français en usage actuellement ; vous lirez à l'article *Botanicum* que ce substantif signifie *herbier* ; ce qui laisserait croire que les Romains faisaient des herbiers.

Le fait le plus important, dans l'histoire de la botanique, c'est l'édit de Charlemagne, ordonnant, dans ses Capitulaires, l'établissement de jardins botaniques dans toutes les villes de l'empire, avec la liste des plantes dont la culture était recommandée. Cette liste ne contenait pas moins de quatre-vingt-six espèces, c'est la sanction officielle de l'enseignement de la botanique au moyen de plantes vivantes.

La botanique ne devait pas survivre à l'écroulement de l'empire de Charlemagne ; pendant toute cette tourmente qui agita l'Europe jusqu'à l'époque de la Renaissance, l'étude de la botanique médicinale s'était réfugiée

(1) Ch. Lebaigue, *Dictionnaire latin-français*, 7^e édition. Eugène Belin. Paris, 1879.

dans les Apennins, chez les moines du Mont-Cassin. Là s'était retiré le carthaginois Constantin, qui, après quarante années passées dans les écoles de médecine d'Orient, voulait se livrer à la rédaction de son grand ouvrage résumant la tradition des Grecs et des Arabes. Ce sont ses disciples qui fondèrent à Salerne cette fameuse école de médecine qui devait atteindre un si grand renom dans toute l'Europe.

Les herbiers les plus anciens qui nous soient parvenus sont ceux d'Aldrovandi et de Césalpin (1553 à 1563). L'on croit que Ghini, qui enseignait la botanique à Pise et qui fut leur maître, avait pu leur donner connaissance du procédé employé par lui pour la préparation des plantes desséchées.

Une lettre de Matthioli signale un envoi de plantes qui lui fut fait par Ghini : *Plurimas misit ad me plantas*, plantes qui servirent à composer les dessins représentés dans les *Commentaires sur la matière médicale* de Dioscoride, ouvrage qui eut un grand succès, ainsi que le prouvent les nombreuses éditions qui en furent faites en plusieurs langues.

Dans une autre lettre, écrite le 19 septembre 1554 par Matthioli à Aldrovandi, il avoue qu'il a toujours négligé de former une collection de plantes, disant qu'il se contente de les admirer dans le jardin de la nature, ou de la vue de celles qu'il a fait graver dans son livre : « *Contentandomi sempre de giardino della natura.* »

La mention positive la plus ancienne que nous possédions, au sujet des herbiers, nous est fournie par le portugais Amatus Lusitanicus, qui cite la collection d'un

de ses compagnons d'herborisation John Falconer. C'est en 1606 seulement qu'il est question d'un herbier, dans un ouvrage d'Adrien Spigel publié à Padoue ; il y reçoit les noms d'*hortus hiemalis*, *hortus siccus*, mot qui devait être remplacé en 1700 par *herbarium*, et désigné à cette époque par Tournefort *herbarium sive hortum siccum appellans collectionem plantarum exsiccatarum*.

Au reste, il y a tout lieu de croire qu'ils n'ont fait qu'appliquer en grand ce que tout le monde connaissait. « Ne voyons-nous pas tous les jours, dit M. le docteur » Saint-Lager, les enfants, au retour de l'école, se faire » de petits herbiers, en insérant des fleurettes entre les » feuillets de leurs livres classiques. »

On paraît donc autorisé à croire que l'utilité de ces sortes de collections s'est peu à peu manifestée dans le courant du xvi^e siècle.

Ainsi, pendant qu'Aldrovandi et Césalpin préparaient des collections de plantes, un jeune élève en chirurgie de Lyon, Jean Girault, faisait un herbier de plantes sèches qui se trouve actuellement au Muséum de Paris ; il porte la date de 1558.

Quant aux motifs qui expliquent qu'on n'en ait pas reconnu plus tôt l'intérêt, il faut les chercher dans le lien qui existe nécessairement entre la confection des herbiers, tels que nous les concevons actuellement, et l'invention du papier.

L'origine des herbiers, comme celle de l'imprimerie, se trouve donc étroitement unie aux progrès de l'industrie du papier.

Aldrovandi devait s'occuper de rassembler des plantes à peu près à la même époque que Jean Girault ; une lettre citée par M. le docteur Saint-Lager fixe la date des premières récoltes d'Aldrovandi ; dans cette lettre du 12 juillet 1553, Matthioli dit : « J'ai lu avec un » extrême plaisir le très long et très beau catalogue des » simples que vous m'avez adressé, et j'accepte votre » offre de grand cœur. Je ne serai entièrement satisfait que lorsque j'aurai vu toutes les plantes récoltées » par vous. Quel dommage que mes occupations me » retiennent à Goritz ! »

L'herbier d'Aldrovandi n'est pas seulement le plus ancien, c'est aussi le plus volumineux de tous ceux qui ont été faits au xvi^e siècle. Il se compose de 17 volumes in-folio renfermant 5,000 échantillons.

Il est touchant de voir, avec quelle insistance, cet illustre collectionneur recommande au Sénat de Bologne son *caro tesoro*, auquel il avait consacré son activité, ses forces et sa fortune, pendant cinquante-six ans de son existence, pour *l'honneur de Dieu et l'utilité des étudiants présents et futurs*.

Cet herbier a subi quelques vicissitudes : après avoir été enfoui dans une armoire de la bibliothèque universitaire de Bologne, il fut enlevé le 5 juillet 1796 par ordre des commissaires de la République française, et transporté au Muséum de Paris ; il fut restitué à l'Université de Bologne en 1815 et se trouve actuellement au musée de cette ville.

Lorsqu'Aldrovandi créa, en 1568, le Jardin botanique de Bologne, il n'existait en Europe que deux jardins de

ce genre : celui de Pise, établi en 1544 par Ghini, et celui de Padoue, fondé en 1546 par Anguillara.

Au commencement du xvi^e siècle, il n'existait en Europe, aucun musée d'histoire naturelle, chose connue des Grecs cependant, puisqu'Aristote avait établi un musée au lycée d'Athènes.

« Il est à peine croyable, dit M. le docteur Saint-Lager, que dans la capitale de la France, ce fut seulement en 1793 que, par décret de la Convention, on annexa des cabinets de minéralogie et de zoologie au Jardin des Plantes, fondé en 1626 par Hérouard et Guy de la Brosse, médecins de Louis XIII. On doit donc être reconnaissant à l'illustre naturaliste de Bologne, sinon de la découverte, du moins de la propagation d'un des plus puissants moyens d'étudier les sciences naturelles. »

L'herbier de Jean Girault a été composé en 1558. Il fut placé dans les collections du Jardin des Plantes de Paris par les soins d'Antoine de Jussieu, le successeur de Tournefort ; il lui avait été donné par un de ses compatriotes du nom de Boissier, accompagné des lignes suivantes :

« Voilà, Monsieur, un bouquet que je vous prie d'accepter ; quoique ce ne soit pas de fleurs, il a son mérite par les feuilles et les herbes conservées depuis un si long temps. »

Cet-herbier comprend 313 plantes presque toutes de la flore Lyonnaise. Girault étudiait la chirurgie à Lyon et avait pour professeur le plus célèbre des médecins lyonnais au xvi^e siècle, on pourrait également ajouter

des botanistes français, Jacques Daléchamps. Originaire des environs de Caen, Daléchamps, après avoir terminé ses études à Montpellier, sous la direction de l'illustre Rondelet, était venu s'établir à Lyon en 1522.

L'herbier qui vient après, par ordre chronologique, est celui de Césalpin ; il renferme 768 plantes récoltées en Toscane. Il est fait avec une très grande méthode et dénote un esprit généralisateur qui manquait aux autres botanistes de cette époque.

Cet herbier porte la date de 1563 ; il en avait été fait deux exemplaires ; l'un offert au Grand-Duc de Toscane, Côme I^{er}, a été perdu ; l'autre, dédié à Alphonse Torna-buoni, évêque de Florence, se trouve encore dans les collections d'histoire naturelle de cette ville et est dans un bon état de conservation.

La quatrième collection décrite par M. Saint-Lager est celle de Rauwolf ; elle avait été préparée avec un tel soin, qu'après 325 années, la plupart des échantillons semblent avoir été récemment cueillis.

Un volume avait surtout un très grand prix pour cette époque ; il contenait des plantes de la Syrie, de l'Arabie, de la Judée, de l'Arménie, contrée dont la végétation était alors complètement inconnue des botanistes.

Rauwolf, qui était d'Augsbourg, avait parcouru la Savoie, le Lyonnais, le Dauphiné, l'Auvergne ; les plantes qu'il récolta pendant ces voyages forment les deux premiers volumes ; les autres sont composés de plantes d'Italie et de Suisse. Il mourut en 1596. Son

herbier est possédé actuellement par la ville de Leyde et comprend 972 plantes.

On conserve à Ferrare, sous le nom de : *Herbier du Jardin Ducal*, une collection d'origine inconnue, mais que tout semble devoir faire attribuer à la fin du xvi^e siècle.

Parmi les botanistes antérieurs à Linné, il n'en est pas qui aient contribué davantage à propager le culte de la botanique que les deux frères Bauhin ; il n'en est pas non plus dont la réputation ait été aussi grande.

L'examen de l'herbier formé par Gaspard Bauhin clôt dignement la série des recherches historiques entreprise au sujet des anciens herbiers, par M. le docteur Saint-Lager.

Jean Bauhin, né à Bâle en 1541, parcourut de bonne heure la Suisse, l'Alsace, la Franche-Comté et le nord de l'Italie ; il vint à Montpellier, où, comme Girault, il suivit les leçons de Rondelet ; puis à Lyon, où il fut, pendant quelque temps, le collaborateur de Daléchamps. Il mourut à Montbelliard en 1613, sans avoir pu terminer le grand ouvrage auquel il avait travaillé pendant cinquante ans. Un premier volume fut publié en 1619 à Yverdun, sous le titre de : *Historiæ plantarum*. Ce livre n'était que le prélude d'une publication plus importante faite dans la même ville en 1650, par Chabrée et Grafenried, avec gravures sur bois.

Son frère, Gaspard Bauhin, né en 1560 à Bâle, parcourut l'Italie pour y récolter des plantes, étudia la médecine dans sa ville natale et y mourut le 5 décembre 1624.

C'est dans l'un de ses ouvrages, édité à Bâle en 1596, que l'on voit la pomme de terre figurer pour la première fois, sous le nom de *solanum tuberosum*.

Tournefort, dans son ouvrage *in rem herbariam*, après avoir parlé de Matthioli, de Belon, de Daléchamps, de Tabernœmontanus, continue en ces termes : « Arri- » vous maintenant à Jean et Gaspard Bauhin, ces deux » illustres frères, *par nobile fratrum*. »

Tournefort, de même que Vaillant, Linné, Haller et tous les auteurs du XVIII^e siècle, ne manque jamais de citer les noms *Bauhiniens*. Suivant M. Saint-Lager, Gaspard Bauhin peut être considéré comme l'un des précurseurs de la réforme Linnéenne.

L'herbier de Bauhin n'a pas subi les mêmes vicissitudes que ceux d'Aldrovandi, de Césalpin et de Rauwolf ; il n'est jamais sorti de la patrie de son auteur. Transmis d'abord au fils et au petit-fils de Gaspard Bauhin, il vint dans les mains de Lachenal qui le donna, en même temps que son herbier, à l'Université de Bâle.

Grâce à un travail opiniâtre et persévérant de 43 années, pour lequel il ne recula devant aucune fatigue, ni aucune dépense, Gaspard Bauhin composa un herbier de plus de 4,000 plantes renfermées dans 20 gros cartons. Il n'en existe malheureusement plus que la moitié ; le reste a été en partie ravagé par les insectes.

Ici s'arrête l'intéressant travail de M. le docteur Saint-Lager ; il faut lui savoir gré d'avoir introduit dans l'histoire générale de la botanique un chapitre concernant les origines des herbiers, institution qui se

trouve intimement liée, et à l'histoire des jardins botaniques, et à celle des musées en général.

« Assurément », dit l'auteur, dans un des derniers chapitres, « l'examen des plantes mortes est beaucoup » moins instructif que l'inspection des plantes vivantes, » car certains caractères ne peuvent être constatés que » sur le vif, et d'ailleurs, la vue d'un être vivant laisse » dans l'esprit une impression plus exacte, et des souvenirs plus durables que celle d'un cadavre. Toute- » fois, les herbiers ont sur les jardins l'avantage d'offrir » en un petit espace une collection variée de végétaux » que chacun peut examiner en toute saison, et aussi » souvent qu'il le désire. Outre la commodité qu'elles » offrent pour l'examen des caractères spécifiques, les » collections de plantes sèches donnent à ceux qui les » arrangent l'habitude du classement méthodique, sans » lequel la botanique descriptive ne serait qu'un affreux » chaos. »

Il ne me reste plus, pour compléter cette petite étude, qu'à vous parler d'un fait important pour la science, qui s'est passé au commencement de cette année.

Les galeries de botanique du Muséum de Paris possédaient déjà, pour l'étude des végétaux, des documents incomparables. Les herbiers de Sébastien Vaillant, ceux de Tournefort, de Bonpland, de Michaux, de Montagne, l'herbier des de Jussieu : un seul, parmi ces grands herbiers historiques formés dans notre pays, manquait à cette riche collection, c'était celui de Lamarck, l'auteur de la *Flore française*, du *Synopsis plantarum*, etc.

Grâce aux efforts heureux de M. Bureau, membre de

l'Institut, qui en a poursuivi l'acquisition avec une rare persévérance, cet herbier a enfin fait retour au Muséum. Cette précieuse collection, qui se trouvait à l'Université de Rostock (grand duché de Mecklembourg), ne contient pas moins de 10,000 espèces dans un état de conservation parfaite ; non seulement les étiquettes sont de la main de Lamarck, mais aussi, les descriptions manuscrites et les dessins de l'éminent naturaliste y sont nombreux.

Comme valeur scientifique, c'est la collection la plus importante qui soit entrée dans les galeries du Muséum d'histoire naturelle de Paris.

CLASSE DES BELLES-LETTRES

COMPTE-RENDU
DES
TRAVAUX DE LA CLASSE DES LETTRES ET DES ARTS
Pendant l'année 1886-1887
Par M. J. FÉLIX, secrétaire

Dans leurs réunions hebdomadaires les membres de l'Académie cherchent surtout l'emploi utile et agréable des loisirs que leur laissent leurs occupations professionnelles, et les exigences de devoirs impérieux rendent parfois plus rares les communications qui y sont faites. Si cette année on a pu constater une légère diminution dans leur nombre, si quelques-uns des écrivains dont on aime à entendre la voix ont par leur silence trompé l'attente légitime de leurs confrères, l'intérêt des séances ne s'en est pourtant pas ressenti et elles ont été remplies par des lectures qu'il suffira de rappeler pour réveiller les souvenirs de ceux qui ont pu apprécier l'importance des travaux soumis à la Compagnie.

M. De Lérue n'a pas voulu que l'honorariat acquis par son ancienneté dans nos rangs fût pour lui un prétexte au repos : l'analyse qu'il a donnée du *Bulletin de*

la Commission des travaux historiques et ses aperçus sur l'avenir de la colonisation française témoignent de préoccupations économiques partagées par de sérieux esprits, tandis que, fidèle à la poésie, dans des vers, dont le sujet indique par sa variété la souplesse de son talent, il dépeignait sous des traits piquants les coiffures qui se sont succédées sur le chef de nos aïeux, se riait dans un apologue empreint de bonhomie, *l'Insecte et le Miroir*, des misères de la vanité, critiquait le réalisme ou célébrait le spiritualisme.

Dans un recueil venu de l'Auvergne, M. Decorde a relevé pour nous les détails d'un voyage de Paris à Clermont-Ferrand, par les voitures publiques, au XVIII^e siècle, et à cette découverte, il a joint un épisode de la vie de Mgr le cardinal de Bonnechose, qu'il nous montre avocat général adressant, à propos de son admission à l'Académie de Clermont-Ferrand, à M. de Montlosier, président de cette société littéraire, un compliment élogieux, rapprochement d'autant plus curieux que si dans un mémoire fameux le comte de Montlosier s'était posé en dénonciateur et en adversaire des jésuites, le magistrat, dont l'indépendance courageuse ne craignait pas de saluer l'homme politique alors disgrâcié, devait, vingt ans plus tard, devenu ecclésiastique, se mêler activement aux négociations ouvertes à Rome par le gouvernement français contre cet ordre religieux.

On lira dans le Précis de nos travaux le conte de M. Samuel Frère et en appréciant la finesse, la naïveté et l'émotion qui animent le récit de la trahison de Médéric, on nous remerciera de n'avoir pas terni par une sèche

analyse la fraîcheur de cette fantaisie, inspirée par un sentiment délicat, écrite avec un goût pur.

De ses savantes recherches sur l'histoire de l'Eglise chrétienne aux premiers temps, M. Paul Allard a détaché, pour nous en donner la primeur, le chapitre où il retrace la persécution païenne sous les règnes d'Aurélien et de ses successeurs, et à ces pages, où la fermeté du style colore la netteté des vues historiques, il a bien voulu joindre une notice sur les origines de la bibliothèque et des archives pontificales, dont un recueil spécial s'était réservé la publication. Prodigue envers nous, notre vice-président, avec la compétence que lui confèrent ses travaux antérieurs, a enfin analysé le premier volume de l'*Histoire des trois premiers siècles de l'Eglise chrétienne*, par M. le pasteur de Pressensé, en nous initiant à ces matières dont son érudition et ses patientes investigations ont pénétré les secrètes profondeurs.

La chronique ecclésiastique a tenté aussi le zèle de M. Bligny, et l'Académie sera heureuse de lire, après l'avoir écoutée avec une attention soutenue, la dissertation qu'il a consacrée à Saint-Paër, ce Normand devenu patron de l'église de Saint-Paterne, à Orléans.

Toujours jaloux de mettre en lumière un point obscur, et grâce à lui beaucoup ont été éclairés, de notre histoire locale, M. Ch. de Beaurepaire a recherché, et tout fait supposer qu'il n'est pas arrivé bien loin de son but, quel est l'auteur du livre classique connu sous le nom de *Guidon de la mer*; l'origine rouennaise de ce code de droit maritime, la date de sa composition, la person-

nalité véritable de celui qui l'a rédigé ressortent de l'examen critique auquel s'est livré le savant archiviste à qui, la lecture de sa note le prouvera, il faudra sans doute peu d'efforts dans l'avenir pour la solution définitive du problème ardu qu'il s'était posé.

La ville de Bernay a eu l'honneur de donner naissance à deux frères qui ont fait partie de l'Académie des sciences et belles-lettres : M. Christophe Allard a fait revivre l'aîné, Louis Boivin, et, dans une biographie soigneusement étudiée, il nous a fait voir l'homme et l'érudit ; ceux qui la parcourront en feuilletant notre Précis désireront sans doute que l'auteur accomplisse sa promesse en accordant au second frère le bénéfice d'une résurrection si avantageuse au premier et si intéressante pour ceux qu'il y fait assister.

C'est à une époque plus rapprochée que M. Ch. Levassieur demande les souvenirs que sa mémoire lui permet d'emprunter à sa vie publique et ce n'est pas sans intérêt que l'Académie a écouté le récit de sa visite au roi Louis-Philippe, au moment où le monarque venait d'échapper à un des nombreux attentats qui ont menacé son existence.

L'Académie reçoit toujours avec une vive satisfaction les travaux que ses membres correspondants lui destinent ; à ce titre, elle s'est empressée d'accueillir le compte-rendu que M. l'abbé Tougard lui a adressé sur *l'Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques en France* et s'associe de tout cœur aux vœux formés par l'ardent helléniste, qu'elle se félicite de s'être associé, pour qu'on ne laisse pas dé-

périr la langue d'un peuple dont la supériorité intellectuelle s'est manifestée dans le monde civilisé par le culte des lettres et des arts.

Du Canada, où nous ne sommes pas oubliés et que nous n'oublions pas, M. Sulte, notre membre correspondant, nous a envoyé *la Revue canadienne*, une *Notice sur le golfe Saint-Laurent*, un *Rapport du ministre de la milice et défense du Canada*. Ces ouvrages écrits par une main amie ont été reçus avec une sympathie réciproque par les confrères de l'écrivain d'outre-mer.

MM. Tardieu et Matinée nous ont également adressé : le premier, entr'autres brochures, la *Revue illustrée de l'Auvergne*, recueil rédigé par ses soins et qui pourrait servir de guide dans ces régions pittoresques ; l'autre, quelques pages très amusantes où, sous le titre d'un *Médecin poète au XVIII^e siècle*, il raconte la vie, cite les vers et révèle les relations mondaines de Dubois, né à Saint-Lô, qui prodigua ses soins et ses chants à la princesse de Conti, passa ses jours dans la société la plus distinguée et la charma par son amabilité.

M. l'abbé Sauvage, qui nous sera désormais attaché par les liens de la résidence et qui a inauguré son retour à Rouen par l'organisation dans la bibliothèque du chapitre métropolitain d'une exposition bibliographique, dont les juges les plus compétents ont reconnu le mérite, a fait hommage à l'Académie d'une *Vie de Saint-Ouen*, écrite en latin, que les bollandistes n'ont pas jugée indigne de figurer dans leur docte collection.

Les membres résidants de la Compagnie suivent cet exemple et M. Héron lui a offert le dernier volume de

l'Histoire des évêques de Coutances, dont il est l'éditeur, tandis que M. Lechalas lui faisait don d'une étude intitulée : *Nécessité de la psychologie physiologique*.

Des communications orales ont quelquefois pris la place des rapports écrits ; c'est ainsi que M. Ch. de Beaurepaire a rendu compte du résultat des fouilles opérées dans la rue Saint-Lô, à Rouen, pour l'établissement de l'Ecole professionnelle et fait connaître la découverte dans ce terrain de trois pierres tombales où on lit les noms de la famille du Mesnil et d'une Maheus du Chastelier, et que M. Henri Frère a analysé les œuvres poétiques d'Adolphe Vard, un ouvrier de Vernon, avec une telle bienveillance que son livre : *Heures sombres, Nuits blanches*, a obtenu l'encouragement sympathique d'une souscription votée par la Compagnie.

Le recrutement de l'Académie se fait avec assez de facilité pour que ses rangs soient toujours complets : si la Classe des sciences s'est enrichie de la présence de MM. Pennetier, Delabost, Deschamps comme membres résidants, et Chautard comme membre correspondant, si l'éloignement temporaire de M. Gravier l'a fait admettre comme membre correspondant, la Classe des lettres a pu, sur les rapports de MM. Ch. de Beaurepaire, Christophe Allard, Danzas, Héron, Homais, inscrire sur la liste de ses membres correspondants : MM. Gasté, Joret, Desdevises du Désert, professeurs aux Facultés de Caen et d'Aix, Legrelle, auteur d'une étude remarquable sur l'occupation de Strasbourg au XVII^e siècle; Courtonne, créateur d'une langue néo-latine auxiliaire; Faucher de Saint-Maurice, écrivain

distingué et député au Parlement canadien; en même temps qu'elle se réjouissait de compter parmi ses membres résidants M. l'abbé Sauvage, qui revenait exercer son ministère à Rouen, M. le pasteur Roberty et M. Louis Deschamps. Elle avait procédé dès le début de ses séances à la réception de M. Christophe Allard et ce n'est pas sans fruit qu'on lira le discours dans lequel notre nouveau confrère a esquissé l'histoire du Canada et la réponse que M. le Président a consacrée à célébrer la gloire et les malheurs de Montcalm.

D'autres satisfactions ont été obtenues par l'Académie et elle s'est trop vivement associée à la justice rendue à plusieurs de ses membres pour ne pas tenir à consacrer par une mention spéciale le souvenir des récompenses qui ont couronné leurs efforts. L'Institut qui distribuait ses prix à M. Paul Allard, pour son *Histoire des persécutions de l'Eglise chrétienne aux premiers siècles*, et à M. Bénard, pour son *Histoire de la philosophie ancienne*, s'adjoignait M. Gaston Le Breton comme correspondant libre de l'Académie des beaux-arts; M. Lebel et notre président, M. Héron, étaient promus au grade d'officiers de l'instruction publique, et MM. Marais et Ch. Lenepveu entraient dans la Légion d'honneur.

Ces faveurs légitimes prouvent que l'Académie, tout en restant fidèle aux traditions de réserve que lui imposent ses règlements, agit sagement en se mêlant discrètement aux manifestations publiques qui ne sont pas étrangères à sa mission et en ne se renfermant pas dans un isolement contraire aux vrais intérêts des sciences,

des lettres et des arts. C'est ainsi que par sa souscription en faveur du monument projeté pour honorer la mémoire de l'explorateur Soleillet, elle a témoigné sa sympathie pour les hommes courageux qui tentent d'accroître les relations des peuples civilisés avec les pays encore sauvages. La même pensée l'a guidée lorsqu'elle s'est fait représenter à la réception du Ministre de l'Instruction publique et à l'inauguration de la statue du publiciste distingué, Armand Carrel. Avant de participer à l'hommage que sa ville natale rendait au talent d'un de ses enfants, elle avait provoqué de l'initiative bienveillante de Mgr Thomas, archevêque de Rouen, l'érection d'une pierre tombale destinée à perpétuer dans sa cathédrale la mémoire de Cavelier de la Salle, l'illustre découvreur de la Louisiane et du cours du Mississippi. Aux fêtes dues à la libéralité éclairée de l'éminent prélat, l'Académie avait été gracieusement convoquée, et sa reconnaissance patriotique, en remerciant l'auteur d'une réparation tardive faite au souvenir d'un grand serviteur du pays, doit aussi exprimer l'entière satisfaction d'y avoir été associée par une bonté toute paternelle. A cette glorification d'un Rouennais trop longtemps oublié, les deux mondes ont contribué, et ce n'est pas sans une sincère et profonde émotion que dans la séance qui a suivi cette imposante cérémonie, en nous réjouissant de la présence de nos correspondants, M. Eugène de Beaurepaire, dont le nom nous est doublement cher, et M. Pierre Margry, qui, depuis quarante ans, lutte par ses démarches et ses écrits pour faire triompher la cause du voyageur rouennais, nous avons pu serrer la

main de notre confrère Fréchette, venu du Canada pour déposer son bouquet poétique sur le monument élevé au fils de la Vieille-France et complétant cette délicate surprise par l'expression des sentiments qui perpétuent notre souvenir et notre langue au delà des mers, fidèlement traduite sous le titre de *Vive la France!* dans un de ces chants que le cœur inspire et qu'il est impossible d'entendre, de lire même, on s'en convaincra, sans que l'âme ne vibre à l'unisson de si nobles pensées et ne réponde comme par une communication naturelle à la mâle et franche sensibilité de si purs accents.

Les sentiments confraternels que de semblables réunions entretiennent conservent leur influence malgré de douloureuses séparations auxquelles ils survivent, et conformément à un pieux usage inscrit dans son règlement l'Académie a fait célébrer dans la cathédrale, où notre confrère, M. l'abbé Bourdon, a officié, le service annuel fondé pour honorer la mémoire de ses bienfaiteurs et de ses membres décédés.

L'âge avancé de M. Nepveur, qui s'est éteint dans sa quatre-vingt-onzième année, ne devait faire présager sa fin qu'à ceux dont la verte vieillesse et l'activité intellectuelle et physique de ce vaillant travailleur eussent été ignorées, et l'on peut presque dire de lui, comme de l'empereur romain, qu'il est mort debout. Sa carrière de magistrat s'était terminée par les fonctions de conseiller à la Cour et la présidence des assises lui avait fourni mainte occasion de faire preuve, à côté d'une vivacité d'intelligence remarquable, d'une ardeur passionnée qu'il apporta dans l'accomplissement de tous ses de-

voirs et qui, si elle risquait de dégénérer quelquefois au point de prêter à la critique, constituait aussi une qualité précieuse pour entreprendre et achever la tâche rude à laquelle a suffi pendant près de quarante ans une infatigable énergie. Au conseil municipal, dans l'administration de la cité, dans les commissions des hospices, du bureau de bienfaisance, de la caisse d'épargne, la collaboration de cet homme, dans la vie duquel on ne trouverait pas une heure perdue, a été incessante et féconde. Ces occupations multiples, l'impatience, restée juvénile, de son caractère, droit cependant et élevé, l'avaient rendu moins assidu à nos réunions, où la discussion libre doit supporter sans contrainte des contradictions nécessaires ; son passage dans nos rangs avait été signalé par quelques lectures sur des sujets empruntés à l'économie sociale. Officier de la Légion d'honneur, M. Nepveu nous appartenait depuis 1849, lorsqu'il est décédé le 22 juillet 1887.

Officier de la Légion d'honneur, membre de l'Académie des sciences morales et politiques et de l'Académie française, professeur à la Sorbonne, M. Caro avait débuté dans la carrière de l'enseignement par la chaire de philosophie au lycée de Rouen. Il s'était fait connaître déjà par une *Etude sur le mysticisme au XVIII^e siècle et la doctrine de saint Martin* ; son discours de réception, où il combat le sensualisme dans les manifestations de la pensée ; son rapport sur le concours ouvert pour une notice biographique sur Adrien Tournèbe, qui nous donnait pour lauréat notre futur confrère, M. Arsène Legrelle ; des fragments d'un travail relatif

aux œuvres de M^{me} de Staël avaient justifié l'empressement avec lequel cette Compagnie l'avait admis au nombre de ses membres. Il ne fit qu'y apparaître, et entré en 1853, il nous quittait l'année suivante pour la Faculté des lettres de Douai, puis pour celle de Paris. Malgré l'engouement ridicule dont la mode crut devoir favoriser son enseignement, et l'affluence féminine dont il souffrait plus que ceux qui l'en raillaient dans des comédies qu'il avait le tort de prendre au sérieux, le cours de M. Caro ne fut pas inférieur aux leçons de ses prédécesseurs, et son nom ne détonnait pas à côté des souvenirs célèbres laissés dans la chaire qu'il occupait par Cousin et M. Jules Simon. Spiritualiste convaincu, tolérant et courtois, il n'a cependant cessé de défendre sur ce terrain, comme dans ses écrits, les doctrines qu'il avait adoptées contre les entreprises du matérialisme et du positivisme. Ce sont ces tendances que l'on peut relever dans ses livres intitulés : *l'Idée de Dieu, Etudes morales, Problèmes de morale sociale*. Esprit ouvert et plume élégante, malgré une abondance qui excluait quelquefois la fermeté du style, il cultivait, autant que la science qu'il savait parer d'un style fin et coloré, les lettres et l'histoire : *les Jours d'épreuve, la Fin du XVIII^e siècle*, sont des lectures aussi attachantes que faciles, et l'étude que le philosophe lettré laisse sur Georges Sand n'est certainement pas la partie la moins brillante d'une œuvre que la mort a interrompue, le 12 juillet 1887, lorsque son auteur avait à peine soixante-un ans.

La province peut rarement retenir des personnalités

aussi distinguées, mais elle se félicite toujours d'avoir encouragé leurs débuts et d'avoir présidé à l'éclosion de leur talent. L'Académie de Rouen avait été heureuse d'accueillir le jeune professeur, c'est un honneur pour elle d'avoir inscrit sur la liste de ses correspondants le nom du membre de l'Institut dont la France lettrée regrette la perte prématurée.

M. Courtonne, né à Rouen, a fini, le 29 septembre 1887, à l'âge de quatre-vingt-un ans, sa longue et honorable carrière; son décès, survenu dans notre ville, a permis à votre secrétaire d'exprimer en ces termes, sur sa tombe, les regrets de l'Académie, en apprenant la perte d'un correspondant dont elle estimait le mérite et appréciait hautement le caractère :

« MESSIEURS,

» La Providence avait prolongé l'existence qui vient
» de s'éteindre au brusque appel de la mort, comme si
» elle hésitait à arrêter l'activité d'une vive intelligence
» et les battements d'un cœur affectueux. La tâche de
» M. Courtonne était remplie cependant sur cette terre,
» d'où le suivent de profonds regrets, que l'Académie
» de Rouen, à laquelle il appartenait comme membre
» correspondant, m'a chargé d'exprimer en son nom.

» Il n'était pas, en effet, de ceux qui se laissent con-
» vier par la fortune à un repos inutile, et, jusqu'à la
» veille du jour où il a été enlevé à notre respectueuse
» sympathie, le travail a occupé tous ses instants.

» Architecte distingué, obéissant aux tendances qui

» inspiraient aussi le confrère éminent dont la présence
» a longtemps honoré notre compagnie, et dont le fils,
» qui partage notre deuil, lui avait conservé une fidèle
» amitié (j'ai nommé M. Barthélemy), il s'associait, dès
» ses débuts, à ce mouvement rénovateur qui, par
» d'habiles restaurations ou d'heureuses créations,
» cherchait à faire revivre dans notre pays les traditions
» de la Renaissance et à entretenir, à sauver parfois les
» merveilles de l'art gothique. L'église de Pont-Saint-
» Pierre, dans l'Eure; dans la Seine-Inférieure, la
» translation du clocher de l'église supprimée de Saint-
» Nicolas de Rouen sur celle de Cottévrard, la classi-
» fication de l'église de Sainte-Gertrude au nombre des
» monuments historiques, provoquée par ses démarches
» pressantes, resteront des témoignages vivants de sa
» sollicitude pour le patrimoine glorieux de notre ar-
» chitecture nationale, du goût éclairé qui guidait ses
» appréciations, de la sûreté mûrie de ses conceptions.
» Cet esprit net et sérieux savait néanmoins se dégager
» au besoin des hautes préoccupations artistiques, et
» l'archéologue qui a écrit quelques notes précieuses
» sur une science dont il était un des premiers adeptes
» assouplissait son talent aux exigences de la pratique,
» en aménageant les dispositions intérieures du Théâtre-
» Français de cette ville.

» Lorsque la perte d'une fille chérie et l'affaiblisse-
» ment de la vue le contraignirent à renoncer à une
» profession dont la considération publique avait accom-
» pagné l'exercice, M. Courtonne consacra les loisirs
» qui lui étaient imposés à exécuter de nombreux des-

» sins, dont les connaisseurs qui ont eu la bonne for-
» tune de les voir louent hautement le mérite, et dont la
» réunion, si elle était accessible aux jeunes gens desti-
» nés à la carrière où il avait commencé à marquer sa
» place, constituerait un fructueux enseignement. Ama-
» teur délicat, collectionneur adroit de ces objets qui
» parent une demeure et enlèvent à son intérieur cet
» aspect banal où se complaît la vulgarité des habi-
» tudes, il employait ses voyages à recueillir, avec les
» débris que la sculpture sur bois a répandus dans nos
» provinces et à l'étranger, les œuvres que la céramique
» et la peinture offraient à son tact toujours plus affiné,
» restant toujours ainsi en communication intime avec
» les manifestations du beau qui charment et élèvent
» l'âme.

» Une pensée plus généreuse devait absorber les
» dernières années de sa vie. Frappé des difficultés que
» rencontre l'étude des langues étrangères, ému des
» obstacles que leur ignorance suscite aux relations
» internationales, désireux de favoriser l'expansion de
» notre commerce et les progrès de la navigation,
» M. Courtonne avait conçu le projet d'unir, par une
» langue empruntée à leur idiome, tous les peuples de
» race latine. D'une racine commune à chaque pays, se
» déduisent facilement les mots qui en dérivent, modi-
» fiés suivant des règles uniformes pour répondre aux
» nécessités grammaticales. Composée avec un scru-
» pule scientifique, développée avec une méthode
» exacte et une logique rigoureuse, la langue néo-la-
» tine auxiliaire pour laquelle son ingénieux inventeur
» avait écrit une grammaire et commencé l'élaboration

» d'un dictionnaire, à l'usage de laquelle plusieurs
» même s'étaient exercés non sans succès, était-elle
» appelée à se propager? Son créateur en était con-
» vaincu. Quoi qu'il en soit, le mobile qui l'animait
» était si pur, qu'il suffisait à imposer des égards pour
» cette séduisante illusion. Si le résultat qu'il se pro-
» mettait pouvait éveiller quelque doute, qui se serait
» senti le triste courage d'interrompre le rêve bien-
» faisant de l'honnête homme dont la bonté naïve son-
» geait à resserrer les liens qui rapprochent les nations
» civilisées? Sa foi en son entreprise ne l'a abandonné
» qu'avec sa vie. Jusqu'à sa dernière heure, il a pour-
» suivi son infatigable labeur, et c'est au milieu de ces
» visées, utopiques peut-être, nobles assurément, que
» disparaissent cet esprit élevé, cette nature douce et
» bienveillante.

» Les longs jours que la faveur céleste lui a départis,
» M. Courtonne les a dépensés au profit de l'amitié,
» pour le culte du beau et du bien, les affections de la
» famille, la reconnaissance aimante due aux soins
» incessants et au dévouement sans bornes d'une
» épouse au bonheur de laquelle il se consacrait, les
» espérances fortifiantes et infaillibles dont la religion
» soutient la faiblesse de l'humanité. La mort a saisi sa
» dépouille fragile, mais n'a pu surprendre son âme
» toujours prête à paraître devant Dieu, et elle conti-
» nuera, dans les régions supérieures où l'attendait un
» Père indulgent, cette existence si dignement com-
» mencée, qui nous laisse, à nous réunis pour un
» suprême adieu, un exemple et un souvenir pieuse-
» ment consolateurs. »

LA CONQUÊTE ET LA PERTE DE LA NOUVELLE FRANCE

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE M. CHRISTOPHE ALLARD

Comment mon premier mot ne serait-il pas une parole de reconnaissance à l'égard de l'Académie ? Vous avez bien voulu, Messieurs, il y a sept ans, conférer au magistrat, que ses fonctions retenaient éloigné du siège de votre Compagnie, le titre de membre correspondant ; c'était un stage qui devait me consoler d'une attente inévitable,

Ainsi qu'un voyageur, qui, le cœur plein d'espoir,
S'assied avant d'entrer aux portes de la ville ;

c'était l'espérance d'appartenir plus tard à ce Rouen érudit et studieux, dont vous êtes les dignes et nobles représentants. Dans quel avenir lointain me promettais-je cette récompense ? Il est des carrières très rapides, et d'autres qu'un vent contraire, d'une tenacité rebutante pour bien des courages, vient combattre et entraver. Je n'espérais redevenir votre concitoyen qu'après des étapes longues et multipliées, alors que de nombreuses années, fidèlement consacrées à l'application du droit et au culte de la justice, m'auraient rendu moins indigne

de figurer au milieu de vous. Les événements en ont décidé autrement.

C'est dans ces circonstances que vous m'avez accueilli. Heureuse consolation, dont j'ai le droit d'être fier, et le devoir de vous être reconnaissant. Mais ne vous remercierai-je pas, Messieurs, à un autre titre ? Je suis des vôtres : comment ai-je mérité cette distinction ? Je ne me fais aucune illusion à ce point de vue ; je veux croire plutôt que vous avez fait crédit à mes efforts et à ma bonne volonté. Vous attendez de moi de justifier votre choix ; je ne faillirai pas à cette invitation. Ne puis-je pas croire aussi qu'une circonstance heureuse vous a favorablement disposés à mon égard ? N'avez-vous pas plutôt pensé, en votant pour moi, à la manière dont le nom de ma famille était représenté parmi vous qu'à celle dont je pourrais le représenter moi-même ? « Défiez-vous des mots nouveaux », a dit un penseur : mon nom n'était pas pour vous un « mot nouveau : » n'ai-je pas bénéficié de cet avantage à défaut d'autres mérites ? Je ne sais. Le jugement par lequel vous avez donné gain de cause à ma candidature ne pouvait énoncer de motifs : le plus sérieux de ces *attendus* ne saurait être d'ailleurs que votre extrême bienveillance à mon égard.

I.

Qu'il était léger, en effet, le mince bagage que je portais avec moi au moment où je suis venu frapper à votre porte ! Une étude juridique, des souvenirs de voyage... Ah ! ne devrais-je pas m'excuser plutôt d'être

venu, après bien d'autres, parler de l'Amérique du Nord à la suite d'un voyage rapide qui ne m'a permis, sur bien des points, que d'effleurer mon sujet ? Je ne le crois pas ; il arrive souvent dans la vie que, si prompt fût elle, peut-être à cause de sa rapidité même, une impression se grave plus profondément dans le cœur de l'homme : elle s'y fixe et elle y demeure, survivant à d'autres images dont les contours s'effacent. Ainsi en est-il pour celui qui, n'eût-il fait que passer, a visité le Canada. Il reste à tout cœur français qui a respiré l'air de ce qui fut la Nouvelle-France, un amour singulier et de longue durée pour nos compatriotes d'outre-mer. Sentiment bien mérité d'ailleurs, car notre pays, la *Vieille patrie*, comme ils l'appellent, a conservé aussi leur cœur : « Nous sommes, me disait un vénérable prêtre des environs de Montréal, plus Français que bien des Français de France. »

Ardent amour des Français de l'Ouest pour la France, quel autre t'a mieux célébré que le poète canadien, M. Louis Fréchette, en ces vers magnifiques inspirés par la guerre de 1870 ?

Tandis que d'un œil sec d'autres regardaient faire,
— D'autres pour qui la France, ange compatissant,
Avait cent fois donné le meilleur de son sang, —
Par delà l'Atlantique, aux champs du nouveau monde
Que le bleu Saint-Laurent arrose de son onde,
Des fils de l'Armorique et du vieux sol normand,
Des Français, qu'un roi vil avait vendus gaîment,
Une humble nation, qu'encore à peine née,
Sa mère avait un jour, hélas, abandonnée,
Vers celle que chacun reniait à son tour,
Tendit les bras, avec un indicible amour !

La voix du sang parla. La sainte idolâtrie,
Que dans tout noble cœur Dieu met pour la patrie
Se réveilla chez tous ; dans chacun des logis,
Un flot de pleurs brûlants coula des yeux rougis ;
Et, parmi les sanglots d'une douleur immense,
Un million de voix cria : « Vive la France ! » (1)

Voilà les sentiments des Canadiens pour notre commune patrie. A travers l'Océan existe un merveilleux courant de patriotisme entre l'ancienne et la nouvelle France. Mais pour bien le comprendre, pour apprécier la situation présente de nos compatriotes de l'Ouest et le rôle qu'ils joueront dans l'avenir, il faut d'abord résumer leur histoire : histoire toujours attachante, triste souvent, qui, après avoir si longtemps fait partie de la nôtre, n'a été brusquement séparée de celle-ci qu'au point de vue politique, sans l'être au point de vue social.

M. Ferland, professeur à l'Université Laval, à Québec (2), et un homme qui porte un nom justement vénéré de nous tous, M. Ch. de Bonnechose, ont émis l'un et l'autre cette idée que les peuples nouveaux ont un grand avantage sur les vieilles races, celui de pouvoir connaître leur origine autrement que par des conjectures scientifiques et des légendes merveilleuses. La possession de ces secrets de la terre et de la race, qui pour nous n'est souvent qu'un rêve, est une réalité pour la nation Franco-Canadienne, récemment éclosée sur un sol vierge. « Du passé, rien ne s'est perdu pour le Canadien : la

(1) Louis Fréchette, *Vive la France*, 1882.

(2) *Histoire du Canada*.

moindre parcelle en a été pieusement recueillie... Par là encore le Canadien se distingue de son voisin le Yankee : celui-ci voit tout au futur ; comment le passé l'intéresserait-il ? Le présent lui-même ne le touche que parce que c'est le commencement de l'avenir (1). » Autrement en est-il pour le Canadien : c'est pour lui faire un acte de foi nationale que d'étudier son passé. Faisons comme lui : n'est-ce pas, ainsi que vous allez le voir, relire un chapitre oublié, et non des moins glorieux, de notre histoire ?

II.

Bien peu de personnes savent que le *Dominion* du Canada, d'une étendue de 3,528,000 milles carrés, est actuellement à peine moins grand que les États-Unis, dont l'aire est de 3,603,000 milles. Ils se doutaient bien moins encore de l'importance de leurs futures découvertes, les hardis voyageurs, Claude de Pontbriant, Charles de la Pommeraye et autres gentilshommes bretons qui, dans les premiers mois de 1535, partaient de Saint-Malo, après avoir entendu la messe et communie, et accompagnaient Jacques Cartier dans son second voyage (2). Le 1^{er} septembre, ils arrivent dans la sombre rivière du Saguenay ; un fleuve se développe majestueux devant eux, l'Hochelaga, auquel ils donnè-

(1) Ch. de Bonnechose, *la France en Amérique*, dans le *Correspondant* du 25 décembre 1880, p. 1128.

(2) Dans sa première expédition, l'année précédente, Cartier n'avait reconnu que l'île de Terre-Neuve et l'embouchure du Saint-Laurent.

rent, à cause de la date à laquelle ils l'avaient aperçu, le nom de Saint-Laurent. Bientôt un promontoire escarpé est devant leurs yeux : il a été depuis consacré par de grands souvenirs, des luttes désespérées, la mort glorieuse de Wolfe et de Montcalm ; un groupe de huttes occupait le site de la future ville de Québec : son nom était Stadaconé.

Le 2 octobre, ils arrivent à la ville mystérieuse dont les sauvages de l'embouchure du fleuve ne leur parlaient qu'avec terreur. C'est Hochelaga, entourée de fortes palissades, et dominée par la montagne à laquelle, cent ans plus tard, le sieur de Maisonneuve devait donner le nom de Mont-Royal. — Que ne puis-je reproduire en entier la relation de Jacques Cartier ! Les grands hommes qui ont découvert et colonisé le Canada ont fait, à l'exemple de César, l'histoire de leurs voyages, de leurs combats, de leurs conquêtes. Jacques Cartier et plus tard Champlain nous ont laissé leurs commentaires, écrits dans le style simple, sobre, naïf de leurs époques respectives, « Jacques Cartier dans la langue de Rabelais, Champlain dans celle de Montaigne et de saint François de Sales (1) ». Résumons le récit du « père des temps héroïques du Canada (2). »

Au lieu où s'élèvent actuellement les quais et les entrepôts de Montréal, un millier d'Indiens dansent de joie à la vue des étrangers ; ils les comblent de cadeaux

(1) Chauveau, *Discours pour le 25^e anniversaire de l'Institut canadien-français d'Ottawa, 1879.*

(2) Expression de lord Durham, l'un des gouverneurs les plus célèbres de la colonie.

de poisson et de maïs. Au lever du soleil, les Français prennent le sentier de la forêt de Montréal ; ils lient amitié avec un chef, « l'un des principaux seigneurs de ladite ville, » dit la narration du voyage. Les guerriers indiens entourent les Français et s'asseoient au milieu d'eux, « comme, dit Cartier, sy eussions voulu jouer un mystère. » Les malades accourent en foule autour du chef français, qu'ils considèrent comme un Dieu venu pour les guérir. Fort embarrassé de sa position, et peu versé dans l'art médical, celui-ci eut recours à la récitation de la partie de l'évangile de saint Jean réservée pour ces occasions ; puis, faisant le signe de la croix, il prononça une prière, non seulement pour la guérison du corps, mais aussi de l'âme de ces pauvres sauvages, et il finit par la lecture de la passion de Notre-Seigneur, entendue avec recueillement par l'étrange assistance (1).

Mais passons sur la fin de cette expédition, terminée prématurément dans les souffrances du scorbut. Vient ensuite la troisième expédition de Cartier, celles de Roberval, parti en 1549 avec son père, brave officier qu'Henri II avait surnommé « le gendarme d'Annibal. » On n'eut jamais de leurs nouvelles. Après ce désastre, le Canada resta oublié pendant un demi-siècle. Enfin, vers 1600, le marquis de la Roche s'embarque avec des colons qu'il dépose sur l'île de Sable, à l'entrée du golfe Saint-Laurent ; mais une furieuse tempête, qui dure dix jours, l'empêche de les rejoindre et le repousse sur les

(1) Parkmann, *Les Pionniers Français dans l'Amérique du Nord*, traduction de Mme de Clermont-Tonnerre, pp. 143-148.

côtes de France : il y meurt de misère et de chagrin. Les malheureux colons qu'il avait abandonnés ne furent rapatriés que cinq ans plus tard.

Il faudrait pouvoir s'arrêter ici sur les expéditions de de Monts, sieur du Gast (1). Il avait fondé, pour la colonisation de la presqu'île d'Acadie, dans le sud du Canada, une société à laquelle Henri IV attribua le monopole du commerce. Plusieurs gentilshommes l'accompagnaient, de Poutrincourt et son fils de Biencourt (2), de Pontgravé, de Chaste, enfin Champlain, qui ne joue pas encore dans la colonisation de l'Acadie le rôle qu'il occupera, après son troisième voyage, dans celle du Canada. De longs et courageux efforts n'amènèrent pas le succès de cette tentative de colonisation : elle échoua, mais parce que le monopole de de Monts, retiré, sur les instances des marchands Dieppois et Rochelois, plus injustement encore qu'il n'avait été concédé, ne permit pas de conserver à la solde de la Compagnie les artisans et les laboureurs engagés par elle en France. L'héroïsme et le patriotisme, dans ces conditions, ne pouvaient, hélas, suffire. — Associons encore au souvenir de ces gentilshommes leur fidèle

(1) De Monts était huguenot. La révocation de l'édit de Nantes a fait passer ses descendants à l'étranger, et le nom de l'explorateur français du Saint-Laurent était porté, en 1870, par un officier de la marine allemande. (H. de Lamothe, *Cinq mois chez les Français d'Amérique*, p. 9).

(2) La famille de Biencourt de Poutrincourt, d'origine picarde, a longtemps possédé des propriétés en Normandie. Le château de Mesnières a été vendu, il y a peu d'années, par le marquis de Poutrincourt.

compagnon de voyage, Marc Lescarbot, avocat au Parlement de Paris, grand admirateur des muses, mais homme d'une trempe et d'une largeur d'âme exceptionnelles (1). L'esprit français ne perd jamais ses droits; il servait souvent à soutenir les pionniers contre la mauvaise fortune, et quand Poutrincourt revenait à grand'peine à Port-Royal d'un voyage de découvertes sur les côtes, pendant lequel il avait failli plusieurs fois laisser sa vie aux mains des sauvages, n'était-il pas accueilli sous une arcade de feuillage par Neptune, suivi de ses Tritons, le haranguant en vers improvisés par Lescarbot pour la circonstance? Petits détails, mais qu'il faut admirer! Qui ne sait au Canada que Champlain, pour secouer, pendant le rude hiver de 1606, la torpeur de ses compagnons, avait fondé, à la table de Poutrincourt, « l'Ordre du bon temps, » dont faisaient partie les personnages marquants de la colonie de Port-Royal? Chacun était grand-maître à son tour pour vingt-quatre heures, et ses fonctions l'obligeaient à bien approvisionner la compagnie. L'amour-propre s'en mêlait; on chassait, on pêchait, on faisait des échanges de denrées avec les sauvages. « Quoique les gourmands de deçà nous disent souvent que là nous n'avions point la rue aux Oües de Paris, dit Lescarbot, nous y avons fait ordinairement aussi bonne chère que nous saurions

(1) Il est curieux d'entendre cet avocat au Parlement expliquer à quels mobiles il a obéi en partant pour le Nouveau-Monde. Ce n'est pas seulement « voir la terre oculairement, » mais aussi « fuir un monde corrompu. »

faire en cette rue aux Oües, et à moins de frais (1). » Et il décrit le collier de l'Ordre, et il cite les chefs sauvages invités, parmi lesquels, à tous les repas, le vieux Membertou, centenaire, « de riche taille, et plus haut et membru que n'est l'ordinaire des autres, barbu comme un François, » dit le père Biard. C'est ainsi qu'on trompait l'ennui des longs hivers d'exil.

Tous ces hardis compagnons étaient pourtant les éclaireurs de la civilisation plutôt que ses pionniers. Voici venir Samuel de Champlain, le fondateur de Québec. Homme de dévouement et de conviction, il a reçu à juste titre le surnom de père de la Nouvelle-France. En lui était personnifiée la ferveur religieuse, unie à l'esprit d'aventure, et le premier, grâce à sa longue carrière, il put recueillir le fruit de ses travaux et de ceux de ses prédécesseurs. Avec lui commença vraiment la colonisation ; « il s'embarrassait peu du commerce et pensait en citoyen, » dit le père Charlevoix. Des baraquements s'élèvent à Québec en 1608, trois ans après que Poutrincourt s'était établi en Acadie dans ce havre de Port-Royal, qui devait recevoir depuis, de l'Angleterre, le nom d'Annapolis. Dès le premier moment Champlain fait défricher les terres, « qui se trouvèrent bonnes ; » il attire des colons, et, en 1620, reçoit le titre de gouverneur de la Nouvelle-France. Avant qu'aucun Anglais n'ait perdu de vue le rivage de la mer, il explore le lac Champlain, le lac Ontario, au milieu de mille dangers,

(1) Lescarbot, livre IV, chap. xvi. — Rameau, *Une colonie féodale en Amérique*, pp. 18-20. — Parkmann, *Les Pionniers Français*, p. 196.

que ses bons rapports avec les indigènes parviennent seuls à conjurer.

Les difficultés relatives à la traite des pelleteries qui ne se terminèrent que lors de la création, par Richelieu, de la Compagnie des Cent Associés, et les guerres des Hurons et des Algonkins, soutenus par les Français, contre la puissante nation Iroquoise, embrassent tout le long séjour de Champlain au Canada. Le sort de la colonie et sa prospérité future paraissaient enfin assurés quand la guerre, éclatant subitement entre la France et l'Angleterre, vint en compromettre l'avenir. Le comte de Stirling, aidé malheureusement des frères Kirk et de quelques autres protestants français passés au service de l'Angleterre, obtenait des succès en Acadie et sur le Saint-Laurent, et s'emparait de Québec par la famine, en faisant Champlain prisonnier et en l'emmenant en Europe. Il fallut le traité de Saint-Germain-en-Laye, signé le 20 mars 1632 entre la France et l'Angleterre, pour rendre la Nouvelle-France à son ancienne patrie et Champlain à la Nouvelle-France, dont il devint une seconde fois le gouverneur. Il y mourut trois ans plus tard.

Champlain a été défini, lors du meeting tenu à Montréal, en 1884, par la *British association for advancement of science*, « the clearest-headed Frenchman who ever trod the shores of the New-World. » Contre quelles difficultés lutta cet esprit vigoureux et persévérant ! Rien n'abattit son courage. A lui et au baron de Poutrincourt revient, je l'ai dit, l'honneur d'avoir voulu les premiers fonder une colonie agricole dans le

Nouveau-Monde. Unissons tous ces hommes courageux dans un même salut, que vous me remercierez d'emprunter encore à M. Fréchette (1) :

Salut d'abord à toi, Cartier, hardi marin,
Qui, le premier, foulas de ton pied souverain
Les bords inexplorés de notre immense fleuve!
Salut à toi, Champlain, à toi, de Maisonneuve,
Illustres fondateurs des deux fières cités
Qui mirent dans ses flots leurs rivales beautés?...
Ce ne fut tout d'abord qu'un groupe, une poignée
De Bretons, brandissant le sabre et la cognée,
Vieux loups de mer, bronzés au vent de Saint-Malo.
Bercés depuis l'enfance entre le ciel et l'eau,
Hommes de fer, altiers de cœur et de stature,
Ils ont, sous l'œil de Dieu, fait voile à l'aventure,
Cherchant dans les secrets de l'Océan brumeux
Non pas les bords dorés d'eldorados fameux,
Mais un sol où planter, signe de délivrance,
A côté de la croix le drapeau de la France!

III.

Comme toute chose à ses débuts, la colonisation française progressa lentement. « Vous êtes tout puissant en ce point comme en plusieurs autres, » écrivait le P. Lejeune à Richelieu en 1635 : mais ce mensonge officieux, fait pour encourager le bon vouloir, d'ailleurs très réel, du tout-puissant ministre en faveur de la colonie naissante, n'empêche pas que celle-ci ne comptait, en 1640, que 300 habitants. Trois choses retardaient l'accroissement du Canada : les guerres

(1) Louis Fréchette, *Notre Histoire*, 1883.

avec les sauvages, le système adopté pour la colonisation, enfin les difficultés qui s'élevèrent entre la Compagnie des Cent Associés et les habitants. Ces difficultés ne furent aplanies qu'en 1645, par un traité, confirmé par le roi, qui céda aux habitants le commerce des pelleteries, à condition notamment qu'ils paieraient le clergé, les fonctionnaires, rempliraient les engagements de la Société envers les ordres religieux, et feraient passer au Canada au moins 200 personnes des deux sexes par an.

Quant aux guerres perpétuelles entre les Iroquois, et nos alliés les Hurons, elles se terminèrent par l'anéantissement ou du moins la dispersion de ceux-ci, et des Ériés. Je regrette de ne pouvoir raconter en détail ces luttes sauvages, dans lesquelles tant de missionnaires terminèrent par le martyre une vie consacrée à planter

A côté de la croix le drapeau de la France,

et tant de colons ruinés périrent sans autre récompense à prétendre que

Le légitime orgueil des saints devoirs remplis (1).

C'est, pour ne citer qu'un exemple, c'est Daulac, réfugié avec dix-sept colons dans un petit fort de pieux, qui repousse pendant dix jours les attaques de plus de 500 Iroquois, et finit par succomber. Quatre Français restaient vivants dans le fort quand les ennemis y pénétrèrent : un d'eux acheva à coups de hache ses camarades blessés pour les empêcher de tomber aux mains des

(1) Louis Fréchette, *Notre Histoire*.

vainqueurs. L'intrépidité de ces braves effraya tellement les sauvages qu'ils se retirèrent sans mettre le siège devant Québec. Dix-sept hommes avaient suffi pour préserver la ville naissante !

J'ai indiqué le dernier motif qui ralentit au Canada les progrès de la colonisation. « Le système adopté consistait, dit M. Rameau, non seulement à distribuer des terres aux émigrants, mais encore à concéder d'immenses étendues de terrain à ceux qui, par leur fortune ou leur situation, paraissaient en état de créer eux-mêmes des centres de population. » Ce système de tenure était emprunté à la féodalité, mais les seigneurs étaient bien plutôt des fermiers du gouvernement qu'investis des pouvoirs des seigneurs du moyen-âge : le droit de justice ne leur appartenait qu'en principe, et fut à peine appliqué (1). De 1626 à 1637, dix de ces concessions de terre furent faites, soit à des particuliers, soit aux pères Jésuites ; treize autres furent faites encore dans les trente années qui suivirent, mais elles se peuplèrent à peine. Les concessionnaires prenaient le terrain et ne remplissaient guère les conventions. « C'est ainsi que Lauzon, fils du président de la Compagnie des Cent Associés, reçut, au nom d'un tiers officieux, une étendue de terre sur la rive sud du Saint-Laurent,

(1) Le Canada relevait alors du Parlement de Rouen et était régi par la coutume de Normandie : ce n'est qu'en 1663 qu'il ressortit au Parlement de Paris. — Voir *Histoire du Canada, de son église et de ses missions*, par l'abbé Brasseur de Bourbourg, vicaire général de Boston, ancien professeur d'histoire ecclésiastique au séminaire de Québec.

comprenant 60 lieues de longueur ! Il est avéré que Lauzon n'envoya pas un seul colon dans ces vastes concessions (1) ». En 1628 seulement commença le labourage avec des bœufs, et l'on n'a pas oublié les noms des rares familles qui vivaient alors du produit de leurs terres, comme les Hébert et les Couillard, normands les uns et les autres (2).

Si les cultivateurs et les colons étaient rares, il manquait aussi des jeunes filles pour devenir les femmes de ces ouvriers de la première heure. Les seigneurs et les communautés en avaient demandé à la France : on leur avait répondu en dirigeant sur le Canada plusieurs convois de *filles du roi*, jeunes filles, pour la plupart orphelines, élevées aux frais du roi à l'hôpital général de Paris. Mais le climat de la colonie était trop rude pour ces natures délicates. Une grande partie des colons étaient normands : ce fut à la Normandie qu'on s'adressa. « En 1670, M. Colbert pria donc Mgr de Harlay, archevêque de Rouen, de faire choisir désormais par les curés de 30 ou 40 paroisses des environs de cette ville une ou deux filles en chaque paroisse pour les envoyer au Canada, en remplacement des anciennes filles du roi (3). »

(1) L'emplacement du champ défriché par Louis Hébert est actuellement occupé par la cathédrale de Québec, l'archevêché, le séminaire et l'Université Laval. (M. Chauveau. *L'Instruction publique au Canada.*)

(2) Parkmann, *Les Pionniers Français*, p. 407. C'est de Lauzon que M. Olier acquit en 1643 l'île de Montréal, pour la somme de 130.000 livres.

(3) Faillon, *Histoire de la Sœur Bourgeoys, fondatrice de la*

L'année 1663 fut heureuse pour la colonie : celle-ci reçut un administrateur habile, des colons ; elle vit enfin la suppression par Colbert de la Compagnie des Cent Associés, monopole qui avait longtemps arrêté l'essor du pays. Cette société fut remplacée, il est vrai, par la Compagnie des Indes occidentales, mais cette dernière ne tarda pas à se dissoudre. L'administrateur émérite, considéré comme le véritable organisateur de la colonie, fut M. Talon, ancien intendant du Hainaut, envoyé au Canada en la même qualité. Neveu d'Omer Talon, il semblait avoir pris pour devise les dernières paroles adressées par l'illustre avocat à son fils : « Mon fils, Dieu te fasse homme de bien ! » Ce fut lui qui étendit le commerce, l'industrie, découvrit des mines, améliora l'agriculture. Il fit plus, il procura à la colonie, je l'ai dit, ce qui continuait à lui manquer le plus : des colons, mais par un moyen héroïque.

Les Iroquois ne se lassaient pas d'attaquer nos alliés et les postes français ; la colonie était inquiète ; beaucoup d'habitants parlaient de revenir en France. On se décide enfin à envoyer des troupes. Quatre compagnies arrivent en 1663 des Antilles ; le beau régiment de Carignan, qui venait de se couvrir de gloire en combattant contre les Turcs, débarque à Québec au milieu de l'enthousiasme général. En 1666, les Iroquois, vaincus, se laissent imposer la paix. On prit alors un sage parti,

congrégation de Ville-Marie, t. I, p. 188. Voir aussi pp. 122, 226, 263. En 1672, dans le deuxième voyage fait par la sœur Bourgeoys pour aller chercher ces jeunes filles destinées au Canada, elle séjourna pendant un mois à Rouen.

celui de licencier au Canada les troupes que leurs victoires mêmes venaient de rendre inutiles. Un millier d'excellents colons fut ainsi acquis ; leurs chevaux, qui faisaient l'admiration et la terreur des Indiens, durent s'habituer à la charrue. Talon, retourné en France, ramenait bientôt 700 nouveaux émigrants. A partir de ce moment, la colonie commença enfin à s'accroître rapidement (1). Il faut ajouter, hélas, que les Français avaient apporté aux sauvages un terrible fléau, jusqu'alors inconnu pour eux, la petite vérole. L'année 1670 vit disparaître des villages entiers, des peuplades entières, et peut-être l'horrible épidémie ne contribua-t-elle pas moins que le succès de nos armes à assurer la paix pendant seize années (2).

IV.

Profitons de cette période de repos, pendant laquelle va largement s'agrandir l'aire des découvertes, pour revenir en arrière. J'ai été volontairement incomplet et injuste : je n'ai pas parlé des Missionnaires. Je voulais attendre pour apprécier leur œuvre et leur rôle dans les débuts de la colonisation canadienne, que je pusse considérer cette œuvre dans son ensemble et dans ses résultats. « Aucun autre peuple que le Canada n'a

(1) En 1671, près de 700 enfants étaient nés dans la colonie.

(2) On connaît cette boutade de Mérimée : « Alexandre de Humboldt racontait à mon père qu'il avait connu en Amérique un perroquet qui seul savait quelques mots de la langue d'une tribu aujourd'hui entièrement détruite par la petite vérole (*Lokis*, p. 10).

mieux mis en lumière, par sa propre histoire, dit M. Le Play (1), les forces incomparables que l'humanité trouve dans le catholicisme quand celui-ci dispose de clercs pauvres et dévoués à leur mission. Dès l'origine, le clergé s'est mis à la tête de la colonie : il a exploré le pays dans toutes les directions ; et, tout en préparant le succès des colons, il a travaillé à l'amélioration morale des indigènes autant que l'ont permis les rivalités des Européens. Les prêtres séculiers, secondés souvent par les Jésuites, ont dirigé toutes les entreprises de défrichement ; ils ont présidé à la création des villages en joignant à leur fonction principale celles du législateur, du juge, de l'architecte et du médecin. Au milieu des souffrances provenant de la guerre, des épidémies, des famines, des désordres atmosphériques, puis de l'abandon de la mère-patrie, les clercs ont constamment soutenu les courages et conservé l'esprit national. » — « Si la France, dit Chateaubriand (2), conserva si longtemps le Canada contre les Iroquois et les Anglais unis, elle doit presque tous ses succès aux Jésuites. » Deux choses donc dans le rôle du clergé : direction de la colonisation et de l'esprit d'entreprises et de découvertes, amélioration morale des habitants. Nous verrons

(1) *L'Organisation du Travail*, p. 491.

(2) *Histoire de la Louisiane*, p. 122. — Voir aussi ce que dit Chateaubriand dans le *Génie du Christianisme* sur la mission des Hurons, et les martyres des pères de Brébeuf et Lallemant, et les ouvrages publiés sur ce sujet par l'historien des États-Unis Bancroft, et par le P. Martin, ancien supérieur du collège des Jésuites de Montréal. — Le rôle du clergé au Canada a été apprécié pareillement par MM. de Tocqueville et Ampère.

que le clergé a toujours conservé et rempli au Canada ces deux nobles buts (1) : constatons dès à présent que les historiens protestants sont les premiers à le déclarer. Parkmann, quoiqu'originnaire de cette malheureuse Acadie, de laquelle le gouvernement Anglais a si brutalement expulsé les colons catholiques, le dit en maint endroit (2). « Dans le Nouveau-Monde, dit l'historien Robertson (3), les Jésuites ont déployé leurs talents de la manière la plus merveilleuse, et ont contribué le plus efficacement au bien de l'espèce humaine. Les Jésuites seuls, en s'y établissant, n'avaient en vue que l'humanité. » Un auteur canadien, ministre protestant, le docteur Withrow, termine une étude sur les *Relations des Jésuites de la Nouvelle-France* par ces nobles paroles : « Par les travaux de ces missionnaires, un grand nombre de sauvages qui vivaient dans la dégradation la plus abjecte ont été arrachés à leur vie de barbares, à leurs superstitions païennes, à leurs habitudes de cruauté ; ils ont été élevés à la dignité d'hommes et ont mené une vie chrétienne et sainte. Ceux qui liront l'histoire de ces hommes apostoliques ne pourront refuser de sympathiser avec eux, au milieu de leurs travaux et

(1) Tandis que l'action et l'influence des seigneurs s'éclipsa peu à peu, le clergé, combinant son activité avec celle des cultivateurs, devint le pivot essentiel du développement de la société européenne transatlantique ; il en est ainsi, quoiqu'à un moindre degré, dans les colonies hollandaises et anglaises aussi bien que dans l'Acadie, la Louisiane et le Canada.

(2) *The Jesuits in North America in the seventeenth century.* Boston, 1868.

(3) *Charles V*, liv. VI, t. V, p. 203.

de leurs tourments, et d'admirer leur courage et leur foi. Le souvenir impérissable de leurs travaux, de leur sublime dévouement, et de leur amour inépuisable pour les âmes, sera une source constante d'émulation et d'encouragement pour l'humanité (1). » — Contraste significatif ! Aux États-Unis les aborigènes n'ont jamais connu la supériorité de la race européenne que par une destruction plus ou moins bien ordonnée ; les débris des races indigènes, refoulés, traqués, parqués, tombent rapidement dans un état moral inférieur à celui qu'elles avaient avant la conquête. Au Canada, au contraire, de l'état sauvage les peuplades passent peu à peu et en grand nombre à une condition heureuse. Hurons, Algonkins, Abenakis, Illinois, Micmacs, Miamis apprennent à confondre dans un même amour la religion et la France, le culte, la famille et la patrie. Suivons le clergé dans la mission qu'il s'est donnée, et voyons son action.

Il faut lire dans le *Mercurie Français* les curieuses relations des pères Jésuites Biard, Charles Lallemant, Lejeune et de Brébeuf, pour se rendre compte de la part qu'ils ont prise à l'œuvre de Champlain. En vain Bien-court, le fils de Poutrincourt, gallican trop avéré pour voir d'un bon œil l'influence naissante de la compagnie de Jésus, avait-il eu recours à maint subterfuge pour n'en transporter aucun membre dans le Nouveau-Monde, les Jésuites avaient à la cour d'Henri IV des défenseurs

(1) Cité par l'abbé Laboureau, *Mémoire pour l'érection de l'église de Pénétanguishène*, 1884, p. 5.

zéles : le père Cotton, l'un des leurs, confesseur du roi, la pieuse marquise de Guercheville qui, vingt années auparavant, s'était retirée pendant quelque temps dans ses terres pour échapper aux poursuites trop ardentes d'Henri IV, la reine Marie de Médicis, et, plus sans doute par politique que par sentiment religieux, Henriette d'Entraigues, maîtresse du roi. Une souscription fut organisée, et, le jour de la Pentecôte 1611, le vaisseau qui portait à la fois les Jésuites et leur adversaire abordait à Port-Royal. Dès 1618, l'un des Jésuites, le frère Gilbert du Thet, meurt glorieusement, en pointant un canon contre les Anglais, qui attaquent Port-Royal sous les ordres d'Argall ; les autres sont capturés et dirigés sur la Virginie. Cette obscure échauffourée était la première lutte entre Français et Anglais dans le Nouveau-Monde : la dernière devait avoir lieu entre Wolfe et Montcalm dans les plaines d'Abraham.

En 1615, Champlain s'adresse aux Récollets, dont une maison venait de se fonder près de sa ville natale de Brouage. Ce rameau de l'ordre de saint François envoie quatre pères. Ils bâtissent un couvent à Québec, et l'un d'eux, le P. Le Caron, évangélise les Hurons à travers mille dangers. M^{me} de Champlain, que son mari avait épousée alors qu'elle avait douze ans, et qui devait mourir en odeur de sainteté, sous l'habit des religieuses ursulines, dans un couvent de cet ordre qu'elle avait fondé à Meaux, catéchise les femmes et les enfants, et a beaucoup de peine à empêcher les Indiens de l'adorer elle-même, à cause de sa beauté. — Bientôt cinq missions de Récollets s'organisent ; l'un de ces religieux ne

tarde pas à périr, noyé par les sauvages dans le rapide de Montréal encore connu jusqu'à ce jour sous le nom de « sault au Recollet ; » les Franciscains réclament eux-mêmes la collaboration des Jésuites, parmi lesquels un normand, l'intrépide P. de Brébeuf (1), va bientôt voir payer aussi son dévouement du martyre. Partout éclatent l'héroïsme et le sacrifice : la fondation de Montréal et la colonisation de son île est commencée en 1640, par l'abbé Olier (2), et continuée par la compagnie du séminaire de Saint-Sulpice, qui y possède encore des propriétés attribuées en 1763 par le gouvernement anglais en compensation des droits seigneuriaux abolis lors de la conquête. « On ne saurait trop constater, remarque à ce propos M. Le Play (3), qu'une corporation de Paris a conservé, sous la domination anglaise, des propriétés qui auraient été confisquées par la révolution si le Canada avait conservé sa nationalité (4). »

(1) Né à Condé-sur-Vire, en 1593, d'une famille noble, la même dit-on, d'où sont issus les comtes d'Arundel, en Angleterre. Il était l'oncle de l'écrivain Guillaume de Brébeuf. — Avant d'entrer dans la compagnie de Jésus, le père de Brébeuf avait successivement appartenu aux diocèses de Bayeux et de Coutances.

(2) Les missionnaires envoyés par M. Olier avaient eu pour premier sanctuaire une petite chapelle construite en écorce. Faute de lampe et faute de cierges, — l'huile et la cire étant encore inconnues dans ce pays, — on y voyait briller une fiole de verre éclairée par un de ces lumineux insectes qu'on appelle des *mouches à feu*. — *Élisabeth Seton*, par M^{me} de Barberey, t. I, p. 373. — *Miscellanea on historical, critical and miscellaneous subjects*, by J. M. Spalding, D. D., bishop of Louisville, archbishop of Baltimore.

(3) *L'Organisation du Travail*, p. 491, note.

(4) « Si l'œuvre de Montréal a si bien réussi, si elle a eu de telles

Cependant la guerre entre les sauvages va être pour beaucoup de missionnaires le signal du martyre. Dans la bourgade huronne de Saint-Joseph, le P. Daniel est massacré à la tête de 700 de ses ouailles. A Saint-Louis, où la population entière est passée par les armes, les Pères de Brébeuf et Lallemant expirent au milieu des tourments les plus affreux (1). A Saint-Jean, un nouveau

conséquences pour l'établissement de la race française en Amérique, si elle est peut-être l'exemple le plus remarquable du succès d'une fondation religieuse, il faut reconnaître aussi par quels efforts elle fut établie, soutenue et continuée au milieu des plus grandes difficultés. Vingt années après les commencements, c'est-à-dire en 1663, M. Dollier dit, dans son *Histoire de Montréal*, que la compagnie de Montréal avait déjà dépensé près de 700,000 livres, sur lesquelles, observe le P. Leclercq, les ecclésiastiques du séminaire avaient contribué pour la plus grande partie; or, à partir de ce moment, dans les cinquante années suivantes, le séminaire envoya plus de 900,000 livres qui, réunies aux dépenses précédentes, donnent la somme de 1,600,000 livres. » — M. Faillon, *sa vie et ses œuvres*, Montréal, 1882, p. 226. — L'auteur anonyme de cet intéressant ouvrage est M. l'abbé Desmazures, du clergé de Montréal. — Remarquons que 700,000 livres équivalent à environ 8 millions de notre monnaie actuelle. Parmi les membres de la communauté qui contribuèrent le plus à cette œuvre, tant par leurs travaux que par leur fortune, il faut citer notamment M. de Fénelon, frère aîné (consanguin) de l'archevêque de Cambrai.

(1) Une naïve gravure du temps retrace les péripéties du martyre du P. de Brébeuf. On suspend à son cou un collier de haches rougies, on l'enveloppe d'une ceinture d'écorces enduites de gomme et de résine enflammées, en dérision du baptême on lui verse de l'eau bouillante sur la tête, on lui taille des lambeaux de chair qui sont grillés et mangés devant lui, on lui perce les mains avec des fers rougis, on lui arrache la peau de la tête, on la couvre de cendres brûlantes et de charbons embrasés. Exaspérés de ne pouvoir lui arracher le moindre signe de faiblesse, les Iroquois lui fendent

missionnaire de l'évangile, le P. Garnier, est tué au milieu de ses néophytes. Heureusement le P. Lemoine, en 1653, parvient à conclure au nom de la France, avec les cinq nations iroquoises, une trêve que suit bientôt la paix définitive de 1670 dont j'ai parlé.

Mais fonder des villages, donner aux colons l'exemple du martyre, ce n'est là qu'une partie du rôle des missionnaires : ils sont aussi des grands découvreurs. A la suite de Champlain, ils reculent les bornes de la géographie de l'ouest. En treize ans, de 1634 à 1647, dix-huit Jésuites se signalent par leurs découvertes, explorent la vallée du Saguenay, arrivent jusqu'à mi-chemin de la baie d'Hudson, jusqu'au lac Huron, jusqu'au lac Supérieur : le P. Marquette commence le premier établissement européen dans l'état du Michigan ; le P. Ménard explore et évangélise les bords du lac Supérieur, il y meurt. Le P. d'Allouez, dans un voyage de plus de 2,000 lieues qui le conduit jusque chez les Sioux, apprend l'existence d'un grand fleuve, le Mississipi (1) ; le P. d'Ablon tente en 1669 la découverte du « Père des

ensuite la mâchoire d'un coup de hache, lui coupent les lèvres, le nez, une partie de la langue, et lui enfoncent un fer rouge dans le gosier. Ils dévorent son corps ensuite. — La tête du P. de Brébeuf, renfermée dans un buste en argent envoyé de Normandie par sa famille, est conservée comme une relique précieuse par les dames Augustines hospitalières de Québec.

(1) Au siècle précédent, en 1540, l'espagnol Hernando de Soto avait exploré le bas Mississipi, mais sans chercher à y fonder aucun établissement. Il n'avait laissé d'autre trace de son voyage que le souvenir de ses cruautés : « il avait passé comme un fléau et s'était évanoui » (M. Gravier).

eaux, » mais ses travaux évangéliques le retiennent, il s'approche assez près du fleuve sans pouvoir l'atteindre : le premier, il pénètre ensuite dans les futurs états du Wisconsin et de l'Illinois.

Le temps était arrivé où le problème de l'existence du Mississippi allait se trouver complètement résolu (1). C'est en 1673 : le comte de Frontenac est vice-roi de la colonie ; Talon continue, pour le plus grand bien de tous, à en être l'intendant. C'est ce dernier qui fait conférer à un négociant en fourrures, Joliet, la mission de découvrir le fleuve : Joliet s'adjoint le P. Marquette, « qui était un brave homme et un homme brave (2). » Ils partent, ils traversent une foule de peuplades inconnues ; ils descendent des rivières, puis chargent sur leurs épaules leurs légers canots. Leurs guides effrayés les abandonnent ; ils continuent leur route. De magnifiques forêts sont devant eux, et ils se croyaient encore loin du but de leur voyage quand le grand fleuve se présenta tout-à-coup à leur admiration.

(1) Trente-huit ans auparavant, en 1635, le haut Mississippi avait été découvert par un normand, Jean Nicolet, originaire de Cherbourg, et qui avait été quelque temps le compagnon de son compatriote le P. de Brébeuf au pays des Hurons. Homme de courage et de foi comme ce dernier, Nicolet devait mourir cinq ans plus tard sur le Saint-Laurent en essayant de délivrer un Abenakis fait prisonnier par des Algonkins. — Mais la découverte du grand fleuve par Nicolet tomba vite dans l'oubli ou fut peu connue ; son nom ne se trouve dans aucune biographie ; l'existence même du Mississippi paraît avoir été ignorée après sa découverte (Voir M. Gravier, *Découvertes et Établissements de Cavelier de la Salle*, pp. 44-48).

(2) M. Gravier, *Étude sur une carte inconnue de Louis Joliet*, p. 25.

Salut au fleuve immense, le plus grand après celui des Amazones, qui joint le pays des grands lacs au golfe du Mexique, en traversant la contrée la plus riche de l'Amérique ! Salut à ces forêts majestueuses dont, il y a quelques années, j'ai interrogé, presque avec vénération, les profondeurs inconnues ! Salut surtout aux hommes intrépides qui prenaient, pour ainsi dire, officiellement possession du fleuve au nom de la France ! L'un d'eux ne devait jamais revoir le Canada : en route, Marquette tombe d'épuisement ; il languit chez les sauvages et expire à l'embouchure d'une rivière. Il était connu et aimé de tous les Canadiens : on l'inhuma à l'endroit même où il avait rendu le dernier soupir, et pour eux le petit fleuve ne fut plus que la *rivière de la robe noire*. Une ville prospère a conservé aussi le nom de Marquette.

Mais la découverte de Joliet et de Marquette avait besoin d'être complétée : ils n'avaient, en effet, descendu le Mississipi que jusqu'à la rivière des Arkansas : il restait à suivre et à déterminer le cours du fleuve jusqu'à son embouchure (1). C'est dans l'accomplissement de cette mission que nous rencontrons la grande et sympathique figure d'un jeune gentilhomme rouennais, venu au Canada avec le projet de chercher un passage vers la Chine et le Japon. Soutenu dans ses hardies entreprises par le fils et successeur de Colbert,

(1) En 1671-1672, le P. d'Ablon croyait encore que le Mississipi se jetait dans la *mer du Sud* (l'Océan pacifique). Ce fut, jusqu'à la découverte de la Louisiane, l'opinion commune, et Cavelier de la Salle lui-même la partagea jusqu'à cette époque.

Seignelay, il obtint le fort Frontenac, fonda Niagara, bâtit des forts dans l'ouest, organisa la navigation sur les lacs Ontario, Erié et Huron; il descendit enfin le Mississippi jusqu'au golfe du Mexique, donnant à ces contrées inconnues le nom de Louisiane. C'est de Cavelier de la Salle que je parle, Messieurs : comment vous exposerais-je plus longuement ses projets grandioses, les difficultés inouïes qu'il rencontra dans la colonisation de la Louisiane, la fin tragique de celui qu'on peut appeler le premier fondateur du Texas, alors que l'un de vous a si complètement apprécié, avec une compétence magistrale, l'œuvre de notre illustre compatriote (1) ?

(1) A qui appartient la priorité dans la découverte du Mississippi ? Est-ce à Joliet et à Marquette, comme le pensent Parkmann (*The Jesuits in North America in the seventeenth century*), Gelmary Shea (*Notice on the sieur Jolliet*, cité par M. Gravier), Garneau (*Histoire du Canada*, t. II), etc. ? Est-ce au contraire, conformément à l'opinion de MM. Gravier (*Découvertes et Établissements de Cavelier de la Salle*, pp. 60-66, et *Cavelier de la Salle*, pp. 20-24), Margry (*Les Normands dans les vallées de l'Ohio et du Mississippi*, dans le Journal général de l'instruction publique, n° du 20 août 1882), Rameau (*Une colonie féodale en Amérique*), etc., à Cavelier de la Salle ? J'ai suivi la première opinion, qui paraît généralement adoptée en Amérique, mais sans méconnaître que la question peut être discutée. Joliet et Marquette ont reconnu l'existence et la direction du Mississippi en 1673 : ce point est constant, et quelques descriptions dans lesquelles Marquette a évidemment cédé à son imagination ou à son goût pour le merveilleux ne doivent pas plus faire douter de l'authenticité du récit de Marquette que des peintures aussi naïves n'ont fait écarter les récits de Colomb, de Cortez, de Cartier ou de Roberval. Mais Cavelier de la Salle n'avait-il pas atteint le Mississippi dans son second voyage, en 1672, soit un an avant Joliet et Marquette ? On l'assure, sur la foi de prétendus documents, cités dans une lettre de Madeleine Cavelier,

Avouons-le, nous ne sommes pas assez reconnaissants pour les patients érudits qui ont fait sortir d'un injuste oubli tous ces noms qu'y laissait insensiblement tomber la France indifférente. Quand M. Margry retrouvait, en 1847, l'acte de baptême de Cavelier de la Salle, le lieu même de la naissance de notre illustre compatriote était inconnu. Quand M. Gravier publiait, dans deux savantes études, le résultat de ses recherches sur Cavelier de la Salle, ces livres ne constituaient-ils pas pour beaucoup de rouennais une révélation ? Ce que Michel Chevalier écrivait en 1837 (1) est toujours tristement

nièce de la Salle, de l'affirmation d'un auteur anonyme, reproduit par M. Parkmann, et enfin d'une lettre *non datée*, de M. de Frontenac, gouverneur du Canada, dans laquelle ce dernier attribue à la Salle la priorité de la découverte. Mais de puissants motifs me paraissent militer contre cette opinion : 1^o les documents cités par Madeleine Cavelier n'ont pu être retrouvés ni vérifiés ; 2^o la Salle serait demeuré pendant sept ans sans faire connaître sa découverte, pendant que Joliet proclamait la sienne, ce qui semble inadmissible ; 3^o une lettre de M. de Frontenac, *datée du 14 novembre 1674*, attribue expressément à Joliet la découverte du fleuve ; 4^o l'auteur anonyme et inconnu qui aurait recueilli de la bouche même de la Salle le récit de sa découverte de 1672 paraît très prévenu contre les Jésuites et peu impartial ; 5^o le frère, le neveu et la nièce de Cavelier de la Salle, qui adressèrent au roi une pétition à l'effet d'obtenir une indemnité pour les énormes dépenses faites par l'explorateur dans ses diverses expéditions, n'ont jamais prétendu qu'il fût parvenu au Mississipi avant 1679, c'est-à-dire lors de son troisième voyage. Ces diverses considérations, que j'emprunte à M. Gravier, ne l'ont pas convaincu : je regrette de ne pouvoir adopter l'opinion de mon savant confrère. La gloire de Cavelier de la Salle est d'ailleurs assez grande pour demeurer entière, quelle que soit la solution donnée à ce problème historique.

(1) Cité par M. Margry. *Mémoires et Documents*, etc., p. v.

vrai : « Nous avons oublié nous mêmes qu'il fut un temps où nous pouvions prétendre à devenir les rois du Nouveau-Monde. Nous n'avons plus souvenance des hommes généreux qui se dévouèrent pour nous en assurer la domination. Pour que le nom de l'héroïque La Salle ne pèrît pas, il a fallu que le congrès américain lui érigeât un petit monument dans la rotonde du Capitole, entre Penn et John Smith. Nous n'avons pas une pierre pour lui dans nos innombrables sculptures. » L'érudit M. Margry, qui a rendu un si grand service à l'histoire de la géographie par la publication de ses *Mémoires et documents pour servir à l'histoire des origines françaises des pays d'outre-mer*, plaide la même cause(1) en termes émus qu'il faut citer pour partie : « Malgré des engagements pris par le Comité des antiquités de la Seine-Inférieure, sur la demande du baron de Lareinty, aujourd'hui sénateur, approuvés alors par le préfet, M. Ernest Le Roy, et rappelés depuis par Mgr de Bonnechose, archevêque de Rouen, cette ville, dans laquelle est né La Salle, lui doit encore dans sa cathédrale, près des tombeaux des cardinaux d'Amboise, protecteurs des Anglo, une plaque commémorative. Cependant cette nouvelle décoration conviendrait bien au milieu des autres gloires de cette chapelle, où vint plus d'une fois en cérémonie, comme maître de la confrérie de Notre-Dame, Jean Cavelier, père du découvreur... Enfin quand La Salle, dans ces contrées lointaines, donnait à une rivière le nom du Robec qui fait

(1) Introduction, p. v.

aujourd'hui mouvoir les usines de sa ville natale, comment Rouen, si intelligent, si soucieux de ses gloires, ne trouverait-il pas un coin de rue un peu en évidence pour y placer, d'une manière digne de ses actes et de leurs résultats, le nom de ce grand homme qui, en compagnie de Récollets et de Sulpiciens, dont trois étaient rouennais, a planté la croix du Christ et les lys de France dans cette partie de l'Amérique devenue avec le temps l'un des plus grands foyers de l'activité humaine ! Pourquoi du moins n'avoir pas conservé près de la Seine la rue des Iroquois, qui rappelait la confédération sauvage dont le rôle fut si important dans la vie du découvreur ? » — La ville de Rouen, Messieurs, a entendu cette juste revendication : si la rue des Iroquois a en effet perdu son vieux nom pour prendre celui d'un rouennais illustre, ce n'est pas à un « coin de rue », mais à l'un des quais de la Seine les plus fréquentés qu'on a eu l'heureuse idée de donner le nom de La Salle : c'est une tardive mais digne réparation à sa mémoire (1).

V.

J'ai, Messieurs, résumé, aussi brièvement que me l'a permis un sujet dont chaque détail a son importance, l'histoire des débuts et des progrès de la Nouvelle-

(1) Cette réparation devait être bientôt plus complète. J'ignorais, en écrivant ce qui précède, que le deuxième centenaire de Cavelier de la Salle dût être solennellement célébré à Rouen le 26 mai suivant. La pierre commémorative que M. Margry réclamait pour la Salle existe maintenant dans la Cathédrale.

France; j'ai voulu ensuite rendre hommage au dévouement et au courage des hommes illustres qui, tenant le drapeau français d'une main, et le plus souvent la croix de l'autre main, ont été les pionniers de l'influence française. Que n'aurais-je pas encore à dire sur ce sujet, pour terminer par la découverte des Montagnes Rocheuses en 1742 par Gauthier de Varennes, sieur de la Vérendrye, suprême étape des courses de nos compatriotes dans l'Ouest ? Je suis arrivé à la partie douloureuse de ce récit historique, le déclin progressif de notre colonisation, sa fin aux cris de « Vive la France ! » poussés, hélas, par des mourants, mais auxquels devait répondre la voix de l'avenir.

1689, l'année funèbre, porte encore dans les fastes du Canada le nom d'*année du massacre*. Les Iroquois ont repris « le sentier de guerre » ; un chef indien, Kôndiaronk (le rat) auquel il faut reconnaître un véritable génie, et dont la vie mériterait d'être racontée, fait revivre chez les sauvages la haine des Français. La guerre prend un caractère plus acharné encore alors que l'Angleterre, rompant avec la France, après le détrônement de Jacques II, soutient ouvertement les cinq nations Iroquoises. — La nuit du 5 août, 1,400 Iroquois débarquent à Montréal au milieu d'un orage ; ils se placent à la porte de chaque maison ; un signal est donné, et tous les habitants sont massacrés ou périssent dans les flammes, à l'exception des victimes réservées pour de plus horribles supplices. Pendant deux mois, les Iroquois restent maîtres du pays, qu'ils mettent à feu et à sang. Le gouverneur, M. de Denonville, perd la tête

et ne tente même aucune résistance. Il est enfin remplacé par M. de Frontenac.

Ce dernier était un homme d'énergie et de décision, mais dans quelles effrayantes conditions de disproportion se présentait la lutte ! Les colonies anglaises avaient fait d'immenses progrès ; leur population excédait 200,000 âmes et devait, soixante-dix ans plus tard, en compter 1,200,000 ; celle du Canada variait, dans le même temps, de 15,000 à 70,000. Malgré une semblable infériorité nous résistâmes, pendant soixante-dix ans, avec succès, pour ne succomber qu'épuisés par nos propres victoires ; et cette lutte étrange, héroïque, désespérée est l'une des plus merveilleuses choses de l'histoire.

Trois vaisseaux de guerre sont pris aux Anglais ; l'un d'eux est capturé, dans des circonstances qui tiennent du prodige, par deux marins français faits prisonniers. Pendant ce temps-là, Frontenac se multiplie : trois expéditions tombent sur les colonies anglaises durant l'hiver de 1689-1690 ; la victoire les accompagne partout. En vain les Anglo-Américains cherchent-ils à porter la guerre au cœur du Canada et lâchent-ils sur nous les bandes Iroquoises ; en vain Phipps, avec trente-cinq vaisseaux et 2,000 hommes de débarquement, vient-il mettre le siège devant Québec : tous les Français, tous les colons luttent ; les femmes, les jeunes filles, les enfants se battent comme des hommes : deux fois, en 1690 et 1692, les Iroquois mettent sans succès le siège devant un petit fort commandé par M^{me} et M^{lle} de Ver-

chères (1) ; Phipps est contraint de lever le siège de Québec, qui s'était vaillamment défendu, et d'abandonner son artillerie et ses munitions. Nous n'avions pas d'artilleurs dans les batteries : tous les canons étaient pointés par un gentilhomme canadien, Lemoine de Sainte-Hélène ; tous les coups portaient, et le premier boulet ayant enlevé le pavillon de l'amiral, des Canadiens se jetèrent à la nage, recueillirent ce trophée au milieu de la mitraille, et l'apportèrent à la cathédrale. — Une tempête vint au secours des Français en dispersant la flotte anglaise. Trois ans plus tard, notre allié s'appelait la fièvre jaune. Une flotte de 2,000 matelots et de 2,500 soldats anglais se dirigeait des Antilles sur le Canada quand, dans la traversée, la terrible maladie se déclara à bord : 1,300 matelots et 1,800 soldats moururent ; nous étions encore une fois sauvés. En 1697 intervenait la paix de Ryswick, puis un traité avec les cinq nations Iroquoises.

Hélas ! la guerre de la succession d'Espagne fait reprendre, en 1701, les armes à la France et à l'Angleterre. Les Canadiens continuent à se défendre héroïquement, mais, en 1711, ils paraissent perdus : une flotte de quatre-vingt-huit vaisseaux anglais, une armée de 16,000 hommes va surprendre Québec. Tout-à-coup, une furieuse tempête se déclare : la flotte est dispersée ; huit vaisseaux s'abordent et se brisent, près d'un millier de soldats est noyé : l'amiral Walker rallie sa flotte

(1) La femme et la fille d'un ancien officier du régiment de Carignan.

désemparée et regagne la haute mer. Était-il utile que ce désastre vint encore sauver la Nouvelle-France ? Deux ans plus tard la pauvre colonie se trouve mutilée : Louis XIV vieilli cède à l'Angleterre, par le traité d'Utrecht, la baie et le détroit d'Hudson, l'Terre-Neuve et l'Acadie, qui va perdre jusqu'à son nom et s'appellera la Nouvelle-Ecosse. Qu'advient-il d'elle ? O triste histoire ! La population franco-canadienne, tranquille et résignée, obéit docilement pendant quarante ans à l'Angleterre, mais elle a deux torts : elle aime encore la France, et elle s'accroît trop vite ; elle double tous les seize ans. L'Angleterre va parer à ce danger par une terrible exécution. « Un jour de l'année 1755, on les rassemble par cantons comme de vastes troupeaux ; ce qui peut s'échapper s'enfuit dans les forêts, mais le reste, au nombre de 1,200 hommes, femmes et enfants, est embarqué sur des navires anglais, puis jeté au hasard sur les côtes des deux Amériques : la mère ici, là le père, les enfants partout (1). » Quelques-uns passèrent en France, et le canton d'Acadie, non loin de Châtellerault, est un dernier souvenir de la pauvre colonie disparue. Ceux qui se réfugièrent dans les forêts furent traqués comme des bêtes fauves. — Que ne puis-je citer en entier le poème de Longfellow !

Speaking words of endearment, where words of comfort availed not.
Thus to the Gaspereau's mouth moved on that mournful procession.
There disorder prevailed, and the tumult and stir of embarking.
Busily plied the freighted boats ; and in the confusion

(1) De Bonnechose, *Montcalm et le Canada Français*, p. 13.

Wives were torn from their husbands, and mothers too late saw their
[children
Left on the land, extending their arms, with wildest entreaties (1).

La guerre de la succession d'Autriche, dans laquelle l'Angleterre prend le parti de cette dernière puissance, rallume les hostilités en Amérique. Le premier ministre, le cardinal de Fleury, laisse la Nouvelle-France à ses propres forces. En 1748, le traité d'Aix-la-Chapelle remet les choses dans l'état dans lequel elles étaient précédemment, et nous rend Louisbourg, perdu trois ans auparavant. Mais les empiètements des Anglais sur notre territoire s'accusaient de tous côtés. On ne pouvait s'entendre même sur l'exécution du traité; 1755 arrive et voit éclater la désastreuse guerre de Sept Ans.

Le colonel américain Washington, dont le nom était encore presque inconnu, est battu par M. de Beaujeu, qui périt au milieu de sa victoire; le général français de Dieskau est peu après écrasé par des forces anglaises supérieures et périt également. Il est remplacé par un des héros les plus populaires des temps modernes, Montcalm. Détail intéressant, ce dernier se trouvait par son mariage le petit-neveu de l'intendant Talon, dont

(1) Longfellow, *Evangeline*, 1^{re} part., chant V.

« Evangeline adressait (à son père) des paroles de tendresse, alors que les paroles de consolation ne pouvaient plus servir. Ainsi s'avancait vers l'embouchure du Gaspereau le triste cortège. Tout n'était que désordre, tumulte et trouble dans l'embarquement. On chargeait activement les bateaux, et dans cette confusion les femmes étaient arrachés à leurs maris, et, trop tard, des mères voyaient leurs enfants abandonnés sur le rivage, leur tendant les bras avec d'amères supplications. »

j'ai indiqué la glorieuse part dans l'organisation du Canada.

Montcalm débarqua à Québec le 13 mai 1756. Il avait sous ses ordres l'intrépide brigadier de Lévis, plus tard maréchal de France, et comme aide de camp un homme extraordinaire, Bougainville. Successivement avocat distingué au Parlement de Paris, auteur de remarquables travaux scientifiques et membre de l'Académie des sciences, secrétaire d'ambassade, le futur amiral, le futur navigateur était alors capitaine de dragons, et âgé de 27 ans. — 5,300 hommes formaient toute l'armée de ces héros : les forces de l'ennemi n'allaient pas, à la fin de la campagne, être moindres de 60,000.

Comment croire que, dans ces conditions, la première phase de la guerre du Canada, de 1756 à 1758, fut de notre part presque offensive ? Peu après son arrivée, Montcalm s'empare habilement du fort d'Oswego, menace perpétuelle pour le Canada, à l'entrée du Saint-Laurent. Il y trouve une immense quantité de munitions et de provisions. Les fortifications sont rasées, et une colonne est élevée sur les rivages avec l'écusson de France et cette inscription : *Manibus date lilia plenis !*

L'hiver de 1757 se passe ; Montcalm prépare un grand coup : le fort William-Henry est la clef de la route d'Albany et de New-York, il veut s'en emparer. 2,500 hommes, quarante canons et un camp retranché défendent le fort, commandé par Munro. En six jours, le général anglais était obligé, malgré une vigoureuse défense, de capituler. Résultat immense ! le Canada était débloqué ; aucun Anglais n'avait plus le pied sur

le royaume colonial de Louis XV : les destinées du Nouveau-Monde furent peut-être alors en suspens. Mais à ce moment là l'Angleterre, vaincue aussi bien en Europe qu'en Amérique, allait voir poindre l'heure du salut : le véritable vainqueur de Montcalm allait apparaître. Infirmes et presque impotents, ils étaient grands par le génie : c'était le futur dictateur de l'Angleterre, c'était William Pitt.

Montcalm se trouvait aux prises, hélas, avec de graves difficultés intérieures. Depuis deux ans la récolte avait manqué au Canada : on en était réduit dans les villes au rationnement et aux distributions de vivres. Et dans les campagnes ! « Le peuple commence à brouter, » écrit Montcalm. Mais cela n'était rien : un procès célèbre mit trop tard en lumière, après la perte de la Nouvelle-France, les indignes concussions, les incroyables brigandages de l'intendant Bigot. Il spéculait sur tout ! Et comment nous défendre d'un serrement de cœur rétrospectif en voyant que les soldats sont armés de fusils hors de service, que les forts ne sont ni suffisants ni en état, que les magasins sont vides, que les hôpitaux et les ambulances sont dans un désordre affreux ! C'est dans ces conditions, paralysé en outre à chaque instant par l'impéritie du gouverneur, le marquis de Vaudreuil, que Montcalm lutte pendant quatre années. Pas de munitions pour les troupes, à peine de la nourriture. « De la poudre, envoyez au moins de la poudre ! » écrit Montcalm, et il continue à se battre avec celle dont il s'est emparé dans les forts ennemis.

Et pendant ce temps, une formidable invasion se

prépare. Toutes les colonies anglaises vont opérer contre nous. Trois corps d'armée s'avancent : ils dépassent 40,000 hommes ; l'un a pour objectif de reprendre Louisbourg et l'île du cap Breton, le second de se rendre maître de Carillon sur le lac Champlain et de la route de Montréal, le dernier d'assiéger le fort Duquesne, sur l'Ohio. Louisbourg, réduit à un monceau de ruines, est pris, après deux mois de siège, par l'amiral Boscawen, malgré l'héroïsme du chevalier de Drucourt et de sa femme, qui encourageait les troupes, pointait elle-même les canons et y mettait le feu. Mais la brillante victoire de Carillon, remportée, le 17 juillet 1758, par Montcalm sur Abercromby, venait, en anéantissant le deuxième corps d'invasion, donner encore quelque temps de répit à la pauvre colonie mourante. Une croix de bois fut dressée sur le champ de bataille, et Montcalm lui-même en composa l'inscription :

En signum, en victor, Deus hic, Deus ipse triumphat !

Hélas ! voici venir l'hiver de 1759, et avec lui la famine et la misère, l'affreuse misère ! L'horizon s'assombrit encore. Nous venons, car Montcalm et sa petite armée ne peuvent être partout, de perdre le fort Frontenac, de faire sauter le fort Duquesne. Bougainville, passé en France pour mendier des secours, ne reçoit d'autre réponse que le mot devenu historique de l'intendant à la guerre, Berrier : « Quand le feu est à la maison, on ne s'occupe pas des écuries. » — « Monsieur, on ne dira pas que vous parlez en cheval, » riposte Bougainville.

« Pendant combien de temps, écrit en riant Voltaire, le pauvre genre humain va-t-il encore s'égorger pour quelques arpents de glace au Canada? » Qu'il se rassure! Les temps sont proches. M. de Montcalm marche à la mort, il va mourir de l'abandon de la mère-patrie. Il a tout perdu jusqu'à l'espérance, et cependant on voit les enfants de douze ans et les vieillards de quatre-vingts ans le suivre. Il faut en finir avec cette poignée de héros : vingt-deux vaisseaux de ligne, trente frégates et de nombreux transports sont équipés par l'Angleterre ; 10,000 soldats y prennent place. Cook dirige la flotte : elle prend position au pied de ce gigantesque rocher sur lequel est assis Québec. Deux mois de siège ne peuvent réduire la capitale de la Nouvelle-France. Ce n'est plus qu'un monceau de cendres, mais le drapeau français le domine encore.

M. de Montcalm marche à la mort. Pour la première fois il a rencontré un adversaire digne de lui dans James Wolfe, un général de trente-deux ans, âme de feu dans un corps frêle. Le 12 septembre (1759), Wolfe tente pendant la nuit une surprise : l'opération réussit, et les soldats anglais escaladent le sentier à pic qui monte du rivage au sommet de l'Anse du Foulon. Quand l'éveil est donné, 5,000 Anglais avaient tourné Québec, et le sort de l'Amérique allait se décider dans les plaines d'Abraham (1).

M. de Montcalm marche à la mort : il charge l'épée

(1) Ainsi nommées à cause du voisinage de la propriété d'un nommé Abraham Martin, pilote du roi sur le Saint-Laurent en 1646.

haute à la tête de ses troupes ; Wolfe est en face de lui, déjà frappé d'une balle au poignet, bientôt frappé d'une seconde, d'une troisième balle. Wolfe meurt, mais Montcalm, cinq fois frappé lui aussi, va le suivre : il lui reste le temps d'implorer pour les troupes la clémence du vainqueur : « Je fus leur père, soyez leur protecteur, » puis d'implorer pour lui-même celle de Dieu.

M. de Montcalm était mort, et avec lui était morte la puissance française au Canada. On ensevelit le glorieux vaincu dans l'église des Ursulines, la seule encore debout à Québec, et son corps fut déposé dans l'excavation formée par une bombe anglaise (1). Plus tard, l'Académie des Inscriptions composa en l'honneur de Montcalm une épitaphe prétentieuse et longue ; n'eût-on pas mieux célébré la mémoire intacte et pure du héros, du défenseur de la France en reproduisant sur son tombeau ce qu'il faisait graver lui-même sur le champ de victoire d'Oswego : « Manibus date lilia plenis ! » L'Angleterre, mieux inspirée, n'a écrit que deux mots sur la stèle de pierre qui perpétue la mémoire des deux glorieux adversaires : « Wolfe. — Montcalm. »

A quoi bon raconter ce qui suivit ? Réduits à maudire leur impuissance, Lévis, Bougainville, Bourlamaque,

(1) Ce ne fut que le 14 septembre 1859 qu'eut lieu la consécration du monument élevé à la mémoire de Montcalm dans l'église des Ursulines de Québec. Au milieu de la nef s'élevait un modeste catafalque, recouvert d'un drap mortuaire parsemé de fleurs de lis d'argent. Sur le sommet, la tête du héros, sous un globe de cristal, était exposée à tous les regards. Une très-belle oraison funèbre fut prononcée dans cette cérémonie par le P. Martin.

les anciens lieutenants de Montcalm, continuèrent encore jusqu'en septembre 1760 une résistance furieuse, désespérée ; ils remportèrent une victoire dans les plaines d'Abraham, en y laissant pour morts tous les grenadiers et 104 officiers. Ils n'avaient plus de poudre, ils gagnaient des combats à l'arme blanche. Ils étaient devenus fous. La capitulation du 8 septembre put à peine arrêter leur héroïsme.

L'Angleterre manqua de grandeur : elle refusa les honneurs de la guerre aux rares survivants de ce qui avait été l'armée de Montcalm. On enferma ensuite les vaincus dans quelques navires trop étroits, et on les transporta en France. Le fatal traité de Paris venait de terminer la guerre de Sept Ans et de nous chasser de l'Amérique du Nord, deux cent trente-quatre ans après que Jacques Cartier y avait planté le drapeau fleur-delysé.

Mais les Français survivaient à la France. Ils étaient 65,000 en 1763, ils sont près de deux millions aujourd'hui ; ils nous sont restés fidèles (1). Peut-être me permettrez-vous de les suivre encore dans leur histoire. Vivent les Canadiens Français ; ils ont supporté sans faiblir des privations et des déboires inouïs ; ils ne se sont pas effrayés de la malveillance ; ils se multiplient, ils s'étendent, ils grandissent et ils le savent. Ils nous tendent la main : le Canada est toujours pour la France, suivant la belle expression de Lescarbot, « une province digne d'être sa fille. »

(1) Voir *La Société Française au Canada*, par M. H. Fabre, commissaire général du gouvernement Canadien à Paris. — *Réforme sociale*, n° du 15 août 1886.

MONTCALM ET LA DÉFENSE DU CANADA

Réponse

au Discours de Réception de M. Christophe Allard

Par M. A. HÉRON, Président

Monsieur,

Vous aimez les Canadiens-Français ; c'est un lien de plus qui vous unit à notre Compagnie. Les sentiments que vous venez de nous exprimer avec une émotion communicative ne pouvaient manquer de trouver un écho dans cette assemblée qui, tout récemment, s'est fait honneur d'inscrire au nombre de ses membres correspondants deux des écrivains les plus distingués du Canada, le poète Louis Fréchette et le publiciste Benjamin Sulte. Comme vous, Monsieur, nous aimons le pays qui porta jadis le beau nom de Nouvelle-France : nous l'aimons pour tous ces découvreurs, tous ces colons, tous ces missionnaires dont vous nous avez, dans un récit que plus d'un d'entre nous aura trouvé bien court, retracé la glorieuse histoire ; nous l'aimons pour la lutte désespérée qu'il soutint afin de se conserver à la mère-patrie, sans se laisser rebuter par un inqualifiable abandon ; nous l'aimons pour cette affection profonde

qu'il n'a jamais cessé, malgré tout, d'éprouver pour la France. Nous n'avons garde encore d'oublier que de ces Français d'outre-mer il est un grand nombre dont les pères étaient nés sur le vieux sol normand. Et pour me servir d'une expression qui leur est familière, ils sont bien « nos gens » ces descendants de nos anciens colons qui accueillent avec une sympathie si vive, avec un empressement si touchant, ceux de nos compatriotes qui, comme vous, vont leur parler de la France. Vous avez, Monsieur, gardé un souvenir ému de la réception qu'ils vous ont faite, et c'est une dette de reconnaissance que vous voulez acquitter en venant nous entretenir aujourd'hui du Canada.

Aux applaudissements qui ont salué votre éloquent discours oserai-je, Monsieur, mêler une critique ? Vous venez de nous prouver, une fois de plus, qu'on est mauvais juge en sa propre cause. Vous avez cherché quelle raison avait guidé l'Académie lorsque, à deux reprises, elle a porté sur vous ses suffrages, et votre esprit, toujours si fin et si judicieux, s'est écarté cette fois du bon chemin. Je serai cependant d'accord avec vous sur un point. Oui, vous avez raison de le croire : l'élégant écrivain doublé d'un savant érudit, que notre Académie n'est pas la seule à apprécier comme il le mérite, nous a appris depuis longtemps à estimer et à aimer votre nom ; mais, dût votre modestie s'alarmer de mes paroles, j'affirmerai hautement que vous n'aviez nul besoin de ce fraternel patronage. Votre valeur personnelle suffisait amplement à fixer notre choix ; c'est à elle, à elle seule que nous devons le plaisir, peu commun assurément,

mais que notre Académie connaissait déjà, de saluer en deux frères l'heureuse union de la délicatesse du cœur et de l'élégance de l'esprit.

Et maintenant, Monsieur, que j'ai fini de vous chercher querelle, — oserai-je espérer que vous ne m'en garderez pas rancune? — me voici plus à mon aise. J'ai tort pourtant de parler ainsi, car je voudrais dire mon sentiment sur les deux ouvrages que nous vous devons, et pour l'un deux, il faut bien que j'en fasse l'aveu, mon embarras est extrême. Voyez, en effet, l'étrange chose ! Je suis Normand, et je n'entends rien à la procédure. Encore bien moins suis-je en état de comprendre les savantes considérations que vous avez exposées dans votre *Etude sur la chose jugée en droit civil*. Tout cela, et je l'avoue à ma confusion, est pour moi lettre close. Aussi, dans la crainte de dire quelque sottise et de m'attirer, en parlant de ce que je ne connais pas, une variante méritée du fameux vers de Boileau :

Grands mots que Pradon croit des termes de chimie,

je m'abriterai prudemment derrière l'autorité des excellents juges qui nous ont entretenus de cet ouvrage et, me servant de leurs propres expressions, je dirai qu'on trouve « dans votre solide et consciencieuse étude le caractère propre de votre intelligence : la fermeté unie à la netteté, — fermeté dans les déductions juridiques, netteté dans l'exposition des systèmes. »

J'aime mieux vous suivre dans vos voyages et prendre avec vous le paquebot en partance pour le Nouveau-Monde. Là, du moins, dans cette *Promenade* que vous

me ferez faire *au Canada et aux Etats-Unis*, je pourrai entendre votre langage et m'instruire à votre école. Aussi bien quel agréable compagnon vous faites et que vous ressemblez peu au commun des voyageurs ! Il y en a bien des espèces : il y a le voyageur... ingénu, dont l'admiration facile s'extasie à chaque détour de chemin et qui, dans son ignorance naïve, tombe à tout instant de merveille en merveille ; puisque le bonheur est dans l'innocence, c'est assurément le plus heureux de tous. Il y a le voyageur instruit... par le *Guide Conti* ou le *Guide Joanne, doctus cum libro*, comme on dit dans l'école, qui n'admire qu'à bon escient et, pour ainsi dire, sur commande, et qui tient pour seules authentiques les beautés officiellement reconnues ; il a le respect de l'autorité ; saluons-le, c'est chose assez rare en ce temps. Il y a le voyageur blasé qui promène sa superbe indifférence de la montagne au lac et du lac à la montagne ; merveilles de l'art, merveilles de la nature, rien ne saurait le tirer de son engourdissement ; tout ce qu'il peut faire, c'est de s'ennuyer avec conscience ; plaignons-le et surtout gardons-nous bien de l'imiter. Ajoutons encore que la plupart de ces voyageurs cèdent à une impérieuse et souveraine maîtresse, la mode, et que leur plus grand bonheur n'est pas tant de voyager que de pouvoir dans un salon faire assaut avec leurs pareils de connaissances qui ne compensent pas par l'étendue ce qui leur manque en solidité. Les entendez-vous prononcer avec un pur accent les noms des lieux qu'ils ont visités ? Ils n'ont pas perdu leur argent ; voilà qu'ils savent à fond les langues étrangères ; on

s'instruit tant à voyager. Vous n'appartenez, Monsieur, à aucune de ces classes de désœuvrés. Le banal et le convenu n'ont aucun attrait pour vous ; votre curiosité n'est mise en éveil que par les spectacles qui font penser. Aussi, vous écartant des routes habituellement suivies, êtes-vous allé visiter ce monde de l'Amérique, si jeune et déjà si puissant, dont la civilisation à marche rapide et quelque peu désordonnée offre aux yeux d'un Européen, judicieux comme vous l'êtes, un intérêt si palpitant et soulève tant de graves et redoutables problèmes. J'aurais plaisir à vous suivre au milieu de ces grandes scènes de la nature que vous décrivez si bien, à me pencher, comme vous, en frémissant sur cet abîme où le Niagara précipite le tonnerre de ses eaux, à pénétrer dans les mystérieuses profondeurs des grottes du Mammoth ; j'aimerais à visiter avec vous ces cités des Etats-Unis, nées pour ainsi dire d'hier, et déjà immenses, où tout est mené avec une rapidité qui donne le vertige. Mais vous m'appellez au Canada ; je m'empresse de vous y suivre et je vais y rester avec vous.

Dans le remarquable discours que vous venez de nous faire entendre, vous avez embrassé d'un vaste coup d'œil l'histoire entière de la Nouvelle-France ; vous avez, dans un récit sommaire mais toujours lumineux et attachant, exposé l'origine et les développements de la puissance française dans les vallées du Saint-Laurent et du Mississipi jusqu'au jour où cette puissance s'abîma tout à coup dans la plus terrible des tempêtes. Au cours de cette étude, vous avez rencontré le nom de l'héroïque Montcalm ; tout en mettant en lumière la grande figure

de cet intrépide soldat, votre plan vous interdisait un développement que nous aurions tous désiré. Je vais essayer — après vous quel danger ! — de fixer quelques traits de cette histoire faite de sang et de larmes, et de dire ce que fut Montcalm jusqu'au jour funeste où dans les plaines d'Abraham tomba cette glorieuse victime qui emportait avec elle le dernier espoir du Canada.

Louis-Joseph, marquis de Montcalm-Gozon de Saint-Véran, naquit au château de Candiac, près Nîmes, le 29 février 1712. Il n'avait que six ans quand il fut confié aux soins d'un maître distingué Louis Dumas, fils naturel de son grand-père. Ce précepteur n'était pas un maître ordinaire. Ami de l'illustre philosophe Malebranche, il avait étudié d'abord la jurisprudence et les sciences exactes. Son nom appartient à l'histoire de la pédagogie ; il avait inventé une méthode nouvelle d'enseignement dont il savait obtenir de merveilleux résultats ; c'est ce qu'on appelle le *bureau typographique*. Mais cette méthode avait, paraît-il, ses dangers. Un jeune frère du marquis de Montcalm, que l'on cite au nombre des enfants extraordinaires, savait, grâce à Dumas, dès l'âge de six ans, le latin, le grec et l'hébreu ; il possédait des notions étendues d'histoire ancienne et d'histoire de France ; il connaissait l'arithmétique, la géométrie et le blason. A sept ans, il avait cessé de vivre ; l'esprit avait tué le corps, et l'Église, à laquelle il était destiné, perdait en lui une de ses futures lumières.

Le marquis de Montcalm sut, heureusement pour lui et pour la France, résister à cette méthode d'entraîne-

ment. Il paraît qu'il se pliait difficilement à toutes les exigences de Dumas ; le précepteur écrivait au père que le jeune disciple ne se soumettait pas avec assez de docilité aux avis qu'il lui donnait. Le caractère de Montcalm qui fut toujours ardent et impétueux, explique ces plaintes sans les justifier pourtant, car il semble avoir compris d'une manière assez satisfaisante les devoirs que lui imposait sa naissance. Et en effet, le plan qu'il se prescrivait à lui-même et qu'il communiquait à son père soit pour prévenir les doléances de Dumas, soit pour y répondre, comprenait bien tout ce qu'on demandait alors à un gentilhomme. Il se proposait, disait-il, d'être un homme honnête, brave et chrétien ; de connaître autant de grec et de latin que la plupart des gens du monde, ainsi que les quatre règles de l'arithmétique, un peu d'histoire et de géographie, les belles-lettres grecques et latines, assez pour avoir quelque goût des arts et des sciences ; avant tout il voulait être obéissant, docile et très soumis aux volontés de son père et de sa mère, et, ajoutait-il, pour désarmer sans doute l'exigeant précepteur, déférer aux avis de M. Dumas ; enfin, faire des armes et monter à cheval aussi bien que ses faibles talents le lui permettraient. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'avant l'âge de quinze ans, il possédait une connaissance solide du latin, du grec et de l'histoire, qu'il conserva toujours le goût de l'étude, qu'il employait à lire une partie du temps que lui laissaient ses campagnes et qu'il caressa même, vers la fin de sa vie, le désir d'entrer à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

A quinze ans, Montcalm était enseigne au régiment de Hainaut. Deux ans après, son père lui achetait une compagnie à la tête de laquelle il reçut le baptême du feu devant Philipsbourg. Son père mourut en 1735 et lui laissa de vastes propriétés rurales, mais assez chargées de dettes. Un ami de sa famille, le marquis de la Fare, lui fit épouser bientôt M^{lle} Angélique-Louise Talon du Boulay, petite-nièce de cet intendant Talon, qui avait administré jadis le Canada avec une habileté dont ce pays conserve encore le souvenir. M^{lle} Talon lui apportait de grands biens et l'appui de solides influences. Des dix enfants qui naquirent de cette union, six seulement, deux fils et quatre filles, survivaient en 1752. « Dieu veuille les conserver tous, écrivait le père dans son journal, à cette même date, et les faire prospérer et pour ce monde et pour l'autre. »

Montcalm prit une part active à la guerre de succession d'Autriche. Au cours de la campagne de Bohême, il se lia avec l'intrépide Chevert d'une amitié à laquelle la mort seule mit un terme. Il devint bientôt colonel du régiment d'Auxerrois-Infanterie, et sortit sain et sauf de la dure campagne de 1744. En 1745, nous le retrouvons en Italie : il sert sous le commandement du maréchal de Maillebois et se distingue à la funeste journée de Plaisance (1746). « Nous avons eu hier, écrit-il à sa mère, une affaire des plus fâcheuses. Il y a nombre d'officiers généraux et colonels tués ou blessés. Je suis des derniers avec cinq coups de sabre. Heureusement aucun n'est dangereux, à ce que l'on m'assure, si je le juge par les forces qui me restent, quoique j'aie perdu de

mon sang en abondance, ayant une artère coupée. Mon régiment, que j'avais deux fois rallié, est anéanti. » Prisonnier des Autrichiens, il est renvoyé en France sur parole. L'année suivante, le grade de brigadier le récompense de ses éclatants services. Un échange de prisonniers dans lequel il est compris lui rend toute sa liberté d'action. Il court en toute hâte reprendre le commandement de son régiment; il assiste à la terrible affaire du col d'Exilles où le chevalier de Belle-Isle trouve la mort; il y est encore blessé d'un coup de mousquet. La paix d'Aix-la-Chapelle le rendit au repos. Il retourna à son cher Candiac, où il se plaisait, dans l'intervalle que lui laissaient ses campagnes, à vivre auprès de sa femme, de ses enfants et de sa mère, femme d'une remarquable force de caractère et qui conserva toujours sur lui beaucoup d'influence. Plus tard, au milieu des forêts sauvages de l'Amérique, sa pensée se reportait vers les lieux où l'enfant avait passé d'heureuses années, où l'homme mûr avait goûté les joies délicieuses de la vie de famille. Accablé par les rudes épreuves qu'il eut à subir, que de fois ses compagnons l'entendirent murmurer, que de fois ceux qu'il avait laissés en France purent lire dans ses lettres ces douloureuses paroles : « Quand reverrai-je mon cher Candiac ? »

Montcalm se trouvait à Paris vers la fin de l'année 1755. Le ministre d'Argenson, qui avait apprécié ses hautes qualités, lui laissa entrevoir qu'on songeait à lui pour diriger les opérations militaires du Canada. Peu de temps après, de retour à Candiac, il recevait une lettre du ministre datée du 25 janvier 1756, et

conçue en ces termes : « Peut-être ne vous attendiez-vous plus, Monsieur, à recevoir de mes nouvelles au sujet de la dernière conversation que j'ai eue avec vous le jour que vous m'êtes venu dire adieu à Paris. Je n'ai pas cependant perdu de vue un instant, depuis ce temps-là, l'ouverture que je vous ai faite alors, et c'est avec le plus grand plaisir que je vous en annonce le succès. Le Roi a donc déterminé sur vous son choix pour vous charger du commandement de ses troupes de l'Amérique septentrionale, et il vous honorera à votre départ du grade de maréchal de camp. »

Montcalm quitta immédiatement Candiac qu'il ne devait plus revoir et se rendit à la Cour. Il poussa rapidement ses préparatifs. Après avoir reçu ses instructions du ministre et présenté ses remerciements au roi, en même temps que son fils aîné, le chevalier de Montcalm, qui venait de recevoir le don d'un régiment, il partit pour Brest le 15 mars. Là, trois vaisseaux de ligne, *le Léopard*, *le Héros* et *l'Illustre*, armés en transports, attendaient les troupes que le général en chef emmenait au Canada ; elles comprenaient seulement deux bataillons forts ensemble de douze cents hommes, appartenant l'un au régiment de la Sarre, l'autre à celui de Royal-Roussillon. Le 3 avril, Montcalm partit avec son aide de camp Bougainville sur la frégate *la Licorne* ; ses lieutenants, les chevaliers de Lévis et de Bourlamaque, le suivirent peu après avec les frégates *la Sauvage* et *la Sirène*.

La Licorne échappa heureusement aux croiseurs anglais et aux tempêtes violentes qui l'assaillirent

surtout pendant le courant de la semaine sainte. Le onze mai, arrêtée par les glaces qui barraient encore le Saint-Laurent, elle jeta l'ancre à dix lieues environ au-dessous de Québec. Montcalm gagna par terre la cité de Champlain et se rendit bientôt à Montréal où se trouvait alors le marquis de Vaudreuil, gouverneur du Canada.

Je ne veux pas refaire ici l'histoire de la Nouvelle-France. Qu'il me suffise de dire qu'à ce moment rien n'était encore perdu, malgré la défaite et la mort de Dieskau. N'eût-il eu à combattre que les forces des colonies anglaises, supérieures pourtant à celles dont il pouvait disposer, Montcalm en aurait triomphé. Ses succès d'Oswego et de William-Henri en sont la preuve. Mais l'Angleterre ne s'endormait pas comme la France. Notre pays, reniant la politique coloniale de Henri IV, de Richelieu et de Colbert, restait sourd aux appels les plus désespérés ; l'Angleterre, conduite par un ministre de génie, William Pitt, préparait une expédition formidable. Soixante mille hommes allaient, de trois côtés à la fois, assaillir le Canada. Au mois de juillet 1758, Louisbourg attaqué par Amherst était réduit à capituler. Mais le 8 juillet, au lieu qui s'appelait alors Carillon, et que l'on désigne aujourd'hui sous le nom de Ticondéroga, Montcalm, avec 3,500 hommes, mettait en pleine déroute l'armée d'Abercromby, qui, de l'aveu des Anglais eux-mêmes, en comptait au moins 17,000. L'ennemi laissait sur le terrain quatre mille morts ou blessés ; les Français avaient perdu plus de sept cents combattants, perte énorme qui ne pouvait être réparée pour une armée que l'on devait laisser sans secours. Mais ce

qui rend Montcalm plus admirable encore que ne le fait cette victoire, c'est le généreux désintéressement qui le fait s'oublier lui-même, la grandeur d'âme avec laquelle il attribue tout le succès à ses lieutenants et à ses soldats. Le soir même de la bataille, il écrivait à l'intendant militaire Doreil : « L'armée et trop petite armée du roi vient de battre ses ennemis, quelle journée pour la France ! Si j'avais eu deux cents sauvages pour servir de tête à un détachement de mille hommes d'élite dont j'aurais confié le commandement au chevalier de Lévis, il n'en serait pas échappé beaucoup dans leur fuite. — Ah ! quelles troupes, mon cher Doreil, que les nôtres ! Je n'en ai jamais vu de pareilles. »

Dans son rapport officiel il disait : « M. de Lévis, avec plusieurs coups de feu dans ses habits, M. de Bourlamaque, dangereusement blessé, ont eu la plus grande part à la gloire de cette journée », et il ajoutait : « Le succès est dû à la valeur incroyable de l'officier et du soldat ; pour moi, je n'ai eu que le mérite de me trouver général de troupes aussi valeureuses. »

La joie bien légitime qu'il éprouvait de cette victoire ne pouvait triompher pourtant de son découragement. Il désirait et demandait son rappel. Le mauvais vouloir que lui témoignait Vaudreuil, le spectacle honteux des dilapidations de l'intendant Bigot et de ses associés, jetaient le désespoir dans son âme.

Pierre-François Rigaud, marquis de Vaudreuil, gouverneur du Canada, n'était point du métal dont on fait les héros. Egoïste et vain, il tenait avec acharnement à son autorité, mais il était plus jaloux de la faire recon-

naître que d'en assumer sur lui-même la responsabilité. Il manquait de force de caractère, et se montra toujours incapable de prendre une décision utile dans les temps de crise. Je ne sais si le ministre de la marine dont il relevait avait lu les pensées de Pascal, mais assurément les dépêches que lui adressait Vaudreuil ont dû lui suggérer cette réflexion que « le moi est haïssable ». Il serait difficile en effet de rencontrer un homme plus plein de lui-même, plus porté à attribuer tous les succès à sa rare prudence, à la pénétration de ses vues, à l'habileté des mesures qu'il avait prises, et à rejeter sur les autres le poids des fautes dont sa déplorable administration était trop souvent la véritable cause. Avec cela, facile à conduire pour qui savait le manier, et l'intendant Bigot dont je parlerai tout à l'heure était expert en cet art. Malheureusement Montcalm avait trop de fougue pour y réussir, et d'ailleurs il venait de France, et Vaudreuil, né au Canada, avait une foi exclusive dans les forces de la colonie ; il ne ressentait que de la méfiance pour tout ce qui venait de la mère-patrie. Plus malheureusement encore, le commandement était partagé. Montcalm dépendait du ministre de la guerre ; il avait sous ses ordres les réguliers de France ; Vaudreuil avait pour chef le ministre de la marine et commandait les réguliers de la colonie ainsi que la milice. Quand, après la glorieuse victoire de Carillon, un ordre exprès du roi plaça toutes les troupes dans la main de Montcalm devenu lieutenant-général, il dut encore déférer à l'autorité du gouverneur, et ces tiraillements produisirent les plus funestes effets.

Vaudreuil parut d'abord accueillir avec faveur le

nouveau général. « Il m'accable de politesses », écrivait Montcalm au ministre de la guerre. Il écrivait encore : « Je suis bien avec lui, sans sa confiance, qu'il ne donne jamais à personne de la France. » Les choses, hélas ! devaient bientôt changer, et le temps n'était pas loin où Vaudreuil le poursuivrait auprès du ministre de ses imputations calomnieuses. Montcalm n'ignorait pas quels étaient à son égard les sentiments intimes du gouverneur, et il appliquait à leur situation réciproque ces vers de Corneille :

Mon crime véritable est d'avoir aujourd'hui
Plus de nom que [...Vaudreuil], plus de vertus que lui,
Et c'est de là que part cette secrète haine
Que le temps ne rendra que plus forte et plus pleine.

Un homme fut encore plus que Vaudreuil funeste à la colonie : ce fut l'intendant François Bigot. On peut affirmer qu'il fut par ses dilapidations éhontées l'instrument principal de la perte du Canada. C'était un homme d'affaires d'une habileté consommée, d'une grande expérience, d'une énergie peu commune, infatigable au travail comme au plaisir, magnifique dans son hospitalité, généreux pour ses amis, mais avec tout cela d'une avidité effrénée, ne reculant devant aucune manœuvre honteuse pour s'enrichir lui et ses complices, ne rougissant pas de vivre au milieu de la plus fastueuse abondance quand l'armée de la France manquait de tout et que les malheureux Canadiens étaient réduits à la famine.

Au premier rang des misérables déprédateurs dont il s'était entouré, figurait le fils d'un ancien boucher de

Québec, un certain Cadet, mousse à treize ans, puis gardeur de vaches, et enfin boucher comme son père. En 1756, Bigot le nomma commissaire-général, et lui donna toute facilité pour exercer ses rapines. Dans les deux années qui suivirent, Cadet et ses associés, Péan, Maurin, Corpron et Pénisseault, vendirent au roi pour des sommes qui s'élevèrent à environ vingt-trois millions de francs des provisions qui ne leur coûtaient qu'onze millions ; ils faisaient ainsi un bénéfice net de douze millions de livres.

Bigot, de son côté, ne restait pas inactif. Avant la guerre même, en 1749, il avait persuadé au ministre des colonies que le Canada renfermait des provisions suffisantes au moins pour trois ans ; il valait mieux selon lui acheter dans la colonie toutes les choses nécessaires au service du roi que de courir toutes sortes de risques en les faisant venir de France. Le ministre adopta ses vues ; Bigot conclut un traité avec une maison de Bordeaux et se fit adresser par elle une énorme quantité d'approvisionnements ; d'accord avec un certain Bréard, contrôleur de la marine, il les déclarait appartenir au roi et les faisait ainsi entrer au Canada sans acquitter de droits de douane. Puis, à la première occasion, il les vendait sous des noms fictifs, à un taux élevé, pour le service du roi. Quelquefois ces approvisionnements étaient achetés successivement par plusieurs complices de Bigot qui prélevaient chacun leur bénéfice et partageaient ensuite avec l'intendant. Sous le nom d'un marchand nommé Claverie, il avait établi à Québec, sur un terrain qui appartenait au roi, un vaste magasin dans

lequel les navires venus de Bordeaux versaient leur cargaison. Ces marchandises étaient alors vendues en détail aux habitants, ou à de gros marchands que l'intendant favorisait, ou bien au roi lui-même. Les Canadiens désignaient sous le nom de la Friponne cet établissement dont une succursale existait à Montréal.

Je pourrais citer bien des faits de ce genre. En voici un particulièrement odieux. Quand les Anglais commirent en Acadie l'acte abominable de la déportation de tout un peuple, un certain nombre d'Acadiens réussit à s'échapper ; les malheureux exilés se réfugièrent au Canada. Ils étaient dénués de tout ; Bigot chargea Cadet de leur fournir des vivres. Celui-ci leur livra de la morue tellement gâtée qu'elle ne pouvait être vendue, et il se la fit payer par le roi à un prix exorbitant.

Ce fut encore Cadet qui prétendit, dans un moment de disette, que les Canadiens recelaient leurs grains ; il obtint l'ordre qu'ils lui fussent livrés à un prix fixé très bas et cela sous peine de confiscation. Tous les blés de la colonie passèrent ainsi entre ses mains. Il les revendit ensuite le prix qu'il voulut, soit au roi, soit aux premiers possesseurs.

Le Canada était la proie de ces misérables. Personne n'ignorait leur conduite infâme ; mieux que quique ce soit, le gouverneur connaissait toute la vérité. On assure qu'il ne participa nullement à ces fraudes, et que ses mains restèrent pures. Et de fait, quand, après la perte du Canada, une condamnation trop longtemps attendue frappa Bigot et ses complices, Vaudreuil poursuivi avec eux fut absous par ses juges. Je crois volontiers qu'il

refusa de se laisser corrompre ; sa responsabilité est assez grande sans cette honte de plus. Son crime, et ce terme n'a rien d'exagéré, c'est d'avoir fait tout ce qui était en lui pour tromper le ministre sur ce qui se passait au Canada. Il qualifiait de mensonge les accusations lancées contre Bigot ; il le représentait comme plein de zèle pour le service de Sa Majesté ; ses richesses seules, disait-il, lui attireraient les calomnies des envieux. Il faisait plus : il demandait pour Cadet des lettres de noblesse. Quand Péan se rendit en France en 1758, il écrivait qu'il avait en lui une entière confiance et il affirmait au ministre que, quand il le connaîtrait bien, il l'aimerait autant qu'il le faisait lui-même.

Quelle différence entre la conduite de Vaudreuil et les sentiments de Montcalm ! Le noble soldat sentait son cœur se soulever à la vue de toutes ces turpitudes. Il gémissait au spectacle de cette corruption qui gagnait comme une lèpre ; le nombre était faible des fonctionnaires et des officiers de la colonie qui avaient su se préserver de la honteuse contagion. Il faudrait lire à ce sujet les lettres que Montcalm adressait à sa famille, à ses amis, et surtout à Bourlamaque auquel il s'ouvrait sans réserve. « Quel pays ! écrivait-il à sa mère, tous les marauds y font fortune et tous les honnêtes gens s'y ruinent. » Ailleurs il écrit à Bourlamaque qu'il n'a pu dormir en songeant à toutes ces voleries, et il s'écrie avec une angoisse patriotique : « Pauvre roi, pauvre France, *cara patria*. »

On comprend que le spectacle de toutes ces infamies ait jeté le découragement dans son âme, et qu'il ait,

comme je l'ai dit plus haut, demandé son rappel. Le 12 juillet 1758, quatre jours après sa victoire de Carillon, il écrivait au ministre : « Si jamais il y a eu un corps de troupes digne de grâces, c'est celui que j'ai l'honneur de commander ; aussi, je vous supplie, monseigneur, de l'en combler. Pour moi, je ne vous en demande d'autre que de me faire accorder par le roi mon retour ; ma santé s'use, ma bourse s'épuise. Je devrai 10,000 écus au trésorier de la colonie, et plus que tout encore, l'impossibilité où je suis de faire le bien et d'empêcher le mal me détermine à supplier avec instance Sa Majesté de m'accorder cette grâce, la seule que j'ambitionne ; jusqu'alors je donnerai volontiers le dernier souffle de ma vie pour son service. »

Mais l'orage grossit ; l'ennemi a remporté quelques avantages ; il serre de plus en plus la colonie qui s'épuise. Le devoir commande de rester, et Montcalm n'est pas de ceux qui restent sourds quand le devoir les appelle : « J'avais demandé, écrit-il au ministre, mon rappel après la glorieuse journée du 8 juillet, mais, puisque les affaires de la colonie vont mal, c'est à moi à tâcher de les réparer ou d'en retarder la perte le plus qu'il me sera possible. »

Ce n'est pas qu'il espère le salut ; il a trop de clairvoyance pour n'avoir pas sondé l'abîme. Il se tourne encore vers la France ; se peut-il que ceux qui l'ont envoyé au secours de la colonie l'abandonnent dans cette extrémité ? Il adresse au ministre de la guerre cette lettre navrante qu'on a si justement appelée le testament de Montcalm et de la colonie. « Toutes les angoisses patrio-

tiques, écrit M. de Bonnechose, que Montcalm refoulait depuis cinq mois au fond de son cœur, jaillissent dans cette dépêche en phrases bien saccadées comme des coups de feu. Dans un relief saisissant, les causes de l'inévitable ruine de la colonie apparaissent; ténébreuses voleries, concussions, monstrueuses complicités, sont inondées de lumière. De quels traits ce grand honnête homme peint la curée du Canada aux abois, et l'augmentation des dépenses qui, n'étant que de treize millions de livres en 1757, se sont élevées au double en 1758 et vont monter à trente-six millions, « car, ajoute-t-il, » tous se hâtent de faire leur fortune avant la perte de » la colonie, que plusieurs peut-être désirent comme un » voile impénétrable de leur conduite. » Puis, traitant de la direction des affaires, il récapitule les fautes accumulées pendant l'hiver quand il n'en restait plus une seule à commettre. Enfin, après avoir comparé les misérables ressources de la colonie aux forces qui vont l'assaillir, il conclut ainsi : « Si la guerre dure, le Canada sera » aux Anglais, peut-être dès cette campagne ou la prochaine; si la paix arrive, colonie perdue si tout le » gouvernement n'est pas changé (1) ».

On sait le triste résultat de la mission dont Bougainville avait été chargé par Montcalm auprès du gouvernement de la métropole. Le Canada fut abandonné. Un envoi dérisoire de trois cent vingt-six recrues, des munitions et quatre-vingts jours de vivres pour les

(1) M. Ch. DE BONNECHOSE, *Montcalm et le Canada français*, p. 110-111.

troupes, voilà tout ce que Montcalm a pu obtenir. Le ministre de la guerre lui envoie une lettre dont il faut citer les termes :

« Je suis bien fâché d'avoir à vous mander que vous ne devez point espérer recevoir de troupes de renfort. Outre qu'elles augmenteraient la disette des vivres que vous n'avez que trop éprouvée jusqu'à présent, il serait fort à craindre qu'elles ne fussent interceptées par les Anglais dans le passage ; et, comme le roi ne pourrait jamais vous envoyer des secours proportionnés aux forces que les Anglais sont en état de vous opposer, les efforts que l'on ferait ici pour vous en procurer n'auraient d'autre effet que d'exciter le ministère de Londres à en faire de plus considérables pour conserver la supériorité qu'il s'est acquise dans cette partie du continent. » — « Il est de la dernière importance, ajoutait le ministre, de conserver un pied dans le Canada, quelque médiocre qu'en soit l'espace, car si nous l'avions perdu en entier, il serait comme impossible de le ravoïr. C'est pour remplir cet objet que le roi compte sur votre zèle, votre courage et votre opiniâtreté, et que vous mettrez en œuvre toute votre industrie, et que vous communiquerez les mêmes sentiments aux officiers principaux et tout ensemble aux troupes qui sont sous vos ordres.... J'ai répondu de vous au roi et je suis bien assuré que vous ne me démentirez pas, et que, pour le bien de l'Etat, la gloire de la nation et votre propre conservation, vous porterez aux plus grandes extrémités plutôt que jamais subir des conditions aussi honteuses qu'on a faites à Louisbourg dont vous effacerez le souvenir. »

A cette lettre qui lui signifie un aussi cruel abandon, Montcalm répond par ces simples paroles, grandes comme les plus grandes paroles des héros antiques : « J'ose vous répondre de mon entier dévouement à sauver cette malheureuse colonie ou à mourir. »

Aux préoccupations du général s'ajoutent les soucis du fils, du mari, du père. Il semble qu'il n'a jamais mieux aimé les siens qu'à cette heure, et les lettres qu'il écrit à sa mère et à sa femme portent l'empreinte de la plus affectueuse tendresse. Bougainville, qu'il avait chargé de négocier pendant son séjour en France les mariages de son fils aîné et de la plus âgée de ses filles, a réussi dans sa mission. Mais, au moment où il quittait la France, il a appris une triste nouvelle ; on disait qu'une fille de son général venait de mourir ; laquelle ? il n'avait pu le savoir : « Ah ! s'écrie le père, c'est sans doute la pauvre Mirète qui me ressemblait et que j'aimais tant. » Hélas ! le malheureux père devait mourir sans savoir lequel de ces êtres si chers il avait à pleurer.

Les événements se précipitent. A Québec et à Montréal, on croyait n'avoir à redouter qu'une attaque du côté du lac Champlain et des rapides du Saint-Laurent. Les précautions étaient prises. Tout à coup on apprend qu'une escadre anglaise portant un corps de neuf mille hommes commandé par Wolfe se dirige vers l'embouchure du Saint-Laurent ; son objectif est Québec. Déjà Durell envoyé en avant pour intercepter toute communication avec la France a pénétré dans le fleuve ; mais avant son arrivée, les vaisseaux français commandés par Canon avaient pu débarquer à Québec les

faibles secours envoyés par la France. Les amiraux Saunders et Holmes ont rejoint Durell; vingt-deux vaisseaux de ligne, des frégates, des sloops de guerre et un grand nombre de transports remontent le cours majestueux du Saint-Laurent. Le 21 juin, les habitants de Québec voient avec stupeur les mâts de quelques navires ennemis.

Les Anglais ont à leur bord un gentilhomme canadien, Denis de Vitré, qu'ils ont pris en mer; il les guidera dans la remonte difficile du fleuve ou bien il devra mourir; Vitré n'a pas su choisir la mort. Durell s'est encore procuré par ruse d'autres pilotes. Il a fait frapper aux mâts de ses vaisseaux le pavillon français; les pilotes canadiens croient que des secours leur viennent de France. Ivres de joie, ils se jettent dans leurs barques et accostent les vaisseaux anglais; ils sont prisonniers, et les couleurs de la France sont remplacées par le pavillon anglais. La tradition veut qu'à ce moment un prêtre canadien qui suivait cette scène avec une longue-vue soit tombé mort de saisissement. C'est ainsi que les Anglais purent franchir le dangereux passage de la Terrasse qui se trouve entre le cap Tourmente et l'extrémité de l'Isle-d'Orléans. Quelques troupes sont débarquées dans cette île et s'y établissent; d'autres franchissent le bras qui sépare l'île de la rive droite du fleuve, gagnent la pointe Lévi située en face de Québec, s'y retranchent et disposent des batteries.

A cette invasion redoutable, Montcalm ne peut opposer que 3,500 des réguliers de France, 2,000 hommes formant les réguliers de la colonie, et environ 12,000 mi-

liciens. L'appel suprême de Vaudreuil et de l'évêque Pontbriant a été entendu ; tout prêts à ajouter de nouvelles souffrances à celles qu'ils ont déjà endurées, les Canadiens sont accourus. On n'aura certes jamais assez d'éloges pour cette vaillante population qui ne recula devant aucun sacrifice pour garder son indépendance ; mais que pouvaient des miliciens mal exercés, mal armés, se pliant mal aux lois de la discipline, contre des troupes habituées aux grandes guerres de l'Europe ? Bons pour la guerre de surprise, les miliciens tenaient mal en rase campagne. Wolfe les méprisait ; il disait que Montcalm était à la tête d'un corps nombreux d'hommes armés, mais non pas d'une armée. Montcalm lui-même n'osait se fier à leur solidité. « A l'égard de la valeur, disait-il, nul ne rend aux Canadiens plus de justice que moi et les Français, mais je ne les emploierai que dans leur genre et je chercherai à étayer leur bravoure de l'avantage des bois et de celle des troupes réglées. » Cette opinion du général explique pourquoi il préfère rester sur la défensive, en échelonnant son armée sur la rive du Saint-Laurent, de la rivière Saint-Charles qui se jette dans le fleuve un peu au-dessous de Québec, jusqu'à la chute du Montmorency, à huit ou neuf milles de distance.

Arrêté ainsi par le camp retranché de Beauport, Wolfe se consume d'impatience. Une tentative faite pour brûler la flotte anglaise, une attaque dirigée contre le camp de la pointe Lévi, ont, il est vrai, misérablement échoué ; mais il brise lui-même ses forces dans l'assaut qu'il donne le 31 juillet aux collines de la rive

gauche du Montmorency. Montcalm et le brave Lévis, digne de commander sous un tel chef, viennent de sauver pour trop peu de temps, hélas ! la colonie mourante.

Non content de couvrir inutilement de bombes la ville de Québec, car il pouvait incendier la ville, mais non venir à bout de la patience des habitants, Wolfe donne l'ordre cruel de ravager les villages des Canadiens fidèles à la France. Le feu et le fer font leur office, et, chose horrible à dire, un capitaine anglais, Alexandre Montgomery, du 33^e régiment, alla jusqu'à faire fusiller de sang-froid les prisonniers.

Il s'était passé le 18 juillet un fait dont les conséquences devaient être bien graves. Entre Québec et la pointe Lévi, le fleuve se resserre et n'a plus que la largeur d'un mille. On pensait qu'aucun vaisseau ennemi n'oserait remonter le fleuve sous le feu des batteries de la ville. A onze heures de nuit, *le Sutherland*, couvert par une furieuse canonnade des batteries anglaises, passa au-dessus de la ville avec une frégate et quelques petits navires, et l'ennemi eut bientôt une vraie flottille en amont de Québec.

Cette manœuvre des Anglais obligea Montcalm à diviser ses forces et il dut envoyer Bougainville avec 1,500 hommes défendre les points menacés.

Le temps s'écoulait toujours, la mauvaise saison n'allait pas tarder à venir et Wolfe songeait déjà, dit-on, à laisser un détachement dans l'Ile aux Coudres entre Québec et la mer et à se retirer pour revenir au printemps. Son tempérament débile n'a pu résister à tant de

fatigues ; il tombe gravement malade. A peine rétabli, il forme le hardi projet d'escalader avec son armée en amont de Québec les hauteurs à l'extrémité desquelles la ville descend jusqu'au bord du fleuve.

Il lève secrètement le camp de Montmorency, remonte la rive droite du Saint-Laurent et va s'embarquer sur les vaisseaux de Holmes. Dans la nuit du 12 au 13 septembre, trompant la surveillance de Bougainville, il prend terre à l'anse du Foulon, escalade les hauteurs mal gardées et range silencieusement ses troupes dans les plaines d'Abraham.

Montcalm accourt à la hâte avec les bataillons de la Vieille-France ; d'accord avec ses officiers, il décide d'attaquer l'ennemi sans retard. Il forme son armée en trois corps, les réguliers au centre, des réguliers et des Canadiens aux deux ailes. Elle s'élance contre les Anglais ; malheureusement les Canadiens qui étaient dans les bataillons se pressent de tirer et, dès qu'ils l'ont fait, de mettre ventre à terre pour charger, ce qui rompt tout l'ordre. Les Anglais font quelques pas en avant ; ils s'arrêtent et font une effroyable décharge qui couvre la terre de morts et de blessés ; la droite de l'armée française plie et entraîne le reste de la ligne. Montcalm s'efforce en vain de rallier ses troupes ; il est emporté vers la ville par le torrent des fuyards. Au moment où il approchait des remparts, une balle lui traverse le corps. Il reste à cheval, deux grenadiers le soutiennent ; il entre dans la ville par la porte Saint-Louis. Au milieu de la foule inquiète qui attendait derrière cette porte, étaient plusieurs femmes attirées sans doute par le désir

de connaître le résultat du combat. Une d'elles reconnut Montcalm, vit le sang qui coulait de la blessure et s'écria : « O mon Dieu ! mon Dieu ! le marquis est tué ! » — Ce n'est rien, répondit l'héroïque général, ce n'est rien ; ne vous effrayez pas pour moi, mes bonnes amies. »

Montcalm était mortellement frappé et ne devait survivre que peu d'heures à son glorieux rival, tué sur le champ de bataille même. Transporté dans la maison du chirurgien Arnoux, il demanda combien de temps il avait encore à vivre. « Douze heures au plus », fut la réponse. « Tant mieux, répliqua-t-il, je serai heureux de mourir avant la reddition de Québec. Il ajouta que sa consolation était d'avoir été vaincu par un ennemi si vaillant ; il fit l'éloge du chef qui devait lui succéder, le chevalier de Lévis, dont il estimait hautement le caractère et les talents. Sa dernière pensée fut pour les Canadiens que ses efforts n'avaient pu sauver et dont il se savait si ardemment aimé : « Général, écrivit-il à Townshend, l'humanité des Anglais me tranquillise sur le sort des prisonniers français et sur celui des Canadiens. Ayez pour ceux-ci les sentiments qu'ils m'avaient inspirés ; qu'ils ne s'aperçoivent pas d'avoir changé de maître. Je fus leur père, soyez leur protecteur. » Il reçut ensuite les derniers sacrements des mains de l'évêque Pontbriand, qui, presque succombant lui-même à une maladie mortelle, avait voulu l'assister à son lit de mort. Il expira doucement le 14 septembre à quatre heures du matin ; il était dans sa quarante-huitième année.

Dans la confusion du moment, on ne put trouver un ouvrier pour fabriquer un cercueil. Un vieux serviteur

des Ursulines, connu sous le nom du bonhomme Michel, assembla grossièrement quelques planches entre lesquelles on déposa le corps de l'héroïque soldat. Le soir du même jour, on le transporta silencieusement vers la chapelle du couvent des Ursulines qui devait être sa dernière demeure. Là, une bombe avait en éclatant formé dans le sol une excavation que l'on agrandit pour en faire une tombe. Après le service et le chant, le corps fut à la lueur des torches descendu dans la fosse ; alors les pleurs et les sanglots éclatèrent ; il semblait à tous les assistants qu'on enterrait avec les restes du général la dernière espérance de la colonie. Et de fait, les funérailles de Montcalm furent les funérailles de la Nouvelle-France (1).

A cette même date du 14 septembre 1759, un capitaine de la marine française, M. de Foligny, qui comptait parmi les défenseurs de Québec, écrivait dans son journal : « A huit heures du soir, dans l'église des Ursulines, fut enterré dans une fosse faite sous la chaire *par le travail de la bombe* M. le marquis de Montcalm, décédé du matin à quatre heures après avoir reçu tous les sacrements. Jamais général n'avoit été plus aimé de sa troupe et plus universellement regretté. Il étoit d'un esprit supérieur, doux, gracieux, affable, familier à tout le monde, ce qui lui avoit fait gagner la confiance de toute la colonie : *Requiescat in pace.* » Quelle oraison funèbre vaudrait ces simples paroles ?

(1) Pour ce qui concerne les derniers moments et les funérailles de Montcalm, j'ai suivi l'excellent récit de M. Parkman et quelquefois traduit : *Montcalm and Wolfe*, 1884, t. II.

Un homme se trouva pourtant , qui chercha à noircir la mémoire de Montcalm. Cet homme, ce fut Vaudreuil. Toujours ardent à se justifier aux dépens des autres, il imputait la perte du Canada au refus que Montcalm avait fait de suivre ses conseils, à son amour-propre, à son ambition démesurée ; il l'accusait de s'être servi de ses troupes pour faire peser sur le Canada le joug le plus affreux ; il l'accusait d'avoir diffamé les honnêtes gens, encouragé l'insubordination, fermé les yeux aux rapines de ses soldats. Dans une autre lettre également adressée au ministre de la marine il avait la bassesse de dire que Montcalm avait trouvé la mort en essayant d'échapper aux Anglais.

Des écrivains étrangers ont voulu imputer sinon à la complicité, du moins à l'indifférence de Montcalm le massacre que les Indiens firent des prisonniers anglais après la reddition du fort William-Henry. Les faits prouvent au contraire qu'il fit tout ce qu'il put pour l'empêcher, qu'il exposa même sa vie pour sauver ces malheureux prisonniers.

Aujourd'hui la gloire de Montcalm rayonne d'un pur éclat dans notre histoire ; il n'est pas de gloire plus incontestée. Beaucoup d'autres généraux sont morts comme lui pour la patrie ; nous les admirons sans doute, mais pourquoi donc celui-ci a-t-il le privilège de nous toucher davantage ? Ce n'est pas seulement sa grandeur d'âme, son noble désintéressement, sa mâle intrépidité qui nous rendent cher son souvenir. Grâce à Dieu, de telles vertus ne sont pas rares au pays de France. Ce qui nous attache plus particulièrement à lui, ce sont les

souffrances endurées dans le lâche abandon où le laissa la mère-patrie, c'est cette lutte hors de toute proportion qu'il soutint sans fléchir contre un ennemi redoutable. En aimant, en vénérant sa mémoire, les fils veulent réparer la faute dont leurs pères furent coupables. Est-ce assez pourtant ? Les Anglais se sont honorés en élevant aux deux héros des plaines d'Abraham, Montcalm et Wolfe, un obélisque qui porte cette inscription : *Mortem virtus communem, famam historia, monumentum posteritas dedit*. Aucun monument ne rappelle en France le souvenir de Montcalm.

Il fut pourtant dans ce XVIII^e siècle où la vieille société française croulait de toutes parts, un des héritiers les plus authentiques de cette fière et intrépide noblesse à laquelle notre pays a dû jadis une bonne part de sa grandeur ; légère sans doute, frivole, indisciplinée, aisément factieuse jusqu'au jour où Richelieu la plia sous sa main de fer, où Louis XIV l'endormit dans les mollesses de Versailles ; mais toujours ardente, dévouée aux nobles causes, brave jusqu'à la témérité, généreuse jusqu'au sacrifice. Ne sont-ce pas là les défauts et les qualités de la nation même ? Montcalm n'eut, lui, que des vertus, et cependant, lorsqu'on a élevé des statues à tant de gloires douteuses, il attend encore la sienne.

La France n'a plus de colonie au Canada, mais les Canadiens sont toujours restés Français. Par quel concours de circonstances, et sous l'influence de quelles causes, ont-ils ainsi réussi à conserver, sous la domination d'un peuple étranger, longtemps ennemi de la France, leur caractère national, leurs institutions, leur

langue, leur religion ? Questions intéressantes que vous vous proposez, Monsieur, d'étudier et dont vous voulez bien promettre de nous entretenir. Tout n'a pas été dit sur le Canada ; il reste sans doute encore bien des documents ignorés , qu'un chercheur patient peut découvrir, dont un habile historien peut tirer profit. Nous souhaitons, Monsieur, que vous nous apportiez bientôt une longue étude semblable à celle que nous venons d'entendre. Vous ne pourrez manquer de trouver en nous des auditeurs attentifs, puisque nous serons captivés alors, comme nous l'avons été aujourd'hui, par l'intérêt du sujet et par le talent de l'écrivain.

SOUVENIRS D'Auvergne ET DE NORMANDIE

Par M. DECORDE

Le *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, publié par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, contient, dans la seconde livraison de cette année 1887, une très intéressante description de la manière dont s'effectuait, au dernier siècle, le voyage en voiture publique de Clermont-Ferrand à Paris.

Habitués que nous sommes aujourd'hui aux chemins de fer, qui, eux-mêmes, ont détrôné les *diligences* du commencement de notre siècle, nous avons peine à comprendre la lenteur avec laquelle on voyageait autrefois. On se donnait bien de garde alors de voyager la nuit. Chaque soir on s'arrêtait pour la couchée, si bien que pour parcourir les 103 lieues qui séparent Clermont de Paris on mettait, en 1712, neuf jours pleins.

Et cependant les voyageurs affluaient déjà en nombre assez considérable sur cette route. L'ouverture des Grands-Jours d'Auvergne, à partir de 1665, amenait à Clermont beaucoup de monde, et l'on voit dans les *Mémoires de Fléchier* que les carrosses ordinaires devinrent bientôt insuffisants au départ de Paris, « ces

» voitures étant retenues longtemps d'avance à cause
» du grand nombre de personnes qui suivaient Mes-
» sieurs des Grands-Jours. »

Voici, du reste, le détail des étapes et le coût de la dépense du voyage de Clermont-Ferrand à Paris, tels qu'ils ressortent d'une note écrite en 1712, et que publie le numéro précité du *Bulletin historique de l'Auvergne*.

On partait de Clermont dans l'après-midi, et l'on allait coucher à Gannat.

Le prix de la couchée, comprenant, suivant la signification ordinaire du mot, tous les frais d'hôtellerie, souper et logement, était de 30 sols.

Le lendemain, dîner à Saint-Pourcain; coucher à Bessay : dépense pour le dîner, 25 sols, pour la couchée, 30.

Le troisième jour, dîner à Moulins; coucher à Saint-Pierre-le-Moutier.

Le quatrième, dîner à Nevers; coucher à la Charité.

Le cinquième, on s'arrêtait deux fois : à Pouilly, dans la matinée, pour le déjeuner; à Cosne, pour le dîner, et on allait coucher à Neuvy.

Le sixième jour, dîner à Briare; coucher à Nogent.

Le septième, dîner à Montargis; coucher à Nemours.

Le huitième, dîner à Fontainebleau; coucher à Essonne.

Le neuvième, dîner à Villejuif et, de là on arrivait, le soir, pour coucher à Paris.

Nous avons indiqué le prix des repas et de la couchée des deux premiers jours. La dépense pour les autres

jours était à peu près la même ; le chiffre le plus fort est de 35 sols, le plus faible de 25.

Le tout s'élevait à 25 livres 7 sols ; — plus, la place dans le carrosse public, 30 livres, et 3 sols par livre de poids, pour les hardes et bagages.

Le voyage, tout compris, revenait donc à 55 livres 7 sols, plus le prix à payer pour les bagages.

Il en coûtait un peu plus cher pour revenir de Paris à Clermont ; on donnait 40 livres, au lieu de 30, pour la voiture et 4 sols par livre, au lieu de 3, pour les hardes.

Cinquante ans plus tard, en 1762, le voyage ne comportait plus que huit jours et n'exigeait, par conséquent, que sept couchées en tout. Mais, par contre, le prix des places avait augmenté. On prenait 36 livres de Clermont-Ferrand à Paris et 48 de Paris à Clermont. Les bagages payaient également plus cher : 3 sols 9 deniers par livre à l'aller, et 5 sols au retour.

Toutefois, les voyageurs du *panier* ne payaient que demi-place. Mais aussi, combien ne devaient-ils pas avoir à souffrir pendant un aussi long trajet ? La note que nous analysons nous apprend, en effet, que le *panier* était une banquette qui occupait, à l'extérieur du carrosse, la place où se trouvait, dans les premiers temps, une corbeille d'osier dans laquelle on entassait les bagages.

En lisant ces détails, la pensée se reporte naturellement sur le tableau tracé par La Fontaine dans sa fable du *Coche et la Mouche* :

— Dans un chemin montant, sablonneux, malaisé,
Et de tous les côtés au soleil exposé,
Six forts chevaux tiraient un coche.
Femmes, moines, vieillards, tout était descendu ;
L'équipage suait, soufflait, était rendu,

Et néanmoins on arrivait; on vaquait à ses plaisirs
ou à ses affaires.

Mais que ce temps est aujourd'hui loin de nous !

La même note nous apprend qu'en 1762, il n'y avait qu'un voyage par semaine. Le carrosse partait de Clermont tous les samedis et de Paris tous les jeudis. Le nombre des voyageurs allait-il diminuant? On pourrait le croire : Le comte de Montlosier, dans ses *Mémoires*, constate que peu de temps avant la Révolution, « un » coche partait chaque semaine des principales villes » de province pour Paris, mais qu'il n'était pas tous » jours plein. »

En Normandie, les départs étaient plus nombreux.

Le *Flambeau astronomique* ou *Calendrier royal* pour l'année 1744 indique qu'il partait de Rouen, rue du Bec, pour Paris, un carrosse, trois fois la semaine, les lundi, jeudi et samedi. En été, le voyage se faisait en deux jours et demi ; en trois jours en hiver.

Le lundi et le samedi, on allait par le Pont-de-l'Arche; le jeudi, par Magny.

Le *Calendrier* ajoute : « Il part des chaises pour » Paris, quand on en a besoin , et des fourgons pour les » grosses marchandises. »

Le *Bulletin historique de l'Auvergne* contient aussi

l'indication d'un fait peu connu, concernant le cardinal-archevêque de Rouen, Mgr de Bonnechose.

Pendant qu'il était avocat général à la Cour de Riom, M. de Bonnechose se présenta comme candidat à l'Académie de Clermont. Il fut élu membre correspondant de cette compagnie le 19 mars 1829, et le mois suivant (6 avril 1829), membre titulaire. Nommé peu de temps après à la Cour royale de Besançon, il quitta l'Auvergne au mois de juin 1829, sans avoir pu prononcer lui-même le discours de réception qu'il avait écrit. Un des membres de l'Académie en donna lecture, et la Compagnie le jugea digne d'être lu de nouveau, en séance publique, malgré le départ du jeune magistrat.

Le *Bulletin historique de l'Auvergne* en cite deux fragments.

Le premier concerne M. de Montlosier, qui était alors président de l'Académie :

« Si je ne craignais d'offenser une modestie privée, disait l'orateur, je me plaindrais à énumérer les titres que présente à nos hommages le célèbre publiciste qui dirige vos délibérations, le savant éclairé qui sut dérober à la nature une partie de ses secrets, l'orateur courageux et véhément, dévoué dans les temps de trouble et de péril à la défense de l'Eglise et du Trône; enfin, l'agronome industrieux, persévérant, infatigable, qui montre combien il y a plus de douceur pour le sage à fertiliser un coin du globe que de renommée pour les conquérants à le subjuguier tout entier. »

Dans l'autre passage, M. de Bonnechose exposait

quelle devait être, à son estime, la mission de l'écrivain :

« Le but de ceux qui cultivent les sciences et les lettres doit être non pas un éclat vain et passager, mais l'utilité. Rappeler sans cesse aux hommes la dignité de leur nature, nourrir, échauffer dans leur cœur l'amour du vrai et du beau, fortifier en eux le mépris de l'égoïsme, le dévouement au bien public, l'attachement à nos institutions sociales, les sentiments de respect et de reconnaissance envers la divinité, de soumission au prince et aux lois, de justice et de bienveillance envers leurs concitoyens, telle est la haute mission de l'écrivain ; ses lumières et ses talents n'ont de prix que par leur emploi. Ce sont des instruments confiés par la Providence à quelques hommes pour améliorer leurs semblables. »

Ces réflexions, dues à la plume du jeune magistrat, semblent avoir été la règle de la conduite de celui qui devint plus tard l'éminent cardinal. Il nous a semblé qu'en les reproduisant, nous ne pouvions qu'honorer sa mémoire et qu'elles méritaient encore plus, peut-être, d'être rappelées en Normandie qu'en Auvergne.

LES RELIQUES DE SAINT-PAIR, D'AVRANCHES

ET L'ÉGLISE SAINT-PATERNE D'ORLÉANS

Étude présentée à l'Académie

Par M. A. BLIGNY.

La ville d'Orléans possède une église dédiée à saint Paterne. Quel est son véritable patron, un saint évêque de Vannes, qui vivait au VI^e siècle, ou l'un des plus fervents apôtres de la région qui fut le Cotentin et l'Avranchin? Depuis longtemps, la question se posait sans être résolue; elle l'est aujourd'hui, d'après M. l'abbé Crochet, de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, en faveur de notre saint Paterne, plus connu en Normandie sous le nom de saint Pair (1). Sa thèse a été publiée dans le tome XX des *Mémoires* de cette Société, sous le titre de : « *Recherches historiques sur saint Paterne d'Avranches et sur la translation de ses reliques à Paris et à Orléans.* »

Je ne le suivrai pas dans le parallèle qu'il a tracé des deux saints. Aux Bretons, il appartient de rechercher si l'évêque de Vannes mérite les éloges et s'est attiré

(1) Dans divers documents, il est encore appelé saint Père, saint Poir, saint Poair, saint Poaier, saint Pouoir, saint Pouaiz, saint Poaiz, saint Paer, et saint Paër. On dit encore : saint Pâtier, saint Paix, saint Poix.

les critiques dont il était l'objet, critiques qui ne s'attaquent pas, du reste, à ses vertus. Ce qui advint du saint encore honoré en Normandie nous intéresse davantage.

Il n'a pas été grandi par l'écrivain orléanais, et nous pourrions reprocher à M. l'abbé Crochet de n'avoir pas dit tout ce qu'il en sait, s'il n'avait averti le lecteur qu'il destinait à l'évêque d'Avranches une entière biographie.

Dans ses « recherches », il lui suffit de rappeler quelques particularités de la vie du saint.

Paterne naît à Poitiers d'un père patricien, bientôt frappé de mort soudaine. Sa pieuse mère le confie aux moines d'Enxion (1), et, dans leur monastère déjà célèbre, ils l'initient aux pratiques religieuses et aux belles-lettres. Les austérités, les prières ont les préférences du jeune élève; il prenait pour modèle un moine plus âgé, Scubilion, avec lequel il s'était lié d'une amitié vraiment fraternelle. Ils avaient mêmes goûts et mêmes désirs : abandonnant leurs familles et leurs compagnons, ils cherchent la solitude et s'enfuient jusque dans les forêts de la Basse-Neustrie.

Ils devaient y rencontrer un peuple, encore soumis aux faux dieux, peut-être aux superstitions enseignées par les druides, mais plus tard accessible à leurs conseils et touché par leurs exemples. Apôtre d'abord, saint Pair devenait abbé, fondateur d'églises et de monastères, et, après beaucoup d'années, évêque d'Avranches.

(1) A Saint-Jouin.

« Ces éminentes qualités de saint Paterne d'Avranches », dit le savant Orléanais, « jetèrent un vif éclat sur une notable portion de l'ancienne Gaule. Il fut non seulement admiré comme apôtre et civilisateur de la Neustrie, mais il eut encore l'insigne honneur de siéger au premier rang parmi les conseillers du Roi Childebert. Aux yeux de ce prince, qui se piquait d'habileté et de savoir, les avis de l'humble évêque avaient un caractère d'indiscutable sagesse. »

Et il ajoute : « Nous possédons, en faveur de la supériorité incontestable de l'évêque d'Avranches, un témoignage décisif dans l'amitié que professaient envers lui l'illustre Fortunat, son contemporain et son premier biographe. »

M. l'abbé Crochet représente encore saint Paterne, en 557, prenant part au troisième concile de Paris; enfin, en 565, à quatre-vingt-cinq ans, rendant sa belle âme à Dieu, et « laissant à ses nombreux disciples, à tout son peuple, le souvenir ineffaçable de ses étonnantes vertus. »

L'auteur ne voulait que résumer une vie si bien remplie; il aurait pu rapporter le récit touchant de la mort de saint Pair, tel qu'il est tracé par son premier biographe. Fortunat nous rappelle l'amitié qui unissait Scubilion et saint Paterne. Écoutons-le : « L'homme de Dieu, il désigne ainsi l'évêque d'Avranches, tombait malade comme il désirait visiter ses frères à Sessiac »; et, en même temps, Scubilion avait la même pensée : tous deux sentaient la mort appro-

cher. Ils se dirigent l'un vers l'autre ; ils voulaient « se voir encore avant de sortir du siècle ». Trois milles les séparent, quand survient la nuit, et un bras de mer s'oppose à une rencontre. Ils meurent ensemble, privés de la dernière consolation qu'ils aient cherchée : « Dans la même nuit », écrit Fortunat, « le bienheureux Paterne, avec son saint frère, dans un noble triomphe et un heureux voyage, au milieu d'un chœur d'anges, dans une céleste assemblée, exhalèrent de la terre leurs pieuses âmes vers le Christ ».

La suite du récit n'est pas moins touchante : « L'évêque Lauto (Saint-Lô), qui était venu huit jours auparavant à Sessiac pour les visiter, conduisant les funérailles du bienheureux Paterne à la basilique de Sessiac, et l'évêque Lascivius (1), conduisant le corps de Scubilion à la même basilique, comme les deux chœurs faisaient entendre leurs chants, se réunirent en un seul cortège sans l'avoir prévu ; et ce lieu de prière que les saints avaient bâti, ils l'occupèrent également le même jour dans cet heureux voyage, afin que l'accident de la mort ne séparât pas ceux que toujours une même vie avait unis ; et l'un fut enseveli avec l'autre dans le même monument, puisque l'un avait suivi l'autre dans son pèlerinage (2) ; » — « *Ut qui in vitâ affectu et orationum communione non fuerant divisi in morte*

(1) Il occupait le siège de Bayeux.

(2) Traduction de M. Le Héricher, *Avranchin monumental et historique*, t. I, p. 594.

« *non separarentur* », dit plus simplement une oraison du Bréviaire de Coutances (1).

Cette union dans deux tombes voisines a-t-elle été respectée? A Saint-Pair (Manche), l'ancienne Sessiac, on montre encore les sarcophages de saint Pair et de saint Scubilion. « Leurs reliques n'ont jamais été levées « ni visitées », écrivait l'abbé Lecanu en 1839 (2) ; elles l'ont été, en 1875, par les ordres de Mgr Germain : le sarcophage de saint Pair contenait un fémur et un fragment d'os de la face ; celui de saint Scubilion était plus riche en ossements (3).

M. l'abbé Crochet est bien convaincu qu'une partie des dépouilles mortelles des deux amis avait anciennement été enlevée et transportée à Orléans ; il en trouve la preuve dans une relation latine qu'il intitule : *Procès-verbal de la translation des reliques de saint Samson et de saint Paterne*, et dont l'existence lui a été révélée par le curé et le vicaire de la commune de Saint-Pair.

Le manuscrit qui contient ce procès-verbal est du XII^e siècle ; il est enrichi d'enluminures et de dessins (l'un des plus remarquables a été reproduit dans l'ouvrage de Mgr Germain : *Saint Michel et le Mont-Saint-Michel*), et il fait partie du Cartulaire du Mont-Saint-Michel, que possède la bibliothèque d'Avranches.

La relation est courte, je l'abrège cependant, non

(1) *Breviarium Const.*, die 23 sept.

(2) LECANU, *Hist. des Ev. de Coutances*, p. 38. — Voy. aussi ci-après ce qu'en dit l'abbé Maret.

(3) Rapport officiel, cité par M. l'abbé Crochet.

sans faire la remarque que les faits se passent en 983, 984 et 985 (M. l'abbé Crochet le démontre facilement) (1), et qu'il s'agit, sans doute, des dévastations causées en Basse-Normandie et sur les confins de la Bretagne par les Danois, que le duc Richard-sans-Peur avait appelés à son secours contre le roi de France.

« Les Danois couvraient la face de la terre; Salvator, évêque de la ville appelée depuis Saint-Malo, s'enfuit devant les menaces de leur férocité, emportant avec lui les reliques des saints de son église. Quand il eut franchi les limites de son pays, il rencontra les prêtres de Dol et de Bayeux, qui fuyaient aussi, chargés des reliques de saint Samson, de saint Senier, de *saint Paterne* et de *saint Scubilion*.

» Or, la guerre se poursuivant depuis plusieurs années déjà, le pieux Salvator et ses compagnons d'exil allèrent chercher un refuge derrière les puissants remparts de Paris. Une fois entrés dans cette ville hospitalière, d'un côté le bon accueil qu'ils avaient reçu, et de l'autre l'hostilité croissante des païens, les décidèrent d'y fixer leur séjour, si Hugues, duc de France, leur en accordait l'autorisation, avec un sanctuaire où ils pourraient déposer les reliques de leurs saints. »

Ils demandent audience, mais, l'heure du repas approchant, ils sont maltraités par « le maître d'hôtel »,

(1) La date de 983 est indiquée par M. l'abbé Maret dans son livre « *De l'état ancien et de l'état actuel de la baie du Mont-Saint-Michel* » (in-8, 1829); mais il ne dit pas comment il a établi cette date.

qui s'oublie jusqu'à frapper sur les châsses des saints.

De là un scandale, qui attire Hugues, et le détermine, en réparation, à donner asile aux reliques dans la chapelle de Saint-Barthélemy. « Les châsses que l'on y » transporta en grande pompe, le 16^e jour des Calendes » de novembre, renfermaient les ossements de saint » Samson, de saint Magloire, de saint Senier et de saint » Léonard (1) et une partie des corps de saint Paterne » et de saint Scubilion.

» Cependant, l'heure de la miséricorde divine a sonné, » la paix est faite, elle règne sur toute l'étendue de la » France et de la Normandie. Les prêtres bretons, mus » par une pensée qui vient d'en haut, se déterminent à » quitter Paris, les uns pour retourner dans leur patrie, » les autres pour chercher un asile dans d'autres pays » de la France.

» Quant aux gardiens du corps de saint Samson, ne » voulant pas rentrer en Bretagne, ils abandonnèrent » le chef et quelques ossements de leur saint à Hugues, » afin qu'il les autorisât à partir, et ils s'en allèrent avec » le reste du dépôt sacré confié à leurs soins, dirigeant » leurs pas vers la ville d'Orléans, où ils demeurèrent » longtemps, retenus par des obstacles indépendants de » leur volonté. »

Tel est, dans sa partie intéressante, le procès-verbal vanté et publié par M. l'abbé Crochet, vous devinez la suite de son raisonnement : les reliques de saint Paterne

(1) Le traducteur écrit à tort saint Léonore ; on lit dans le texte [corpus] *Leonarii episcopi*.

avaient été apportées à Paris avec le corps de saint Samson ; celui-ci n'a pu être enlevé seul, et comme à Orléans, où il a été transporté, il existe une église consacrée à saint Paterne, on a la preuve que les reliques de l'évêque d'Avranches ont également été apportées à Orléans.

J'avoue que ma foi dans la sûreté de ce raisonnement n'est pas des plus robustes. En effet, un raisonnement pareil ne manquerait pas de conduire à une solution différente. Jugez-en.

Je lis encore à la fin du procès-verbal qui nous occupe : « Après le départ des Bretons, Hugues, restant » le propriétaire des reliques déposées dans la chapelle » Saint-Barthélemy, fit agrandir et orner cet édifice, » puis obtint qu'elle fût déclarée église paroissiale ».

Que ne raisonnerais-je ainsi ? Des reliques apportées à Paris, il n'en est sorti qu'une partie, l'autre est restée dans cette ville ; donc, celles de l'évêque d'Avranches n'ont pas pris la direction d'Orléans. On serait même d'autant plus porté à soutenir cette proposition que l'on ne voit pas comment ni pourquoi les prêtres bretons auraient eu la garde des reliques d'un saint de Normandie, à l'exclusion des prêtres normands qui avaient été du voyage.

N'y aurait-il pas encore cette opinion à soutenir, malgré le silence gardé sur le sort des prêtres normands par le récit publié par M. l'abbé Crochet : ces prêtres auraient plutôt repris le chemin de leur pays. C'est l'opinion d'un écrivain moderne, celle de M. l'abbé Manet, qui, naguère, publiait une étude remarquée sur

l'Etat ancien et l'état actuel de la baie du Mont-Saint-Michel (1). « Dès avant 940 », écrit-il, « les » reliques de saint Pair, saint Scubilion et saint Senier (2) n'étaient plus entières dans leurs sépulcres. » Radhod, prévôt de l'église de Dol, en avait obtenu » quelques parties par Adelstan, roi d'Angleterre, et le » reste fut porté à Paris, d'où il ne revint que des frag- » ments à l'église de Saint-Pair, lorsque les Normands » païens eurent enfin cessé leurs ravages ». Malheureusement, l'abbé Manet ne fait pas connaître ses autorités; celles-ci ne fussent-elles qu'une tradition, il faudrait reconnaître que ce récit a pour lui quelque vraisemblance.

Si je poursuis, je dirai encore que de ce qu'une église ait été consacrée au culte d'un saint, il ne s'en suit pas que les dépouilles mortelles de ce saint y aient été transportées. Bien d'autres paroisses pourraient, avec des titres égaux, élever les mêmes prétentions que Saint-Paterne d'Orléans. Ainsi, en Normandie, ou sur ses limites, entre Saint-Pair dont j'ai parlé, et qui existe auprès de Granville, nous connaissons Saint-Paër (canton de Duclair), Saint-Pair-du-Mont (canton de Mézidon), Saint-Paterne, près Alençon (arrondissement de Mamers). A Rouen même, une paroisse était jadis consacrée à l'évêque d'Avranches; elle est inscrite au plan de Gomboust (3), et Farin la désigne sous le nom de

(1) Ouvrage couronné par la Société de Géographie de Paris, in-8^o, 1829.

(2) Successeur de saint Pair sur le siège d'Avranches.

(3) Réédition par la Société rouennaise des Bibliophiles.

Saint-Pierre-le-Portier, tout en ayant le soin de faire remarquer que ce nom peut rappeler la dénomination primitive, le peuple ayant fait de Saint-Paterne, ou Saint-Pair, Saint-Pierre (1). Dans le Loiret même, on ne trouve pas seulement la paroisse Saint-Paterne d'Orléans, on trouve Saint-Père, non loin de Gien.

Quoi en conclure? Evidemment que l'une de ces églises ne saurait plus que l'autre devoir son nom à la présence des reliques du saint, apportées là du Cotentin par Paris.

Il y a plus, cependant : M. l'abbé Crochet a-t-il compté avec une pareille prétention, qui, celle-ci, s'appuie sur une autorité, et vraisemblablement aussi sur une tradition? Je fais allusion à Saint-Paterne d'Issoudun. Là, d'après les savants auteurs de la *Gallia christiana*, auraient été transportées les reliques de l'évêque d'Avranches pour échapper aux déprédations des Danois; mais elles en seraient revenues en totalité ou en partie : *seu ex toto, seu ex parte* (2).

Quelles ont été au juste les pérégrinations suivies par les reliques de saint Pair? Il est, je crois, plus sage de dire qu'on l'ignore; ces reliques sont à découvrir, si elles n'ont pas été à jamais dispersées dans l'une des tourmentes qui ont traversé notre pays, ou si elles n'ont pas simplement disparu par l'effet du temps, avec bien d'autres cendres.

Il resterait à rechercher dans quelle circonstance le

(1) FARIN, éd. DU SOUILLET de 1731, in-12, p. 300.

(2) *Gallia christiana*, *De Provincia Rotomagensi*, p. 471; et *Ecclesia Bituricensis*, p. 35 D.

nom de Saint-Paterne aurait été donné à la paroisse, objet des recherches du savant Orléanais. Je trouve les éléments d'une réponse dans son propre travail.

Les moines et les prêtres normands ne s'étaient pas seulement réfugiés à Paris; c'est très vraisemblablement à eux qu'il faut attribuer la fondation d'une abbaye célèbre du pays Chartrain, celle de Saint-Père-en-Vallée à Chartres même, et il est constant qu'au XIII^e siècle, sinon auparavant, cette abbaye possédait dans un faubourg d'Orléans un prieuré et une église consacrées à saint Pouair (1). Paterne, Pair, Pouair, il suffit de rapprocher ces noms pour faire naître la pensée que l'abbaye de Chartres, qui avait pris le nom de son patron, l'évêque d'Avranches, l'a transmis à l'église d'Orléans.

De tout ceci, il ne résulte pas la moindre atteinte à la thèse principale de M. l'abbé Crochet : l'église Saint-Paterne d'Orléans n'est pas dédiée à l'évêque de Vannes, elle est placée sous le vocable du saint prélat d'Avranches (2). Il en rejaillit toujours un honneur pour l'une des illustrations de notre Normandie; c'est pourquoi, Messieurs, il m'a paru que ces détails ne seraient pas pour vous sans intérêt.

(1) Cartulaire de Guérard, t. II, charte 57.

(2) Voyez également : *La vie de Saint-Pair, évêque d'Avranches*, par René Benoist, curé de Saint-Eustache, publiée par Brunet, d'après un mss. conservé par Anselme Séguin. In-8°, 13 p. Abbeville, 1869. M. Brunet dit en terminant sa publication qu'à la suite du mss. se trouve le récit, sous forme de procès-verbal, de la translation des saints Pair et Scubilion. Il serait intéressant de rapprocher ce procès-verbal de la pièce vantée par M. l'abbé Crochet.

DEUX NORMANDS

MEMBRES DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS AU XVIII^e SIÈCLE

Par M. CHRISTOPHE ALLARD

PREMIÈRE PARTIE

LOUIS BOIVIN (1659-1724).

Il appartient autant, sans doute, à ceux qui ont passé quelques années dans un pays qu'aux habitants de ce pays eux-mêmes, de chercher à en faire revivre les traditions, les souvenirs, les hommes illustres ou simplement dignes que leur nom ne soit pas inconnu de la postérité. Heureux moyen pour moi de revenir, par la pensée, dans cet arrondissement de Bernay, qui fut pendant longtemps le mien ! Ce n'est pas sans intérêt que je retrouve, à travers l'histoire, les noms de ces villes, de ces villages que j'ai connus dans leur dernier état de prospérité ou de décadence :

..... Forsan et hæc olim meminisse juvabit !

disait Enée à ses compagnons, qui se plaignaient d'être restés un peu trop longtemps échoués dans les sables des Syrtes.

Peu d'habitants de l'arrondissement de Bernay, même parmi ceux qui ne sont pas insensibles à ses souvenirs et à ses gloires, savent que Montreuil l'Argillé fut, au milieu du xvii^e siècle, la patrie de deux érudits, deux frères, qui ont laissé l'un et l'autre dans l'histoire des lettres un nom respecté. Avant d'être fier de compter parmi ses habitants, depuis plusieurs générations, d'illustres membres de l'Académie Française, ce coin de Normandie qui devait être plus tard le canton de Broglie avait donné le jour à deux futurs membres de l'Académie des Inscriptions. Louis Boivin et Jean Boivin, son frère, méritent de ne pas être oubliés, et il paraîtra peut-être intéressant de les étudier dans leur vie et dans leurs écrits. Obéissons à ce sentiment qui est celui de notre époque et qui, pour être souvent exagéré dans l'application, est cependant louable dans son principe : recherchons autour de nous la trace des grands hommes, des grandes mémoires, des grands noms ; c'est un travail salutaire et utile.

I.

Le mardi 17 novembre 1724, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres tenait sa séance publique « d'après la Saint-Martin. » Cette réunion débuta par « l'éloge historique de M. Boivin l'aîné, que lut M. de Boze, secrétaire de l'Académie, » et que *le Mercure de France* nous a conservé (1). « Ces sortes d'éloges, *le Mercure* croit devoir en faire naïvement l'obser-

(1) T. VII, p. 2570 et suiv.

vation, sont un tribut que les Académies rendent à la mémoire des sujets qu'elles ont perdus, et un tribut dans lequel le titre d'éloge ne fait jamais perdre de vue l'exacte vérité : on y rend justice au mérite et aux bonnes qualités des morts, mais sans s'engager à leur prêter les talents qui pouvaient leur manquer. »

L'éloge de Boivin, reproduit beaucoup plus complètement dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions (1), est, — qui le croirait ? — entièrement conçu dans cet esprit. Louis Boivin avait un caractère difficile, il était méticuleux à l'excès ; c'était le savant inconsciemment égoïste et personnel, n'aimant la science que pour elle et pour lui : aucune de ces ombres n'est dissimulée dans le tableau de sa vie. Heureusement, quelques détails touchants, une grande bonne foi, une excessive honnêteté, une science étonnamment profonde, une ardeur au travail admirable, viennent compenser et racheter ces défauts. Un amour presque paternel pour son frère dont il fut, avec un grand succès, le seul maître, donne la note affectueuse dont manquerait sans cela ce caractère fermé, — fermé à tout ce qui n'était pas la science pure et la haute érudition.

Louis Boivin naquit à Montreuil l'Argillé, le 20 mars 1659 ; son père et son aïeul, dont il ne devait pas suivre les traces, étaient les meilleurs avocats du pays. Un vieux prêtre, qui avait formé son père, fut également son maître, jusqu'à l'époque à laquelle il alla terminer ses humanités au collège des Jésuites de Rouen, puis à

(1) T. V, p. 433 et suiv.

Paris, au collège du Plessis. Il fit dans ce dernier collège son cours de philosophie sous Paul Cohade, *le philosophe subtil*, « dont il gagna aussitôt les bonnes grâces par une assiduité exemplaire à ses leçons, par un talent merveilleux pour la dispute, et l'on ajoute, car les grands hommes ne laissent pas d'être quelquefois sensibles à de petites choses, par la propreté de son écriture, et les bordures en vignettes dont il ornait toute les pages de ses cahiers (1). »

Mais la philosophie, la théologie, la médecine, le droit, que Boivin cultivait de front, cédaient le pas dans ses affections aux belles-lettres et surtout à la poésie. Boivin, qui aurait pu déjà être justement fier d'une érudition prodigieuse et prodigieusement variée, n'aimait à tirer vanité que de son talent poétique contestable; peut-être n'eût-il pas dédaigné d'être comparé à ce Camille Querno, dont s'amusait le grand pape Léon X, qui avait obtenu de lui le titre et les insignes d'*archi-poète*, et qu'on saluait, rapporte le savant Huet, comme décoré *de choux, de pampre et de laurier*. — Or, Chapelain resta, jusqu'en 1674, année de sa mort, l'oracle de la littérature, l'arbitre du goût, et passa pour un génie: nul poète naissant, pour être, lui aussi, sacré *archi-poète*, ne pouvait se passer des suffrages de l'ennemi de Boileau, qui était l'ami de Colbert. Après de très nombreux vers, perdus pour la postérité sans que celle-ci ait peut-être beaucoup à les regretter, Louis Boivin produit enfin une pièce de poésie qui suffira, il

(1) *Éloge*. — *Mémoires de l'Acad. des Insc.*, t. V, p. 435.

l'espère, pour lui concilier l'approbation de son juge. Hélas ! la pièce de vers était suffisante sans doute pour entraîner l'appréciation de Chapelain, car celui-ci, discernant, suivant l'usage, dans les vers qui lui étaient soumis les défauts qu'il n'aperçut jamais dans les siens, conseilla à Louis Boivin de renoncer pour jamais à la poésie française, et de se consacrer à la poésie latine. Quel arrêt ! Boivin, qui n'avait que 15 ans à peine (1), en pensa mourir, et il épancha son désespoir, en prose, dans une sorte de lamentation que de Boze a lue, et dont il cite quelques passages. Le titre de cette pièce, « Flux de mélancholie », est aussi extraordinaire que le fond ; la naïveté, qui ne l'abandonna jamais, plus extraordinaire encore que le reste. « Dans l'état où je suis, il n'y a que Dieu qui puisse me consoler..... Je suis si ennuyé de ce monde que si ce chagrin me continue, j'espère au moins qu'il m'en tirera bientôt..... Mon naturel est porté aux vers plus qu'à toute autre chose, et un des plus judicieux hommes de France n'approuve pas que j'en fasse de français ! A quoi me serviront ces latins, quand j'y serais un Virgile, *puisque l'on n'en a que faire de deux*..... Mon humeur est sauvage et retirée, fort approchant de celle de l'oiseau de Minerve..... etc. »

Mais n'est-ce pas assez parler des malheureux démêlés de Louis Boivin avec les muses ? Il n'était pas corrigé ; son frère Jean venant, sous sa direction, terminer son éducation à Paris, il crut devoir célébrer son

(1) Et non 24 ans, comme l'indique l'Éloge de Boivin devant l'Académie, puisque Chapelain est mort en 1674.

arrivée dans des *stances françaises*. « Qui ne lirait que les premiers vers de ces stances, assure de Boze, les attribuerait à Horace et les croirait faites pour Virgile. » O admiration dythyrambique du panégyriste ! — Pour en finir avec Louis Boivin poète, disons qu'il avait composé sur la fin de sa vie trois petits poèmes chronologiques français, où, sous le titre peu poétique de *vers acromonostiques*, il étudiait les différents âges du monde et les principaux règnes. Il avait aussi mis en vers français presque tout l'évangile. Dans son idée, qui ne manquait pas de grandeur, ses esquisses poétiques des différents âges du monde devaient servir de préambule et d'introduction à sa traduction rimée de l'évangile. Aucune de ces œuvres n'a jamais été publiée.

II.

Ne faut-il pas remarquer, en passant, le peu de cas que Boivin semble faire de la poésie latine, dans laquelle cependant il réussissait le mieux, suivant le témoignage de ses contemporains ? C'est que, sur la fin du xvii^e siècle, ce n'était plus une condition ni une carrière d'être poète latin. « Sur la liste des gens de lettres que Chapelain proposait aux libéralités de Colbert en 1662, dit Sainte-Beuve (1), le titre de poète latin est une qualification qui recommande plusieurs noms depuis célèbres à d'autres titres, Fléchier, Huet. » Il n'en est plus ainsi quinze ou vingt ans plus tard : la poésie française s'est renouvelée et a atteint des sommets qu'elle ne dépassera pas ; c'est

(1) *Causeries du Lundi*, t. XII, p. 26, art. *Santeul*.

la grande saison de la langue française, suivant l'expression du critique que je viens de citer. Corneille a depuis longtemps publié ses chefs-d'œuvres, Boileau fait paraître son Art poétique et ses satires ; les six premiers livres des fables de la Fontaine ont déjà paru, ainsi que toutes les tragédies de Racine à l'exception d'Esther. La poésie française a conquis, grâce à ces génies, le sceptre qui appartenait au xvi^e siècle à la poésie latine. Celle-ci n'est presque plus cultivée que sous l'habit religieux et principalement, après les Pères Commyre, Rappin, La Rue, par Santeul, qui portait, sans grande régularité peut-être, l'habit de chanoine régulier de l'abbaye de Saint-Victor. Encore Santeul se plaint-il en maint endroit, comme Boivin, du discrédit dans lequel est tombé le vers latin :

Obruitur quantis noster Apollo malis !
Deserimur !.....

« De quels maux est accablé notre Apollon ! Nous sommes délaissés, et une nuit profonde ensevelit les poètes latins ; plus d'honneurs pour eux, pas un sourire pour leurs chants..... Les poètes français ont je ne sais quelle douceur qui attire, et la tendre jeune fille ne lit plus que leurs vers tendres..... Et nous, poètes Ausoniens, nous nous obstinons à chercher un nom pour nos vers ! mais la Cour ne lit plus les rythmes d'Ausonie..... (1) »

Hélas, non ! Les faveurs de Louis XIV, de Fouquet, de Colbert, étaient pour Corneille, pour Boileau, pour

(1) Traduction de Sainte-Beuve.

Racine, mais il ne faut rien exagérer. Santeul, s'il n'avait pas tout à fait un pied à la Cour, fut le commensal indispensable de deux générations de Condé. Boivin était moins favorisé, mais sa prodigieuse érudition l'avait fait admettre dans l'intimité du conseiller d'État Bignon, et charger de la direction des quatre fils du ministre d'État Le Pelletier, dont l'aîné et le troisième devaient devenir successivement évêques d'Orléans, le second, premier président au Parlement, et le dernier Garde des sceaux. — Dans cette « illustre école », comme parle de Boze, avait été également admis le frère cadet de Louis Boivin : était-ce pour augmenter l'émulation des élèves, ou pour concilier à ceux-ci les bonnes grâces du maître, « le savant hérissé et sauvage tout pur, » suivant l'expression de Sainte-Beuve ?

C'est chez Le Pelletier que Boivin fit la connaissance de Santeul, mais sans qu'aucune intimité s'établît entre eux ; un motif s'y opposait : « *Théodat*, dit La Bruyère, dans son portrait de Santeul, est tout à la fois avide et insatiable de louanges, prêt à se jeter aux yeux de ses critiques (1) » : or, la critique était le fort de Louis Boivin, qui ne laissait jamais passer l'occasion de signaler la moindre faute de prosodie ou de grammaire : les hauts magistrats qui assistaient communément à ces disputes érudites étaient souvent obligés de s'interposer de peur de les voir se terminer en style de Trissotin et de Vadius.

Ce fut à cette époque que Le Pelletier le père, doyen

(1) La Bruyère, p. 403, édition Didot.

honoraire de la faculté de droit, et son fils le chancelier, entreprirent de réformer et réorganiser l'enseignement de cette faculté. Nul n'était plus propre que Louis Boivin à faire connaître la réforme projetée ; il s'en acquitta dans trois thèses solennelles ; puis, reçu docteur, il refusa la dignité d'antécresseur, et préféra fréquenter le barreau, revenant ainsi, sur un plus grand théâtre, à la profession qu'avaient honorée son père et son grand-père. Il ne paraît pas d'ailleurs avoir occupé dans le barreau une place importante, et l'érudit l'emporta toujours chez lui sur l'orateur et même sur le jurisconsulte.

III.

Le seul procès considérable auquel son nom soit resté attaché le concernait en effet personnellement, et si le souvenir mérite d'en être conservé, ce n'est qu'à titre de renseignement d'histoire locale, ou comme un curieux exemple d'obstination et de cette extraordinaire durée que présentaient souvent alors les contestations judiciaires. Boivin, qui n'avait jamais cessé d'être attaché de cœur à son pays d'origine, venait d'acheter, aux environs de Montreuil-l'Argillé, le fief de la Coëpélière. Quantité de procès ruineux furent, paraît-il, pour lui, le résultat de cette acquisition, mais le plus mémorable est, sans contredit, celui qu'il soutint contre l'abbaye de la Trappe, pour une redevance insignifiante dont il voulait faire décharger son fief. Il plaida dix ans (et non douze, comme l'ont répété, après Boivin lui-même, tous ceux qui ont parlé de lui), dépensa 12,000 francs,

et succomba, en fin de compte, dans toutes ses prétentions. Mais il n'en resta pas moins, malgré cet insuccès final, persuadé de son droit. « J'ai gagné, disait-il, mon procès pendant douze ans, et ne l'ai perdu qu'un seul jour. » Malheureusement, ce jour était le dernier du procès.

Il serait peut-être intéressant d'étudier à fond cette affaire, qui formerait en quelque sorte le digne pendant du procès de chasse de l'abbé de Bernay contre l'avocat Féral, raconté en 1886, avec tant de clarté et d'intérêt devant la Société libre d'Agriculture de l'Eure, par l'érudit M. Malbranche : mais un pareil travail excéderait de beaucoup les bornes de cette étude. Recherchons seulement quelle était cette terre de la Coëpélière, dont l'acquisition fut la cause du procès. Elle était située sur Mélicourt. En 1606 (1), elle avait été décrétée sur Raullet et Guillaume Sallecoq, et adjugée aux sieurs du Tremblay et de Boishibou. Le 9 mars 1629 elle était partagée entre les héritiers d'Éloi Le François. En 1648, elle était aux mains des sieurs Desprez, sieurs de La Thibonnière, qui, par contrat du 24 juin, vendaient au sieur Mahiel la terre et ferme de la Coëpélière, consistant en douze acres, avec les bancs seigneuriaux à l'église et les allées communes, moyennant 1,150 livres. Cette vente était ratifiée par Catherine d'Aureville, veuve du sieur Desprez, le 18 avril 1650. En 1687 en-

(1) D'après l'*Inventaire général des titres de l'Abbaye de la Trappe* en 1772, manuscrit de la Bibliothèque publique de Rouen. — J'ai tiré de ce manuscrit et de la minute de l'arrêt du Parlement du 3 août 1697 les renseignements qui suivent.

fin, les héritiers du sieur Mahiel la mettaient en vente, et elle fut adjugée à Jacques Piquard, sieur de la Pichonnière, lequel « subrogea à son droit, » dit le manuscrit, le sieur Boivin.

Le procès contre l'abbaye de la Trappe prit naissan ce aussitôt, pour ne se terminer que par un arrêt du Parlement de Rouen, rendu le 3 août 1697, sous la présidence de M. de Montholon, premier président. Je ne sais où de Boze, copié depuis par Nicéron, Léo Joubert, Didot, Lebreton, etc., a découvert que le procès avait eu pour cause le paiement d'une redevance de 24 sols. La vérité est que le service des rentes dues par divers tenements dépendant de la Coëpélière était refusé par Boivin. Par l'arrêt, tous les tenements à l'exception d'un seul furent reconnus devoir les rentes contestées ; le chiffre des rentes afférentes à chacun de ces tenements fut détaillé ; elles se montaient au total à 121. 8 s. 9 d., 2 chapons et 3 poules, plus un certain nombre de corvées de harnais estimées par le Parlement à trois livres chacune. — « Cet arrêt peut servir contre les autres vassaux », dit l'Inventaire de la Trappe, à propos de ce dernier chef de dispositif.

Peut-être n'est-il pas sans intérêt de savoir ce que devint la terre de la Coëpélière, après que ce procès en eut définitivement fixé les redevances. Devenue en 1724, par suite de la mort de Boivin, la propriété de son frère Jean, qui devait mourir lui-même deux ans plus tard, elle demeura dans la famille de celui-ci jusqu'en 1757. En 1751 et 1755, nous voyons un sieur Boivin rendre aveu pour cette terre. Enfin, par contrat passé devant

« les notaires de Paris, » le 20 décembre 1757, le sieur Boivin vend à M. de Fribois, pour 23,200 l., la ferme de la Coëpélière, lui appartenant, toute dans la mouvance de Chêne haut acre, sauf 3 acres 32 perches de pré en la paroisse du Hamel, qui sont de la seigneurie de Vaux, et 2 acres en labour de la seigneurie de Mélicourt.

Deux ans plus tard, l'abbaye de la Trappe éteignait par confusion les rentes à elle dues par la terre de la Coëpélière. On lit en effet dans l'Inventaire de 1772 :

« 14. Lettres patentes en date, à Versailles, du mois d'avril 1759, portant permission de faire échange avec M. de Fribois des terres et seigneuries de Chante-coq et d'Héranvilliers contre la terre et métairie de la Coëpélière, suivant le projet dudit échange attaché sous le contrescel des dites lettres, sur lequel projet est le consentement de M. de Citeaux du 22 novembre dudit mois d'avril, les dites lettres enregistrées en la chambre des comptes de Normandie et au Parlement de Rouen les 28 novembre et 20 décembre 1759, après les informations *de commodo et incommodo* dudit échange dont les procès-verbaux ont resté entre les mains de M. de Fribois pour la validité.

» 15. La grosse du contrat d'échange fait en conséquence des susdites lettres patentes, etc. »

Et, quelques lignes plus loin, la mention suivante indique que la question débattue si longtemps et à si grands frais avec Boivin ne présente plus qu'un intérêt de souvenir :

« Les pièces du procès avec le sieur Boivin en 1697 sont au fond de l'armoire. »

IV.

Les seuls ouvrages de Louis Boivin qui subsistent sont des mémoires lus par lui à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, — que Colbert venait de fonder en 1663, sous le titre, en usage jusqu'en 1716, d'Académie des Inscriptions et Médailles. — Si ces travaux témoignent d'une étonnante érudition, il faut reconnaître que les sujets traités par l'auteur sont, le plus souvent, tellement spéciaux qu'ils ne présentent d'intérêt qu'après une étude très approfondie. Les lire est souvent une tâche assez ardue, les analyser serait quelquefois d'une extrême difficulté : je devrai me borner pour la plupart de ces travaux à un examen très bref.

Cette concision m'est d'autant plus imposée d'ailleurs que je ne ferais en réalité que tenter parfois ici l'analyse d'une analyse : le texte même des lectures faites par Louis Boivin en 1703, 1704, 1711 et 1712 ne nous a pas été conservé, pour deux raisons. L'un de ces motifs est indiqué en ces termes, au moins en ce qui concerne les premiers essais de Boivin, dans la préface de l'Histoire de l'Académie :

« Il eut été facile de pousser jusqu'à trois et quatre volumes, de la grosseur de ceux-ci, les *Mémoires de l'Académie* depuis le renouvellement de 1701 jusqu'en 1710, si les registres des cinq ou six premières années avaient été tenus en vue de les publier. On se contentait alors d'y mettre le titre des ouvrages et le nom des auteurs; et le peu de pièces qu'on a fait imprimer pour les premières années est très difficile à recouvrer. » En

second lieu, Boivin, très difficile pour lui-même comme il l'était pour les autres, ne voyait jamais ses ouvrages dans leur forme définitive : il les corrigeait sans cesse et en modifiait le texte à tous moments ; rien d'étonnant qu'on n'ait pu, dans ces conditions, conserver à la postérité que le résumé de la plupart de ses lectures.

En 1703, deux ans après son élection, Boivin communiqua d'abord à l'Académie un article de chronologie sur la période Julienne ; il s'efforce de prouver, dans ce travail, que le système de la période Julienne est une conception inutile, embarrassante et pleine de défauts. Mais qu'est-ce que la période Julienne ? Car, suivant la remarque pleine de bon sens de de Boze, « tout le monde n'est pas obligé de le savoir. » Il faut d'abord se rappeler qu'il y a deux sortes de chronologie, l'une usuelle, l'autre technique, et qui ne regarde que l'art d'apprendre cette science. La période Julienne inventée par Scaliger est de cette dernière espèce. C'est un grand cycle ou cercle d'années, qui recommence de 7,980 ans en 7,980 ans. Scaliger la surnomma Julienne parce qu'elle est composée d'années de 365 jours et six heures précises, telles que les détermina Jules César, lors de la réformation du calendrier romain : Scaliger avait affecté, comme presque tous les calvinistes, de ne pas recevoir la réformation faite par Grégoire XIII. La méthode que Scaliger a suivie pour former le système de cette grande période et la prétendue utilité de la période Julienne sont savamment exposées et discutées par Boivin, qui s'en montre adversaire déclaré : il ne voit dans ce système purement théorique qu'une conception chimé-

rique, sans utilité, et présentant trois principaux défauts.

Le premier est de ne pas remonter assez haut pour comprendre les temps fabuleux et les époques de la création suivant les différents chronologistes.

Le second défaut, qui en rend l'usage aussi embarrassant qu'inutile, est ce nombre de caractères différents qu'il faut employer à la fois pour désigner une seule et même année : cycle solaire, nombre d'or, indiction, lettre dominicale. Il est vrai que l'usage de distinguer ainsi les années a été longtemps observé à la Daterie Romaine, mais c'était une sage précaution prise contre les faussaires qui auraient voulu corrompre la date des actes émanant du Saint-Siège.

Troisième défaut du système de la période Julienne : il ne peut servir à ceux qui suivent la Réforme Grégorienne, incontestablement la plus juste, car les quelques minutes de différence entre les deux années produisent, dans l'espace d'un peu plus de douze siècles, une différence de dix jours entiers.

Dans un autre travail, lu à l'Académie l'année suivante (1704), Boivin étudie *les différentes manières de dater une même année suivant Censorin*. Ce mathématicien distingué, qui vivait au troisième siècle de notre ère, avait envoyé ses Principes de chronologie en présent à Q. Cerellius l'an 238, et il crut, dans une longue dissertation, devoir indiquer à son correspondant quel rang numérique occupait cette année dans les systèmes les plus usités. Il la date successivement par le nom des consuls, par olympiades, à partir de la fondation de

Rome, d'après l'ère chaldéenne de Nabonassar, à compter de la mort d'Alexandre le Grand, suivant le calendrier Julien, suivant le système des années Augustes, enfin à partir de la fondation par Domitien des jeux Capitolins. Le sujet tout spécial de cette étude, dans laquelle certains sceptiques ne verraient peut-être qu'un inutile commentaire de la première page de nos almanachs, me dispense d'insister davantage.

V.

Après l'année 1704, nous trouvons enfin dans les *Mémoires de l'Académie* des travaux de Boivin reproduits *in extenso*. C'est d'abord l'*Histoire de Zarine et de Stryangée*, ou plutôt, pour parler comme notre auteur, « l'histoire, neuve pour plusieurs, quoique très ancienne, de la reine Zarine, princesse Sacide ou Scythe, et du prince Stryangée, qui se tua d'amour pour elle. » « Ce sujet semble fait exprès, Boivin nous le déclare, pour estre la matière d'une tragédie, et je ne doute point que quelque excellent poète n'en soit tenté..... L'exemple d'un amant qui se tue sur un refus est un événement singulier, autant rare dans l'exécution que fréquent en la bouche des amants vulgaires. » Et Boivin loue la princesse Zarine de raisonner « avec tant de bon sens, d'esprit, de politesse et de vertu. »

Vers 606 avant J.-C., le royaume des Scythes, en Médie, passait à Zarine par la mort de Marmarès. « C'était, dit Ctésias en son Abrégé de Diodore, une femme qui excellait à faire la guerre..... On dit que

cette reine n'avait pas sa pareille en beauté. » Une révolte des Parthes, sujets de Cyaxare, roi des Mèdes, allume entre ceux-ci et les Scythes une guerre sanglante, qui va durer deux ans. L'armée de Cyaxare est commandée par Stryangée, son gendre; les Scythes ont leur reine elle-même pour général.

Boivin raconte cette guerre en des termes qui sont bien dans le goût de son époque. « La victoire, comme indifférente ou plutôt devenue, pour ainsi dire, amoureuse de tous les deux, changeait tous les jours de parti..... elle portait incessamment une estime réciproque dans les cœurs ennemis..... On se tuait sans se haïr,..... et la guerre n'était plus qu'un jeu couvert. Ce n'étaient plus qu'honnêtetés, ce n'étaient que compliments réciproques. On se faisait honneur de son ennemi. On se louait, on se vantait d'avoir été vaincus en attendant le retour. Le cœur suivait insensiblement les honnêtetés..... »

Comme tout cela est peu Scythe ! Mais poursuivons. « Le Mède conçut une estime toute particulière pour la Sacide, et cette généreuse reine ne resta point indifférente à la bonne mine et aux manières engageantes d'un ennemi si poli..... Mais cependant la guerre et la gloire marchaient toujours leur train, et ces amants passionnés cherchaient toujours à s'entr'arracher la vie. » Enfin, l'occasion décisive arrive dans une dernière bataille : Stryangée abat Zarine de cheval, mais se refuse à tuer sa belle ennemie. « Il lui sauva la vie en la lui demandant lui-même des yeux ; et bien loin de lui arracher le cœur, il acheva de lui donner le sien. »

La paix conclue, Zarine reçoit Stryangée et toute son armée à Roxanace, capitale de ses Etats. Zarine rend à son hôte tous les honneurs possibles, et l'entretient « avec tout l'enjouement le plus poli. » Comment devait finir ce chapitre de Victoires et Conquêtes ? « L'aimable Mède, dit Boivin, aurait mille fois préféré ne pas être le gendre de son empereur (Cyaxare). » Enfin, après un grand festin, Stryangée, « retiré dans son appartement, » reconnaît qu'il ne peut se séparer de Zarine, et va de suite lui déclarer sa passion. Il faudrait citer en entier le discours que Boivin met dans la bouche de Zarine pour repousser ces ouvertures. « Jouissez, prince, du doux plaisir de la vertu, qui fait la belle tendresse de nos âmes. Mais, mon cher Stryangée, vous êtes le gendre de votre empereur ! Ayez la force de me vaincre dans votre cœur mieux encore que sur les champs de bataille. Ce petit plaisir d'un moment vous pourrait causer trop de repentir, etc. » Stryangée, après avoir écouté ce discours dans un profond silence, va conférer avec son eunuque Vagosès sur le parti qu'il doit prendre, et il écrit une lettre à Zarine pour lui annoncer que, désespéré de son refus, il va mourir. — Se tua-t-il en effet ? Hélas ! Toute cette histoire est extraite par Boivin du texte grec de Porphyrogénète, abrégiateur de Nicolas le Péripatéticien, et il manque ici deux pages au manuscrit. Ctésias et Diodore ne nous font pas connaître non plus la fin de cette intrigue, et Boivin avoue qu'il regrette amèrement cette lacune. « Il nous serait aisé, dit-il, d'y suppléer par nos conjectures et par nos imaginations agréables, ... mais les loix de l'his-

toire, et le respect pour la savante antiquité nous font rejeter cette profanation. »

Une savante dissertation de Boivin *sur un fragment de Diodore de Sicile* est reproduite dans les *Mémoires de l'Académie* immédiatement après *l'Histoire de Zarine et Stryangée*. Ce très long morceau, étonnant d'érudition et de recherches, mais sur lequel je ne peux m'étendre, établit par des preuves intrinsèques qu'un fragment d'un auteur grec inconnu, *l'Histoire de Cléonis et d'Aristomène*, imprimé pour la première et seule fois, en 1567, par Henri Estienne, est extrait du sixième livre (aujourd'hui perdu) de l'Histoire universelle de Diodore.

Je ne ferai qu'indiquer également, car il serait presque impossible de les résumer avec quelques détails, trois travaux de Boivin insérés, comme les deux précédents, dans le deuxième tome des *Mémoires de l'Académie*, et qui se complètent mutuellement pour former dans leur ensemble un chef-d'œuvre d'érudition spéciale, ils ont pour titre : *Explication d'un endroit difficile de Denys d'Halicarnasse ; Chronologie de Denys d'Halicarnasse ; Epoque de Rome selon Denys d'Halicarnasse*. Je ne peux m'appesantir davantage sur un autre Mémoire relatif à la même branche d'études : *Restitution chronologique d'un endroit de Censorin*, qui, dans le *Recueil de l'Académie*, suit immédiatement. Il faut une certaine patience pour lire plusieurs de ces travaux, mais on n'en ressent pas moins, au sortir de ces lectures, une admiration sans réserve pour l'honnête savant qui a employé à traiter de pareils sujets, souvent

ingrats, les trésors d'aussi vastes et d'aussi laborieuses études.

VI.

Nous sommes parvenus aux deux dernières œuvres de Boivin. En 1711 et 1712, il présenta à l'Académie, à diverses reprises, des *Remarques sur l'origine des Dieux*, travaux dont de Boze (1) n'a pu nous conserver qu'un court résumé. Les anciens Grecs croyaient au Dieu unique et éternel, dont tous les autres n'étaient que les émanations créées par les poètes, qui ont été les premiers théologiens de la Grèce. Ils ont connu l'ancienne et véritable tradition, celle des Saintes Écritures, mais l'ont altérée : tous leurs Dieux sont des dérivés de l'idée des Anges bons ou mauvais. Telle est la théorie que soutient Boivin à l'aide des arguments nombreux que lui fournit sa grande érudition.

En 1714, Boivin développa devant l'Académie cette thèse, au premier abord paradoxale, que *les Israélites ont régné 259 ans et 10 mois en Egypte avant d'y être captifs*. Nous n'avons pas le texte intégral des diverses communications qu'il fit à l'Académie à ce sujet, mais la docte assemblée paraît s'être divisée entre la thèse soutenue par Boivin et celle développée par un autre de ses membres, l'abbé Banier, qui lui répondit à diverses reprises.

La royauté des Israélites sur l'Egypte et la durée de leur puissance jusqu'à l'asservissement de leur race pa-

(1) *Histoire de l'Académie des Insc.*, t. III, pp. 1 à 4.

raissent à Boivin résulter avec évidence de divers passages de Manéthon, le plus grand ennemi des Juifs, et de Josèphe. Ce point admis, il examine si cette conquête de l'Égypte par les Hébreux peut se concilier avec la Bible.

Le séjour des Juifs en Égypte a duré 430 ans; ils en ont passé 71 pacifiquement sous Jacob et Joseph; ils ont été, sur la fin de ce même séjour, captifs des mauvais Pharaons pendant 99 ans et 2 mois : ces chiffres paraissent à Boivin se déduire clairement des Livres Saints; mais quel a été le sort du peuple de Dieu pendant les 259 ans et 10 mois de règne qui forment le milieu du séjour en Égypte? L'Écriture, qui n'en dit rien, ne présente-t-elle pas une interruption depuis la mort de Joseph, par où finit la Genèse, jusqu'à la nativité de Moïse, par où commence l'Exode? Il y aurait lieu de combler cette lacune à l'aide du *Livre des Guerres du Seigneur*, cité par Moïse, et du *Livre des Justes*, cité par Josué et dans le deuxième livre des Rois. Un verset du psaume 104 et plusieurs versets du psaume 77 sont les principaux textes sur lesquels s'appuie Boivin pour chercher à établir que pendant cette période intermédiaire les Hébreux et plus spécialement les Ephraïmites furent en possession de la royauté et ne la perdirent que quand ils abandonnèrent le culte du vrai Dieu.

Tel est le plan de la dissertation de Boivin sur les *Rois pasteurs*. Son confrère l'abbé Banier chercha à réfuter, non sans succès, les hypothèses de notre auteur dans le travail analysé à la suite. Les passages cités de Josèphe et de Manéthon lui paraissent absolument dénaturés de leur véritable signification; la durée du séjour des Juifs

en Egypte n'a pas dû excéder 215 ans, d'après les textes formels de l'Ecriture Sainte et de Josèphe; aucun vide n'existe entre la Genèse et l'Exode, et quand cette lacune serait prouvée, rien n'autorise à affirmer que les livres perdus de l'Ecriture l'auraient remplie.

Je n'ai aucune qualité pour prendre parti dans cette discussion historique et chronologique, mais j'ai tenu à résumer avec quelques détails la dissertation de Boivin sur les Rois pasteurs, parce qu'elle paraît former l'un de ses plus importants travaux. Observons d'ailleurs que la controverse dont il s'agit dure encore, un siècle et demi après Boivin, à peu près dans les mêmes termes. M. Groff admet (1) qu'il y a place entre la fin de la Genèse et Moïse pour des événements sur lesquels nous n'avons que des données hypothétiques. M. Philippe Berger (2) enseigne au contraire qu'il ne reste guère de place pour les 430 ans que le livre de l'Exode (XII, 40) assigne à la captivité en Egypte, ou plutôt que cette captivité se confond en bonne part avec les événements rapportés dans les derniers chapitres de la Genèse. Le texte grec des Septante lui paraît confirmer cette manière de voir, en supposant que ce texte soit à l'abri de toute critique. Les autres interprètes les plus autorisés de la science historique présentent des divergences d'opinion analogues sur cette question de chronologie. Sir Gardiner Wilkinson (3) place l'arrivée de Joseph en Egypte sous le règne d'Oristaser ou Sesertaser I (douzième dynastie).

(1) *Revue Egyptologique*, 1885, p. 105.

(2) *Bulletin du Comité des travaux historiques*, 1886, p. 301.

(3) *Ancien Egyptians*, I, p. 42.

Il pense que le roi « à qui Joseph était inconnu » (Exode, 1, 8) et sous lequel commença la persécution est Amès ou Amosis, premier roi de la dix-huitième dynastie, et que l'Exode eut lieu sous Thoutmès III. — Pour M. Berger (1) le règne de Thoutmès III, qui se place au milieu de la dix-huitième dynastie, c'est-à-dire environ 1,700 ans avant l'Ère chrétienne, est, au contraire, de beaucoup antérieur à l'Exode. — Le duc de Northumberland (2) pense que le roi « qui ne connaissait pas Joseph » est Ramsès I, et que le Pharaon de l'Exode est Menephtah, Ptahmen ou Ptahmenoph, fils de Ramsès II. Ce sentiment est partagé par Bunsen et Lepsius. — Stuart Pole (3) estime que le Pharaon de Joseph est Assa ou Assis, cinquième roi de la quinzième dynastie des Rois pasteurs, et que l'Exode eut lieu sous les derniers rois pasteurs (*hyksos*). Ne faut-il pas reconnaître, en présence de cette divergence d'opinions, qui placent les mêmes événements à plusieurs siècles de distance, que de nos jours la chronologie biblique n'est guère plus certaine et les ténèbres qui entourent certains problèmes historiques moins épaisses que lorsque Boivin appelait sur ces faits, dans le dernier de ses travaux, l'attention de l'Académie des Inscriptions ?

VII.

Tels furent les mémoires lus par Louis Boivin à l'Académie. Après y avoir eu pendant dix mois environ une

(1) *Op. citat.*, p. 299.

(2) *Ancien Egyptians*, I, p. 77.

(3) *Horæ Egyptiacæ*.

place d'élève, Boivin en était devenu et en demeura pendant vingt ans associé. Comment ce long laps de temps, ses connaissances si variées, son savoir si profond, son assiduité exemplaire, ne lui méritèrent-ils pas une place de pensionnaire ? Ce fut un véritable déni de justice, et j'en ai fait pressentir la cause en parlant de l'aigreur du caractère de Boivin. Il réclamait lui-même à tout instant la contradiction, mais ne pouvait la supporter jamais. A force d'embrasser à la fois tant de sujets que sa vaste érudition présentait en foule à son esprit, il était long, prolix et, son biographe l'indique, sans l'avouer, ennuyeux. Plus tard, ses collègues reconnurent que, suivant l'expression de de Boze, « son cœur désavouait d'avance le fiel de ses expressions ; » mais on doit croire qu'ils ne s'en rendirent compte que trop tard : Louis Boivin était mort le 22 avril 1724, à l'âge de 75 ans.

Faut-il ajouter que sa mort arriva à l'époque précise à laquelle il semblait l'avoir souhaitée ? Boivin avait tant de goût pour les exercices de l'Académie qu'il aurait désiré les voir se continuer chaque jour sans interruption. Il ne cessait de réclamer contre les vacances autorisées par les règlements, et répétait qu'il choisirait ce temps inutile pour mourir, comme n'y ayant rien de mieux à faire. Ce suprême désir, qui était bien dans le caractère du vieux savant, fut exaucé : Boivin s'éteignit pendant les vacances de Pâques.

LA TRAHISON DE MÉDÉRIC

CONTE

Par M. SAMUEL FRÈRE

Elle me plaisait à moi, cette maison !

Son air rébarbatif correspondait à mon humeur de sanglier ; sous son toit de tuiles rousses, qu'il devait faire bon de broyer du noir ! Et comme tout était à l'avenant du haut en bas. Derrière les vitres épaisses souffletées par la rafale, des chambres silencieuses faites exprès pour loger sa misanthropie ; aux fenêtres du rez-de-chaussée, d'énormes barreaux scellés en croix sur des murailles de forteresse. Dans un coin de la façade, une porte bâtarde qui clignait de l'œil méchamment, comme pour dire : « Passez au large. » Jusqu'à la girouette qui grinçait des dents toute seule sur le faite et dont la gueule flamboyante terrorisait de loin les particuliers enclins aux visites. C'était charmant !

C'était charmant...., entendons-nous : pour un vieux garçon de mon âge, oui, c'était charmant, parce que, du jour où on n'est plus jeune, quand on n'a ni amis, ni enfants, ni rien de ce qui met du soleil dans la vie, le meilleur parti à prendre, voyez-vous, c'est de se faire ermite ! Peut-être bien qu'une jeunesse eût souhaité

quelqu'autre colombier, mais je ne suis pas de ceux qui roucoulent, et d'être seul dans mon gîte devient maintenant mon seul souci.

Ah ! parbleu, je vous entends, il y a le mariage, c'est une de ces institutions.....

— D'accord, le célibat n'est pas gai ; à qui le dites-vous ? Et si seulement, parmi les deux ou trois douzaines de demoiselles à marier dont se composait jadis le catalogue de la tante Alexandre, une, pas plus d'une, eût consenti à m'avancer seulement le petit doigt de la main, je serais grand-père à l'heure qu'il est. La vocation ne me manquait pas ; mais voilà, les femmes veulent être demandées, de sorte qu'après avoir passé ma jeunesse à conjuguer les futurs antérieurs, j'ai fini par rentrer dans mes deux écailles, comme une honnête huître qui s'en tient au rocher de ses pères, et, à cinquante ans, je..... Au fait, tout ça doit vous être joliment égal ; si nous revenions à notre maison de tout à l'heure.

*
* *

A la voir perchée sur le bord du sentier de chèvres qui longeait la falaise, juste à l'amorce du port, on l'eût prise pour une grand'garde de douanes, tant elle se donnait de peine à guetter les entrées et les sorties des jetées. A l'époque des bains, les promeneurs passaient à ses pieds en allant à Veulettes ou à Saint-Léger, sans seulement faire à sa façade l'aumône d'un regard curieux ; mais à partir du mois d'octobre, lorsque le dernier train de Paris avait emporté le dernier baigneur

de Vallerive, il se creusait comme un vide autour de la bicoque ; elle avait beau toucher par un bout à la ville, vous l'auriez cru perdue dans quelque hémisphère boréal fréquenté par des personnages de M. Jules Verne. Pour comble de chance, les Vallerivais l'appelaient *la Hune*.

Jugez si ça vous avait un accent ! Ces gens de mer, il n'y a qu'eux pour comprendre la couleur locale. *La Hune* avec trois H aspirées, comme s'il s'agissait de prendre son haleine pour monter, monter... Me voyez-vous d'ici, perché là-haut, par les vents d'équinoxe, comme au mât d'un colossal navire, bercé par la musique du ressac et l'illusion de la pleine mer, avec la perspective des naufrages en moins !

Ai-je dit que *la Hune* était à vendre ?

Si je l'ai oublié, j'ai eu tort, car sans la pancarte déteinte qui se balançait à un clou près de la porte, il ne me serait pas venu à l'idée de m'y arrêter.

Heureusement, si la mine du logis disait « bonsoir », l'écriteau ripostait « bonjour », et du coup j'allais sonner, quand je lus sur l'affiche : « s'adresser pour traiter chez M^e Jersey, notaire. »

*
* *

M^e Jersey, notaire, était justement une vieille connaissance à moi ; ensemble, à vingt ans, nous avions fait notre droit sur le même palier de la rue Saint-Jacques ; je fus donc voir Jersey qui habitait sur le quai, un grand cabas de maison normande avec des fenêtres à guillotine, des colonnes sculptées à l'emporte-

pièce et un régiment de petits bonshommes en bois, drôles comme tout, qui grimâçaient de chaque côté du panonceau doré.

Il me reçut avec des condoléances interminables sur mon état mental.

— Acheter la Hune ! mais tu es fou, parole d'honneur ! C'est un enterrement de vingtième classe auquel je ne prêterai pas la main, j'aime encore mieux te faire interdire par tes collatéraux ! Sans compter que si tu peux t'entendre avec M. Remy, tu auras de la chance. Il affiche sa maison depuis trois ans et il ne veut pas la vendre : il en a refusé 30,000 francs d'un monomane pareil à lui et elle n'en vaut pas 10,000 ; du terrain à bâtir, voilà tout, et encore c'est en pente.

— Tu m'as l'air d'arranger rondement tes clients, entre nous.

— Mon client ! Il l'est si peu ; je ne connais même pas la couleur de ses titres ; toujours est-il que Pelvaque, l'homme d'affaire de Cany, disait hier matin, au marché de Doudeville, que la boutique était grevée d'une rente foncière et de deux servitudes *non altiùs tollendi* : c'est du propre !

— Bah ?

— Parions que si tu vas aux hypothèques, tu lui découvriras une demi-douzaine d'inscriptions en rang inutile.

— Mon maître, tu plaisantes ou tu veux garder l'affaire pour toi.

— Mon maître, un notaire ne plaisante jamais. Je te dis que c'est une drogue, encore heureux si, le jour de la

purge, il ne se révèle pas quelque pot aux roses dans le même goût.

— Maître Jersey, on ne peut pas dire que tu sois encourageant.

— M. Remy l'est encore moins que moi, tu verras. Ce n'est pas un propriétaire, cet homme-là, c'est un ogre !

— C'est un ogre, c'est un ogre, mais quelle espèce d'ogre ?

— Eh bien ! ça ne reçoit personne, ça ne va voir personne, et ça vit là, sans jamais montrer le bout de son nez : un loup-garou si tu aimes mieux. Depuis vingt ans que M^e Langlois de Portebise m'a cédé son étude, M. Remy ne m'a même pas fait faire un certificat de notoriété.

— Tiens, mais il me va assez ton original ; il est un peu dans mon genre, tu sais. Parions que je m'entendrai supérieurement avec lui. Et est-il jeune ? est-il riche ? rentier ? quoi ?

— Tu m'en demandes bien long, mon ami, c'est un ex-fonctionnaire de quelque chose dans les contributions directes ou indirectes, qui a donné sa démission pour faire de la philosophie en chambre. Il a dépassé la quarantaine et il doit tirer un brin le diable par la queue, mais il tient essentiellement à ne pas en avoir l'air : tout ça entre nous, n'est-ce pas ; à propos, tu restes à déjeuner avec moi, n'est-ce pas ?

— Pas aujourd'hui, mon maître ; je cours voir ton loup-garou ; au plaisir.

Et j'allai frapper à la porte de la Hune.

*
* *

A vrai dire je sonnai longtemps ; au quatrième coup de cloche, une maîtresse cloche qui s'entendait de loin, un vieux domestique, genre père noble, vint m'ouvrir avec l'air engageant d'un terre-neuve qui veut se faire prendre pour un ours.

— M. Remy, s'il vous plaît.

— M. Remy n'y est pas pour le moment. Si monsieur veut repasser la semaine prochaine.

— Il est à Vallerive ?

— Comment ? à Vallerive ? Pour ça oui, il est à Vallerive.

— Alors, je vais attendre qu'il rentre.

— Très bien, monsieur ; à l'honneur de vous revoir ; je dirai à monsieur que monsieur reviendra.

— Mais non, je ne reviendrai pas puisque je reste.

— Comment ? Ah ! très bien, alors, monsieur, veuillez vous seoir..... et je fus introduit dans une pièce moitié salon, moitié vestibule, à laquelle une fenêtre borgne prétendait donner du jour.

Il y avait de tout dans le capharnaüm où j'étais assis, depuis un harmonium jusqu'à un porte-parapluie, sans compter les oignons qui séchaient à une corde ; dans un renforcement une vitrine pleine de coquilles, des enfilades de chapeaux et de manteaux accrochés aux patères, et surtout au milieu de la place, un tableau noir, sur lequel on avait écrit à la craie : « Fin des vacances !!! » avec trois points d'exclamation et un paraphe.

Toqué comme il devait l'être, M. Remy avait bien pu commettre pour son usage personnel ce colossal *fin des vacances*, mais les agréments graphiques qui rehaussaient la légende avaient une tournure si endiablée, un parfum de gaminerie si dénué d'artifice qu'il n'y avait pas moyen de s'y tromper. C'était le testament d'un écolier à la veille de la rentrée. Aussi bien j'apercevais à côté de la cheminée un pupitre chargé de livres, de cahiers reliés sur la couverture desquels luttaient de fantaisie les mêmes paraphes et les mêmes points d'exclamation. Il y avait donc des enfants à la Hune.

Mon ami Jersey, pensais-je, tes renseignements confidentiels sont apocryphes. L'ogre, pour le moins, a un fils.

*
* *

La fenêtre donnait par derrière sur une cour fermée de murs au-dessus desquels on devinait un tout petit carré de ciel gris, où de gros nuages sales, couraient échevelés les uns par dessus les autres, comme des échappés de collège jouant à saute-mouton. En bas, le père noble de tout à l'heure retroussait ses manches, trempait ses bras maigres dans un baquet d'eau bleue plein de linge, et tordait d'un lent effort des mouchoirs, des chemises et des bas dont les proportions minuscules paraissaient tout au plus conciliables avec la taille du petit Poucet.

Le baquet une fois vidé, il étendait sa lessive sur les cordes suspendues d'un bout à l'autre de la cour, et de le voir hausser les bras sans parvenir à renverser les

reins, il n'y avait rien de plus drôle et de plus touchant à la fois. Le brave homme n'était plus de la première jeunesse; aussi, après chaque mouchoir revenait-il à son baquet en se tenant les côtes et en chantonnant des refrains sans mélodie, composés d'un nombre indéfini de *hein, hein* et de *ha, ha*, qui ne voulaient rien dire, mais qui n'en disaient pas moins, je vous jure!

La chose eût été, sans nul doute, plus piquante si le père noble eût cédé la place à quelque Nausicaa bien cambrée; mais outre que me voilà revenu depuis quelque trente ans de toutes les Nausicaa passées et présentes, je me disais que la physionomie de ce vieillard allait merveilleusement avec le genre de la maison! Tout sourd qu'il est, pensais-je, je lui ferai des avances, il aura sa place ici. C'est un type à garder, au moins à titre de figuration et..... en le dispensant des lessives.

*
* *

En attendant, M. Remy ne rentrait pas, et le temps commençait à me sembler long. Maison à vendre, saper-jeu! alors on ne s'absente pas une grande heure au risque de faire tourner en bourrique les honnêtes gens amorcés par les sourires de votre écriteau. On leur laisse au moins dans l'antichambre quelque bouquin présentable à se mettre sous la dent. Voulez-vous pas par hasard que j'allasse rimer en sonnets la mythologie de Lamé-Fleury ou la grammaire de Larive, criblées d'encre par M. Remy junior! et quant à ses cahiers de devoirs.....

Après tout, dis-je en ouvrant le premier venu, ça me rappellera l'institution Molinard !

Et je lus à la première page ; « Exercice du 10 juillet, » en punition du 9. La terre se divise en cinq parties : » l'Europe, l'Asie et l'Afrique. Le visse a une racine » amère, l'intérêt détourne du chemin de l'honneur. Je » dompte mon mauvais caractère. J'acquitte la note du » pharmacien. »

Et plus bas :

« Futur passé du verbe planter (en avance). Je serai planté, tu seras planté, il sera planté... »

A la première personne du pluriel, la porte s'ouvrit et le vieux domestique entra.

*
* *

— Ah ! Ah ! dit-il en hochant la tête avec un sourire, monsieur ne perd pas son temps à compter les clous de la porte. Je vois que monsieur examine les cahiers de Biquette.

— Effectivement... je parcourais... mais je vais tout remettre à sa place, et puisque M. Remy ne rentre pas, je vais...

— Que monsieur ne se gêne pas. Monsieur peut continuer, car je vois qu'il s'y connaît en écriture ; la Biquette est une si jolie plume !

Et comme pour la seconde fois ce nom bizarre me faisait lever la tête :

— C'est vrai ! monsieur ne connaît pas notre enfant ! Nous l'appelons Biquette de son petit nom ; elle s'appelle

Louise de son nom de cérémonie : de Louise, nous avons fait Biquette ; c'est l'accoutumance, vous comprenez ?

— M. Remy a donc une fille ?

— Vous dites ? Mais que voulez-vous qu'il ait donc, le cher homme ? Quand les enfants frappent à la porte a-t-on le temps de leur crier : fille ou garçon ? avant d'ouvrir ! Et puis notre Louise était bonne à héberger, je vous l'atteste.

— Je n'en doute pas, mon ami ; à mille riens que j'avais vu traîner ici, en attendant votre maître, j'avais cru reconnaître un garçon ; je me suis trompé, voilà tout. Maintenant il est quatre heures, et il faut que je sois...

— J'excuse monsieur, d'autant plus que Biquette a de la vaillance d'homme dans ses façons, quoique timide comme la violette ; c'est ce que nous lui disons, moi et son père : Biquette, tu as l'air d'un petit mouton enragé ! Tu devrais réprimer tes manières. Mais elle a beau se raidir ; toujours au pâtis revient la brebis, vous savez ?

— Ce n'est pourtant pas faute de prendre des résolutions par écrit, dis-je en riant.

Et du doigt j'indiquais le cahier d'exercices où resplendissait en ronde l'aphorisme suivant, plus brillant par le fond que par l'ortographe : « Il faut savoir modéré ses passions ! »

Le vieux s'empara du cahier, d'une main de lévite qui palpe les vases de l'autel, et vérifia de près, en jubilant, le texte sacré ; puis, partant de là comme tremplin, il se lança dans une apologie de Biquette en tant

que femme de lettres, géographe et mathématicienne, le tout reconforté d'exemples et justifié par un voyage en zigzag dans les « corrigés » de mademoiselle Louise, avec un abondance de développements, avec une chaleur d'expressions tellement convaincues, tellement empreintes de tendresse paternelle, que moi qui vous parle, j'en oubliai l'heure, M. Remy, la bicoque, et M^e Jersey par dessus le marché !

— Et avec ça, s'écriait-il en manière de péroration, si bonne, si affectionnante, un cœur d'or, monsieur, cette enfant-là ! Tenez, vous n'avez peut-être pas remarqué que j'ai l'oreille un peu dure, surtout par les temps humides...

— Si, je l'avais remarqué, mon pauvre brave !

— Eh bien, Biquette a une façon de me parler des yeux qui fait qu'avec elle je n'ai pas besoin de dire comme aux autres, quoi ? plaît-il ? Je voudrais que vous l'entendiez m'appeler : « Mon vieux Médéric ». C'est si doux, ça ne sonne pas plus fort que trois miettes de pain dans un bonnet de laine, et, de fait, je suis bien « son vieux Médéric », car depuis que M^{me} Remy, la grand'mère, a eu son attaque, il n'y a plus que moi et M. Remy qui la comprenions ; entre nous, des deux, c'est même moi qui la devine le plus tôt.

*
* *

Il paraît que M. Médéric lisait dans mes yeux le doute que m'inspiraient ses présentations, car il devint sérieux comme Nestor et silencieux comme Momus.

J'avais pris mon chapeau; et debout près de la porte, j'allais tourner la clef. Au dehors, le *sorouest* secouait les volets et l'on entendait les mouchoirs de M^{lle} Louise claquer comme des coups de fouets sur les cordes de la cour. Par la cheminée s'engouffraient, en grondant, des trombes de vent, les cendres s'envolaient de l'âtre pour tomber en nuage sur le vieux tapis usé.

Alors, M. Médéric mit un genou en terre en se tenant à la table, et s'avisa de ramasser méthodiquement la poussière avec un petit balai de foyer.

Tout à coup, sans se relever, il me regarda dans le blanc des yeux et s'appuyant sur le balai.

— Monsieur ne me croit pas, je vois ça; mais si monsieur avait, comme moi, servi la famille depuis soixante ans, il opinerait autrement. Je les ai toutes connues les unes après les autres, savez-vous? J'ai commencé par être jardinier, puis homme de confiance chez l'aïeule. Quand la mère de Louise s'est mariée, on m'a attaché à elle; je peux dire qu'elle m'a apporté en mariage à M. Remy. Je l'avais vu grandir, je savais son fort et son faible; avec elle il n'y avait que la douceur. Si vous l'effarouchiez, plus de femme. Elle est morte la pauv'chère défunte, en mettant au monde notre Biquette, qui est toute semblable à elle; son portrait de pied, mon cher monsieur, le même physique, le même esprit! Alors, je me suis dit, prenons la fille comme nous avons pris la mère, et voilà pourquoi je l'indulgente toujours, nonobstant M. Remy qui dit que je la gâte.

Le bonhomme était ému, sa main tremblait, il se

mit debout en soupirant, et j'aperçus alors sous sa paupière un point brillant qui pouvait bien être une larme ; je lui aurais volontiers tendu la main si je n'avais craint d'arrêter, du même coup, la biographie de sa petite Louise ; il était lancé, il n'y avait plus qu'à le laisser aller sans l'interrompre.

— Je la gâte, je la gâte, c'est bientôt dit. Il ne la gâte pas lui, non, c'est sûr. Pas méchant M. Remy, mais il veut toujours décrocher la lune, c'est un homme censément à ne pas trouver d'eau à la mer. Ne veut-il pas qu'elle rédactionne comme une duchesse et qu'elle ne fasse pas de pâté en plus : si c'est possible, à dix ans, mon bon monsieur ; n'y aurait-il pas de quoi décourager un archange ? L'autre soir, écoutez ça, la petite avait travaillé sans bouger d'une aune, juste un quart d'heure avant la fin, l'encrier tombe sur son analyse, cet encrier-là, tenez ; il lui en donne toujours qui ne tiennent pas : vite la poudre, le grattoir ; mais, bah ! l'analyse buvait tout sans attendre, impossible de rien enlever ; elle m'appelle, nous frotons, nous frotons, je vous en donne, il y avait toujours un grelin d'adjectif... comment appelez-vous ça ? Processif, hein ?

— De mon temps ça s'appelait possessif, monsieur Médéric.

— Possessif ou processif, peu importe, il ne voulait pas blanchir, ce qu'il y a de sûr ; à la fin nous frotons si bien que nous enlevons le morceau avec, et pas le temps de recommencer sur une autre feuille. « Je suis perdue, s'écria-t-elle en pleurant, » de quoi attendre une falaise ! monsieur. « Ne te tourmente pas, Biquette, je dirai que

c'est moi en plumotant. » Peine inutile, Biquette ne connaît pas le mensonge. « Nous ne saurions pas mentir, mon vieux Médéric, vaut mieux avouer la vérité. »

Qu'en dit monsieur ? Je l'en fais juge. En a-t-il beaucoup vu de ce patron-là ! Ah ! si Biquette était riche !

*
* *

De nouveau, Médéric s'arrêta court, comme quelqu'un qui en a trop dit, et sous prétexte de voir si la lessive séchait, il opéra une diversion savante du côté de la fenêtre.

— Ça va finir par de l'eau ! murmura-t-il, et mon linge ne sera pas séché. Va falloir que je détende !

— Et moi, dis-je, je me sauve avant que ça ne tombe ; j'aurais cependant bien voulu voir la maison, monsieur Médéric !

— Je m'en doutais, monsieur vient pour acheter *la Hune*. Ah ! si monsieur veut suivre mon conseil, sauf le respect que je lui dois, il ne toupinera pas plus longtemps sur sa longe. Ce serait une mauvaise affaire.

— Comment l'entendez-vous ?

— *La Hune* ne tient pas debout.

— Bah ! avec des murs comme ça ?

— Et puis les cheminées fument.

— Je ferai venir le fumiste, ça m'est bien égal.

— Il n'y a pas de cabinet de toilette au premier, et toutes les fenêtres sont au nord. Il y a de quoi tourner au fromage glacé ; sans compter le prix, monsieur. Monsieur ne m'a pas demandé le prix.

— Combien ?

— Dans les 60,000 et encore...

— Eh bien, si j'ai envie de vous les donner, moi, vos 60,000, j'en suis libre, il faut croire, et le 15 p. 100 avec encore.

— Ah ! monsieur ne ferait pas cela.

— Monsieur Médéric, vous avez une façon de faire l'article, passez-moi le mot, qui m'a tout l'air d'une mystification. Dites donc que vous vous faites le complice de M^e Jersey et que vous ne voulez pas vendre *la Hune*, ça vaudrait mieux !

— Eh bien ! c'est vrai, là, nous ne voulons pas vendre *la Hune*.

— Alors, l'affiche ?..... toujours pour la frime, soit, mais je vais dire son fait à M. Remy. J'allais m'en aller, je reste.

Et je m'assis dans un fauteuil.

*
* *

Médéric se planta devant moi en se grattant le front et tourna sa langue sept fois dans son palais.

— Puisque vous savez le commencement de l'histoire de Biquette, je n'ai pas besoin de continuer à brider mon âne par la queue. Aussi bien, monsieur n'a pas l'air d'un homme à rire des histoires des autres. Sans compter qu'un jour ce sera le secret de la comédie ; à force de sonner Noël, faut bien qu'il vienne.

La Hune n'est pas à M. Remy, elle est à Biquette ; c'est tout ce qui lui reste de l'héritage de sa mère : du

côté de M. Remy, à voir ce que ses travaux lui rapportent, il ne lui en reviendra pas lourd, étant de ceux qui ont oublié d'attacher un clou à la roue de la fortune. Au fond, il voudrait vendre et quitter le pays ; Biquette, au contraire, tient à ce vieux logis où elle se plaît, où sa mère a vécu. On dit que les enfants aiment à changer ; elle, pas. C'est une fille à part. Aussi, pour lui faire plaisir, je me suis jusqu'ici employé à déjouer les manœuvres des acheteurs.

— Et M. Remy ?

— M. Remy en fait autant pour être sincère ; quand il ne vient personne, il crie : « Vendons, vendons. » S'il aperçoit le nez de M^e Jersey, il agit comme je viens d'en user, moi, avec vous, il déprécie son bâtiment pour être agréable à sa fille, car au fond, il n'est pas si diable qu'il est noir.

— Mais c'est une enjoleuse, votre petite Biquette ?

— Une enjoleuse ? vous l'avez dit, n'empêche pas qu'au train d'où vont les choses, d'ici un an, deux ans, nous ne serons plus là ! Il faudra sauter le pas.

— Voilà qui déroute mes plans, comment faire ?

— Comment faire ? vous en aller, mon bon monsieur, et ne pas revenir ; songez donc, si M. Remy allait rentrer quand vous êtes encore là, vous seriez capable de le séduire : tout serait perdu. Vous avez une belle âme, monsieur, je vois ça à vos yeux. Que monsieur songe à Biquette ; il ne voudrait pas la désoler, je suis sûr que monsieur l'aime déjà.

*
* *

Ma foi, oui, je l'aimais déjà cette Louise, je l'aimais même tellement que je m'enfuis de *la Hune* comme un voleur, loin de l'écriteau, loin de la girouette, loin de la vieille façade dont la physionomie m'allait tant, loin de l'étude de M^e Jersey, loin de Vallerive, pour éviter toute tentation.

Mais, petite Biquette, si je vous abandonnais *la Hune* d'où vous chassiez si gentiment les acheteurs, je ne voulais pas qu'un autre y reçut un meilleur accueil ; je me suis donc arrangé pour que vous puissiez y rester toujours.

Comment ? Vous ne le saurez jamais !

Ce que vous pourriez savoir, c'est qu'un jour, un libraire, envoyé par un inconnu, est entré chez M. Remy, lui a acheté ses manuscrits et en a demandé d'autres...

. , ...

Depuis lors, on vit en abondance dans *la Hune* : l'écriteau est ôté, on a mis de l'huile à la girouette et la porte est repeinte. Louise a pu désormais, sans danger d'être interrompue par M^e Jersey, continuer ses cahiers, où elle cultivait dans leur fleur les vérités de M. de la Palisse.

A l'heure où ces souvenirs me reviennent, vous devez avoir seize ans, chère Biquette que je n'ai jamais vue ; à supposer que vos études d'orthographe aient continué,

qui sait si, au lieu d'écrire comme autrefois en belle ronde : « L'intérêt détourne du chemin de l'honneur », vous n'avez pas déjà copié d'une main plus émue, dans vos fables de La Fontaine, cette autre et éternelle vérité : « Amour, est un étrange maître ! »

NOTE

SUR LE

GUIDON DES MARCHANDS QUI METTENT A LA MER

Par M. CH. DE BEAUREPAIRE

Un des monuments les plus intéressants du droit maritime français est le *Guidon, stile et usance des marchands qui mettent à la mer*, connu par une édition donnée à Rouen, en 1607, par des réimpressions en 1619, 1645, 1651.

Cleirac l'a inséré, mais avec quelques altérations, dans son recueil intitulé : « *Les Us et Coutumes de la Mer.* » M. Pardessus ne l'a pas jugé indigne de figurer dans sa collection des Lois maritimes. Il l'a publié d'après l'édition de 1607, après avoir vainement cherché et fait chercher par tous les bibliothécaires et par tous les archivistes de France, un exemplaire d'une édition antérieure.

La place accordée par cet éminent jurisconsulte, au *Guidon de la mer*, dans une publication qui ne contient que des textes de choix, suffirait pour donner une idée favorable du mérite de ce document. Mais ce qu'en dit le

savant éditeur est encore plus avantageux à l'ouvrage en question. M. Pardessus, en effet, fait remarquer que presque toutes les dispositions du *Guidon* ont été adoptées et converties en loi par l'ordonnance de Louis XIV du mois d'août 1681, qui forme encore présentement le droit commun de l'Europe ; il déclare que l'auteur mérite une place honorable parmi ceux qui ont le plus contribué à perfectionner et à étendre la connaissance du droit maritime.

Il n'est pas douteux que le *Guidon* n'ait vu le jour à Rouen, et ne soit une œuvre rouennaise. Mais on ignore l'époque précise de sa composition et, ce qui est plus regrettable, le nom de son auteur.

L'objet de cette note est de présenter, non pas la solution de ce double problème, mais de fournir quelques renseignements qui pourront mettre sur la voie, de proposer une hypothèse qui se recommande, du moins, par une certaine vraisemblance.

Suivant M. Pardessus, il ne serait pas impossible que le *Guidon de la mer* eût été rédigé entre 1556 et 1584. Voici les motifs sur lesquels il appuie cette conjecture : « Par un édit de 1556, la juridiction des Prieur et Consuls de Rouen fut établie et investie du droit de juger les procès relatifs aux assurances dont on ne trouve le nom dans aucune loi française antérieure. Le jugement de ces matières fut transféré aux Amirautés par l'article 2 de l'Edit de 1584. Le *Guidon* ne parlant que des prieur et consuls, non de l'amirauté, lorsqu'il traite du jugement des contestations, il serait assez naturel d'en conclure qu'il a été rédigé avant 1584. Cependant, on

peut opposer à cette conjecture que l'attribution des contestations maritimes aux amirautés n'eut pas lieu généralement après la promulgation de l'édit de 1584 ; que dans la Normandie, les juges-consuls continuèrent d'en connaître et ne perdirent définitivement ce droit qu'en exécution de l'ordonnance de 1681. »

M. Pardessus renonce donc à cette limite de 1584, après l'avoir indiquée. Il pouvait le faire avec moins d'hésitation. Les archives du tribunal de commerce, à l'époque où il écrivait sa dissertation, lui auraient fourni la preuve qu'il n'y avait aucun argument à tirer de l'édit de 1584. Ces archives possédaient la collection des contrats d'assurances maritimes passés aux Consuls. Cette collection ne comprenait pas moins de 262 volumes, allant de la fin du xvi^e siècle à la Révolution. Il est bien à regretter que l'encombrement qui s'est produit dans les bureaux de cette juridiction (aujourd'hui le tribunal de commerce) ait donné l'idée de se débarrasser de ces volumes, bien à tort considérés comme papiers de rebut. Les premiers, ceux de la fin du xvi^e siècle, auraient pu être consultés avec profit pour la question qui nous occupe, et il est assez surprenant que leur existence n'ait pas été signalée à M. Pardessus dans le temps où il faisait des recherches sur le *Guidon de la mer*. Pour l'histoire du commerce maritime de Rouen, pour l'histoire des relations de notre ville avec les anciennes colonies françaises, notamment avec le Canada, la perte est encore plus sensible ; elle est aussi absolument irréparable, parce qu'aucun dépôt public ne fournit de documents analogues.

Quant à la première date, il n'est pas douteux, à mon avis, qu'elle ne doive être reculée de près d'une dizaine d'années.

L'Edit de Charles IX de 1556 qui porte établissement de la juridiction consulaire de Rouen, contient, il est vrai, cette mention : « Et comme ainsi sommes advertis que le trafficq des assurances est puis naguères en ça mis grandement en avant par les marchands de Rouen, négoce fort honorable, et qui décore et ennoblit grandement le trafficq et commerce d'icelle ville, et que pour faire les polices d'icelles assurances et dépendances qui se y offrent, etc. Avons permis et permettons ausdits Marchands fréquentans la dite place, présens et aduenir, de se pouvoir assembler toutes les fois que besoin sera, créer et eslire, à la pluralité des voix des eslisans, un marchand d'entre eux, tel qu'ils verront que bien soit, personne fidèle, expert et cognoissant ledit trafficq d'assurances, lequel fera et accordera et fera signer par les assureurs toutes et chacunes les Polices d'assurances qui se y feront d'ores en avant en ladite place, ville et banlieue de Rouen. » Mais il est à noter que plusieurs années s'écoulèrent avant que la juridiction, autorisée par l'édit de 1556, pût être organisée.

Il fallut que l'édit fut enregistré au parlement, qu'il fût publié, que l'on eût trouvé un lieu commode pour la nouvelle juridiction, et qu'au préalable, on se fût procuré les fonds nécessaires à cet établissement.

Le chef de l'entreprise fut un nommé Antoine Massias. Ce fut lui qui, dès 1557, présenta requête, au nom des marchands, afin qu'il plût au Roi mander à la cour, de

lire, de publier et d'enregistrer l'édit de 1556 et les lettres données en conséquence, le 26 novembre de la même année, lesquelles permettaient aux marchands de prendre une place commode pour l'exercice de leur juridiction.

Ce fut lui qui se chargea de toutes les démarches requises pour obtenir que les marchands s'assemblassent afin d'aviser aux moyens de réaliser l'établissement projeté et de venir à bout de la résistance des juridictions rivales, du Parlement et de l'Hôtel-de-Ville notamment.

Le 23 mai 1563, une assemblée générale approuvait ce que Massias avait fait. Des lettres-patentes du 10 juillet 1563, adressées à la cour, ordonnaient de lui accorder une taxe pour ses peines et vacations et de lui délivrer exécutoire sur les marchands. Cette taxe était considérable : elle avait été fixée par un conseiller du Parlement, commissaire délégué de la cour, à 9,318 l. t., dernier décembre 1563.

Tous les marchands comprenaient assez l'intérêt général du pays pour désirer l'établissement d'une juridiction consulaire dans le genre de celles qui existaient à Lyon et à Toulouse. Mais, en même temps, ils étaient trop sensibles à leur intérêt particulier pour accepter généreusement les frais que devait entraîner cette juridiction. Ils se retournèrent donc contre Massias, et engagèrent avec lui un procès qui ne fut terminé qu'en 1565. Des lettres-patentes, données le 6 novembre de cette année, permettaient aux marchands d'imposer et distribuer sur eux la somme réclamée comme indemnité par

Massias, et autre somme raisonnable pour acheter une place commode pour la juridiction.

Le rôle important de Massias dans cette négociation apparaît assez clairement par les faits que je viens de rapporter. Ce rôle méritait d'être signalé. Ce n'est que justice de reconnaître en Massias le principal promoteur d'une institution qui a rendu les plus grands services à la ville de Rouen, et qui, sous un autre nom, subsiste encore avec honneur.

La compétence de Massias en cette matière d'assurances maritimes n'est pas moins évidente.

Dans un acte du tabellionnage de Rouen, du 19 juillet 1553, antérieur par conséquent à la juridiction consulaire, son nom figure, avec celui de 11 marchands pour deux polices d'assurances faites pour le vaisseau d'un portugais, Simon Baz. Il est à remarquer qu'à l'exception de deux (Nicolas Blondel et Guillaume Durand), qui paraissent être des noms français, tous les noms sont espagnols : Jean de Quintanaduenas, Alonso de Castro, Pedro de Parde, Pedro de Alaba, André de Salamanca, Sanson d'Arbieto, Pedro de Banales, Jean de Gamare, Jean Perès de Verasonnette, Alonce de Valdemesse. On voit là mentionnés les principaux personnages de la colonie espagnole, établie dans notre ville, et dont plusieurs y ont fait souche de familles qui furent naturalisées françaises et furent entourées d'une haute considération. Pour Massias, je ne crois pas qu'il fût d'origine espagnole. Ce qui est certain, c'est que sa famille était connue à Rouen depuis longtemps. Je vois un traité de mariage

fait, en cette ville, au mois d'octobre 1520, entre un nommé Pierre Massias et Louise Cyreulde.

Mais s'il n'était pas espagnol, il était en relations suivies avec des espagnols, il connaissait si bien leur langue et leurs usages qu'il fut souvent chargé par la justice de traduire en français des contrats passés en Espagne qui donnaient lieu à des procès. Un acte du 29 juillet 1568 le déclare « homme expert en langage français et espagnol (1) ».

Il était, de plus, allié à une famille espagnole. Sa fille, Catherine, épousa François Davila, qui fut trésorier de la paroisse Saint-Etienne-des-Tonneliers, de 1572 à 1575 (2).

Antoine Massias (3) fut nommé greffier de la bourse des marchands en 1563. Il fut continué le 27 septembre 1565 en cette fonction, c'est-à-dire au greffe des polices et assurances ainsi qu'il avoit fait en l'année précédente,

(1) Nommé arbitre avec Pierre Lubin, dans un procès entre Pierre Lachéré, bourgeois, marchand de Rouen, d'une part, et Mathieu Le Signerre et Michel Byard, aussi bourgeois, marchands, d'autre part, pour le fait d'un compte rendu par ledit Lachéré, d'un voyage fait en Cyville par le navire nommé *le Brayard*, maître Bastien Hermelyn dit Genevois, en 1564, il donna sa sentence le 15 avril 1568. Voir contrat du tabell. du 7 mai 1568. Tabell. de Rouen, meubles.

(2) Les relations de Massias avec la famille Davila sont révélées par des actes assez nombreux. Saint-Eloi : 18 octobre 1571, baptême d'Antoine, fils de Laurent Mathias. Parrains, Antoine Toucques, Martin Daville ; marraine, Louise Le Boucher.

(3) Antoine Massias, alors qualifié marchand, fut en procès en 1567 avec un cordier, nommé Richard Patriarche, pour une police d'assurance, en quoi le dit Massias était obligé envers ledit Patriarche. Les prieur consuls décidèrent, à cette occasion, que l'on réitérerait, les défenses par ci-devant faites audit Massias, sous peine d'amende,

moÿennant qu'il prendroit un quart pour 100 de toutes les assurances, à la charge d'en faire bon registre et icellui mettre, chacun mois, ès mains des prier consuls, de fournir la chandelle et le bois qu'il conviendrait pour la vide des procès et de payer les gages du concierge (1). »

Il était encore en exercice en 1571.

En 1577, 1579, 1583, 1584, 1586, la place de greffier

de plaider, « pour le descord dépendant de police d'assurance ailleurs qu'en leur juridiction, et non en l'amirauté. » Registres des Consuls, 10 mars 1568. « S'est comparu Anthoine Mathias, greffier des pollices des assurances qui se font en ceste ville, lequel nous a dit que, suivant notre ordonnance du 6^e jour de ce présent mois, donnée sur le descord d'entre Corneille Jensse, maistre du navire nommé *le Faucon*, demandeur en grosses avaries, d'une part, et Allonce de Courieul, marchand, demeurant en ceste ville, d'autre part, il avoit liquidé et arrêté lesd. grosses avaries dont il s'estoit trouvé estre deu par led. Courieul la somme de 82 l. 10 s. » Courieul fut condamné à payer. *Ibidem*.

(1) Cette charge avait été érigée en office par le Roi dans un but fiscal. C'est ce que je crois devoir conclure de ces délibérations de l'Hôtel-de-Ville de Rouen : « Du 18 mai 1574, sur la requeste présentée par le syndic de la place et communauté des marchands touchant l'érection en tiltre d'office de leur greffier, il a esté arrêté qu'il sera aydé ausd. prier et consuls de l'auctorité de la maison de céans pour faire supprimer l'érection dudit office de greffier, sans que la ville en porte aucuns frais, et cependant le procureur de la Ville s'opposera, à la court de parlement, à la publication de l'eedict et en demandera renvoi vers la majesté du Roi, et a esté nommé honorable homme Pierre Lachéré, bourgeois d'icelle, pour en faire remonstrance vers S. M. »

17 août 1574. Refert du sieur de Beaumont qui était allé en députation vers la Reine. « Avoit obtenu la suppression de l'office de greffier des prier et consuls de cette ville, selon les patentes qu'il en avoit apportées du 29 juillet dernier. »

des assurances était occupée par son fils Laurent Massias. Ce fut ce dernier qui vendit, le 2 décembre 1586, aux prier consuls, la maison qui est devenue la Bourse commune ou le Palais des Consuls. Il était encore greffier des polices d'assurances en 1607, l'année où parut cette édition du *Guidon*, d'après laquelle M. Pardessus a fait la sienne (1).

Antoine Massias avait dû mourir entre Pâques 1596 et Pâques 1597. Le compte de la paroisse Saint-Eloi pour cette période de temps mentionne une recette de 20 sous pour l'inhumation de Massias.

Laurent Massias eut un fils, comme lui nommé Laurent, mais qui ne paraît pas avoir suivi la même carrière (2). Il ne fit pas fortune : ses biens furent décrétés le 9 février 1637.

(1) Honorable homme Laurent Massias, greffier des polices d'assurances, paroisse Saint-Etienne-des-Tonnelliers, « atteste que les fretz d'Italie valent à savoir, pour Ligorne, 12 escus pour chascun tonneau et 30 s. pour pot de vin et chausses de maistre ; pour Civita Viega, Gênes, Viarezio, Messine, Naples, Palerme et la Sicille, 14 escus pour tonneau et 40 s. pour le vin et chausses de maistre, » 9 mars 1607. — Le même donne procuration, le 15 du même mois, pour rendre aveu à la seigneurie de Saint-Aubin-sur-Cailly, 15 mars 1607. Tabell. de Rouen, meubles.

(2) 8 octobre 1614, Laurent Massias, demeurant en la paroisse de Saint-Etienne-des-Tonnelliers, fils et héritier de défunt honorable homme Laurent Massias, en son vivant, commis au greffe de polices d'assurances pour les marchands de Rouen, ratifie une vente faite par son père. — 27 octobre 1629, Laurent Massias, bourgeois de Rouen, demeurant paroisse Saint-André-lès-Rouen, seul fils et héritier de feu Me Laurent Massias, greffier des polices d'assurances, transporte à noble homme Roger Durand, avocat en la cour, commis au greffe civil de lad. cour, 600 l. à prendre sur 1,200 l. à lui appartenant comme héritier de son père, sur les prier juges consuls de Rouen, en vertu du contrat du 28 avril 1599. Tab. de Rouen, meubles.

Comme les assurances maritimes forment le principal objet du *Guidon* ; comme, d'autre part, l'homme, suivant toutes les apparences, le plus compétent pour en traiter était, à Rouen, Antoine Massias, je suis très porté à lui attribuer l'honneur de cette composition et à voir dans son fils, Laurent, l'auteur de l'édition de 1607.

Je dois avouer cependant que, si honorable qu'ait pu être dans cette ville la position d'Antoine et de Laurent Massias, elle ne répond pas cependant à ce que le libraire ou l'imprimeur Le Mesgissier ont dit dans le préambule de cette édition.

Le passage doit être rapporté : « Au lecteur salut. Tu seras adverti (amy lecteur) que ces jours passez il me tomba entre les mains ce présent Guidon par un homme incogneu, lequel l'ayant fait voir par gens à ce cognoissant, et voyant qu'il estoit propre au public, et principalement à ceux qui mettent et trafiquent par la mer, comme aux marchands, capitaines de navires, maistres, contre-maistres et pilotes et ceux qui ont commandement par le fait de la navigation, mesmes à ceux lesquels n'y ont jamais fait trafic, et qui désireroient y employer leurs deniers, ici ils trouveront le stille et usance pour leur y bien gouverner, sans aller au conseil d'autrui ; car, à ce que je puis avoir appris depuis que j'ai eu la dicte copie entre les mains, tirée sur l'original, que ç'a esté deux des habiles marchands et les plus riches de ceste ville, en leur vivant, qui l'ont composé pour en faire part à leurs amis et non à la postérité ; mais Dieu cognoissant leurs cœurs a voulu que celui qui avoit l'original entre les mains, l'aye baillé à en

faire une copie à celui qui me l'a vendu, et eusse esté bien ingrat et plein de témérité, si je ne l'eusse mis sur la presse. Je l'ai corrigé du mieux qu'il m'a esté possible suivant ma copie. S'il y a des fautes, n'en accusez l'imprimeur, mais celui qui l'a transcrit. S'il plaist au lecteur de le corriger et y apporter quelque chose du sien, lui promettant à la première impression y apporter de ma part ce que je pourrai. Adieu. »

Le style de ce préambule me semble trop entortillé pour être sincère. C'est le ton d'un homme qui cherche à dérouter le lecteur plutôt qu'à lui dire la vérité. Dans ces lignes, je ne vois qu'une réclame de libraire, et je ne m'étonne pas, que, l'ouvrage une fois lancé, on ait fait bon marché de cette innocente supercherie, dont tant de préfaces nous fournissent des exemples. Le préambule n'a pas été reproduit dans l'édition que Le Mesgissier a donnée du *Guidon* en 1619.

Je ne suis pas non plus persuadé de l'existence d'une édition antérieure à celle de 1607, que M. Pardessus suppose avoir existé; je n'ignore pas cependant qu'il y a des ouvrages, bien plus célèbres que le *Guidon*, dont les premières éditions n'ont pu être retrouvées.

Quant à ce titre, je remarque que pendant cinquante ans le mot Guidon ou Guide a été à la mode. On connaît le Guidon des finances, le Guidon des curés, le Guidon des pasteurs, sans compter le Guidon des chemins et la grande Guide des pêcheurs. Ce terme équivalait à ce que, dans la langue de nos jours, nous appellerions un manuel.

M. Pardessus a cherché quels ouvrages avaient pu

inspirer le rédacteur du *Guidon*. Ceux qu'il cite appartiennent pour la plupart à l'Italie.

J'aurais attendu mieux de recherches faites en Portugal et en Espagne, parce que, d'après la constitution de la société de Rouen, de 1550 à 1650, l'influence italienne est nulle (il ne nous est venu d'Italie que des artistes ou des traitants) ; l'influence espagnole est prépondérante : ce sont les Espagnols qui nous ont initié à la pratique des longs voyages, au négoce et aux grandes opérations commerciales. On peut aussi leur attribuer, sans préjudice des droits du génie, l'inspiration qui se fait sentir dans quelques-unes des œuvres de Corneille, notamment dans le *Cid*.

VIVE LA FRANCE !

Par M. Louis FRÉCHETTE

C'était après les jours sombres de Gravelotte :
La France agonisait, Bazaine Iscariote,
Foulant aux pieds honneur, et patrie, et serments,
Venait de livrer Metz aux reîtres allemands.
Comme un troupeau de loups sorti des steppes russes,
Vrai torrent déchaîné, des hordes de Borusses,
Féroces, l'œil en feu, sabre aux dents, vingt contre un,
Après avoir conquis Strasbourg, Sedan, Verdun,
Incendiant les bourgs, détruisant les villages,
Ivres de vin, de sang, d'horreurs et de pillages,
Et ne laissant partout que carnage et débris,
Nouveau fléau de Dieu, s'avançaient sur Paris.

Vols, attentats sans nom, horribles hécatombes,
Rien ne rassasiait ces noirs semeurs de tombes.
La province, à demi-morte et saignée à blanc,
Se tordait et râlait sous leur talon sanglant.
Seule, et voulant donner un exemple à l'histoire,
Paris, ce boulevard de dix siècles de gloire,
Orgueil et désespoir des rois et des césars,
Foyer de la science et temple des beaux-arts,
Folle comme Babel, sainte comme Solime,
En un jour transformée en guerrière sublime,
Le front haut, l'arme au bras, narguant la trahison,
Par-dessus ses vieux forts regardait l'horizon !

Au loin, le monde ému frissonnait dans l'attente;
Qu'allait-il arriver?

L'Europe haletante

Jetait, soir et matin, sur nos bords attérés,
Ses bulletins de plus en plus désespérés....
On bombardait Paris !

Or, tandis que la France,
Jouant sur un seul dé sa dernière espérance,
Se roidissait ainsi contre le sort méchant,
Un poème naïf, douloureux et touchant,
S'écrivait en son nom sur un autre hémisphère;
Tandis que d'un œil sec d'autres regardaient faire —
D'autres pour qui la France, ange compatissant,
Avait cent fois donné le meilleur de son sang —
Par delà l'Atlantique, aux champs du nouveau monde,
Que le bleu Saint-Laurent arrose de son onde,
Des fils de l'Armorique et du vieux sol normand,
Des Français, qu'un roi vil avait vendus gaîment :
Une humble nation qu'encore à peine née,
Sa mère avait, un jour, hélas ! abandonnée,
Vers celle que chacun reniait à son tour
Tendit les bras avec un indicible amour !
La voix du sang parla ; la sainte idolâtrie,
Que dans tout noble cœur Dieu mit pour la patrie,
Se réveilla chez tous ; dans chacun des logis,
Un flot de pleurs brûlants coula des yeux rougis ;
Et, parmi les sanglots d'une douleur immense,
Un million de voix cria : Vive la France !

Sous les murs de Québec, la ville aux vieilles tours,
Dans le creux du vallon que baignent les détours
Du sinueux Saint-Charles, aux rives historiques
Autour de vingt clochers se groupent vingt fabriques ;

C'est le faubourg Saint-Roch, où vit en travaillant
Une race d'élite au cœur fort et vaillant.
Là surtout, ébranlant ces poitrines robustes,
Où trouvent tant d'écho toutes les causes justes,
Retentit douloureux ce cri de désespoir :
La France va mourir!...

Ce fut navrant.

Un soir,

Un de ces soirs brumeux et sombres de l'automne,
Où la bise aux créneaux chante plus monotone,
De ses donjons, à l'heure où les sons familiers
De la cloche partout ferment les ateliers,
La haute citadelle, avec sa garde anglaise,
Entendit tout à coup tonner la *Marseillaise*,
Mêlée au bruit strident du fifre et du tambour...
Les voix montaient au loin ; c'était le vieux faubourg
Qui, grondant comme un flot que l'ouragan refoule,
Gagnait la haute ville, et se ruait en foule
Autour du consulat, où de la France en pleurs,
Symbole vénéré, flottaient les trois couleurs.

Celui qui conduisait la marche, un gars au torse
D'Hercule antique, avait, sous sa rustique écorce,
— Comme un lion captif grandi sous les barreaux, —
Je ne sais quel aspect farouche de héros.
C'était un forgeron à la rude encolure,
Un fort ; et rien qu'à voir sa calme et fière allure,
Et son regard honnête, et son grand front serein,
On sentait battre là du cœur sous cet airain.

Il s'avança tout seul vers le fonctionnaire ;
Et d'une voix tranquille où grondait le tonnerre,
Dit :

— Monsieur le Consul, on nous apprend là-bas

Que la France trahie a besoin de soldats.
On ne sait pas chez nous ce que c'est que la guerre;
Mais nous sommes d'un sang qu'on n'intimide guère,
Et je me suis laissé dire que nos anciens
Ont su ce que c'était que les canons prussiens.
Du reste, pas besoin d'être instruit, que je sache,
Pour se faire tuer ou brandir une hache;
Et c'est la hache en main que nous partirons tous;
Car la France, monsieur... la France, voyez-vous...

Il se tut; un sanglot l'étreignait à la gorge.
Puis, de son poing, bruni par le feu de la forge,
Se frappant la poitrine, où son col entr'ouvert
D'un scapulaire neuf montrait le cordon vert :

— Oui, monsieur le Consul, reprit-il, nous ne sommes
Que cinq cents aujourd'hui; mais, tonnerre! des hommes,
Nous en aurons, allez!... Prenez toujours cinq cents,
Et dix mille demain vous répondront : Présents!
La France, nous voulons épouser sa querelle;
Et, fiers d'aller combattre et de mourir pour elle,
J'en jure par le Dieu que j'adore à genoux,
L'on ne trouvera pas de traîtres parmi nous!...

Le reste se perdit... car la foule en démence
Trois fois aux quatre vents cria : Vive la France!...
Hélas! pauvres grands cœurs! leur instinct filial
Ignorait que le code international,
Qui pour l'âpre négoce a prévu tant de choses,
Pour les saints dévouements ne contient pas de clauses...

Et le Consul, qui m'a conté cela souvent,
En leur disant merci, pleurait comme un enfant.

ACADÉMIE
DES
Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen

PRIX
PROPOSÉS POUR LES ANNÉES 1888, 1889 ET 1890

1888

PRIX GOSSIER

L'Académie décernera un prix de 700 fr. à l'auteur de la meilleure Notice sur la vie et les œuvres des frères François et Michel Anguier, sculpteurs, nés à Eu au commencement du XVIII^e siècle. Cette Notice devra être suivie du catalogue de leurs travaux et de l'indication des gravures qui les ont reproduits.

PRIX BOUCTOT

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'une des *Œuvres* qui auront figuré à l'Exposition municipale de peinture de 1888 et dont l'auteur sera né ou domicilié en Normandie.

PRIX DE LA REINTY

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur Ouvrage, manuscrit ou imprimé, écrit en français, ou de la meilleure Œuvre d'art, faisant connaître, par un travail d'une certaine importance, soit l'histoire politique et sociale, soit le commerce, soit l'histoire naturelle des Antilles, présentement possédées par la France ou qui ont été jadis occupées par elle.

—

1889

PRIX BOUCTOT

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur Mémoire destiné à continuer, pendant les xvii^e et xviii^e siècles, jusqu'à la Révolution de 1789, le travail de M. de Fréville sur le commerce maritime de Rouen, travail couronné en 1846 par l'Académie.

—

1890

PRIX DE LA REINTY

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à un Marin de l'ancien pays de Caux, reconnu de préférence parmi les plus âgés, comme le plus méritant par ses services soit à l'État, soit au Commerce maritime et à la Pêche, par des actes de dévouement, par sa conduite et sa moralité.

Concourront aussi pour ce prix dans la même circonscription le Marin qui aura le plus contribué au progrès et au développement de la Pêche maritime côtière, les femmes également méritantes de Marins qui ne pourraient pas attendre de pension, par exemple, la veuve d'un Marin qui aurait péri dans le naufrage d'un navire de commerce et la femme d'un Marin mort ou devenu seulement incapable de continuer sa profession par suite d'une blessure grave reçue dans l'accomplissement d'un acte de dévouement ou d'une action d'éclat.

Seront admis, à défaut d'autres, à recevoir le prix, les hommes appartenant aux professions qui concourent à la construction, l'installation, l'armement et la conduite des navires à voile ou à vapeur; enfin tous ceux qui contribueront à l'amélioration du sort de la population maritime dans les ports de l'ancien pays de Caux.

1888-1889-1890

LEGS DUMANOIR

L'Académie décerne, chaque année, dans sa séance publique, un prix de 800 fr. à l'auteur d'une belle action accomplie à Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure.

OBSERVATIONS RELATIVES AUX CONCOURS

Chaque ouvrage manuscrit doit porter en tête une devise qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant

le nom et le domicile de l'auteur. Les billets ne seront ouverts que dans le cas où le prix serait remporté.

Les académiciens résidants sont seuls exclus des concours.

Les ouvrages adressés devront être envoyés *francs de port avant le 1^{er} mai* (terme de rigueur) soit à M. POAN DE SAPINCOURT, soit à M. FÉLIX, Secrétaires de l'Académie.

Les renseignements envoyés pour les *Prix Duma-noir et de la Reinty* comprendront une notice circonstanciée des faits qui paraîtraient dignes d'être récompensés. Cette notice, accompagnée de l'attestation légalisée des autorités locales, doit être adressée *franco* à l'un des Secrétaires de l'Académie *avant le 1^{er} juin*.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE L'ACADÉMIE

« *Les manuscrits envoyés au concours appar-*
» *tiennent à l'Académie, sauf la faculté laissée aux*
» *auteurs d'en faire prendre des copies à leurs*
» *frais.* »

TABLE BIBLIOGRAPHIQUE DES OUVRAGES

REÇUS PENDANT L'ANNÉE ACADEMIQUE 1886-1887

Allard (Paul). — *Les Archives et la Bibliothèque pontificales avant le XIV^e siècle*; extrait de la *Revue de l'Art chrétien*, 1887.

Aucoc. — *L'Inauguration des chemins de fer en France*; sa véritable date; Paris, 1886.

Boens (Hubert). — *La Vie universelle et la Rage : Conférence de Paris, 25 juillet 1886*; Charleroi, 1886.

Boucher (Dr Louis). — *Les Villages français en Allemagne*; Rouen, 1885. — *La Salpêtrière : Son histoire de 1656 à 1790; ses origines et son fonctionnement au XVIII^e siècle*; Paris, 1883. — *La Colonisation de Philippeville à Constantine*; Rouen, 1886. — *Trouvaille des Bureaux, département du Cher*; Paris, 1886. — *Contribution à l'Étude du délire chronique*; Paris, 1886.

Bourguignat. — Voir Letourneux et Bourguignat.

Boussinesq et Flamand. — *Notice sur la vie et les travaux de Barré de Saint-Venant, ingénieur des ponts et chaussées, en retraite*; Paris, 1886.

Charmes (Xavier). — *Le Comité des travaux historiques et scientifiques : Histoire et documents ;* Paris, 1886.

J. Chautard. — *Imitation des monnaies au type Esterlin, frappées en Europe pendant les XIII^e et XIV^e siècles ;* Nancy, 1871-1872. — *Discours prononcé sur la tombe de M. De Metz Noblat au nom de l'Académie de Stanislas ;* Nancy, 1871. — *Imitations de quelques types monétaires propres à la Lorraine et aux pays limitrophes ;* Nancy, 1872. — *Généralités sur les imitations de quelques types monétaires propres à la Lorraine et aux pays limitrophes ;* Bruxelles, 1872. — *Les Incendies modernes ou les composés détonnants, les engins explosibles, les amorces et les explosions électriques, les feux liquides, le Pétrole ;* Nancy, 1872. — *Les Raies de la chlorophylle et leurs applications en physiologie, en toxicologie et en pharmacie ;* Nancy, 1873. — *Jetons des princes de Vendôme de la deuxième maison de Bourbon ;* Vendôme, 1882. — *Sceaux des anciennes Institutions médicales de la Lorraine. — Compte-rendu des cours de manipulations de physique préparatoire à la licence de M. Aimé Witz, de Lille ;* Bruxelles, 1883.

E. Coet. — *Histoire de la ville de Roye : Compte-rendu sur cet ouvrage ;* Compiègne, 1882. — *Notice historique sur Etalon ;* Péronne, 1879. —

Etude historique sur le Mont-Berry, près Pierrefonds; Compiègne, 1886.

E. Courtonne. — *Manuel de la langue néo-latine usuelle et commerciale*; 3^{me} édition revue et augmentée; Nice, 1887.

De Linas. — *Emaillerie Limousine : la Croix stationnaire du Musée diocésain de Liège et le décor Champlevé à Limoges*; Liège-Paris, 1886.

Deschamps (Louis). — *Etudes élémentaires sur le coton*; Rouen, 1885. — *Rapport sur la situation de l'Industrie en France, présenté à la sous-commission d'enquête parlementaire au nom de la Société d'Emulation de la Seine-Inférieure*; Rouen, 1885. — *Rapport sur la réforme de l'impôt des boissons*; Rouen, 1886. — *Note sur les inconvénients du régime financier des Caisses d'épargne*; Rouen, 1886.

Desdevisses du Désert. — *Le mouvement colonial*; Caen, 1884. — *Les Races latines : Discours prononcé à la séance de rentrée des Facultés de l'Académie de Caen*; Caen, 1885. — *Le Continent noir et la nouvelle politique coloniale*; Rouen, 1885. — *La France dans l'Extrême-Orient*; Rouen, 1884. — *La Colonisation et ses conditions aux temps actuels*; Rouen, 1882. — *Le Noyau central et les marches de la langue d'Oyl*; Rouen, 1882. — *L'Angleterre et son régime colonial*; Rouen, 1882. — *Le Patriotisme et les conditions qu'il impose dans le temps présent*; Caen, 1880.

- *Une page de l'Administration en France sous Louis XIV, 1674-1706*; Caen, 1875. — *Le sol français à travers l'histoire : Leçon d'ouverture du cours de géographie, 2 décembre 1880*. — *L'Amérique et les Européens*; Caen, 1878. — *Lepsius ou le Voyageur lettré au XVI^e siècle*. — *Les Mœurs publiques au XVIII^e siècle*; Caen, 1879.
- Dolbet (François) et A. Héron. — *Histoire ecclésiastique du diocèse de Coutances, par René Toustain de Billy, curé de Mesnil-Opac*; 1880-1886.
- Dupuis de Folleville. — *L'Art décoratif à Rouen depuis Louis XII jusqu'à Henri II, dans la pierre et le bois de construction*; Rouen, 1885.
- Flamand. — Voir Boussinesq et Flamand.
- Foucher de Saint-Maurice. — *Promenades dans le golfe Saint-Laurent : Ses îles, la Gaspésie*; Montréal, 1886. — *Deux ans au Mexique, avec une Notice par M. Coquille*; Montréal, 1885.
- A. Fournier. — *La Verrerie de Portieux : Origine, histoire*; Nancy, 1886. — *La Commune de la Bresse en Vosges*; Nancy, 1886.
- Franco de Lacerda. — *La Crise économique due aux affaires à termes : Moyens pratiques pour résoudre cette grave question*; Le Havre, 1886.
- Frère (Henri). — *Discours prononcé à l'ouverture de la Conférence des avocats stagiaires près la Cour d'appel de Rouen, le 16 novembre 1886*; Rouen, 1886.

Gasté (Armand). — *Talma à Caen : notes et autographe* ; Caen, 1879. — *Les Collections de Verrès* ; Caen, 1883. — *Noels et Vaudevires du manuscrit de Jehan Porée : Etude critique et historique* ; Caen, 1883. — *Quelques documents inédits relatifs à l'administration provinciale sous Louis XIV* ; Caen, 1881. — *Notes sur Segrais ; l'Edition caennaise des divers portraits de M^{lle} de Montpensier*. — *Cicéron, deuxième Philippique ; nouvelle édition avec introduction et notes* ; Paris, 1882. — *Alaricus ingreditur Roman, victumque orbem ulciscitur ; Vers latins couronnés au concours poétique d'Amsterdam* ; Amsterdam, 1885. — *Table des travaux insérés dans les Mémoires de l'Académie de Caen, depuis 1572 jusqu'en 1883 inclusivement* ; Caen, 1884. — *Discours prononcé à la distribution des prix du collège de Vire, 1885*. — *Olivier Bassetin : Mémoire couronné au concours de la Pomme, à Flers* ; Flers, juin 1886. — *Un chapiteau de l'église Saint-Pierre de Caen : Etude normande* ; Caen, 1887. — *Les Serments de Strasbourg : Etude historique, critique et philologique* ; Tours, 1887.

Gravier. — *Note biographique sur Paul Soleillet* ; Rouen, 1886. — *Un Village normand sous l'ancien Régime* ; Rouen, 1886.

Guigne. — *Cartulaire Lyonnais : Documents inédits recueillis et publiés par M. Guigne, membre de*

l'Académie de Lyon ; tome I^{er} : Documents antérieurs à 1255 ; Lyon, 1885.

Hainaut. — *Notice historique sur la Grosse-horloge de Rouen ; 1887.*

Hanover (Adolphe). — *Le Cartilage primordial et son ossification dans le tronc et les extrémités chez l'homme avant sa naissance ; Copenhague, 1887.*

J. Hédou. — *Jean de Saint-Igny, peintre, sculpteur et graveur rouennais ; Rouen, 1887.*

Héron. — *Discours prononcé dans la séance solennelle de distribution des récompenses de la Société centrale d'Horticulture de la Seine-Inférieure du 17 juin 1886 ; Rouen, 1886. — La perte du Canada ; Rouen, 1887. — Voir Dolbet (François) et A. Héron.*

Joret. — *La Crise agricole en Normandie ; Conférence faite au cercle Saint-Simon, le 25 octobre 1884 ; Paris, 1885. — La Littérature allemande au XVIII^e siècle, dans ses rapports avec la littérature française et la littérature anglaise ; Aix, 1876. — Correspondance inédite de Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine, avec Lamoignon de Berville, 1709-1716, tirée d'un manuscrit de la bibliothèque Méjanes ; Paris, 1883.*

Lataste (Fernand). — *Catalogue critique des Mammifères épilagiques sauvages de la Tunisie ; Paris, 1887.*

Le Breton (André). — *Essai sur quelques espèces critiques du genre Pleospora*; Rouen, 1887.

Lechalas. — *La connaissance du monde extérieur*; Paris, 1886. — *L'activité de la matière*; extrait de la *Critique philosophique*.

Letourneux et Bourguignat. — *Prodrome de la malacologie terrestre et fluviatile de la Tunisie*; Paris, 1887.

Longnon (Auguste). — *Polyptique de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, rédigé au temps de l'abbé Irminon, et publié d'après le manuscrit de la bibliothèque nationale*: I^{re} Partie. — Texte du Polyptique.

Manterola. — *Ensayo sobre una clasificacion de las ciencias por el licenciado Ramon Manterola*: *Introduccion general*; Mexico, 1884.

Marchand (Charles et Eugène). — *Climatologie de la ville de Fécamp, ses rapports avec la météorologie du département de la Seine-Inférieure*; Le Havre, 1887.

Matinée. — *Un Médecin poète au XVIII^e siècle*; Saint-Lô, 1887.

Merry-Delabost (Dr). — *L'Alimentation des détenus au point de vue hygiénique et pénitentiaire*; Paris, 1885. — *Le Système pénitentiaire*; Paris, 1886. — *La Scrofule au quartier correctionnel de Rouen*; Clermont, 1885. — *Lettre à M. le Secrétaire général de la Société générale des*

prisons; Paris, 1882. — *Epidémie de variole dans la prison départementale de Rouen : Résultats de la revaccination générale*; Paris, 1886. — *Note sur un système d'ablutions pratiqué à la prison de Rouen et applicable à tous les grands établissements pénitentiaires*; Paris, 1875. — *Discours lu à la séance de rentrée des Ecoles préparatoires de Médecine et d'Enseignement supérieur*; Rouen, 1885. — *Expériences faites à la prison de Rouen sur un biscuit à la viande proposé comme aliment de réserve pour les soldats en campagne*; Rouen, 1887.

Neveu-Lemaire. — *Saint-Rouin. — L'Abbaye de Beaulieu en Argonne et l'hermitage de Bonneval*; Clamecy, 1887.

F. Nizet. — *Notice sur les Catalogues des Bibliothèques publiques*, 2^e édition; Bruxelles, 1887.

Oursel (M^{me}). — *Nouvelle biographie normande*; Paris, 1886.

Pennetier (Dr). — *Rapport de M. le Médecin en chef des épidémies dans l'arrondissement de Rouen en 1886, adressé au Préfet de la Seine-Inférieure*; Rouen, 1887.

Ravet (Alfred). — *La Marine des Vikings ou Pirates scandinaves*; Rouen, 1886.

Roberty. — *L'Eglise et la loi du divorce; Rapport présenté au synode du onzième arrondissement, dans sa session de 1886 à Caen*; Rouen, 1886.

Rouen. — *Conseil général du département de la Seine-Inférieure*; I^{re} session ordinaire de 1887.

Saint-Layer. — *Histoire des Herbiers*; Paris, 1885.

Sauvage (l'abbé). — *Actes des saints du diocèse de Rouen, recueillis, publiés et annotés*: Tome I^{er}, actes de Saint-Mellon, I^{er} évêque de Rouen; Rouen, 1884. — *Les Chartes de fondation du prieuré de Bacqueville-en-Caux*; Étude critique, Rouen, 1882. — *Le combat naval de 1555; Relation flamande contemporaine, publiée pour la première fois en France, avec introduction et notes*; Rouen, 1880. — *Histoire populaire du bourg de Bacqueville-en-Caux*; Rouen, 1884. — *Description historique et archéologique de l'église Notre-Dame de Caudebec-en-Caux*; Caudebec-Rouen, 1877. — *Notes sur Saint-Ouen, son culte, ses ouvrages*; Rouen, 1886. — *Testament de Blanche de Navarre, reine de France, et le diocèse de Rouen. — Découvertes archéologiques dans l'église Saint-Ouen de Rouen*; Caen, 1885. — *Note sur les manuscrits Anglo-Saxons et les manuscrits de Jumièges conservés à la bibliothèque municipale de Rouen*; Le Havre, 1883. — *La question d'Augusta*; Amiens, 1884. — *Sancti Swithuni Wintoniensis episcopi translatio et miracula auctore Lantfredo, monacho Wintoniensi, ex codice olim Gementuensi, jam Rotomagensi*; Bruxelles, 1835. — *Vitæ B. Petri Abrincensis et B. Hamonis, monachorum cœnobii Saviniacensis in Nor-*

mannia; Bruxellis, 1883. — *Vitæ B.B. Vitalis et Gaufridi, primi et secundi abbatum Saviniacensium in Normannia*; Bruxellis, 1883. — *Vita S. Audoeni, Rotomagensis episcopi, auctore anonymo, ex codicibus manuscriptis nunc primum edidit E. P. Sauvage, Presbyter Rotomagensis*; Bruxellis, 1886.

Sulte (Benjamin). — *Le golfe Saint-Laurent, 1600-1625*; extrait des Mémoires de la S. R. du Canada, 1886. — *Le Plaisir de vivre, poésie; Causerie littéraire; la Société royale; le Torticolis; l'Enseignement du français*; Montréal, 1886.

Tanguay (l'abbé Cyprien). — *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours*; 2^e volume; Montréal, 1886.

Tardieu (Ambroise). — *L'Auvergne illustrée, août à novembre 1886*. — *Alger tel qu'il est*; Le Puy, 1887.

J. Thoré. — *Première, deuxième et troisième communications sur une nouvelle force*; Dax, in-8^o avec planches.

Turgis (Ed). — *Oissel: Glanes, traditions, souvenirs, faits contemporains*; Evreux, 1886.

Vacandard (l'abbé). — *Le premier emplacement de Clairvaux*; Troyes, 1886. — *Le nouvel homme préhistorique de Menton*; Bruxelles, 1886.

Vingtrinier (Aimé). — *Un exemplaire d'Hippocrate, annoté par Rabelais*; Lyon, 1887. — *Notice sur Hector Allemand, peintre Lyonnais*; Lyon, 1887.

TABLEAU

de

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN

pour l'année 1887-1888.

OFFICIERS EN EXERCICE

M. Paul ALLARD, *Président*.

M. Samuel FRÈRE, *Vice-Président*.

M. POAN DE SAPINCOURT, *Secrétaire de la classe des Sciences*.

M. FÉLIX, *, *Secrétaire de la classe des Lettres et des Arts*.

M. VINCENT, *, *Trésorier*.

M. DECORDE, *Archiviste*.

ACADÉMICIEN HONORAIRE NOUVEAU

ANNÉES
de
réception.

ANNÉE D'ADMISSION
comme honoraire

1866. M. MALBRANCHE, pharmacien en chef des hospices civils de Rouen, 26, rue de Joyeuse. 1887

ACADÉMICIENS RÉSIDANTS NOUVEAUX

MM.

1887. MERRY-DELABOST, médecin en chef des prisons, rue Ganterie, 74.

ROBERTY, président du Consistoire de l'Eglise réformée, rue de Lenôtre, 28.

1888. DESCHAMPS (Louis), courtier de commerce, rue Beffroy, 26.

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS DECÉDÉS

MM.

1838. BOULLEN, ancien magistrat à Lyon.
 1849. NEPVEUR, ✱, conseiller honoraire à la Cour d'Appel de Rouen.
 1858. CARO, ✱, de l'Académie française, à Paris.
 1863. DE LAMARQUE, chef de bureau au Ministère de l'Intérieur, à Paris.
 1886. COURTONNE, architecte à Rouen.

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS NOUVEAUX

1887. LEGRALLE (Arsène), homme de lettres à Pont-de-l'Arche (Eure).
 DESDEVISES DU DÉZERT, professeur à la Faculté des Lettres à Caen.
 1886. GASTÉ (Armand), professeur à la Faculté des Lettres, à Caen.
 CHAUTARD, doyen de la Faculté catholique, 50, boulevard Vauban, à Lille.
 JORET, professeur de littérature étrangère à la Faculté des Lettres d'Aix (Bouches-du-Rhône).

ACADÉMICIEN CORRESPONDANT ÉTRANGER
DÉCÉDÉ

1882. WASHBURNE, ancien Ministre des Etats-Unis en France, à Chicago (Etats-Unis d'Amérique).

ACADÉMICIEN CORRESPONDANT NOUVEAU

1887. FAUCHER DE SAINT-MAURICE, Membre du Parlement à Ottawa (Canada).

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES ÉTRANGÈRES

1887. KIEW. Société des naturalistes attachée à l'Université impériale de Saint-Wladimir.
 1887. OTTAWA. Société royale canadienne.
-

ERRATUM

Page 55, ligne 17. — *Au lieu de :*

« l'humanité est si vaste, qu'elle nous inspire : on risque... »

Lisez :

« l'humanité est si vaste, que le sentiment qu'elle nous inspire
risque... »

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
<i>Procès-verbal de la séance publique</i>	5
Discours de réception de M. le pasteur Roberty : <i>Causes actuelles de l'extension du Pessimisme</i>	9
<i>Réponse à ce Discours</i> , par M. Héron, président de l'Académie	41
<i>Rapport sur le Prix Dumanoir</i> , par M. Merry-Delabost; lauréat le jeune Langlois.....	57
<i>Un Rouennais émigré à Versailles; M. Gravelle de Fontaine et sa Société au Val-Joyeux</i> , par M. Félix.....	61

CLASSE DES SCIENCES

<i>Compte-rendu des travaux de la Classe des Sciences</i> , par M. Malbranche	97
<i>Rapport sur un travail de M. Stroobant sur l'agrandissement des Astres à l'horizon</i> , par M. Lechalias	97
<i>La théorie des Marées de Laplace expliquée avec le seul secours des mathématiques élémentaires</i> , par M. Jubé.....	98
<i>Note sur cette théorie</i> , par M. Lechalias.....	98
<i>Compte-rendu par M. Houzeau de plusieurs ouvrages offerts à l'Académie</i> , par M. le docteur Pennetier	100
<i>De la limite du Savoir</i> , Discours de réception, par M. Pennetier ...	101
<i>Réponse à ce Discours</i> , par M. Héron, président de l'Académie	102
<i>Etudes sur le système pénitentiaire : Hygiène des Prisons</i> , par M. le docteur Merry-Delabost	102
<i>Les Prisons et les Récidivistes</i> , Discours de réception, par M. Merry-Delabost.....	103
<i>Réponse à ce Discours</i> , par M. Héron, président.....	104
<i>Rapport sur l'Histoire des Herbiers de M. Saint-Lager</i> , par M. Niel	105
<i>Rapport sur les Travaux de l'Institut smithsonien</i> , par M. Niel...	105
<i>Rapport sur un Mémoire de M. Sée, relatif au Tabac</i> , par M. Niel	106
<i>Rapport sur une Conférence de M. Henry au sujet de la crise agricole</i> , par M. Verrier	106
<i>Compte-rendu du livre de M. Louis Deschamps sur le coton</i> , par M. Ch. Levavasseur	107

<i>Compte-rendu de l'Histoire de la Salpêtrière, 1656-1790, de M. Boucher, par M. Malbranche.....</i>	107
<i>Notes biographiques sur M. Barré de Saint-Venant, par M. Lechallas</i>	108
<i>Nouveaux membres résidants et correspondants pour la Classe des Sciences.....</i>	109

MÉMOIRES IMPRIMÉS

<i>Discours de réception de M. le docteur Pennetier.....</i>	111
<i>Réponse à ce discours : Le Positivisme et la Métaphysique, par M. Héron, président de l'Académie.....</i>	127
<i>Discours de réception de M. le docteur Merry-Delabost.....</i>	149
<i>Réponse à ce discours : La Criminalité, la Répression et l'Amélioration du coupable, par M. Héron, président.....</i>	171
<i>Théorie élémentaire des Marées, par M. Jubé.....</i>	197
<i>Observations sur la théorie des Marées, par M. Lechallas.....</i>	233
<i>L'agrandissement des Astres à l'horizon d'après M. Stroobant, par M. Lechallas.....</i>	237
<i>Note sur l'histoire des Herbiers de M. Saint-Lager, par M. E. Niel.</i>	241

CLASSE DES BELLES-LETTRES

<i>Compte-rendu des Travaux de la Classe des Lettres et des Arts pendant l'année 1886-1887, par M. Félix, Secrétaire de cette Classe</i>	255
<i>Rapport sur le Bulletin de la Commission des Travaux historiques, par M. De Lérue.....</i>	255
<i>L'Insecte et le Miroir, apologue, par le même.....</i>	256
<i>Episode de la vie du Cardinal de Bonnechose, par M. Decorde.....</i>	256
<i>La Trahison de Médéric, conte, par M. Samuel Frère.....</i>	256
<i>La Persécution païenne sous Aurélien et ses successeurs, par M. Paul Allard.....</i>	257
<i>Notice sur les origines de la Bibliothèque et des Archives pontificales, par le même.....</i>	257
<i>Rapport sur l'histoire des trois premiers siècles de l'Eglise chrétienne de M. de Pressensé, par le même.....</i>	257
<i>Saint-Paër, par M. Bligny.....</i>	257
<i>Recherches sur l'auteur du Guidon de la Mer, par M. de Beaurepaire.....</i>	257
<i>Notice sur Louis Boivin, par M. Christophe Allard.....</i>	258
<i>Souvenir d'une visite au roi Louis-Philippe, par M. Ch. Levavasseur</i>	258
<i>Rapport sur l'Annuaire de l'Association pour l'encouragement des Etudes grecques en France, par M. l'abbé Tougard.....</i>	258
<i>Revue canadienne; Notice sur le golfe Saint-Laurent; Rapport du Ministre de la Milice et Défense du Canada, par M. Sulte.....</i>	259

<i>Revue illustrée de l'Auvergne</i> , par M. Tardieu.....	259
<i>Un médecin poète au XVIII^e siècle</i> , par M. Matinée.....	259
<i>Vie de saint Ouen</i> , par M. l'abbé Sauvage.....	259
<i>Histoire des Evêques de Coutances</i> , par M. Héron	260
<i>Nécessité de la psychologie physiologique</i> , par M. Lechallas.....	260
<i>Découvertes de pierres tombales sur le terrain de l'Ecole profes-</i> <i>sionnelle, rue Saint-Lô; Communication de M. de Beaurepaire....</i>	260
<i>Heures sombres, Nuits blanches, poésies</i> par M. Vard; <i>Rapport de</i> <i>M. Henry Frère.....</i>	260
<i>Elections de nouveaux membres résidants et correspondants.....</i>	260
<i>Prix décernés par l'Institut à MM. Paul Allard et Bénard.....</i>	261
<i>Souscription au monument de Soleillet</i>	262
<i>Erection d'une pierre tombale à Cavelier de la Salle dans la cathé-</i> <i>drale de Rouen.....</i>	262
<i>Décès de M. Nepveu, membre résidant.....</i>	263
<i>Décès de MM. Caro et Courtonne, membres correspondants. 264 et</i>	265

TRAVAUX IMPRIMÉS

<i>La Conquête et la Perte de la Nouvelle-France</i> , Discours de récep- tion par M. Christophe Allard	271
<i>Réponse à ce discours, Montcalm et la défense du Canada</i> , par M. Héron, président de l'Académie	313
<i>Souvenirs d'Auvergne et de Normandie</i> , par M. Decorde.	343
<i>Les reliques de Saint-Pair d'Avranches et l'église Saint-Paterne</i> <i>d'Orléans</i> , par M. Bligny.....	349
<i>Deux Normands, membres de l'Académie des Inscriptions au</i> <i>XVIII^e siècle, Louis et Jean Boivin</i> , par M. Christophe Allard...	361
<i>La Trahison de Médéric</i> , conte, par M. Samuel Frère.....	385
<i>Note sur le Guidon des marchands qui mettent à la mer</i> , par M. Ch. de Beaurepaire.....	403
<i>Vive la France</i> , poésie, par M. L. Fréchette.....	415
<i>Programme des Prix pour les années 1888-1889-1890</i>	419
<i>Table des ouvrages reçus pendant l'année 1886-1887</i>	423
<i>Tableau de l'Académie pour l'année 1887-1888.....</i>	433



